

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Henri Froidevaux

Administration et rédaction de l'ASIE FRANÇAISE : PARIS 6^e, 21, RUE CASSETTE.

Téléph. SÉCUR 32.84. — Chèques postaux : PARIS, n° 1900.

SOMMAIRE

Le Comité. — Nos morts : M. ARMAND NISARD.....	336
Le changement du Haut Commissaire en Syrie et au Liban.....	336
L'affaire de Mossoul, par ***.....	339
Le coup d'Etat perse.....	344
Quelques notes sur le recensement de l'Inde anglaise du 18 mars 1924, par PAUL MARTIN.....	346
L'Enseignement franco-indigène en Indochine, par CHARLES PRÉVOST (suite et fin).....	347
Un grand explorateur de l'Indochine : Auguste Pavie, par le colonel FRIQUEGNON (Portrait).....	351
Indochine. — La population en 1924. — Le budget de la colonie pour 1926. — Le développement de l'industrie de la soie. — Préparation de jeunes Français aux carrières commerciales.....	356
Levant. — Le rappel du général Sarrail. — M. Henry de Jouvenel haut commissaire. — Les événements. — L'avenir de la Palestine d'après sir Herbert Samuel. — Le chemin de fer à Kerkouk. — L'affaire de Mossoul. — A la Grande Assemblée Nationale. — Relations avec les Soviets. — Un traité russo-italien relatif à la Turquie. — La mission de sir Gilbert Clayton à Djedda. — La chute de Médine.....	361
Extrême-Orient. — Siam. — Mort du roi Rama VI... ..	369
Chine. — La situation générale. — La guerre civile. — La T. S. F. — L'attitude du Japon et des Etats-Unis avant la conférence des Douanes. — Les travaux de la Conférence. — Les intérêts français et étrangers.....	369
Japon. — Economies budgétaires. — Le prochain budget. — Une conférence russo-sino-japonaise à Moscou. — Le Japon et les événements de Chine. — La colonisation de la Province maritime. — Le Mexique et l'immigration jaune.....	377
Asie anglaise. — L'indianisation de l'armée. — La culture du coton. — Index des prix de gros à Calcutta. — Les plantations de thé et de caoutchouc à Ceylan. — Le Bureau sanitaire international de Singapour.....	379
Perse. — La révolution. — L'exploitation du pétrole et l'Anglo-Persian Oil Co. — L'affaire de Bahrein... ..	383
Indes néerlandaises. — La production du caoutchouc. — La question chinoise.....	386
Table des Matières de l'année 1925.....	370

A NOS ADHÉRENTS

La hausse nouvelle des prix du papier, de l'impression et de la gravure, a obligé le Comité de l'Asie française à relever, pour ses nouveaux souscripteurs, le chiffre minimum de la cotisation annuelle. Celui-ci sera donc, pour ceux-ci et pour ceux-ci seuls, de 40 francs par an. Il sera réduit à 35 francs par an pour les officiers de terre et de mer, pour les fonctionnaires diplomatiques et coloniaux, et aussi pour les membres de l'enseignement.

Quant aux adhérents actuels, aucune modification n'est apportée à leur situation antérieure. Ils continueront à verser la même cotisation qu'ils ont versée au Comité jusqu'à ce jour.

Toutefois, à ceux d'entre eux qui habitent l'étranger, comme aussi aux nouveaux adhérents de l'étranger, nous demandons d'acquitter une somme complémentaire de 10 francs pour les frais de poste.

Le prix de vente du numéro isolé est désormais porté à 3 francs 50 pour tout acheteur français.

Pour les abonnements nouveaux à servir en France et aux colonies, pour les libraires et commissionnaires et pour les cercles, bibliothèques, services et groupements divers, civils et militaires, le prix est fixé désormais à 45 francs par an.

Pour l'étranger, le tarif des abonnements et des numéros isolés varie suivant le change. On est prié de s'adresser au Secrétariat pour obtenir les indications nécessaires.

**

Ce n'est pas au moment où se passent dans le Levant et en Extrême-Orient tant d'événements de la plus grande gravité que le Comité de l'Asie française peut songer à réduire son activité. Il se propose au contraire de l'intensifier, et il

espère en fournir au cours de l'année 1926, des preuves multiples à ses adhérents.

Aussi prie-t-il ceux-ci de faire de la propagande en sa faveur auprès de leurs amis. Notre Comité est loin de grouper, comme il le devrait, tous ceux qui se soucient des intérêts de la France en Asie, du maintien de son influence, du présent et de l'avenir. Si nos adhérents le veulent, ils peuvent nous faire connaître, nous gagner de nouveaux membres. Combien de Français, soucieux des choses de l'Asie qui connaissent à peine ou peut-être ignorent notre existence ! Il ne faut plus qu'il en soit ainsi désormais.

*
**

Le présent numéro est unique pour les deux mois de novembre et de décembre. La nécessité de donner un aperçu d'ensemble des récents événements du Levant et de Mossoul nous a obligés à prendre, pour une fois, cette décision.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

MOIS DE SEPTEMBRE ET D'OCTOBRE

La Chambre de Commerce de Marseille	500 fr.
Le Général Levé, à Paris; Albert Bodard, Consul de France, à Yunnanfou : chacun 50 fr..	100
Léopold Carvallo, à Valparaiso	45
Ecole des Elèves Officiers indigènes marocains, à Méknès	40
Marcel Rivière; H. Tissot, à Hanoï; Cercle mixte de Laokay; Toufic Matour, à Beyrouth; Guiguen, à Phnom-Penh; Le Chef du 2 ^e Bureau, Etat-major de l'armée, au Ministère de la guerre; Cercle des Officiers de Landau: chacun 35 fr.	245
Saint-Germain, à Paris; Mme Molard, à Marseille; Wilbois, à Paris : chacun 30 fr.	90
G. Martineau, à Bangui; J. du Jonchay, lieutenant de vaisseau commandant le « La Grandière »; Lieutenant-colonel Boris, à Troyes; Commandant Gillier, à Paris; Prêtre, à Fontenay-aux-Roses : chacun 25 fr..	125
Total	1.145 fr.

LE COMITÉ

NOS MORTS

M. ARMAND NISARD

Le 18 octobre est mort un diplomate que le Comité de l'Asie française s'honorait de compter dans son sein, et à cause du nom qu'il portait, et à cause de son mérite personnel. M. Armand Nisard n'était

pas seulement l'héritier d'un nom bien connu dans l'Université et dans les Lettres; il était lui-même quelqu'un, et sa brillante carrière diplomatique, la façon dont il a rempli les postes de sous-directeur des protectorats et de directeur des Affaires politiques, dont il fut investi successivement en 1885 et en 1889, lui ont valu la reconnaissance de tous ceux qui ont souci de l'influence extérieure de notre pays.

Le Comité de l'Asie française adresse aujourd'hui à M. Armand Nisard un pieux et dernier souvenir.

LE CHANGEMENT DU HAUT COMMISSAIRE EN SYRIE ET AU LIBAN

Le 1^{er} novembre, la nouvelle, depuis longtemps attendue, du rappel du général Sarrail a été donnée. Elle a pris la forme d'un Communiqué Havas ainsi conçu :

L'organisation définitive du mandat syrien donné à la France par la S. D. N. est confiée depuis juillet, à une Commission présidée par M. Paul-Boncour, qui poursuit activement ses travaux.

Le Gouvernement a décidé de nommer un haut commissaire civil quand le mandat sera organisé.

Le général Sarrail a été invité à rentrer à Paris, pour fournir au gouvernement et à la Commission tous renseignements utiles.

Le général Duport, qui vient d'arriver en Syrie, a été chargé de l'intérim jusqu'à la désignation du haut commissaire civil.

Les « termes galants » dans lesquels la chose était avancée n'ont trompé personne. Depuis longtemps il était avéré que le général Sarrail était devenu un de ces hommes qui, quels que soient les soutiens dont ils bénéficient, sont plus compromettants à maintenir en place qu'à rappeler. C'est une vérité qui s'imposait avec une urgence qui grandissait à mesure que s'approchait le moment où il faudrait répondre aux inévitables interpellations sur la crise syrienne. L'étonnant n'est pas que le général Sarrail ait été rappelé, c'est qu'il l'ait été si tard. A peine débarqué à Beyrouth, il donnait des marques de manque de psychologie, selon l'expression de M. Henry Simon que nous avons relevée ici même. Et malgré cette indication fâcheuse, on a attendu non seulement le soulèvement du Djebel Druse, mais encore ses répercussions à Damas pour mettre fin à un proconsulat lamentable.

Ayant été réservés dans la critique du Haut Commissaire en place, nous ne nous étendrons pas longuement sur la condamnation du Haut Commissaire rappelé. Nous nous bornerons au travail de documentation qui est une des principales raisons d'être de l'organe du Comité en

donnant les renseignements sérieux que nous pourrions avoir sur les événements qui affligent la Syrie depuis le commencement de l'été et sur leurs causes réelles. L'étalage, trop facile, des fautes commises n'aurait qu'un intérêt rétrospectif et nous éviterons autant que possible de nous y attarder.

Nous ne chercherons à instruire un procès que si les défenseurs s'obstinaient dans un système contraire au bien de l'Etat. On les voit, en effet, publier de ci de là des articles montrant le général Sarrail — et aussi notre politique de Mandat — victime non pas d'erreurs imputables à un homme, mais d'une force majeure qui devait fatalement se mettre en travers de notre œuvre en Syrie et au Liban. Pour ces avocats, toute la différence entre les généraux Gouraud et Weygand et le général Sarrail est que ce dernier se trouvait là au moment où s'est produite une explosion qui devait fatalement se produire. Une vague de fond soulevait le monde islamique, le général Sarrail a eu la malchance de se trouver en Syrie au moment où elle déferlait. Il n'est donc pas victime de ses erreurs mais de la fatalité.

Cette manière cosmique d'expliquer la crise syrienne en lui faisant déborder toute responsabilité personnelle est gravement coupable, car pour éviter la condamnation d'un homme elle aboutirait à celle d'une œuvre : si c'est la force des choses qui a soulevé le Djebel Druse et rendu nécessaire le bombardement de Damas, notre action en Syrie est impossible et le Mandat une charge intolérable. En réalité il n'en est rien parce que la plaidoirie à laquelle nous assistons est, de plus, coupable de prendre toutes les libertés avec la vérité. Comment expliquer qu'une vague de fond soulevant l'Islam se soit précisément manifestée dans un petit pays non musulman, retiré et profondément particulariste ? La vérité est que le trouble n'est pas venu du monde extérieur dans le Djebel Druse, mais du Djebel Druse dans les régions voisines. C'est une inflammation d'abord locale, qui a gagné de proche en proche. Et cette inflammation a eu, comme nous l'avons signalé dès que nous avons connu la révolte du Djebel, une cause accidentelle qu'on ne peut voir que dans des erreurs répétées. C'est ce qu'il serait facile de démontrer si des amis trop zélés ne comprenaient pas que le silence est ce que l'on peut accorder de mieux à certaines fautes, qui seules nous ont obligés à gaspiller notre sang et notre or et ont gravement altéré notre prestige dans un pays depuis longtemps tranquille et qui faisait, malgré des imperfections de détail, grand honneur à notre Mandat.

**

Ces fautes sont le passé bien que leurs effets alourdissent le présent, et nous n'y reviendrons que si on s'obstine à les excuser en présentant la thèse immorale et dangereuse que

nous venons de dénoncer. C'est à ce que vont pouvoir faire M. de Jouvenel et le général Gamelin qu'il faut maintenant penser.

La nomination de M. de Jouvenel a eu lieu beaucoup plus tôt que ne le faisait prévoir la note annonçant le rappel du général Sarrail et qui pouvait faire croire à un long intérim du général Duport. Comme on vient de le voir, cette note annonçait la décision du Gouvernement de « nommer un haut commissaire civil quand le Mandat sera organisé », rédaction incompréhensible, sans doute même pour ceux qui en ont été les auteurs. Le Mandat est déjà organisé, si l'on entend par Mandat l'existence de gouvernements indigènes et d'un organe mandataire chargé seulement de le conseiller et de le contrôler : le système existe et n'a besoin que d'être complété et amélioré. Si, au contraire, on entendait par organisation du Mandat la mise en vigueur du Statut organique prévu par l'article premier de la Déclaration de Mandat, il eût été absurde d'en faire la condition de la nomination d'un Haut Commissaire civil, qui doit précisément apporter la collaboration la plus utile à la préparation de ce statut. Nous ne relevons cette rédaction incertaine que parce que l'incertitude des textes manifeste et entretient en même temps celle de la pensée du Gouvernement, qui a toujours été beaucoup trop imprécise en ce qui concerne les exigences et l'organisation du Mandat.

Quoi qu'il en soit, il est très heureux que la nomination de M. de Jouvenel n'ait pas tardé.

La désignation d'un Haut Commissaire civil était en harmonie avec les besoins permanents du régime de Mandat et on ne saurait même dire qu'elle fut « contre-indiquée » par l'état de guerre qui existe dans le sud de la Syrie. On ne voit pas ce que la présence d'un Haut Commissaire militaire aurait pu ajouter aux facilités de l'œuvre nécessaire de répression si celle-ci est exercée par un commandement énergique disposant d'effectifs suffisants. L'œuvre politique qui doit se faire à côté d'elle, en liaison avec elle, mais en dehors d'elle, a toutes les chances de gagner à n'être pas exercée par l'homme qui a la responsabilité directe des mesures de force qu'exige la situation. La dualité de M. de Jouvenel et du général Gamelin paraît répondre aux nécessités de l'heure présente non moins qu'à celles de temps plus normaux, pourvu que les relations entre les deux pouvoirs soient bien assurées. C'est ce que tend à faire le décret suivant, organisant le Commandement en Syrie et qui a été signé le 5 décembre par le Président de la République :

Le haut commissaire de la République française en Syrie est responsable de la défense intérieure et extérieure du territoire de mandat. Il dispose à cet effet des forces de terre qui y sont stationnées.

Un officier général exerce, sous la haute direction du haut commissaire de la République française en Syrie, le commandement supérieur de toutes les forces militaires du mandat ; il a sous ses ordres les services et les établissements affectés à ces forces.

Cet officier général est nommé par décret du Président de la République, sur proposition du Ministre de la Guerre. Il porte le titre de « commandant supérieur des troupes de Syrie ».

En cas de vacance inopinée, le commandant des troupes est remplacé par l'officier général le plus ancien sur le territoire de mandat.

Le commandant supérieur des troupes de Syrie reçoit du haut commissaire les instructions générales nécessaires pour la direction des opérations.

La préparation des opérations, leur conduite et leur exécution appartiennent au commandant supérieur des troupes, qui en est responsable, et rend compte au haut commissaire.

Le général de division Gamelin, commandant les troupes du Levant, est nommé commandant supérieur des troupes de Syrie.

Si la nomination d'un civil était désirable, quelles que fussent les circonstances, celle d'un parlementaire répondait aux exigences du moment. L'inconvénient qu'elle présente, celui de mettre à la tête du Haut Commissariat un personnage qui peut être porté à se considérer comme en mission temporaire, à ne pas interrompre, à poursuivre même de loin sa carrière au Parlement et dans le gouvernement, était beaucoup moins sensible que l'avantage de donner un appui d'une certaine nature à une œuvre qui traverse une crise sérieuse. Notre œuvre en Syrie a été, qu'on veuille l'admettre ou non, discréditée par les événements du Djebel Druse et de Damas. Avant qu'ils ne survinssent, l'opinion publique avait fini par s'y habituer, en attendant de l'adopter nettement comme elle l'a fait peu à peu pour toutes nos œuvres d'outre-mer. Mais depuis quelques mois elle a été rebutée par les sacrifices que la présente crise rend nécessaires. Un certain découragement peut se manifester dans le Parlement, c'est pourquoi il est heureux que le Mandat y ait un avocat écouté. Le choix d'un membre de la Chambre ou du Sénat est un élément de nature à écarter le plus grave danger que puisse courir notre œuvre syrienne et libanaise, surtout en pleine crise financière, et qui est bien moins dans la Syrie elle-même que dans notre propre pays et dans son Parlement. Celui de M. de Jouvenel présentait l'avantage particulier de porter sur un homme qui a de nombreuses attaches avec la Presse et des sympathies à la Société des Nations.

*
**

L'impression qui se dégage de ses débuts au Levant est heureuse. Il a à la fois nettement affirmé que le Mandataire avait des devoirs qu'il n'abdiquerait pas, non plus que les pouvoirs qui en sont la condition même, et qu'il appliquerait le Mandat dans tout son esprit, qui est d'appeler les pays qui lui sont confiés à se gouverner autant que possible par eux-mêmes, réserve faite du droit de redressement qui appartient au tuteur constitué, en vertu de l'article 22 du Pacte de la Société des Nations, par la Déclaration de Mandat. La nécessité d'une grande netteté est d'ailleurs apparue au nouveau Haut Commissaire

avant même qu'il touchât la terre libanaise et syrienne : il avait eu à son passage au Caire une conversation avec le Comité syro-palestinien, qui s'en était autorisé pour « gagner à la main » et pour lui envoyer une lettre contenant la demande de l'abrogation du Mandat et de l'évacuation de la Syrie et du Liban. M. de Jouvenel ne pouvait répondre que par un refus formel et prendre ensuite l'attitude que cette manifestation, s'ajoutant à la situation présente de la Syrie, devait nécessairement lui inspirer. A peine débarqué, le Haut Commissaire a été reçu par le Conseil Représentatif du Grand Liban, Etat qui n'a cessé dans la crise actuelle de rester fidèle au Mandat, et lui a fait la déclaration suivante :

Puisque le Conseil a prouvé, par son attitude, qu'il a, comme la nation libanaise, la ferme volonté de maintenir le régime de la paix sous le mandat français, il doit pouvoir doter le peuple libanais des bienfaits que cette paix et le mandat comportent. Je demanderai au gouverneur de convoquer le Conseil en session extraordinaire, afin de lui permettre de délibérer sur sa constitution. Le Conseil trouvera probablement des avantages à appeler à travailler avec lui, dans des Commissions mixtes, des notabilités du Grand-Liban, et, en particulier, des représentants de toutes les professions.

De mon côté, je définirai, dans une déclaration, les obligations découlant pour la France des engagements qu'elle a pris envers la Société des Nations. Quand vous aurez enregistré ce préambule, vous pourrez vous mettre à l'ouvrage.

Vous pourrez déterminer les aspirations du suffrage qui vous a nommés, la répartition des responsabilités des pouvoirs, le mode d'élection des représentants du peuple et du chef de l'Etat. Ainsi vous aurez consacré l'indépendance nationale du Grand-Liban.

Si d'autres Etats veulent participer au bénéfice des institutions libres, ils en savent désormais le moyen. Il est inutile que les rebelles me proposent des conditions en me demandant des promesses. Un acte est accompli et je leur répondrai : « J'ai maintenant retiré à la guerre toute excuse; ceux qui ne cesseraient pas les hostilités contre nous tous auraient prouvé au monde entier que ce n'est ni l'amour de la patrie, ni celui de la liberté qui les guide, mais la passion du pillage et du meurtre. Que la responsabilité de la guerre retombe sur eux ! »

Quelques jours plus tard, il adressait la proclamation suivante aux peuples de Syrie et du Djebel Druse :

« Votre sort est entre vos mains. Aujourd'hui 10 décembre, vos frères du Liban se réunissent en un Conseil élu par eux-mêmes, et je les ai chargés de délibérer sur la Constitution et le genre de gouvernement du pays. Il en sera de même dans les Etats de Syrie et le Djebel Druse pour ceux qui, comme les Libanais, désirent les avantages attachés à la paix.

« Malheureusement, une minorité persiste dans une guerre qui ne peut pas affecter la France — car la France est trop loin et trop grande — mais qui réduit la Syrie à la misère, épuise le trésor public, ruine les villages et les récoltes, et prive d'abri les femmes et les enfants, tout en retardant l'organisation de l'indépendance de la Syrie.

« Je ne confonds pas cette minorité avec le gros de la population qui désire travailler en paix. Si les hostilités

m'obligent à confier à l'armée le soin exécutif et la défense de Damas contre les rebelles, cela ne m'empêchera pas de veiller au développement et à la prospérité d'autres régions de la Syrie qui sont restées fidèles à la cause du mandat et à celle de la paix.

« Je fais appel à tous les Syriens de bonne volonté et à tous les patriotes de bonne foi, afin qu'ils coopèrent avec moi sous l'égide de la justice et de la force de la France pour garantir la sécurité aux particuliers, le développement des richesses et le progrès de la liberté nationale qui, à mes yeux, constituent la raison d'être du mandat français. »

Quelques jours après, le Haut Commissaire, arrivant à Alep après avoir passé par Tripoli, Homs et Hama, faisait la déclaration suivante :

J'ai recueilli partout sur mon passage l'hommage que les représentants des populations m'ont chargé de rapporter en France.

Partout j'ai trouvé le calme, les troupeaux aux champs. N'en déplaise aux pessimistes, le calme règne aujourd'hui au Liban, d'où les victoires d'Hasbaya et de Rachaya ont chassé les rebelles. Le calme règne chez les Alaouites, à Tripoli, à Antioche, comme à Alexandrette, à Homs et à Hama, dont les notables sont venus me demander contre les bandes rebelles la protection française. Il règne à Alep, non seulement parmi ses 300.000 habitants, mais dans toute l'étendue de son territoire.

Le calme est rétabli dans l'immense territoire occupé par les Bédouins. Ainsi, le calme est partout, sauf, malheureusement, dans la région de Damas et du Djebel-Druse, où une minorité fait la guerre, non pas, en réalité, à la France, mais à la Syrie.

Comment est-il possible que ces rebelles prétendent défendre l'unité en Syrie. L'unité ? Mais je vois ce qu'ils en ont fait. Depuis mon arrivée à Alep, j'entends des réclamations contre Damas, cherchant à obtenir une séparation entre Alep et Damas. Voilà le résultat de la guerre fratricide.

L'attitude du Haut Commissaire répond aux nécessités de la situation présente : se montrer très libéral envers les populations qui sont restées en paix, leur permettre d'élaborer leur Constitution intérieure et annoncer une énergique répression des troubles. Il n'y a pas d'autre politique à faire et c'est seulement par une répression suivie de mesures libérales qu'on pourra faire sortir de la crise actuelle la Syrie, du moins le Sud, car le Nord y est resté étranger comme les États du Grand Liban et des Alaouites.

**

Les erreurs commises en Syrie n'ont pas limité leurs mauvais effets au pays lui-même et à la France : elles ont aussi eu leur répercussion à Genève.

Jusqu'ici le rapport annuel présenté au Conseil de la Société des Nations sur l'exercice du Mandat pour la Syrie et le Liban avait été examiné régulièrement, sans donner lieu à aucune observation importante, et les méthodes de la Puissance Mandataire avaient été nettement approuvées par la Commission des Mandats et par le Conseil. Mais il a été jugé impossible d'examiner au cours de la Session tenue en octobre par la Commission des Mandats le rapport sur l'année précédente, au moment même

où se produisaient en Syrie des événements qui devaient émouvoir vivement la Commission, mais sur lesquels il était impossible de donner dès lors des explications raisonnées et complètes.

La Commission a donc proposé de tenir une session extraordinaire en février 1926 en exprimant l'espoir de recevoir avant cette session un rapport extraordinaire qui fournirait un exposé complet des difficultés actuelles et des remèdes que la Puissance Mandataire se propose d'appliquer.

M. Briand, qui remplissait les fonctions de Président du Conseil de la Société des Nations, a officiellement approuvé la proposition de tenir en février une session pour examiner le Mandat Syrien, et le choix de Rome pour le lieu où la Commission se réunirait.

Dans sa session qui vient de se clore par la décision prise en ce qui concerne la question de Mossoul, le Conseil a déclaré que

Il tient à s'associer au vif désir qu'exprime la Commission des Mandats de voir l'ordre établi promptement et d'une manière satisfaisante en Syrie; il approuve la proposition de la Commission tendant à la convocation d'une session extraordinaire à Rome.

En attendant cette session, la Société des Nations semble être saisie d'une quantité de pétitions dont les auteurs avaient à exploiter dans les derniers événements de Syrie une autre matière que celle des pétitions précédentes qui ne trouvaient, en somme, à s'en prendre guère qu'à l'existence même du Mandat.

Il est à croire que l'approbation donnée aux méthodes de celui-ci ne sera pas affectée par une crise accidentelle, d'autant que les erreurs qui ont causé celle-ci ont pris fin en même temps que la mission de leur auteur. Mais nous trouvons dans l'écho que les événements de Syrie ont eu à Genève une nouvelle justification du changement de Haut-Commissaire et nous devons le signaler en même temps que nous commentons ce changement. C'est encore un point sur lequel les efforts d'apaisement que fait et fera M. de Jouvenel doivent avoir un effet heureux.

L'AFFAIRE DE MOSSOUL

L'affaire de Mossoul est arrivée à la phase décisive dans laquelle, au cas où la Turquie ne s'inclinerait pas, on va voir si une sentence de la Société des Nations a derrière elle assez d'énergies pour ne pas être une formule dérisoire et si l'Angleterre a encore assez de résolution pour défendre sa grande situation impériale.

**

Il convient d'abord de donner un bref résumé des faits.

Le 19 septembre dernier, le Conseil de la

S. D. N. avait décidé de demander à la Cour Permanente de Justice internationale de La Haye : 1° quelle était la décision à prendre en vertu de l'article 3, paragraphe 2 du traité de Lausanne, et si cette décision devait avoir le caractère d'une sentence arbitrale, d'une recommandation ou d'une simple médiation ; 2° si ladite décision devait être prise à l'unanimité ou si elle pouvait l'être à la majorité, et si les représentants des parties devaient prendre part au vote.

La Cour réunie en séance publique a répondu, le 21 novembre, que la décision à prendre par le Conseil de la Société des Nations en vertu du traité de Lausanne devait être obligatoire pour les parties et constituer une détermination définitive de la frontière entre la Turquie et l'Irak ; que la décision devait être prise à l'unanimité des voix, les représentants des parties (Angleterre et Turquie) prenant part au vote, mais sans que leurs voix fussent comptées pour la constatation de l'unanimité.

Le Conseil se trouvait ainsi mis au pied du mur après avoir sans doute eu pour principal objet, en demandant une consultation à La Haye, de gagner du temps. Peut-être espérait-on qu'un accord pourrait intervenir dans l'intervalle entre les deux parties. Mais il n'en a rien été et la détermination de la frontière entre la Turquie et l'Irak, c'est-à-dire, étant donné l'extension donnée à cette question par les revendications turques, l'attribution du Vilayet de Mossoul, était la grosse affaire qu'il avait à régler dans sa session de décembre.

Sitôt après l'ouverture de celle-ci, le Conseil s'est résolument attaqué à la question de Mossoul. Il a commencé par approuver à l'unanimité, le 7 décembre, moins la voix de la Turquie, l'avis de la Cour permanente. Il ne pouvait évidemment en être autrement : un avis demandé comme il l'avait été ne pouvait être traité que comme une décision.

Ce premier acte du Conseil a accentué l'attitude d'opposition de la Turquie. Tevfik Rouchdi Bey, Ministre des Affaires étrangères du gouvernement d'Angora, venu à Genève pour la session avec une suite imposante, avait évité de paraître à la séance. Il s'y était fait représenter par Munir Bey, qui commença par essayer de faire admettre que la décision du Conseil ne pouvait être prise qu'à l'unanimité. Sans doute la délégation turque voulait-elle éviter par là que, conformément à l'avis de la Cour Permanente de Justice de La Haye, le Conseil rendît une décision obligatoire et plaçât ainsi la Turquie dans la nécessité d'accepter la sentence ou de se mettre en rébellion formelle contre un arbitrage prononcé par la Société des Nations.

Le Conseil passa outre à la prétention énoncée par Munir Bey, et le vote acceptant l'avis de La Haye fut pris à l'unanimité, moins la voix de la Turquie. En présence de cette décision, Munir Bey déclara que la République

Turque, qui avait consenti à une médiation, ne pouvait accepter un arbitrage sans consulter la Grande Assemblée nationale, seule compétente, pour renoncer à des territoires dont la Turquie estime avoir conservé la souveraineté. Munir Bey ajouta que, dans ces conditions, les pouvoirs de la Délégation turque auprès du Conseil avaient pris fin.

Là-dessus, Tevfik Rouchdi Bey annonça qu'il allait repartir pour Angora. Cependant une tentative de conciliation fut faite par le « Comité des Trois », chargé de l'affaire de Mossoul, qui invita le 10 décembre les représentants britannique et turc à venir s'entretenir devant lui. Le représentant britannique, M. Amery, fut exact au rendez-vous, mais Tevfik Rouchdi Bey n'y vint pas. Il refusa même de paraître bien que le Comité l'eût envoyé chercher. Il apparut alors que les Turcs ne voulaient pas plus de la médiation que de l'arbitrage et il ne semble pas qu'ils aient une haute idée des mérites juridiques de leur thèse qu'ils refusaient de voir soutenir. Tevfik Rouchdi Bey a encore refusé, en alléguant la décision prise le 7 décembre et acceptant l'avis de La Haye, de venir assister à la séance tenue le 10 par le Conseil pour entendre le rapport du général esthonien Laidoner qui, avec M. Ortéga Nunez, un expert espagnol, et le lieutenant-colonel tchécoslovaque Jac, a rempli le mandat de la Société des Nations, d'aller faire sur place une enquête sur les accusations de violations de la ligne provisoire de Bruxelles que les Turcs et les Anglais se sont réciproquement faites et sur les déportations de chrétiens que les Anglais accusaient les Turcs d'avoir commises.

Le Conseil n'a pu que prendre acte de cette nouvelle protestation et décider de poursuivre la procédure.

Le rapport du général Laidoner a encore confirmé l'impression causée par l'attitude de la Délégation turque à Genève. Il relève que le Gouvernement turc ayant refusé d'admettre les représentants de la Société des Nations au nord de la ligne de Bruxelles, leur enquête n'a pu porter que sur le territoire occupé par les Anglais. Mais leur rapport confirme que des déportations de chrétiens ont été faites par les autorités turques. Des meurtres, des viols, des pillages et des incendies ont été commis. Cela ne surprendra aucune personne ayant eu quelque connaissance de la politique sans cesse suivie par les nationalistes turcs envers les minorités, et qui s'est manifestée par les massacres de 1916 et les expulsions opérées à la suite de la défaite des Grecs, expulsions qui ont été présentées à l'Europe comme l'édictation de la liberté de partir.

Ces souvenirs éloquents n'ont pas empêché la Délégation turque « d'habiller » à sa manière, dans un communiqué, les faits relevés par le général Laidoner. Elle a commencé par dire que celui-ci avait dépassé sa compétence en ne se bornant pas à constater les incidents de frontière,

mais en étendant son enquête à de prétendues déportations de populations chrétiennes. Quant aux réfugiés en Irak, il s'agit, disait le communiqué turc, de populations qui, au Nord de la ligne frontière provisoire, se sont rendues coupables d'une propagande en faveur des autorités de l'Irak. Les troupes turques ont été obligées de mettre un terme à ces agissements. Le général Laidoner aurait lui-même constaté que les Nestoriens sont armés. Le gouvernement turc, à plusieurs reprises, a attiré l'attention de la S.D.N. sur le fait que ces populations constituent une menace pour la paix et la tranquillité dans cette région frontière.

D'autre part, déclarait le communiqué de la délégation turque, un très grand nombre de musulmans ont été obligés de se réfugier en territoire turc, leurs villages ayant été bombardés et en partie détruits par des avions britanniques. Le Communiqué fait remarquer que les accusations mutuelles des deux adversaires ne peuvent que rendre plus difficile encore la solution du conflit.

Enfin le Communiqué croyait pouvoir affirmer que l'enquête faite par le général Laidoner ne présente pas les garanties d'impartialité nécessaires, étant donné qu'on a refusé d'admettre un assesseur turc auprès de la commission d'enquête. Finalement, la délégation turque constatait avec plaisir qu'il ressort du rapport du général Laidoner que les incidents de frontière poprement dits sont d'une importance tout à fait minime.

Cette déclaration ne pouvait contrebalancer dans l'esprit du Conseil la relation faite par des témoins nécessairement désintéressés comme des officiers letton et tchécoslovaque et un ressortissant espagnol. La perspective du traitement que subiraient selon toute vraisemblance les 80.000 chrétiens — pour une partie appréciable des réfugiés — qui se trouvent dans le Vilayet de Mossoul, sans parler des Yesidis et de la grande population Kurde, si les Turcs redevaient maîtres du pays, a sans doute contribué à déterminer la décision rendue le 16 décembre par le Conseil.

Cette décision, qui s'inspire des conclusions du rapport de la Commission d'enquête dont nous avons donné un résumé étendu dans notre numéro de septembre 1925, est ainsi conçue :

Le conseil de la Société des nations, vu les articles 3 et 16 du traité de paix signé à Lausanne le 24 juillet 1923, vu les conclusions du rapport de la commission d'enquête adoptant les motifs et les propositions contenus dans le rapport du comité du Conseil, décide :

1° La frontière entre la Turquie et l'Irak sera fixée comme suit (le tracé de la frontière suit, très approximativement, la ligne dite de Bruxelles) ;

2° Le Gouvernement britannique est invité à soumettre au Conseil un nouveau traité avec l'Irak, qui assurera la continuation pendant vingt-cinq années, sous réserve de l'admission, avant l'expiration de cette période, de l'Irak dans la Société des nations, conformément à l'article premier du pacte, du régime de mandat défini par

le traité d'alliance entre la Grande-Bretagne et l'Irak et par l'acte d'engagement du Gouvernement britannique, approuvés par le Conseil en date du 27 septembre 1924. Aussitôt que, dans un délai de six mois à compter de ce jour, l'exécution de cette stipulation aura été portée à la connaissance du Conseil, celui-ci constatera que la présente décision est devenue définitive et avisera aux mesures propres à assurer la délimitation sur le terrain de la ligne frontière ;

3° Le Gouvernement britannique, en tant que puissance mandataire, est invité à soumettre au Conseil les mesures administratives qui seront arrêtées pour accorder aux populations kurdes visées par le rapport de la commission d'enquête les garanties d'administration locale recommandées par cette commission dans ses conclusions finales ;

4° Le Gouvernement britannique, en tant que puissance mandataire, est invité à s'inspirer, aussi fidèlement que possible, des autres suggestions de la commission d'enquête en ce qui concerne les mesures propres à assurer l'apaisement, à protéger également tous les éléments de la population et en ce qui concerne les mesures commerciales visées dans les recommandations spéciales du rapport de cette commission.

En somme, comme l'avait proposé la Commission d'enquête, le Vilayet de Mossoul, jusqu'à une frontière Nord qui se confond à peu près complètement avec la ligne de Bruxelles, est attribué à l'Irak à la condition que le Gouvernement britannique reste pendant vingt-cinq ans le mandataire responsable de ce dernier pays en vertu d'un nouveau traité avec le Gouvernement irakien qui prolongera pour cette durée la situation déterminée par l'ancien.

Le Gouvernement britannique, représenté par M. Amery, ministre des Colonies, a répondu dans les termes suivants qu'il acceptait cette condition :

En réponse à la question qui m'est posée par le Conseil, je ne vois aucune difficulté à soumettre dans les six mois, à dater de ce jour, un nouveau traité avec l'Irak qui assurera la continuation de la responsabilité du mandataire envers la Société des nations telle qu'elle dérive du traité actuellement en vigueur et de la décision du Conseil du 27 septembre 1924, pour une période de 25 ans, ou jusqu'à telle date plus rapprochée à laquelle l'Irak serait, de l'avis du Conseil, en état d'être admis comme membre de la Société.

C'est sur cette réponse que la décision a été adoptée à l'unanimité par le Conseil, le vote de l'Angleterre n'étant pas compté et la Turquie s'étant abstenue de paraître à la séance.

M. Austen Chamberlain, prenant la place de M. Chamberlain, a fait avant la clôture de la séance, qui a été en même temps celle de la 37^e session du Conseil, la déclaration suivante :

Le Gouvernement britannique ne désire aucunement adopter une attitude rigide ou intransigeante envers la Turquie. S'il a insisté auprès du Conseil pour avoir une décision, c'est seulement parce qu'il était persuadé qu'il serait impossible, en attendant le moment où le Conseil se serait prononcé sur la question qui lui a été soumise par le traité de Lausanne, de trouver une base commune pouvant servir de terrain pour discuter une entente avec le Gouvernement turc.

Le Gouvernement britannique a le très vif désir de vivre en relations de paix et d'amitié avec le Gouvernement turc. L'arrêt du Conseil une fois rendu, le Gouvernement de Sa Majesté se prêtera volontiers à des conversations avec le Gouvernement de la République turque afin de voir s'il n'y aurait pas moyen, tout en tenant compte de la décision du Conseil, de rendre plus faciles et plus sûres les relations entre nos deux pays. A cet effet, le Gouvernement britannique est prêt à prendre en considération toute proposition de la part du Gouvernement turc qui serait compatible avec son devoir de mandataire chargé de veiller sur les intérêts du peuple de l'Irak.

La position prise par le Gouvernement britannique a été précisée le 17 par le Premier Ministre, M. Baldwin, qui, s'adressant à la Chambre des Communes, a déclaré que la sentence du Conseil ne modifie en rien la politique adoptée depuis plus de deux ans dans la question de Mossoul par le Gouvernement britannique. « Il y a lieu de remarquer, a-t-il ajouté, que la ligne de démarcation de la frontière ne deviendra définitive que si, d'ici six mois, la Grande-Bretagne a accepté la responsabilité de l'Irak pour une période de vingt-cinq années qui, en aucun cas, ne devra être dépassée. Nous croyons qu'une telle période ne s'écoulera pas avant que l'Irak soit devenu membre de la Société des Nations. »

Quant à la Turquie, son attitude, conforme à celle qu'elle avait adoptée depuis quelques jours, s'est de nouveau manifestée par une lettre envoyée au Conseil à l'ouverture de la séance, à laquelle il n'est pas venu, par Rouchdi Bey qui a renouvelé ainsi par écrit les déclarations faites le 8 décembre au Conseil sur les pouvoirs qu'a réellement la délégation turque. Celle-ci devait, d'après ce document, faciliter le rôle de conciliation et de médiation du Conseil et non pas venir représenter la Turquie auprès d'un arbitre autorisé à rendre une sentence. Rouchdi Bey déclarait que le Conseil ayant renoncé à remplir le rôle de médiateur pour prendre celui d'arbitre, il se voyait dans l'obligation de faire savoir que les propositions de la Turquie sont devenues nulles et non avenues. C'était une manière de se délier de l'engagement pris antérieurement par le Gouvernement d'Angora de se conformer à la décision du Conseil. Rouchdi Bey a conclu que « les droits de souveraineté d'un Etat sur un territoire ne pouvant prendre fin qu'avec son consentement, il en résulte que nos droits souverains sur la totalité du Vilayet de Mossoul demeurent entiers ».

**

Quelle que soit l'attitude qu'Angora prendra en présence de cette sentence, celle-ci paraîtra justifiée aux yeux de tout tiers désintéressé dans la question.

En droit il est difficile d'admettre que la Turquie puisse refuser au Conseil les pouvoirs d'un arbitre. Cette thèse n'a guère commencé à être soutenue que lorsque les Turcs ont eu le sentiment qu'ils avaient des chances de perdre leur

procès à Genève. Bien que certains juristes l'aient adoptée, elle est peu soutenable sur la base de l'article 3 du Traité de Lausanne, qui a été le point de départ de toute la procédure de la Société des Nations et qui dit que le litige « sera soumis au Conseil » et qu'une frontière provisoire sera respectée par les deux parties en attendant sa « décision ». Ces termes s'appliquent beaucoup plus à un arbitrage qui décide qu'à une médiation qui s'emploie à faire intervenir une solution amiable.

En fait comme en droit la décision du Conseil nous paraît justifiée; elle entérine les conclusions de la Commission d'enquête que nous avons antérieurement fait connaître à nos lecteurs. Il n'y a dans le Vilayet de Mossoul qu'une infime minorité de Turcs. Tout le reste est composé d'Arabes et de Kurdes musulmans, de Chrétiens et de Yésidis, qui, à en juger par ce qui se passe en Turquie et parce qu'il a été relevé encore tout dernièrement de la manière la plus frappante dans le rapport du général Laidoner, auraient à souffrir gravement d'un retour de la domination turque. A quel titre aurait-on rendu ces populations au Gouvernement turc, alors que le pays qu'elles occupent est extérieur à l'Anatolie et que ses débouchés comme ses centres d'approvisionnement sont en Irak et, dans une moindre mesure, en Syrie ? Certains Turcs ont invoqué la solidarité musulmane; mais c'est un argument qui pourrait servir à justifier des conquêtes turques jusqu'à la Chine, à l'Afrique Centrale et aux rives marocaines de l'Atlantique et qui, de plus, n'a aucun sens depuis que la Turquie affecte de se désislamiser en supprimant le Califat, en interdisant le port du tarbouche et du turban, considérés comme la marque des Musulmans, en les remplaçant obligatoirement par le chapeau. En fait, aucune raison n'aurait justifié l'attribution du Vilayet à la Turquie, hors le désir d'apaiser chez les Turcs le regret d'une dépendance perdue; mais si on écoutait des regrets de ce genre et qui n'ont d'autre mérite que d'exister, il faudrait reviser toute la carte de l'Orient telle que les deux derniers siècles l'ont faite.

Le Conseil avait donc toutes les raisons d'attribuer le Vilayet de Mossoul à l'Irak, pourvu que l'Angleterre conservât la responsabilité de ce pays jusqu'au moment où il sera vraiment capable de se conduire seul et donnât une administration particulière au groupe Kurde qui est désireux de maintenir et de développer sa nationalité.

**

Mais le bien-fondé d'une sentence n'en assure pas l'exécution, du moins en droit international, en attendant que le système de répression collective prévu par l'article 16 du Pacte de la Société des Nations soit assuré de fonctionner de manière que les récalcitrants ne puissent douter d'être mâtés. Jusqu'à présent la Turquie déclare

ne pas accepter la sentence et l'on ne sait quelles formes passives ou actives pourra prendre son refus d'accepter une décision portant sur un objet qu'elle n'a pas en sa possession et devant lequel elle est dans la position du défendeur.

Il est clair que ce serait pour elle une grosse aventure que d'essayer de s'en saisir par la force, même si elle croit avoir en ce moment la supériorité militaire aux confins du Vilayet de Mossoul. La lutte s'étendrait immédiatement à d'autres régions que le Nord de l'Irak. L'Angleterre saisirait certainement les Détroits et Constantinople et la Turquie disparaîtrait définitivement de l'Europe à la suite de l'aventure. En outre l'article 16 du Pacte de la Société des Nations jouerait contre la Turquie en révolte contre la décision du Conseil. C'est peut-être même la raison pour laquelle elle a si fort tenu à la fin à être en face d'un médiateur et non pas d'un arbitre : ainsi elle aurait évité de se trouver juridiquement sous le coup de l'article 16. Sans doute les sanctions de cet article pourraient-elles, dans bien des cas, et en attendant qu'une active morale internationale vienne donner une vie certaine au texte du Pacte, être assez platoniques. Mais il n'en serait pas de même si des Puissances croyaient avoir intérêt à se faire les gendarmes du tribunal de la Société des Nations. Le Dodécanése touche à l'Anatolie du Sud et l'Italie a en même temps aujourd'hui une population débordante et une volonté active : l'évacuation d'Adalia et de la région magnifique mais vide qui s'étend en arrière, ne se serait sans doute jamais produite si le gouvernement de M. Mussolini s'était imposé plus tôt à l'Italie. Dans ce cas l'histoire du redressement kémaliste aurait selon toute vraisemblance tourné tout autrement. La Turquie a-t-elle intérêt à faire renaître en droit l'occasion qui fut perdue alors par les Italiens ? L'équipe des défenseurs du Pacte pourrait en cette affaire trouver d'autres recrues encore. Les Kurdes, qui représentent un bon tiers sans doute de la population de la Turquie actuelle, sont domptés pour le moment mais qu'en adviendrait-il s'ils se trouvaient soutenus par l'alliance ouverte de l'Angleterre s'appliquant à faire éclater un nouveau mouvement kurde en prenant pour base la partie du Kurdistan qui occupe toute la région montagneuse du Vilayet de Mossoul ? Ce serait donc pour beaucoup de raisons une bien grosse aventure pour les Turcs que d'essayer de saisir par la force ce que le procès de Genève vient de leur refuser.

Peut-être cette aventure tente-t-elle malgré tout certaines imaginations à Angora. On peut y rêver une alliance avec les Soviets pour bouleverser l'Asie et en chasser l'Angleterre. Rouchdi Bey est venu à Paris pendant le procès de Genève. Il y a vu M. Tchitchérine et a semblé ne pas répugner à faire commenter cette rencontre. Certains journaux ont cru pouvoir annoncer au lendemain de la décision du Conseil de la Société des Nations qu'Angora sondait Moscou. On

pourrait en commun provoquer des troubles dans l'Asie Occidentale. Reste à savoir ce que la Turquie gagnerait à un jeu qui ne lui garantirait en aucune manière de remplacer par des conquêtes avantageuses Constantinople et Andrinople irrémédiablement perdues. Les Soviets ne sont pas un compagnon sûr pour courir les grandes aventures ; ils peuvent vendre en route ou au départ leur compagnon pour obtenir ces avantages d'ordre financier qu'ils sollicitent depuis longtemps déjà de l'Occident. La résistance qu'opposent l'espace, des populations malveillantes, pourrait rendre l'effort insoutenable avant que l'on atteigne les Anglais sur les glacis de l'Inde ou même qu'on leur rende indéfendable la Mésopotamie. A tout peser, on aurait le sentiment qu'il n'y a pas grand danger de solution violente si on ne songeait que le Gouvernement kémaliste, qui a des ennemis en Turquie, et qui les a rendus encore plus nombreux par sa politique irreligieuse, peut se sentir le besoin d'un succès.

Mais ce succès, il ne peut plus douter désormais qu'il ne l'obtiendrait pas par la menace, mais après avoir triomphé de toutes les forces de l'Empire britannique. De même que le Conseil de la Société des Nations a eu l'énergie de trancher une question que l'attitude d'une des parties rendait dangereuse, le Gouvernement de Londres a eu la résolution de prendre une position de laquelle il ne peut plus reculer. Il faut ajouter que cette position, qu'il a dû accepter parce qu'il y allait du prestige de tout l'Empire, serait sans aucun doute défendue par les Dominions comme par l'Angleterre elle-même.

Peu importe maintenant ce qu'ont dit certains journaux, surtout libéraux, contre toute politique qui entraînerait un danger de guerre avec la Turquie. Le moment où la *Westminster Gazette* reprochait au Gouvernement d'être mené dans cette affaire par M. Amery « entêté comme un mulet » est maintenant dépassé. Il ne s'agit plus d'essayer de faire endosser personnellement à un ministre, pour permettre de l'abandonner, une politique dont on ne veut pas, ou de tenir un langage d'opposition au Gouvernement. Celui-ci a engagé la politique de l'Empire. L'Angleterre ne peut faire restituer par l'Irak le Vilayet de Mossoul à la Turquie que s'il devenait démontré qu'elle n'est pas de force à le garder. Les journaux turcs qui disaient que le Gouvernement turc ne céderait pas ne pourraient donc continuer raisonnablement à parler sur ce ton que s'ils poussaient spontanément ou non à la guerre. L'heure des tentatives d'intimidation est passée.

Le Gouvernement britannique ne pouvait du reste pas dès l'origine lâcher l'Irak sans s'exposer à voir de proche en proche s'effondrer l'Empire en Asie. Il n'était pas dans une situation où l'on puisse sans tout compromettre laisser toucher une position avancée et où il est possible de faire la part du feu. Et, depuis, le verdict du Conseil

de la Société des Nations et l'acceptation par l'Angleterre de renouveler pour vingt-cinq années le traité avec l'Irak ont ajouté aux exigences de cette situation politique des obligations juridiques et morales qui ne permettent aucune reculade. Si le Gouvernement britannique a pris cette attitude, c'est que, sans aucun doute, il a considéré que le moindre mal serait pour l'Empire d'aller jusqu'au bout, au cas où la Turquie l'y obligerait. En outre il a agi très habilement, en ce qui concerne l'opinion universelle et surtout l'opinion anglaise elle-même, en se soumettant à l'avance au verdict de Genève et en se mettant dans la posture du défenseur d'intérêts qui ne sont plus ceux seulement de l'Empire, mais encore ceux de la justice elle-même, déterminée par l'autorité internationale la plus impartiale qui puisse exister. Rien n'est plus propre à lui valoir l'appui de toute la nation, y compris les pacifistes, dans l'effort qu'une politique intempérante de la Turquie pourrait maintenant lui imposer.

Notons que l'on a eu soin d'ouvrir au Gouvernement d'Angora une porte de sortie. La déclaration faite à Genève par M. Chamberlain, un moment après que le Conseil eut rendu sa sentence, et que l'on a lue plus haut, fait espérer à la Turquie des avantages substantiels si elle s'incline devant la décision du Conseil. On a parlé vaguement d'un pacte de garantie et, avec plus de précision, d'arrangements commerciaux et du prêt de quelques millions de livres sterling. La Turquie ne voudrait peut-être pas d'un pacte de garantie qui paraîtrait opposé aux Soviétiques. Mais elle-même parle assez nettement de son besoin d'un emprunt pour que l'on puisse penser qu'il y a peut-être là les éléments d'un arrangement. Il est à croire que l'Angleterre ira loin dans une voie qu'elle trouverait sans aucun doute beaucoup plus sûre et économique qu'une guerre qui l'obligerait à un effort et à des risques dans tout l'Orient. Dans une bagarre le plus gros chien lui-même subit des morsures.

La politique de la France doit sans aucun doute être d'orienter, autant qu'il dépend d'elle, vers cette échappatoire la querelle anglo-turque. Nous ne pouvons, en aucune façon, jouer le rôle que nous conseillent certains Turcs, et que Tefvik Rouchdy Bey a peut-être demandé à M. Briand de prendre lorsqu'il est venu à Paris. Nous n'avons jamais eu et nous avons moins que jamais, après la sentence du Conseil de la Société des Nations, à essayer de décourager l'Angleterre de maintenir ses positions en ce qui concerne Mossoul. Sans doute certaines suggestions faites à notre diplomatie vont-elles s'accompagner de menaces. Il n'est même pas impossible que l'apparition de quelques bandes dans le nord de la Syrie vienne les renforcer. Mais il y a entre les deux puissances mandataires une solidarité dont M. de Jouvenel est allé s'entretenir à Londres avec M. Chamberlain, avant de partir pour le Levant, et que nous ne saurions oublier, bien que l'autre partie ait paru, à certains mo-

ments, en faire bon marché. Il y a encore, pour déterminer notre conduite dans ce cas particulier, l'ensemble des relations de deux nations dans les affaires européennes. Enfin, nous avons signé le Pacte de la Société des Nations et nous sommes une des puissances qui ont le plus travaillé à préciser et à rendre efficaces les obligations de son article 16.

Pour quiconque réfléchit, il est donc clair, en dépit des prudences téméraires que pourraient nous inspirer les lassitudes de l'heure présente, que le chemin de la paix pour l'Occident non plus que pour l'Orient ne passe par Tchanak. Il convient que les Turcs n'aient aucun doute sur notre sentiment à cet égard et qu'ils sachent que nos bons offices s'emploieront à leur rendre plus facile et avantageuse l'acceptation de la décision de Genève, mais en aucune manière pour les aider à la violer.

Quoi qu'il en soit, la question de Mossoul vient d'entrer dans la phase aiguë et le Pacte de la Société des Nations peut être à la veille de subir l'épreuve la plus démonstrative à laquelle il ait été soumis depuis sa création.

LE COUP D'ÉTAT PERSE

Au début de décembre 1923, la garnison de Damas prenait les armes pour rendre les honneurs au Chah de Perse, Ahmed Kadjar. Le « Roi des Rois » gagnait la Syrie par la voie du désert, sous prétexte de villégiaturer en France; une escadrille d'avions volait même au-devant du convoi automobile pour protéger Sa Majesté contre une attaque toujours possible des pillards bédouins. Une dizaine de limousines, chargées d'un imposant bagage et probablement d'un riche trésor, transportaient le souverain, sa suite et sa fortune. Dès le lendemain, les voitures vides reprenaient le chemin de Téhéran, elles étaient remplacées par les autos du Haut-Commissariat qui avait l'insigne honneur de véhiculer la cour persane de Damas à Beyrouth.

Dans ces deux villes eurent lieu des réceptions officielles accompagnées de discours; nos orateurs, en souhaitant la bienvenue à l'héritier de Darius, ne manquèrent pas de rappeler le souvenir de son grand-père Mozaffer Eddine, fort populaire en France, qui, après nos désastres de 71, fut le premier à protester contre le rapt de l'Alsace-Lorraine. Le jeune souverain de vingt-cinq ans, coiffé du traditionnel tarbouch noir, vêtu d'une redingote bourgeoise, de petite taille, d'un aspect un peu chétif et timide, mais d'allure sympathique, répondit à ces hommages dans un français honorable; il couvrit de fleurs notre pays, sa seconde patrie, sans oublier notre armée couronnée des lauriers de la victoire. Une pluie de décorations qu'on d'aucuns, les non élus,

trouvèrent un peu trop abondante, clôtura ces cérémonies.

En réalité, le Prince faisait contre mauvaise fortune bon cœur; à vrai dire, ce voyage d'agrément n'était qu'un exode qui rappelait la fuite de Varennes; le dernier et septième représentant de la dynastie régnante des Kadjars recevait sur la terre d'Asie les ultimes honneurs royaux; se sentant trop faible pour résister à l'orage qui menaçait son trône et sa couronne, il s'éloignait sous des cieux plus cléments et s'acheminait vers la douce France et la Ville-Lumière qui ont le privilège d'offrir la consolation de leur aimable hospitalité aux « rois en exil ». Pendant plus de deux ans, le Chah Ahmed Kadjar a séjourné à Paris dans une position d'attente; les bruits qui couraient, annonçant son départ, n'étaient pas fondés et c'est dans notre capitale qu'il a appris le coup d'Etat du 31 octobre consommant la déchéance officielle de la dynastie Chiite des Kadjars, qui régnait en Perse depuis 1794, et sa détronisation.

**

Ce dénouement attendu depuis longtemps a été l'ouvrage d'un maire du palais, Riza Khan, le véritable dictateur du pays depuis plusieurs années.

La nouvelle constitution persane de 1907 fut l'origine de ces événements; elle transformait du jour au lendemain le gouvernement absolu en une monarchie tellement constitutionnelle que, pratiquement, le roi était réduit à zéro. Le Président du Conseil, qui gouvernait avec l'appui du Medjlis, Chambre élue pour deux ans par le suffrage universel, détenait entre ses mains toutes les rênes du pouvoir.

Le peuple persan, complètement dépourvu d'éducation politique et resté à un stade de civilisation peu avancé, n'était pas mûr pour un régime parlementaire et un changement de gouvernement aussi radical. Aussitôt, de farouches rivalités déchirèrent le pays; le monarque, discrédité et impuissant, vécut dès lors sous la perpétuelle menace de la révolution, n'ayant plus comme appui que le parti religieux.

La Perse, désemparée et profondément divisée, traversa une période agitée et proche de l'état d'anarchie; elle était à la merci d'un dictateur.

Riza Khan, son nouveau maître, est un soldat de fortune d'origine obscure, qui a su flatter les instincts d'indépendance démocratique des masses populaires. Chargé pendant la grande guerre de réorganiser l'armée, il s'est fait nommer ministre de la guerre en 1921, puis premier ministre en 1923.

Dès lors, le jeune « roi des rois », devenu un jouet entre ses mains, est tombé en tutelle; dans le but d'avoir les coudées plus franches pour réaliser son programme personnel et afin de préparer son ascension au pouvoir suprême, le premier ministre a mis son souverain en de-

meure de quitter Téhéran pour Paris; aussitôt le président du Conseil, profitant de l'absence du Chah, se faisait proclamer par le Parlement chef des armées persanes, titre réservé au monarque.

Le Medjlis, devenu l'instrument docile de Riza Khan, vient de voter à une forte majorité (78 voix sur 100) la déchéance de la dynastie régnante; d'ailleurs plusieurs membres de l'opposition terrorisés avait estimé plus prudent de s'éclipser. Le dictateur a été nommé séance tenante chef du gouvernement provisoire; il n'a qu'un geste à faire pour monter sur le trône de Darius.

Finis coronat opus. Le malaise est dissipé et la crise qui sévissait sur le pays semble conjurée. Néanmoins il est peu probable que le nouveau maître de la Perse, qui a su habilement canaliser à son profit les tendances républicaines et les aspirations démocratiques, se contente, étant donné son tempérament autoritaire, d'exercer un pouvoir débonnaire et constitutionnel et d'assumer une charge purement honorifique.

**

Nous serions évidemment tentés de nous désintéresser de cette révolution de palais, qui substitue un homme nouveau au dernier rejeton d'une noble dynastie. Cependant le coup d'Etat de Téhéran ne peut nous laisser indifférents, car il est susceptible d'avoir pour la France et principalement pour l'Europe des conséquences qui ne sont pas négligeables.

La famille royale des Kadjars était par tradition la fidèle amie de nos intérêts; ses derniers représentants ont en toutes circonstances manifesté une chaude sympathie à notre pays et favorisé l'influence française qui est restée considérable dans les milieux cultivés persans. L'attitude du nouveau maître de la Perse reste pour nous une énigme.

Son programme de politique extérieure représente également une inconnue digne d'attention. La Perse, en effet, étant donné sa situation géographique, ne peut vivre isolée; deux nations voisines, la Grande-Bretagne, maîtresse des Indes et de la Mésopotamie, et la Russie, auxquelles s'est ajoutée une troisième voisine, la République d'Angora, cherchent à l'attirer dans leur orbe d'attraction.

En 1907, un traité anglo-russe partageait la Perse en trois zones: une zone neutre, c'est-à-dire complètement indépendante, la zone d'influence anglaise et la zone d'influence russe. Le Foreign Office a profité de la carence moscovite pour établir son protectorat sur la Perse par le traité de 1919; mais ses clauses ne furent jamais ratifiées et finirent par être abrogées en 1921.

C'est que depuis 1920 l'influence d'Angora hostile à l'Europe commençait à se faire sentir à Téhéran; d'autre part, l'action de Moscou, dont les agents bolcheviques déployaient une activité

fébrile auprès de Riza Khan, contrecarrait avec succès la politique de Londres. Un groupement asiatique réunissant la Russie soviétique, la Perse et la Turquie commençait à prendre consistance; il était destiné à menacer la puissance britannique et à s'opposer aux influences européennes.

Le successeur du Chah reniera-t-il ses amitiés soviétiques et son passé démocratique, assez compromettants pour la couronne qu'il ambitionne de coiffer, afin de se rapprocher de la Grande-Bretagne en favorisant les visées impérialistes de Londres ?

Quoi qu'il arrive, tout fait prévoir que nous assisterons, sur le théâtre persan, à une reprise intéressante et passionnée de la lutte séculaire entre la baleine anglaise et l'ours moscovite.

QUELQUES NOTES

SUR LE

RECENSEMENT DE L'INDE ANGLAISE

DU 18 MARS 1921

Nous possédons depuis quelque temps les résultats définitifs et détaillés du recensement du 18 mars 1921; les renseignements, relativement précis, qui nous sont ainsi fournis nous permettent de mieux juger de la gravité de certains problèmes et de mieux comprendre l'état d'esprit des indigènes. Aussi n'hésitons-nous pas à revenir en les complétant, sur certaines données que nous avons déjà indiquées dans le numéro de mai 1924 de *l'Asie française* (p. 226-227).

Voici d'abord les données d'ensemble :

	États indigènes	Provinces anglaises	Ensemble de l'Inde
Superficie (en kilomètres carrés).....	1.841.527	2.834.237	4.675.809
Nombre de villes.....	755	1.561	2.316
— villages.....	487.139	498.527	685.665
— maisons habitées dans les villes.....	1.718.194	5.046.820	6.765.014
— maisons habitées dans les villages.....	13.038.559	45.394.816	58.433.375
Population masculine dans les villes.....	3.874.112	13.871.136	17.845.258
Population masculine dans les villages.....	33.249.326	112.900.980	146.150.306
Population féminine dans les villes.....	3.556.796	11.073.232	14.630.028
Population féminine dans les villages.....	31.258.953	109.057.945	140.316.898
Population totale dans les villes.....	7.430.908	25.044.368	32.475.276
Population totale dans les villages.....	64.508.279	221.958.925	286.467.204

Les autorités se sont efforcées de classer les habitants d'après la profession qu'ils exercent; cela, on le conçoit, n'a pas toujours été facile, d'autant plus que beaucoup d'indigènes ont deux métiers et qu'il est assez malaisé de déterminer lequel est le principal. Dans le Chota Nagpou, par exemple, les agriculteurs se livrent souvent à l'industrie de la laque, et les profits qu'ils en ont retirés les ont aidés à supporter les moments difficiles consécutifs à la sécheresse de 1918; les

ouvriers agricoles des villages font souvent le commerce des peaux et des cuirs; les Birmans changent très volontiers d'occupations; sur la frontière du Béloutchistan, l'indigène est un véritable Maître Jacques. Quoi qu'il en soit, et sous réserve des erreurs inévitables, on a pu dresser le tableau suivant (lorsqu'une personne est à la fois fabricant et commerçant, ce qui est fréquent dans l'Inde, on l'a classée comme fabricant) :

Répartition entre les différentes professions
(par 10.000 habitants)

	Vivant de la profession	Exerçant la profession
Pâturage, agriculture et chasse.....	7.298	3.344
Mines.....	17	11
Industrie.....	1.049	498
Transports.....	137	62
Commerce.....	573	255
Force publique.....	69	33
Emplois publics.....	84	32
Professions libérales.....	159	66
Rentiers.....	15	6
Domestiques.....	144	80
Profession indéterminée.....	351	188
Indigents.....	104	58
Total.....	10.000	4.633

La différence entre les chiffres des deux colonnes provient de ce que les professions masculines nourrissent un certain nombre de personnes (femme et enfants) en plus de l'homme qui l'exerce. La proportion entre ceux qui *exercent* une profession et ceux qui dépendent des premiers pour leur subsistance varie naturellement suivant le métier; mais, dans l'ensemble, elle n'a pour ainsi dire pas changé depuis vingt ans :

	Exerçant une profession	Dépendante
1901.....	47 %	53 %
1911.....	47	53
1921.....	46	54

* *

L'Inde est un pays essentiellement agricole: l'agriculture proprement dite, abstraction faite du pâturage et de la chasse, nourrit deux cent vingt-quatre millions d'indigènes, soit 71 % de la population; encore faudrait-il ajouter à ces chiffres un nombre assez considérable de ceux qu'il n'a pas été possible aux recenseurs de classer dans une profession déterminée, et même un cer-

tain nombre de ceux qui ont été classés comme commerçants ou comme occupés aux transports. La propriété foncière est extrêmement morcelée. On estime que, dans le Pendjab, le cultivateur ne fournit pas plus de 150 jours de travail par an; le pays est donc loin de donner autant de produits agricoles qu'il le pourrait. Le nombre des indigènes occupés dans les plantations et dans les jardins maraîchers est passé d'un peu plus d'un million en 1911 à 1.422.000 en 1921. Pour les plantations de thé dans l'Assam et le Bengale, nous trouvons les chiffres suivants :

	Plantations		Personnes occupées	
	1911	1921	1911	1921
Assam.....	609	795	493.483	517.418
Bengale.....	240	340	191.286	188.549

Le nombre des indigènes se livrant à la culture du café a sensiblement diminué.

Les mines font vivre 399.000 personnes, dont 265.000 ouvriers; sur ces chiffres, les mines de charbon figurent respectivement pour 288.000 et 205.000.

Si nous passons aux industries, qui n'occupent que 10 % de la population (1 % pour les industries organisées), nous constatons que les industries textiles tiennent de très loin le premier rang, comme l'indique le tableau suivant :

	Personnes occupées	%	Par rapport à 1911	
Industries textiles.....	7.848.000	23,7	+	5,5
— du bois.....	3.614.000	10,9	+	4,9
— métallurgiques..	1.802.000	5,4	+	3,2
— céramiques.....	2.215.000	6,7	+	1,1
— chimiques.....	1.194.000	3,6	+	3,9
Alimentation.....	3.100.000	9,3	+	16,3
Habillement.....	7.425.000	22,4	+	4,2
Bâtiment.....	1.754.000	5,3	+	14,9
Bijouterie, orfèvrerie.....	1.694.000	5,1	+	4,8
Nettoyage et voierie.....	1.377.000	4,2	+	0,9
Industries diverses.....	1.144.000	3,4	+	3

L'industrie cotonnière n'occupe pas moins de 5.872.000 personnes, soit les trois quarts du groupe textile; mais il n'y a que 237 manufactures, employant 430.000 personnes; on les trouve principalement à Bombay et dans les États voisins; le nombre en a considérablement augmenté depuis le recensement précédent, elles appartiennent presque toutes à des Indiens. Dans la Présidence de Madras, le nombre des usines a doublé et celui des ouvriers triplé depuis trente ans; le développement serait encore plus rapide si l'on trouvait le capital nécessaire et si l'esprit d'organisation était plus répandu. Le nombre total des métiers de l'Inde est de 161.206, dont un cinquième seulement à main.

L'industrie du jute fait vivre 493.099 personnes, contre 362.369 en 1911. Le commerce emploie 18,1 millions de personnes, dont plus de la moitié pour tout ce qui concerne l'alimentation, 2,7 millions d'autres commerçants et de boutiquiers, 1,3 millions pour le commerce des

étoffes, 1,2 millions de banquiers, agents et commissionnaires.

Les autorités ont cherché à établir d'une façon aussi précise que possible le nombre des industries occupant 20 personnes au minimum; on en a trouvé 15.606, comptant 2.681.125 ouvriers et ouvrières; dans ce nombre, les plantations de thé représentent 16 %, l'industrie du jute 12 %, l'industrie houillère 7 %, les ateliers de chemin de fer 4 %, les briqueteries et les tuileries 3 %, l'industrie pétrolière 2 %, l'imprimerie 2 %; par comparaison avec 1911, il y a augmentation pour les industries minières, métallurgiques et textiles et pour les transports. 51 % de ces industries se servent d'une force motrice, dont la nature est indiquée dans le tableau suivant :

Nature de la force motrice	Nombre d'usines
Vapeur.....	5.293
Pétrole.....	1.335
Eau.....	85
Gaz.....	163
Electricité fabriquée sur place.....	420
Electricité venant du dehors.....	717
Total.....	8.015

Il est assez difficile, dans un pays comme l'Inde, de distinguer nettement le travail des manœuvres de celui des ouvriers expérimentés; on estime que la proportion de ces derniers est d'environ un quart; pour 1.000 manœuvres hommes, on trouve 508 femmes et 140 enfants des deux sexes âgés de moins de 14 ans; presque toutes les femmes travaillent dans les plantations; on en trouve aussi, ainsi que des enfants, dans les industries textiles et minières. Le nombre des femmes a diminué dans les mines depuis 1911, tandis que celui des enfants y augmentait; c'est le contraire pour les plantations. Les fabriques de ciment, de poterie et les verreries occupent également un nombre assez élevé de femmes et d'enfants.

Paul MARTIN.

L'ENSEIGNEMENT FRANCO-INDIGÈNE EN INDOCHINE (1)

L'arrêté du 18 septembre 1924 n'a donc pas seulement une valeur indiscutable au point de vue pédagogique en facilitant la diffusion des connaissances parmi les masses, il est susceptible d'avoir aussi, comme la plupart d'ailleurs des mesures qui concernent l'Instruction publique en Indochine, des conséquences considérables et des plus heureuses dans l'ordre politique.

(1) Suite et fin. Voir le début de cette étude dans la Revue du mois d'octobre dernier, p. 314-318.

La création d'une commission chargée de préparer des manuels scolaires pour ces mêmes cours des écoles primaires n'a pas donné lieu à d'aussi vives critiques que l'arrêté dit du « véhicule »; à peine quelques voix intéressées, nous ne dirons pas de fabricants de manuels eux-mêmes, mais de leurs porte-paroles, se sont fait timidement entendre. Mais en règle générale, tout le monde a compris l'intérêt considérable de cette mesure qui n'a l'air de rien. Les premiers cours primaires sont surtout fréquentés, nous le savons, par des enfants appartenant à une classe sociale qui fait déjà assez de sacrifices en les envoyant et les entretenant à l'école et ne peut faire de frais supplémentaires pour acheter des manuels; l'enseignement est surtout oral. S'il était confié uniquement à des maîtres expérimentés, il n'y aurait que demi-mal, mais beaucoup de moniteurs d'écoles rurales qui n'ont pu encore être remplacés par des instituteurs, sont incapables de dispenser un bon enseignement oral. Afin de les aider dans leur tâche, les administrations de la Cochinchine et du Tonkin ont créé des journaux périodiques en langue annamite qui donnent régulièrement, mois par mois, des leçons modèles sur toutes les parties du programme des écoles élémentaires. Mais, malgré la réelle valeur de ces journaux, malgré leur diffusion dans tous les pays où fonctionnent les trois premiers cours primaires, il faut reconnaître qu'ils ne servent qu'aux maîtres et qu'il est impossible à un jeune indigène d'en acquérir, d'en conserver, d'en manier la collection.

Un arrêté du 14 octobre 1924 a créé une commission composée d'administrateurs, de professeurs français, de professeurs et de notabilités indigènes chargée de procéder à l'élaboration de manuels qui seront, par les soins de l'administration, imprimés à un nombre considérable d'exemplaires; la diffusion en sera assurée soit par des distributions gratuites, soit par une vente à prix très minime. Les trois premiers livres de lecture sont prêts; du premier (cours enfantin), contenant une centaine de leçons et autant d'illustrations, sortiront incessamment quatre vingt mille exemplaires. L'impression du deuxième et du troisième va faire l'objet d'une prochaine adjudication. Le livre de morale du cours enfantin est déjà rédigé et soumis à l'examen des administrations locales; les autres (cours préparatoire et moyen) sont en préparation. Suivront des manuels d'arithmétique, de connaissances usuelles... Le travail est considérable, mais tous les membres de la commission, pénétrés de l'importance de l'œuvre à accomplir, s'y donnent à l'envi. Il est à croire que dans une année environ tous les enfants de nos écoles élémentaires seront pourvus, — quelle joie pour eux ! — chacun ses livres ! et quelle aide précieuse ne retireront-ils pas de ces manuels rédigés et illustrés à leur intention par les autorités les plus compétentes !

II. — Enseignement du 2° degré. — Enseignement primaire supérieur franco-indigène et secondaire local. — Ecoles Normales d'instituteurs et d'institutrices.

L'enseignement primaire supérieur franco-indigène fonctionne régulièrement dans divers collèges aux chefs-lieux des cinq pays de l'Indochine, l'enseignement secondaire local fonctionne seulement au Tonkin et en Cochinchine concurremment avec le cycle secondaire français conduisant au brevet de capacité correspondant au baccalauréat métropolitain.

Les programmes de ces deux enseignements, primaire supérieur et secondaire local, prêtaient à la critique. On leur reprochait, à juste titre, d'être surchargés de matières, les unes peu utiles; d'autres au contraire, reconnues à l'usage désirables, n'y figuraient pas. Une commission désignée par le gouverneur général et composée, sous la présidence du directeur de l'Instruction Publique, d'administrateurs compétents et de professeurs des diverses spécialités, a procédé, au cours de nombreuses séances, à une mise au point des programmes dans un esprit d'adaptation aux besoins et aux facultés des élèves et de coordination avec ceux des écoles de l'enseignement supérieur franco-indigène. Ces programmes ont été soumis au Conseil consultatif de l'Instruction Publique. Ce Conseil n'avait pas été réuni depuis sa création (1917); par un arrêté du 18 septembre 1924, il fut réorganisé; il comprenait des délégués des administrations locales de l'Indochine, des délégués des Chambres de Commerce et d'Agriculture, les Ministres de l'Instruction Publique des gouvernements de l'Annam et du Cambodge, les membres indigènes du Conseil de Gouvernement, les présidents des Chambres Consultatives de l'Annam et du Tonkin, les Inspecteurs de l'Instruction Publique, les chefs de service de l'Enseignement dans les divers pays de l'Union et des membres de l'enseignement public et de l'enseignement privé. Ce conseil examina les nouveaux programmes dans sa séance du 25 novembre. Le rapporteur fit ressortir que les progrès de l'enseignement primaire, en amenant dans les écoles de 2° degré des élèves pourvus de connaissances élémentaires plus solides qu'autrefois, permettaient d'instituer dans les collèges un enseignement d'un niveau plus élevé. Mais d'autre part, la création d'un enseignement secondaire local faisant suite au primaire supérieur pour conduire ses meilleurs élèves à l'enseignement supérieur devait avoir une répercussion d'effet contraire sur les programmes des collèges. En effet, tandis que les études primaires supérieures, couronnées par un diplôme spécial, étaient les plus élevées que les indigènes pussent faire en Indochine jusqu'en 1917, une culture supérieure attend aujourd'hui tous ceux à qui leurs aptitudes permettent d'aspirer aux Ecoles de l'Université, par l'intermédiaire d'un enseignement secondaire

approprié. Il résulte de là qu'un certain nombre de notions enseignées jusqu'ici dans les collèges, ont été reportées par la commission au cycle secondaire. Par contre les programmes de géographie, d'histoire, de langues indigènes ont été détaillés; l'enseignement de la culture physique a été introduit... Enfin, et c'est peut-être par ce caractère que les textes soumis au Conseil se recommandaient plus particulièrement à ses suffrages, les programmes nouveaux ont été beaucoup plus étroitement adaptés aux conditions du milieu que les précédents. Le rapporteur des programmes de l'enseignement secondaire indiqua à son tour que la Commission, en préparant les nouveaux programmes, s'était proposé les buts suivants : donner à l'élite indigène une solide culture dans les conditions du milieu indochinois; inculquer aux futurs étudiants de l'Université l'ensemble des connaissances nécessaires dans chacune des spécialités qu'elle comporte; réaliser un meilleur équilibre entre l'ensemble des matières prévues pour chaque spécialité et l'horaire correspondant. Le Conseil passa à un examen détaillé les programmes de chaque matière; des remarques et des observations nombreuses furent enregistrées sur des points de détail. Une révision des premiers textes fut faite pour en tenir compte et des projets d'arrêtés furent présentés en conséquence au gouverneur général qui les revêtit de sa signature le 26 décembre 1924.

Cette première séance du Conseil Facultatif permit de constater l'utilité des discussions de cette nature, intéressant à l'élaboration des mesures relatives au développement de l'Instruction publique les hautes personnalités de la Colonie et donnant ainsi aux décisions prises une autorité et une force toutes nouvelles.

La Commission qui avait travaillé à la rédaction des programmes de l'enseignement primaire supérieur, fut réunie de nouveau pour les adapter aux besoins des Ecoles Normales; bien plutôt que de les modifier — le degré d'enseignement des Ecoles Normales étant le primaire supérieur — il s'agissait de leur conférer un esprit nouveau, celui qui convient à la formation de futurs instituteurs et c'est dans ce sens que des mesures furent prises pour donner aux élèves-maîtres des diverses écoles normales la préparation professionnelle qui leur permettra à l'avenir de travailler utilement à l'instruction de leurs jeunes compatriotes. En outre, pour consacrer cette préparation, il fut institué, à l'issue des quatre années d'études normales, un brevet d'aptitude pédagogique. Jusqu'à présent les instituteurs devaient avant tout satisfaire à l'examen du diplôme d'études primaires supérieures; l'addition d'une composition de pédagogie et d'épreuves pratiques les rendait aptes à enseigner. Dorénavant, c'est par l'épreuve d'un examen spécial et mieux approprié aux nécessités de l'enseignement indochinois, qu'ils seront jugés dignes de remplir leur mission d'éducateurs.

Ces diverses dispositions ont été consacrées par un arrêté du gouverneur général en date du 19 mars 1925. Il est à espérer qu'elles auront pour effet de doter l'Indochine d'instituteurs capables et dévoués et de permettre ainsi le développement intensif de l'enseignement primaire, qui est, comme nous l'avons dit, une des conditions les plus essentielles de la prospérité du pays et, en même temps, de l'avenir des relations entre la métropole et les populations protégées.

III. — Enseignement supérieur franco-indigène.

C'est par un arrêté de M. le gouverneur général Albert Sarraut en date du 21 décembre 1917 qu'a été créée l'Université Indochinoise. Depuis, l'enseignement supérieur avait donné lieu à de nombreux reproches; indépendamment de ces personnes qui ne peuvent concevoir que la France protectrice assume le devoir de dispenser aux indigènes un enseignement d'ordre un peu élevé — et l'espèce n'en est pas tout à fait disparue depuis qu'elles ont réussi à mettre à mal au bout d'un an d'existence l'Université créée en 1907 par M. le gouverneur général Paul Beau — indépendamment de ces ennemis irréductibles, il en était d'autres dont les critiques n'étaient pas toutes de parti-pris. Il paraissait d'abord vraiment inadmissible en 1924 que l'enseignement fût donné aux 440 étudiants des écoles supérieures par environ 150 chargés de cours. Il était de simple bon sens que, dans une ville comme Hanoï, on ne saurait en vérité trouver 150 personnes — la plupart étrangères à l'Instruction Publique — capables de donner un enseignement supérieur; aussi était-on amené à suspecter d'un peu de complaisance certaines attributions d'heures de cours. D'autre part, un enseignement ainsi donné par des maîtres sans compétence pédagogique, pour qui le service à l'université n'était qu'un à-côté lucratif de leur emploi principal, pouvait à bon droit être considéré comme sans grande valeur. Les résultats des examens, malgré l'indulgence des jurys, ne montraient pas chez les élèves un niveau suffisant. Un autre abus consistait dans l'introduction, au gré de certains directeurs d'Ecoles Supérieures, d'enseignements non prévus au Règlement de l'Instruction Publique, inexistants dans les programmes — et qui paraissaient plutôt créés dans l'intérêt des étudiants.

La constitution même de l'Université ne donnait pas satisfaction. Des créations malheureuses, sur le modèle des Facultés existant en France, mais n'ayant pas de raison d'être à la Colonie, avaient soulevé la réprobation de l'opinion. L'Ecole supérieure des Lettres, par exemple, dont l'Asie française a entretenu ses lecteurs en 1924, ne répondait à aucun besoin des étudiants indigènes. Il en était de même de l'Ecole des Sciences appliquées, qui ne comptait que cinq élèves peu préparés à recevoir un enseignement technique supérieur, et auxquels d'ailleurs au-

un débouché précis ne s'offrait. Cependant, par une absence d'esprit pratique particulièrement dangereuse à la Colonie, et une propension à créer dans le vide qui justifiait toutes les alarmes, la Direction de l'Instruction Publique envisageait l'ouverture, à cette école squelettique, de quatre sections nouvelles spécialisées.

L'École de Droit et d'Administration était constituée de façon à ne donner aucune satisfaction aux administrateurs mêmes qui devaient en utiliser les diplômés. Elle ne formait pas les collaborateurs indigènes de l'administration française que celle-ci attendait d'elle. Elle ne donnait que des commis prétentieux à cause de leur titre, de peu d'utilité à cause du caractère superflu de la plupart des matières enseignées, de leur manque de culture générale et d'ouverture d'esprit. Il y avait lieu de la transformer, d'en reviser les programmes, comme d'ailleurs tous ceux des diverses Ecoles, pour ne conserver que les matières utiles, éliminer purement et simplement les superflues ou les remplacer par d'autres reconnues profitables. Enfin, si certaines écoles apparaissent comme de création inopportune, il y avait lieu de se demander s'il ne serait pas utile de compléter celles que l'on jugerait à propos de conserver par d'autres reconnues après examen devoir combler des lacunes.

Des mesures énergiques prises par M. le gouverneur général Merlin ont renouvelé l'Université Indochinoise, l'ont réadaptée aux besoins auxquels elle doit répondre et permettent d'espérer de cette institution une reprise de vie nouvelle et féconde.

Tout d'abord, pour toutes les écoles de l'Université, des mesures ont été prises pour que l'enseignement soit donné par les maîtres les plus compétents. Afin d'éviter la multiplicité des chargés de cours et la discontinuité de l'enseignement qui en résulte, afin d'intéresser plus vivement les maîtres à une besogne qui soit l'essentiel de leur activité, à un établissement auquel ils soient attachés, il a été procédé, dans la mesure des possibilités en personnel et des ressources budgétaires, à l'accroissement progressif du nombre des professeurs titulaires de l'Enseignement Supérieur. Cinq de ceux-ci ont été nommés en septembre 1924.

Une revision sévère des horaires et l'élimination de cours introduits ces dernières années en dehors des programmes réglementaires ont permis de réduire de 72 unités le nombre des chargés de cours auxquels il a été fait appel pour l'année scolaire 1924-1925.

Un arrêté du 18 septembre 1924 a eu pour effet d'alléger les programmes des cours, d'en supprimer certaines parties moins importantes, et qui ont l'inconvénient de surcharger la mémoire des élèves au détriment d'une connaissance plus approfondie et surtout plus raisonnée des matières indispensables. Des réformes ont été par ailleurs apportées au mode de recrutement

des élèves de l'Université, à l'octroi des bourses, à l'exercice de la discipline, d'après l'expérience acquise pendant les cinq premières années de fonctionnement des Ecoles Supérieures, et l'on peut en attendre un sérieux relèvement du niveau du public scolaire.

En conservant aux écoles actuelles d'enseignement supérieur un caractère pratique et professionnel, il est apparu conforme aux vœux de l'élite indigène et aux intérêts du gouvernement de les compléter par l'institution à Hanoï d'une école de culture supérieure destinée à constituer les cadres de l'administration et de la magistrature indigènes. C'est pourquoi, en remplacement de l'École de Droit qui ne formait que des commis, et de l'École Supérieure des Lettres, qui n'avait pas d'élèves, un arrêté du 18 septembre 1924 a créé une Ecole des Hautes Etudes Indochinoises comprenant un enseignement administratif et juridique sérieux et des aperçus suffisants sur toutes les grandes questions économiques et sociales du monde moderne. Maintenus constamment à la portée de l'auditoire, propres à lui ouvrir les yeux et à lui orner l'esprit, le ramenant sans cesse à la considération des choses locales et à leur comparaison avec celles des autres pays, ces cours constituent pour la formation de l'élite indigène un ensemble d'une haute portée éducatrice. L'ouverture de cette Ecole a été accueillie avec la plus grande faveur dans tous les milieux. On peut dès à présent assurer qu'une grave lacune est comblée par l'institution la mieux appropriée, et que les critiques ou réclamations émises à diverses reprises à ce sujet vont cesser faute de fondement.

Enfin il était surprenant de ne pas voir, en un pays où tous les peuples ont un long et précieux passé d'art, et où toutes les possibilités dans ce domaine sont à espérer et à encourager, les écoles existantes d'art décoratif qui ne forment que des ouvriers instruits et des artisans, complétées au degré supérieur par un établissement d'enseignement du dessin, de la peinture, de la sculpture, de l'art architectural extrême-oriental, de la perspective, de l'histoire de l'art, dans le cadre de l'Université. La création de l'École des Beaux-Arts de l'Indochine, réalisée par arrêté du 27 octobre 1924, en comblant cette lacune, procurera à l'Indochine dans le domaine de l'art un nouveau renom et dans l'ordre matériel, à une époque où sont si appréciées les choses de l'Extrême-Orient, des éléments intéressants peut-être de prospérité.

Mais on ne s'en est pas tenu à ces mesures. Les programmes de la plupart des Ecoles supérieures ont été soigneusement revus par des commissions compétentes de manière que ces Ecoles forment, en tenant compte de l'expérience acquise après plusieurs années de fonctionnement, le couronnement logique de l'édifice de l'enseignement indochinois, cet enseignement qui, dans les diverses carrières de l'Administration, de l'Instruction Publique, de la Médecine, du

Droit
la F
acco
avis
nos

Lo
l'In
san
vena
prié

Ar
me
cet
du C
la H
peu
veni
auct
émo
rem
coll
res
sans
vres
de p
voir

E
infa
Min
offic
déb
E
de r
libé
entr
et T
mier
à n
cess
posi
la g
Cam

C
habi
des
née
L
glor
trén
leur
ra-t

Droit, des Sciences et des Arts, doit donner à la France généreuse, pour l'œuvre française à accomplir en ce pays, les collaborateurs les plus avisés, les mieux informés, les plus dévoués à nos méthodes et à nos lois.

Charles PRÉVOST.

UN GRAND EXPLORATEUR DE L'INDOCHINE

AUGUSTE PAVIE

Le 8 juin 1925 fut un jour de deuil pour l'Indochine française : Pavie, le pacifique artisan de ce beau joyau de notre domaine colonial, venait de s'éteindre à l'âge de 78 ans en sa propriété de la Raimbaudière.

Aucun de ceux qui, en Extrême-Orient comme en France, eurent le bonheur de connaître cet homme si naturellement bon (les peuples du Cambodge, du Louang-Prabang, les Thai de la Haute Rivière Noire où, j'ai pu le voir il y a peu d'années encore, lui avaient conservé un souvenir très profond de respectueuse affection), aucun d'eux n'aura appris cette fin sans une vive émotion. Mais combien fut-elle plus particulièrement douloureuse aux rares survivants de ses collaborateurs, qui vécurent avec lui tant d'heures inoubliables dans les solitudes asiatiques, sans aucun confort, souvent minés par les fièvres, toujours enthousiasmés par ce charmeur de peuples, par ce merveilleux exemple du devoir !

**

Explorateur par goût, mais par-dessus tout infatigable serviteur de la France, Pavie, décédé Ministre plénipotentiaire de 1^{re} classe et grand-officier de la Légion d'honneur, avait eu les débuts les plus humbles.

Faisant partie d'un détachement d'infanterie de marine dirigé sur la Cochinchine en 1868 et libéré comme sous-officier l'année suivante, pour entrer dans l'administration locale des Postes et Télégraphes, il se faisait rapatrier aux premiers coups de canon de 1870 pour prendre part à notre lutte contre l'Allemagne. Lors de la cessation des hostilités, il était remis à la disposition de son administration, qui lui confiait la gestion du poste télégraphique de Kampot, au Cambodge.

C'est dans ce petit port du golfe de Siam, habité surtout par des Cambodgiens descendants des anciens Khmers, que va se préparer la destinée de Pavie.

Le peu que l'on connaissait alors du passé glorieux de ces derniers les lui avait rendus extrêmement sympathiques. Aussi son attitude à leur égard, dès son arrivée parmi eux, lui attirait-elle immédiatement leur confiance et leur

affection. Les bonzes de la pagode voisine, les Cambodgiens de toutes classes, aimaient s'assembler le soir au pied de sa case, pour le questionner sur les choses de l'Occident lointain, pour lui dire leurs soucis, leurs espérances, pour parler enfin de leur histoire éteinte que cet étranger paraissait connaître beaucoup mieux qu'eux-mêmes.

A ce commerce de chaque jour, et sa forte volonté aidant, Pavie arriva bientôt à posséder leur langue et à pouvoir communiquer directement avec eux. C'est ainsi qu'à leur contact quotidien s'aiguïsa en lui l'irrésistible besoin de soulever davantage le voile qui étendait encore une nuit si opaque sur cette civilisation brillante que semble avoir été celle des Khmers et, à cette fin, d'étudier en détail le sol de ce royaume. Pendant trois années, il mûrit cette idée devenue obsession et ce fut seulement en 1880, au cours d'une visite, à Pnom-Penh, du Gouverneur Le Myre de Vilers, que celui-ci, convaincu par l'enthousiasme de Pavie, lui accorda un congé pour battre et lever les pays cambodgiens entre le golfe de Siam et les grands Lacs. Le travail qu'il en rapporta lui valut de se voir confier une mission d'étude et de construction d'une ligne télégraphique de Pnom-Penh à Bangkok.

Pendant cinq années, Pavie parcourut ainsi en tous sens ce Cambodge, dont il s'était si passionnément épris; il en rapporta les éléments d'une première carte de ce coin d'Asie, à peu près inconnu jusque-là.

Pavie comptait à ce moment dix-sept années d'Indochine et n'était pas rentré en France depuis onze ans.

Au cours des voyages accomplis, écrit-il, j'avais supporté fatigues et privations et passé bien des moments pénibles; je venais surtout de souffrir à l'extrême de voir le pays auquel je m'étais attaché, tomber dans un désolant état de troubles, et les populations auxquelles j'avais voué une affection profonde plongées, de ce fait, dans la plus cruelle misère.

Il rentre alors en France, y emmenant, sur sa demande, un certain nombre de jeunes Cambodgiens choisis pour y être instruits : ce fut l'origine de l'École Cambodgienne fondée à Paris. Il y séjourne trois mois et demi à peine, car, nommé vice-consul de 2^e classe à Louang-Prabang, il avait hâte de rallier son poste d'où il se proposait de rayonner dans les Sip-Song Chan thais (1) de la Rivière Noire, pour en amener pacifiquement les populations à la France.

Mais il avait compté sans le mauvais vouloir des autorités siamoises, désireuses de retarder le plus possible l'arrivée de notre agent à son poste.

A ce moment, en effet, le Siam, profitant de nos embarras au Tonkin et en Annam, où la pacification était loin d'être faite, avait dirigé des détachements de ses troupes sur la rive gauche du Mékong en vue d'y occuper des territoires, — ceux-là même que se proposait de par-

(1) Les douze cantons thais.

courir Pavie, — qu'il savait pertinemment dépendre du royaume d'Annam. Il sentait que la présence à Louang-Prabang d'un observateur de la France ne pouvait favoriser ses desseins.

Le gouvernement de Bangkok lui fit donc attendre pendant six mois ses passeports, lui imposa la voie la plus longue par Xieng-Mai, où on mit deux mois à lui procurer les éléphants nécessaires à son convoi. Aussi Pavie arriva-t-il le 10 février 1887 seulement à Louang-Prabang, onze mois après son départ de Saïgon.

Il ne fut point surpris de s'y heurter partout à une véritable conspiration du silence : par ordre chez les Siamois et par crainte du côté des Laotiens.

Bientôt, pourtant, des rumeurs publiques alarmantes lui apprirent que des événements graves, encore imprécis, dus aux agissements d'un chef siamois, s'étaient produits dans le Nord : quatre jeunes gens, fils d'une famille toute puissante dans la haute Rivière Noire, avaient été traîtreusement attirés dans un guet-apens, arrêtés et vus enchaînés sur une embarcation descendant le Mékong, pour être conduits comme otages à Bangkok.

Il n'en fallut pas davantage pour décider Pavie à se porter vers cette région, sans plus tarder. Le 30 mars, il se mit en route pour le Nord par la voie du Nam-Ou et du Nam-Ngoua.

Mais sur celui-ci, le 17 avril, il croisait une douzaine de radeaux de bambous, chargés de fuyards qui lui annoncèrent la prise de Muong-Theng (1), la nuit précédente, par des bandes de Hos (Chinois) aux ordres de Kam-Oum, connu au Tonkin sous le nom de Déo-Van-Tri, et frère ou parent des quatre captifs conduits à Bangkok.

Menacé d'être abandonné par les bateliers et sa petite escorte siamoise, Pavie dut redescendre à Louang-Prabang. Les Hos l'y suivirent de près et, assoiffés de vengeance, la garnison siamoise ayant abandonné la ville, ils la mettent au pillage, l'incendient, égorgent ceux qui n'ont pu fuir. Le Chef des bonzes, un fils du roi, ont été grièvement blessés; le roi et la reine eux-mêmes ne doivent leur salut qu'à Pavie et à un de ses fidèles Cambodgiens, qui les ont enlevés sous la fusillade des Chinois, pour les entraîner loin du lieu du carnage.

Et alors commença cette fuite lamentable de toute une population ruinée et manquant de vivres; elle se laissait aller au courant des eaux du Mékong, livrée aux caprices de ses tourbillons périlleux et plus encore aux dangers de son grand rapide, le Keng-Luong, qui devait marquer un terme aux souffrances de nombre de ces malheureux et où, trois ans après, Pavie et son adjoint Lefèvre-Pontalis faillirent eux-mêmes perdre la vie.

Cet exode prit fin à deux cents kilomètres en aval, à Pak-Lai, et ce fut sur la plage du grand fleuve que cette immense détresse d'un

roi et de ses sujets érigea son camp et que Pavie, continuant son œuvre de bonté et de dévouement, soigna le vieux monarque accablé par tant de malheurs et les blessés nombreux.

Dès lors, « la conquête des cœurs », but de tous ses efforts, était chose faite et le peuple du Lan-Chang (1) ne devait jamais plus oublier celui qui, en partageant ses dangers, s'était si charitablement penché sur ses souffrances.

Les populations, informées du départ des Hos, regagnèrent peu à peu les ruines de leurs foyers; mais le vieux roi, en marque de vassalité ou plutôt pour y être gardé comme otage, recevait l'ordre de rallier Bangkok. Il s'y rendit, la mort dans l'âme, accompagné jusqu'à Muong-Fang par Pavie. En cours de route, l'un et l'autre faillirent être victimes d'une panique de leurs éléphants où plusieurs personnes trouvèrent la mort. Pavie regagnait ensuite Louang-Prabang et y arrivait le 25 novembre.

Il avait pu, par un de ses Cambodgiens envoyé de Pak-Lai, rendre compte de tous ces graves événements à notre Chargé d'affaires à Bangkok et lui demander instamment la délivrance des quatre captifs dont l'enlèvement était l'origine de ces troubles. Ce courrier particulier, brûlant les étapes, arrivait dans la capitale un mois avant le courrier officiel destiné au roi de Siam. L'émotion y fut vive et la mise en liberté des captifs ordonnée.

Cette nouvelle victoire de Pavie allait avoir un retentissement considérable dans tout le bassin de la Rivière Noire en amenant à nous, sans réserve, les bandes toujours redoutables qui l'infestaient encore.

**

Pourtant, malgré ces événements, les Siamois n'avaient pas renoncé à leurs prétentions et ils avaient reporté leurs troupes vers le Nord, au retrait des bandes Hos. D'autre part, informées des premières tentatives siamoises sur ces territoires, les autorités françaises du Tonkin y avaient dirigé de leur côté une colonne, sous les ordres du colonel Pernot. D'un moment à l'autre, les troupes des deux nations pouvaient entrer en contact et des incidents regrettables en résulter.

C'est alors que Pavie, avisé le 20 janvier 1888 de la proximité relative de la colonne Pernot et pressentant l'importance du rôle qu'il pourrait avoir à remplir dans les territoires contestés, se mit en route et, après avoir essuyé le feu des Hos, la rejoignit le 17 février. Il l'accompagna jusqu'à la Rivière Noire où, après avoir dressé avec son chef un programme d'action commun, il s'en sépara pour rallier, en passant par notre nouveau poste de Lai-Chau, Louang-Prabang, où devaient être arrivés deux officiers mis à sa disposition pour le seconder dans ses reconnaissances des pays contestés.

(1) Dien Bien Phu des Annamites,

(1) Lan Chang ou « Million d'éléphants » est l'appellation thâi du Royaume du Louang-Prabang.

« Afin de montrer dans le pays que nous nous en considérons bien comme les maîtres », Pavie se fait accompagner par un officier et cent hommes de la garnison de Lai jusqu'à Then où il a la surprise de trouver une troupe siamoise venue l'occuper peu après le départ de la colonne Pernet. Très habilement, Pavie sut persuader l'officier siamois qu'il avait été envoyé là uniquement pour l'escorter dans son retour à Louang-Prabang et que le poste occupé naguère par nos troupes devait l'être de nouveau par celle qui était venue de Lai avec lui. Le subterfuge réussit pleinement et il eut le même succès à l'égard d'un détachement de renfort rencontré le lendemain sur le Nam-Ngoua.

À Louang-Prabang, il trouva les deux officiers adjoints. Ils y avaient ramené le vieux roi du Laos, les quatre captifs de la haute Rivière Noire, la plupart des autorités thai conduites à Bangkok comme otages et relaxées à la suite des instances réitérées de Pavie.

Désormais la réussite de la mission pacifique, si chère à son cœur et qu'il s'était tracée comme but de tous ses efforts, n'était plus douteuse; car, tous ces otages rendus à leurs foyers ne manqueraient point d'exalter la magnanimité de la France et, plus encore, celle de l'homme simple et profondément bon auquel ils devaient leur liberté.

Le 8 avril, accompagné du capitaine Cupet, un de ses principaux collaborateurs, Pavie se remet en route pour les Sip Song Chan thais, ramenant à leurs familles une partie des captifs. Il se dirige vers le Nord-Est, à travers les régions encore occupées par les Chinois aux ordres de Ong Ba, débris des anciennes bandes de Pavillons Noirs de notre adversaire Liu-Vinh-Phuc.

En cours de route il fit demander à Ong Ba, par un émissaire, de lui faciliter la traversée du pays et il lui proposa en outre de se soumettre aux autorités françaises, lui promettant d'intervenir auprès d'elles en sa faveur. Le 5 mai, Pavie fit la rencontre, sur sa route, d'un grand vieillard qui l'y attendait entouré d'un groupe de Chinois. C'était Ong Ba. Il venait offrir l'hospitalité dans son poste à Pavie et à son personnel et lui exprima sa gratitude pour avoir sauvé d'une mort à peu près certaine une vingtaine de Chinois qui s'étaient laissé prendre les armes à la main, sans tenter de résister, obéissant en cela aux ordres de leur chef.

Dès ce moment les Chinois et leur chef étaient acquis à notre cause. Laisant Cupet à sa mission topographique et sans aucune crainte désormais à son sujet, Pavie va à Hanoi y exposer au Gouvernement les résultats politiques de ses travaux. Il emmène avec lui Kam-Houi et Kam-Doi, deux des quatre otages arrachés aux mains des Siamois, et trois lieutenants de Ong Ba. En se séparant d'eux, le vieux chef, tout ému, dit à ses lieutenants : « Vous accepterez les conditions qui vous seront faites par les chefs fran-

çais ; j'ai confiance entière en M. Pavie », et s'adressant à ce dernier, les yeux humides : « Je ne demande plus que de mourir ici où j'ai vieilli ».

Pavie arrive à Hanoi le 15 mai.

Surtout sur le quai où des gens circulent, écrit Pavie, je vois qu'on regarde mes pieds sans souliers, le piteux état de nos vêtements. Pourtant quelques-uns, ayant remarqué sans doute le ruban fané à ma boutonnière, nous saluent. Mais mon personnel comparant nos frusques au blanc éclatant des autres costumes, est tout confus. Je lui dis en riant : « Nous irons ainsi chez le général, il appréciera notre dénuement; son étonnement serait de nous voir habillés de neuf. » L'encouragement est d'un bon effet sur mes compagnons et sur les Chinois qui, un peu nerveux, si confiants qu'ils soient, restent muets.

Comme il l'avait espéré, la vue de cette grande ville et de son activité, la puissance de nos forces très complaisamment étalées à leurs yeux, ne pouvaient manquer d'exercer une forte et durable impression sur l'esprit de ces gens de l'arrière-pays.

Ayant à cœur de mettre tout de suite le général en chef en mesure de tirer parti de la connaissance du pays qu'il avait acquise, Pavie lui donne, en même temps qu'une étude politique, un programme de pacification et d'établissement progressif, sans effort militaire et sans frais, de notre autorité sur les pays au sud de la Rivière Noire. A cet objet, le Gouvernement de la colonie et l'Autorité militaire, après entente avec les Affaires étrangères et le Gouvernement siamois, élargissent alors la mission de Pavie et le personnel nécessaire à ses travaux lui est affecté.

Se faisant précéder par les délégués chinois venus avec lui, afin d'aller prévenir les bandes du bon accueil fait à leur demande de soumission, Pavie se met de nouveau en route le 28 juillet pour la haute Rivière Noire en vue de s'y rencontrer avec le puissant Kam-Seng et Kam-Oum, père et frère des deux captifs revenus de Bangkok, afin de les rallier à notre cause. Il reçoit en cours de route la soumission définitive des bandes chinoises dont le vieux chef Ong Ba venait de mourir ; et, quelques jours après, il a la joie de voir venir à lui Kam-Koui, un autre fils de Kam-Seng, dépêché à sa rencontre.

Kam-Koui nous exprime la reconnaissance éprouvée par les siens, de la délivrance de Kam-Houi et de Kam-Doi des mains des Siamois et tout leur espoir que je pourrai faire revenir chez eux les autres captifs. Si je réussis, je serai béni par le vieux Kam-Seng et par la pauvre mère restée à demi-folle depuis leur enlèvement, il y a trois ans. « Mon père a donné des ordres à tous pour qu'on soit en paix. Tout ce que vous faites pour mes frères, m'engage à m'offrir pour toujours à vous; où vous le voudrez, je vous suivrai. »

Ainsi donc la tâche si délicate de la conquête pacifique de cette vaste région de la Rivière Noire, haute et moyenne, avait été réalisée en dépit des obstacles de toutes sortes dressés par la nature et les hommes, malgré les dangers de

chaque jour dans des régions inhospitalières et insalubres, au milieu des bandes longtemps hostiles, au prix des plus grandes privations, de l'absence du moindre confort et sans se soucier des atteintes sournoises du paludisme, hélas si fréquentes ! Conquête réalisée grâce à la foi tenace de cet apôtre qu'était Pavie, dans le succès de ses efforts et dans la puissance de ses moyens pour gagner les affections.

Le 8 décembre il se remet en route pour Louang-Prabang, y ramenant un certain nombre de femmes et d'enfants laotiens enlevés lors du sac de cette ville. La situation politique étant satisfaisante, le moment lui parut propice de rentrer en France, pour rendre compte de sa mission, en laissant la gestion du consulat à l'un de ses adjoints et après avoir passé par Hanoi.

En conséquence, le 15 février 1889, il s'embarque sur le Mékong, se proposant de le descendre jusqu'à Outhèn, point du fleuve le plus rapproché du golfe du Tonkin, pour y étudier la voie la plus courte entre ce fleuve et la côte, mais surtout pour vérifier, à la demande du Gouvernement de la Colonie, les agissements d'un agent siamois venu avec des troupes dans cette région du Kam-Mon et qui avait reculé, à moins de vingt-quatre heures de la mer, une borne limite de l'Annam.

Il se rend ensuite à Hanoi pour porter au Gouvernement les résultats de ses investigations. Il y apprend sa nomination d'officier de la Légion d'honneur et s'embarque pour la France où il arrive le 12 juin.

Des résultats géographiques, historiques, commerciaux et politiques importants avaient été obtenus au cours de la campagne de trois ans et demi qui venait de s'achever. Ils étaient incontestablement dus à l'esprit de suite avec lequel la mission avait pu être conduite par le même agent, d'après des instructions à la fois très générales et toujours conçues dans le même esprit, à l'aide sans réserve qu'il avait reçue des autorités de l'Indo-Chine et au bon accord qui n'avait cessé de régner entre ces autorités et lui.

Grâce à l'action combinée et toujours pacifique de la mission et des autorités militaires, le vaste territoire des Sip Song Chan thais, occupé depuis deux ans par les soldats de Bangkok, nous avait été remis ainsi que la partie orientale du Kam-Mon; le trouble que la présence de quinze cents Pavillons Noirs faisait régner sur nos confins avait cessé, les bandes s'étaient soumises sans qu'un coup de fusil fût tiré; enfin le pays de Lai-Chau, sur la haute Rivière Noire, en armes contre nous depuis longtemps, s'était rallié à la France et ses chefs étaient devenus nos meilleurs auxiliaires.

Mais ces résultats étaient loin d'être complets: d'immenses régions restaient à explorer sur le Mékong et si les empiètements siamois avaient été arrêtés sur tel ou tel point, il n'avait pas encore été possible de songer à exercer notre action sur d'autres points.

Pour éviter toutes chances de conflit pendant

son absence, Pavie avait convenu avec les chefs siamois de l'observation réciproque du statu quo jusqu'à décision des gouvernements touchant les questions territoriales.

Il s'agissait donc de déterminer, sans contestation future possible, celles des régions de ces territoires, dépendant du Gouvernement annamite et indûment occupées par les Siamois et celles appartenant à ce dernier Etat; il s'agissait enfin de rapporter de ces pays un lever topographique aussi complet que le temps et les procédés expéditifs employés le permettraient, pour être mis à l'appui du traité à intervenir entre les deux Gouvernements et de conduire les négociations à cet objet. Tels étaient les buts de la mission nouvelle confiée à Pavie par le Gouvernement français.

Pavie reprend le paquebot le 17 novembre 1889, accompagné de nouveaux collaborateurs, dont Lefèvre-Pontalis, attaché d'ambassade, comme adjoint. Il se rend d'abord à Bangkok et, après y avoir arrêté avec le Gouvernement siamois l'ordre des travaux à entreprendre, il gagne le Tonkin et arrive à Hanoi le 23 janvier 1890.

Les territoires sur lesquels allaient porter les travaux du nouveau programme de Pavie, se développent sur la rive gauche du Mékong: du Yun-Nan jusqu'au Cambodge, couvrant tout le Tran-Ninh et la zone comprise entre le grand fleuve et la chaîne annamitique, soit une surface d'environ 280.000 kilomètres carrés.

Dès le 3 février, un premier groupe d'opérateurs est dispersé dans la partie Nord du territoire à lever; avec les autres, Pavie retourne à Louang-Prabang d'où, descendant le Mékong, il les déposera successivement sur le terrain affecté à chacun d'eux. Il arrive à Saigon le 27 août.

A son passage à Lai-Chau, il avait eu la visite de Déo Van Tri (Kam-Oum), un de nos adversaires les plus énergiques, rallié à la France en reconnaissance de ce que Pavie avait fait pour ses frères et son pays. Depuis lors, il nous resta fidèlement attaché.

Le 24 octobre, Pavie gagna Bangkok en vue d'entamer avec le Gouvernement siamois les premières négociations. De retour au Tonkin un mois après, il y apprenait que le Siam n'observait le statu quo convenu ni dans le Louang-Prabang, ni dans la Chaîne annamitique où il activait la progression de ses avant-postes vers le Mur de Chine. Des ordres furent alors adressés aux autorités françaises locales pour arrêter ces empiètements, tout en prenant les précautions utiles afin d'éviter un conflit.

De Hanoi il se rend sur le haut Mékong dans les Sip-Song-Panh-Nas (1), accompagné de Deo Van Tri qui y est très connu. Il arrive à Xieng-Hong, leur capitale, le 1^{er} avril 1891; il y trouve une jeune reine tout angoissée des dangers que court le roi son époux, en guerre sur l'au-

(1) Douze mille rizières.

tre rive du Mékong contre un de ses frères désireux de lui arracher sa couronne. La réputation de Pavie l'avait précédé dans ces régions lointaines; aussi son intervention entre les belligérants est-elle ardemment sollicitée par la petite reine. Se rendant à ses sollicitations, il gagne le théâtre de la lutte et en peu de jours parvient à accorder les adversaires.

Il retourne ensuite au Tonkin en traversant le Yun-Nan méridional pour atteindre le Fleuve Rouge à Man-Hao et le descendre jusqu'à Hanoi. De son département, Pavie y recevait l'ordre de venir à Paris, lui exposer les résultats déjà acquis par sa mission et les nombreux problèmes restant encore à résoudre. Dans les premiers jour d'août, il y arrivait accompagné de quatre jeunes Thais, de la famille de Déo Van Tri, envoyés pour y faire leurs études.

Mais bientôt y parvenaient aussi des nouvelles d'une certaine gravité, causées par les empiétements des Siamois et les demandes instantes des populations d'user de la force pour y mettre fin. Les rapports des nombreux collaborateurs de Pavie confirmaient ces agissements. Une autorité indigène placée par nos soins avait été attaquée dans son siège administratif, blessée et emmenée prisonnière par les Siamois. Enfin divers incidents, survenus au cours et en dehors de la mission, montraient combien une unité de direction, vis-à-vis du Siam, était nécessaire pour le succès final des négociations et des règlements à intervenir.

Notre Gouvernement se rendit compte de l'urgence de transformer, dans ce but, le poste consulaire de Bangkok en un poste politique; et, pour l'occuper, nul ne lui paraissant plus qualifié que Pavie, alors Consul de 2^e classe seulement, il le faisait élever, le 15 février 1892, au grade de Consul général chargé des fonctions de Ministre Résident dans cette capitale.

Si à son arrivée au Siam, le 9 juin suivant, la Cour et les Ministres lui manifestèrent un vif désir d'arriver à une rapide solution des questions litigieuses, Pavie s'aperçut bien vite que cette attitude était toute de surface, car ses propositions les plus conciliantes étaient repoussées l'une après l'autre. Bientôt même le rôle du Siam devint nettement agressif; il n'hésitait pas, en effet, à faire enlever un agent commercial français installé officiellement à Outhèn, en conformité de l'entente de novembre 1890. Bien plus, un de nos postes fut attaqué sur le Mékong; un officier français pris et emmené en captivité; un inspecteur de la milice indigène massacré au Kam-Mon. C'en était trop!

Le Gouvernement français, jugeant nécessaire d'appuyer l'action de notre Ministre, envoya à Bangkok l'avis *L'Inconstant* et la canonnière *Comète*. Le 13 juillet 1893, au moment où ils franchissaient la barre, nos navires furent accueillis à coups de canon par les forts de Pak-Nam; ils ne pénétrèrent pas moins dans le Mé-Nam et vinrent mouiller devant la Légation de

France. Un ultimatum était remis au Gouvernement siamois et celui-ci n'ayant pas souscrit aux conditions posées, dans les 48 heures imparties, Pavie quittait Bangkok pour y rentrer le 8 août après acceptation de ces conditions. Deux mois et demi plus tard (30 octobre), la France signait avec le Siam un traité délimitant pour l'avenir les territoires dépendant des deux nations et une convention pour l'application du dit traité.

Si toutes préoccupations du côté du Siam étaient désormais écartées, d'autres points de frictions s'étaient manifestés plus au Nord, sur le haut Mékong, du côté des Etats Chans birmanes, occupés par l'Angleterre; le moment était arrivé, pour prévenir toutes difficultés ultérieures, de fixer une zone intermédiaire entre nos possessions et les leurs. Le Gouvernement fran-



AUGUSTE PAVIE

1847-1925

çais décidait que Pavie, tout en restant titulaire du Consulat général à Bangkok, 1^o le représenterait en qualité de Commissaire à la Commission franco-anglaise du haut Mékong et que, 2^o, nommé Commissaire général au haut Laos, il procéderait à l'organisation des nouveaux territoires et serait chargé de s'assurer de l'exécution du traité et de la convention par les Siamois. Enfin, le Ministre des Affaires étrangères lui confiait, en troisième lieu, la délimitation de notre frontière avec la Chine, entre le Fleuve Rouge et le Mékong.

Le 24 mai 1894, secondé par Lefèvre Pontalis, Pavie se mettait en route par la Vallée du Mé-Nam pour joindre le Mékong et le descendre ensuite afin d'y installer les premiers commissariats et de s'assurer de l'exécution des clau-

ses du traité. Cette première tâche terminée, il se rendit au Tonkin pour y régler la question de la frontière entre le Fleuve Rouge et le Mékong et procéder ensuite sur ce dernier fleuve, en commun avec la Mission anglaise, à l'étude de la zone tampon, dont il a été parlé.

La commission constituée à Hanoi, en personnel et matériel nécessaires, quittait cette ville le 29 octobre, pour se rencontrer sur la haute Rivière Noire, avec le Commissaire chinois préposé à la délimitation de la frontière. Une fois l'entente bien établie avec ce fonctionnaire et les travaux répartis entre le personnel y affecté, Pavie continuait sur Muong-Sing afin de s'y rencontrer, le 1^{er} janvier 1895, comme il avait été convenu, avec le Commissaire anglais Scott. Le 3 avril, les études communes des deux Commissions étaient heureusement terminées, elles se séparaient; Pavie retournait à Hanoi, puis à Bangkok, pour rentrer ensuite en France, à la demande des Affaires Etrangères.

Mais avant de quitter pour toujours ce Laos si cher à son cœur et pour satisfaire à leur vif désir, il donnait solennellement, au nom du Gouvernement de la République et par délégation du Gouverneur général, l'investiture aux Princes du Louang-Prabang, les confirmant ainsi dans leur situation au Laos devenu français.

En 1896, Pavie revenait à Bangkok comme Ministre plénipotentiaire et il prenait la retraite en 1905.

**

Le petit employé des télégraphes pouvait être fier de son œuvre glorieuse. Cette œuvre de conquête et de pacification morale, si féconde dans ses moyens, si grande et si belle dans ses résultats, a développé son action sur une superficie de territoires à peu près inconnus, supérieure à celle de la France, et le total des itinéraires levés par Pavie et ses collaborateurs dépasse 30.000 kilomètres.

Les résultats de cet immense labeur ont été consignés dans dix volumes traitant de l'ethnographie, de la littérature, de l'histoire naturelle des pays traversés et où sont détaillés les travaux d'exploration de chacun. Ils sont résumés géographiquement dans un atlas et dans une grande carte au 1/1.000.000^e.

Ainsi que l'exprimait naguère et avec tant de justesse le *Soleil du Midi* sous la signature de J. Chailley,

L'histoire d'Auguste Pavie est à mettre entre les mains de la jeunesse; elle est en soi un magnifique enseignement. Aux ambitieux, elle montre jusqu'où peut mener le désir d'apprendre combiné avec la passion d'agir; aux patriotes comment on peut servir son pays; à tous comment une âme ardente peut anoblir les tâches les plus humbles et, partie du milieu le plus modeste, s'élever aux postes les plus honorés et les plus enviés.

On ne saurait mieux dire pour terminer.

Colonel FRIQUEGNON.

Indochine

GÉNÉRALITÉS

La population de l'Indochine en 1924. — Suivant les statistiques publiées par le *Bulletin économique de l'Indochine*, la population de la colonie comprenait en 1924, 26.137 Européens (dont 24.882 Français et 1.255 étrangers) et 19.610.000 non Européens (dont 19.201.000 sujets français et 409.000 sujets étrangers, Chinois principalement). La répartition entre les différents pays de l'Union indochinoise est la suivante.

	EUROPÉENS	
	Français	Etrangers
Annam.....	1.925	61
Cambodge.....	1.515	66
Cochinchine.....	11.439	654
Laos.....	360	4
Tonkin.....	9.643	470
Indochine entière.....	24.882	1.255

	NON EUROPÉENS	
	Sujets Français	Sujets Etrangers
Annam.....	5.163.000	7.000
Cambodge.....	2.345.000	119.000
Cochinchine.....	3.752.000	237.000
Laos.....	836.000	1.000
Tonkin.....	7.405.000	45.000
Indochine entière.....	19.201.000	409.000

Au recensement de 1921, la population non européenne comprenait 18.479.000 sujets français et 301.000 sujets étrangers.

Les 26.137 Européens comprennent 11.726 hommes, 6.681 femmes, 7.730 enfants de moins de 15 ans. Les 19.610.000 non Européens comprennent 5.846.000 hommes, 5.958.000 femmes, 7.806.000 enfants de moins de 15 ans.

Enfin, au point de vue des races, les 19.610.000 non Européens comprennent :

1^o Sujets français.

Annamites.....	14.522.000
Minh-huong.....	81.000
Cambodgiens.....	2.490.000
Thaï (Laotiens, Tho, etc.).....	997.000
Indonésiens.....	640.000
Muong.....	170.000
Man.....	73.000
Meo.....	87.000
Divers.....	141.000

2^o Sujets étrangers.

Chinois.....	398.000
Divers.....	11.000

Le budget de la colonie pour 1926. — Au début du mois d'août dernier, le gouverneur général p. i. a adressé aux chefs des administrations locales et des grands services une impor-

tante circulaire concernant l'établissement des budgets en 1926.

Cette circulaire fournit d'abord des renseignements sur la situation financière de la colonie et complète l'exposé fait au Conseil de gouvernement les 24 et 25 mai dernier, exposé que connaissent déjà les lecteurs de *l'Asie française* (voir le numéro d'octobre 1925, p. 320).

Le reliquat de cet exercice s'élèvera pour le budget général à 4.650.000 piastres, mais il ne faut pas se dissimuler que ce reliquat est dû beaucoup plus à des annulations de travaux et de crédits qu'à des plus-values de recettes.

Si la plupart des taxes de consommation et les droits d'enregistrement marquent une progression des plus satisfaisantes, cette progression a eu pour contrepartie un fléchissement dans le produit des droits de douane, dû à la dépréciation du franc, ainsi qu'une diminution du rendement de la régie de l'opium. En fait, toutes choses égales d'ailleurs, les recettes de l'exercice 1924 (Douanes régies-postes-enregistrement) sont légèrement inférieures à celles de l'exercice précédent.

En ce qui concerne l'exercice 1925, les recettes des six premiers mois sont d'environ 1.500.000 piastres inférieures aux 6 1/2 prévisionnels correspondants. Sans s'inquiéter outre mesure de cette constatation, on peut néanmoins en conclure que les recettes totales de l'exercice atteindront peut-être les chiffres prévus, mais ne les dépasseront pas. Il faut espérer que ces recettes suffiront à compenser la totalité des dépenses qui seront effectuées, en dépit des augmentations qui peuvent résulter pour les budgets : du relèvement des traitements de présence, de l'application de l'article 7 de la loi du 1^{er} avril 1923, de l'aggravation des charges que la Métropole transfère à la Colonie et du développement normal des services.

En tous cas, pour ces raisons, on doit s'attendre à ce que l'exercice 1925, exécuté dans les mêmes conditions que celui de 1924, laisse un reliquat beaucoup moins important.

Et ce resserrement budgétaire ne peut que s'accroître encore en 1926, puisqu'en dépit des sacrifices déjà consentis par la Colonie, celle-ci va être obligée de faire face à une nouvelle aggravation de ses dépenses de souveraineté.

Il est difficile de rester sourd aux appels de la Métropole, mais la nécessité d'y répondre ne peut être pour nous qu'un motif de plus d'apporter dans la gestion des finances locales la plus stricte économie. C'est vous dire dans quel esprit les projets de budgets de 1926 doivent être établis.

D'autre part, les exigences de la situation actuelle ne sont pas faites pour faciliter un règlement équitable de cette question, si discutée, des rapports entre budget général et budgets locaux. Néanmoins les inconvénients du système en vigueur sont tels qu'il ne m'a pas paru possible de différer plus longtemps la revision du régime actuel. Je me suis rallié dans ce but au « système de la ristourne », dont le principal avantage me paraît être d'assurer aux différents pays de l'Union une participation au développement des principales recettes du budget général et de leur donner ainsi, dans la plus large mesure compatible avec les nécessités de la situation présente, une élasticité qu'ils n'avaient plus.

Le « système de la ristourne » est donc adopté, avec l'adhésion du Département, et devra être appliqué pour le budget de 1926. Cette innovation comporte :

1° L'attribution aux budgets locaux de subventions dont la quotité, au lieu d'être fixée arbitrairement chaque année après des discussions stériles, sera déterminée en fonction des recettes du budget général. Les budgets locaux participeront ainsi à la bonne comme à la mauvaise fortune de ce dernier, et recouvreront un peu de l'élasticité qui leur manque du fait que leurs propres ressources sont constituées presque uniquement d'impôts directs ;

2° Une nouvelle ventilation des dépenses entre le budget général et les budgets locaux.

Les circonstances actuelles ne me permettent pas en effet d'augmenter sans contrepartie les subventions allouées aux budgets locaux. Le budget général ne peut à cet égard donner une aisance que lui-même n'a pas ; mais ce qu'il lui est possible de faire, c'est, par une décentralisation appropriée, de transférer aux administrations locales, en même temps que ces crédits, les travaux dont l'exécution semble plutôt leur incomber et de produire ainsi un effet de masse susceptible de conférer à chaque administration locale une liberté de mouvement dont elle se trouve actuellement quelque peu privée.

La ristourne consentie par le budget général aux budgets locaux sera calculée sur le total des quatre premiers chapitres de recettes du budget général (Douanes, Contributions indirectes et Régies, Enregistrement, Postes), déduction faite des dépenses d'approvisionnement correspondant au produit des Régies. Pour 1926, on peut fixer à 51 millions de piastres environ le montant rectifié des recettes pouvant servir de base à la détermination de la ristourne.

La part des budgets locaux est fixée à 25 0/0 de cette somme, soit à 12.750.000 piastres, qui seront réparties comme suit : Cochinchine 29 0/0 ; Tonkin 28 0/0 ; Annam 24,5 0/0 ; Cambodge 14,5 0/0 ; Laos, 4 0/0. Toutefois la ristourne consentie au Laos n'est qu'une ristourne de principe, et le budget général continuera de consentir à ce pays la subvention complémentaire destinée à lui permettre d'équilibrer son budget.

La ristourne revenant aux budgets locaux sera payable : 1/2 dans le premier mois de l'exercice, 1/4 dans le cours du huitième mois, le solde dans le mois précédant celui de la clôture de l'exercice. C'est seulement à cette époque, en effet, qu'on pourra déterminer avec exactitude la somme à répartir et par suite la part à attribuer à chaque budget.

Ainsi qu'il a été dit plus haut, le système de la ristourne devra se combiner avec une nouvelle ventilation des dépenses entre le budget général et les budgets locaux.

Le principe à adopter pour opérer cette ventilation est que l'imputation des dépenses d'un caractère incontestablement général et intéressant l'ensemble des pays de l'Union doit seule incomber au budget général. La circulaire en précise les détails d'application, tant en ce qui concerne les travaux d'entretien que les travaux neufs.

Tous les travaux d'entretien actuellement inscrits au chapitre XXIV du budget général seront transférés à la charge des budgets locaux, à l'exception de l'entretien des routes coloniales 1

(Porte de Chine à frontière de Siam) et 9 (Vientiane à Hué), des dépenses de navigation maritime et de l'entretien des bâtiments civils afférents aux services généraux.

Parmi les travaux neufs, seront transférés à la charge des budgets locaux, tous les travaux de routes, ponts et pistes de pénétration (sauf les routes coloniales 1 et 9 et les routes de pistes du Laos), tous les travaux de navigation intérieure et d'hydraulique agricole prévus à la troisième section du chapitre XXV, tous les travaux de construction de bâtiments civils ou logements ayant un caractère local ou correspondant à des services entretenus sur les fonds locaux.

Les dépenses en vue de l'entretien, de l'amélioration et de l'exploitation des stations ou bâtiments touristiques seront à la charge des administrations locales, qui auront notamment à supporter sur leur budget le paiement des subventions annuelles aux concessionnaires de grands hôtels ou de bungalows. Le budget général continuera d'assurer les frais de construction et de premier établissement desdits hôtels.

Enfin les dépenses d'assainissement de ports, villes et stations d'altitude seront à la charge des budgets locaux.

On ne saurait méconnaître l'importance des dépenses dont les budgets locaux vont se trouver ainsi grevés; mais elles sont plus que compensées, tant par la ristourne qui en est la contre-partie que par les bénéfices que va procurer aux budgets locaux l'établissement des prévisions de 1926 à un taux budgétaire supérieur de 2 francs à celui de 1925 (10 francs au lieu de 8).

Réorganisation de l'École supérieure de pédagogie. — L'enseignement indigène des jeunes filles, d'institution bien plus récente que celui des garçons, est encore distribué avec beaucoup de parcimonie : selon une récente évaluation, si 12 jeunes garçons sur 100 ont accès aux écoles officielles, il n'y a pas une jeune fille sur 100 qui reçoive l'enseignement franco-indigène.

Il est de toute évidence que ce chiffre, beaucoup trop modeste, doit être relevé; mais il ne pourra l'être que le jour où le recrutement de maîtresses indigènes qualifiées sera assuré dans de bonnes conditions.

C'est dans cette intention qu'un arrêté du Gouverneur Général du 30 mars dernier a décidé la réforme de l'École supérieure de pédagogie. On sait que ce titre singulier et un peu prétentieux désigne simplement une École normale supérieure indigène d'enseignement primaire, c'est-à-dire un établissement destiné à former des professeurs pour les écoles normales d'instituteurs indigènes et pour les écoles primaires supérieures franco-indigènes.

Désormais, les jeunes filles annamites pourvues des titres universitaires prévus par le règlement pourront y être admises. Le programme de l'enseignement est légèrement modifié, mais la durée des études reste fixée à trois ans

Les humanités gréco-latines. — Pendant que les humanités perdent du terrain en France devant la poussée chaque jour plus forte des besoins matériels et des tendances utilitaires, il est intéressant de signaler l'apparition d'un ouvrage destiné aux jeunes étudiants annamites, qui vient d'être édité à Hanoi sous le titre « le Parfum des humanités ». L'auteur est un administrateur des Services civils, M. Vayrac, admirateur fervent des lettres anciennes. Il a entrepris son œuvre sur le désir du Résident supérieur au Tonkin, M. Monguillot, justement préoccupé de mettre à la disposition des jeunes Annamites qui fréquentent nos écoles un recueil de lectures susceptibles de leur faire connaître les grands hommes de Rome et de la Grèce antique.

L'entreprise est nouvelle. M. Vayrac a expliqué, dans une éloquente préface, le but qu'il veut atteindre. Il montre, avec beaucoup de force, que la science n'est pas suffisante pour fonder un système d'enseignement et que la culture n'est pas moins nécessaire.

La science est la partie la plus originale de notre civilisation; c'est pourtant la plus facile à communiquer aux autres peuples; et cette facilité crée beaucoup d'illusions. Mais la science ne constitue pas ce que nous avons de meilleur. En effet, elle n'appréhende que la matière et ne satisfait que la froide raison. Elle n'intéresse pas les autres facultés de l'âme et ne répond pas aux plus nobles aspirations de l'être humain. Elle ne suffit pas à l'éducation.

La science ne saurait rendre la vie meilleure elle la rend seulement plus commode. Elle nous soumet la nature, mais, par un étrange retour, elle nous fait esclaves de la matière. Elle donne à l'homme des machines perfectionnées, mais elle le transforme lui-même en automate. Certes, elle rapproche les peuples, mais comme des prisonniers dans la même geôle. Elle ne les unit pas, elle les suppose, les jette les uns contre les autres dans une concurrence toujours plus âpre. La science la plus infatuée n'exclut pas la barbarie; les Allemands se sont chargés d'en faire la preuve.

La culture, au contraire, supprime la barbarie. Voilà sa grande supériorité.

Quelque conception que l'on se fasse de l'univers et de la destinée humaine, les choses se sont toujours passées comme s'il y avait quelque part un aimant puissant et mystérieux qui a forcé l'homme à sortir de l'animalité et continue à orienter ses aspirations. Chaque peuple donne à cet attrait le nom qu'il préfère...

La culture est bienfaisante, modératrice, elle inspire le respect de soi et de ses semblables; elle accorde ensemble la fierté et la modestie, elle nous fait sentir notre éminente dignité en même temps qu'elle nous marque nos limites. Elle nous préserve de l'orgueil inhumain qu'exalte la science et surtout la demi-science...

La culture seule unit les hommes parce qu'elle leur enseigne la modération, le culte du juste milieu, le souci de l'équité. Elle pourrait peut-être amener les peuples, sinon à s'aimer, du moins à se supporter; si elle était suffisamment répandue.

Or, jusqu'ici, nous avons ébloui les indigènes

par le spectacle de notre science et de notre richesse, nous n'avons pas assez pris la peine de leur dévoiler notre âme. L'appareil extérieur de notre civilisation les empêche d'en saisir l'essence. Sans doute pensent-ils que nous n'avons pas de culture équivalente à celle que la Chine leur avait donnée; leurs lettrés se croient fondés à nous considérer comme des barbares. Et cependant,

Nous possédons la culture la plus riche, la plus raffinée que le monde ait connue, la plus humaine dans tous les sens que ce mot peut avoir, à la fois la plus claire et la plus complexe; celle enfin qui, à plusieurs reprises, a approché le plus près de la perfection. Formée, il y a environ deux à trois mille ans, par l'union de la pensée grecque, d'abord avec le bon sens et la discipline des Romains, ensuite avec l'esprit chrétien, elle n'a cessé de s'enrichir depuis et d'assimiler des apports venus de tous les coins de l'horizon.

Certes, il ne s'agit pas de transformer des hommes d'Extrême-Orient en Français. Mais il est légitime de les aider à nous mieux comprendre, de les persuader que nous avons, comme eux, la notion du bien et le désir de le réaliser; que, si des différences de détail nous séparent, nous sommes unis par une conception à peu près identique de la destinée humaine.

Rien ne saurait être plus propre à les initier à notre civilisation que de leur présenter un tableau de ce qu'elle fut à ses origines.

En réunissant les récits des actions mémorables, les plus beaux traits de l'histoire ou de la légende, les anecdotes instructives ou simplement amusantes, dont fourmillent les textes classiques, on peut déjà montrer quelle conception se faisaient de la vie ceux qui furent les lointains ancêtres de notre pensée. Les héros antiques ont forcé l'admiration de tant de générations d'écoliers! Ils plairont à nos jeunes protégés et gagneront leur sympathie. Ils étaient courageux, cultivés, pleins de générosité. Ils avaient une haute idée de leur dignité et se montraient en toute circonstance jaloux de leur renommée. Ils savaient vivre et ils savaient mourir.

A travers ces récits attrayants, l'écolier indochinois ne manquera pas d'apercevoir quelques-unes des idées fondamentales qui sont à la base de notre civilisation. Il nous comprendra mieux. Et l'on saisit par là la haute portée sociale de la tentative si neuve de M. Vayrac.

CAMBODGE

Réam et Bokor. — L'année 1925 a vu s'achever une série de travaux qui transforment la région côtière du Cambodge sur le golfe de Siam.

Au mois d'avril a été inauguré l'appontement de Réam. Une belle baie naturelle se présentait sur la côte, un peu à l'ouest de l'île de Phuquoc, bien abritée contre les vents du large et offrant des fonds d'une bonne tenue. Le Résident supérieur au Cambodge forma le projet d'y installer un port. « Grâce à ce port, écrivait-il il y a cinq ans, l'Indochine trop hypnotisée jusqu'ici par sa façade orientale, cessera de tour-

ner le dos au golfe de Siam, où ses intérêts et ceux de la France sont à développer, pour y acquérir la prédominance matérielle et morale que nous devrions avoir depuis longtemps. » Le bel appontement aujourd'hui en service permet à des navires de tonnage moyen de procéder directement à leurs opérations de chargement et de déchargement. Réam deviendra-t-il un grand port? Expédiera-t-il un jour les poivres, riz, poissons salés du Cambodge? C'est possible, s'il est réuni à Phnom-penh par voie ferrée. Mais pour le moment il n'y a qu'une route récemment établie et permettant le trafic par automobiles. Depuis le mois d'avril, le courrier de Saigon et de Phnom-penh est apporté par cars postaux à Réam où font escale, dans leur service régulier Saigon-Bangkok, deux vapeurs, l'un français, le *Maurice-Long*, l'autre siamois, le *Nibha*. En sens inverse, le courrier de Bangkok est débarqué à Réam pour être transporté en automobiles dans les pays du sud de l'Indochine.

En même temps que le transit postal on voit s'amorcer un courant de tourisme: les Européens résidant à Bangkok commencent à connaître la Station d'altitude du Bokor, une autre création de M. Baudoin, Résident supérieur. Trente-six heures de bateau jusqu'à Réam et 124 kilomètres de route les y amènent facilement; ils y retrouvent nombre de colons et de fonctionnaires du Cambodge installés au Bokor-Palace ou à l'hôtel adjacent, car le Bokor n'est qu'à quatre heures d'automobile de Phnom-Penh.

Société de protection maternelle et infantile.

— Le 29 juin, a eu lieu, à Phnom-Penh, sous la présidence du Résident supérieur, une réunion préliminaire des membres fondateurs de la Société de protection maternelle et infantile du Cambodge.

La Société projetée a pour but de lutter contre la mortalité infantile, qui est assez considérable au Cambodge et dont la cause réside dans l'ignorance dont la population indigène fait preuve en matière de précautions hygiéniques, tant en ce qui concerne les mères que les nouveaux-nés.

Pour remédier à cet état de choses, l'administration coloniale n'est pas suffisamment organisée; elle ne peut pas pénétrer facilement les milieux familiaux et les efforts qu'elle tente demeurent le plus souvent sans résultats. L'initiative privée est mieux armée pour amener la population indigène à une meilleure compréhension de ses intérêts.

C'est donc à la charité privée qu'il appartient de prendre part à cette œuvre humanitaire et de suppléer les pouvoirs publics dans tous les cas où ils se trouvent réduits à l'impuissance. Pour atteindre ce résultat va être fondée à Phnom-Penh une Société de protection maternelle et infantile dont les ramifications s'étendront sur tout le Cambodge.

TONKIN

Le développement de l'industrie de la soie. — C'est en 1916 qu'un Lyonnais créa au Tonkin le premier tissage mécanique, qui venait ainsi s'adjoindre à la filature de Nam-dinh. En 1920, cette collaboration aboutissait à la création de la *Société franco-annamite textile et d'exportation*. L'industrie séricicole s'organisa en dépit des difficultés de l'après-guerre et du bouleversement économique. En 1922, la société avait en activité quatre filatures équipées à l'euro-péenne : Nam-dinh, Laoquan, Quiphu et Vinh. Les résultats obtenus prouvent que cette industrie est actuellement au point; il reste toutefois à développer la production séricicole.

Actuellement, la soie produite à l'euro-péenne, au Tonkin et en Annam, peut être tissée mécaniquement, même pour les tissus délicats. Les crêpés annamites sont appréciés, aussi bien sur les marchés de l'Extrême-Orient que sur les places d'Europe, et peuvent lutter avantageusement contre les productions japonaises.

En Annam, les Etablissements Delignon se sont développés parallèlement aux entreprises du Tonkin. Leurs filatures et tissages de Phu-phong sont en pleine production.

Au Cambodge, une société lyonnaise, créée en 1922 sur l'initiative de l'Agence Economique de l'Indochine, a établi un vaste programme de développement de la sériciculture et de la filature, avec le concours du Gouvernement.

Ces entreprises représentent déjà près de 50 millions de capitaux investis, et il ne faut les considérer que comme des débuts. La sériciculture est, en effet, susceptible de grands développements en Indochine. Le mûrier, en arbuste, pousse facilement toute l'année; il vit dix ans et donne de la feuille après 5 à 6 mois. On peut faire 6 à 7 cueillettes par an.

Le cocon du Tonkin est de race polyvoltine jaune or, de faible dimension, pointu et léger. Il y a 1.200 à 1.500 cocons au kilo et il faut 20 à 25 kilos de cocons pour 1 kilo de soie. Le brin est le plus fin connu et est très brillant.

Le procédé annamite de filature consiste à filer le cocon à l'instar des Chinois (soies natives); le cocon n'est pas étouffé, il est jeté dans une bassine par poignées de 20, 30, 50 cocons (bassine à feu vu). L'Annamite file ainsi une soie de belle nature, mais irrégulière, qui s'emploie exclusivement dans les tissus indigènes.

C'est pour l'adapter aux emplois européens que des filatures à vapeur, selon les procédés modernes, ont été créées au Tonkin. Cinq sont actuellement en activité, dont quatre appartiennent à la Société franco-annamite textile et d'exportation. La cinquième est sous forme de société annamite. Deux autres sont en création.

La soie de ces filatures prime celle de Canton sur les marchés européens et la production est encore très inférieure aux seuls besoins de la consommation lyonnaise.

L'importance de la soie au Tonkin est difficile à estimer. On peut dire que la récolte des cocons s'élève actuellement à 2 1/2 ou 3 millions de kilos, correspondant à 130-150.000 kilos de soie, dont environ un quart est filé à l'euro-péenne. Le reste, filé par les procédés annamites, est en partie consommé par la colonie. Un dixième à peine est exporté par les Chinois, en balance de leurs importations en Indochine, et autant sur l'Europe.

En Annam, les récoltes de cocons se chiffrent à un total de 2 millions de kilos.

La production à l'euro-péenne peut augmenter sensiblement, mais elle sera toujours conditionnée par les augmentations de mûriers et du grainage. C'est ce point qui doit retenir l'attention du Gouvernement de la colonie, parce que le développement des plantations et l'établissement de magnaneries modèles sont liées principalement à la politique envers les indigènes, aux encouragements donnés, aux mesures douanières appropriées et à une protection industrielle séricicole égale pour tous les pays de l'Union indochinoise.

Préparation de jeunes Français aux carrières commerciales. — Une intéressante initiative vient d'être prise, dont il faut souhaiter le succès, car elle semble susceptible d'orienter vers les carrières actives bien des jeunes Français élevés en Indochine : une section commerciale a été créée à l'école primaire supérieure de garçons de Hanoi.

Les élèves appartenant à cette section recevront, concurremment avec l'enseignement général, un enseignement technique destiné à les orienter vers le commerce et la Banque.

En première année, l'enseignement est le même pour tous les élèves. Des cours facultatifs de sténographie et de dactylographie seront néanmoins ouverts, le jeudi matin, aux élèves de première année.

Après cette année, que l'on peut qualifier d'« année d'introduction », voici que commence la spécialisation des élèves.

Les élèves de la section commerciale suivront des cours de comptabilité, de géographie commerciale, de travaux pratiques, de sténographie et de dactylographie en deuxième année.

Les notions acquises, essentiellement pratiques, doivent, aux termes des instructions ministérielles, mettre les élèves en mesure de s'orienter rapidement dans la comptabilité d'une maison de commerce quelconque. C'est ainsi que la troisième année doit former un « bureau commercial » avec ses divers services, où passent successivement tous les élèves.

Des démarches seront faites auprès des Chambres de Commerce et des grandes firmes du Tonkin, en vue de les intéresser à l'essor de cette section commerciale et au placement éventuel des meilleurs élèves, en qui les négociants et chefs d'industrie trouveront sur place des

employés français susceptibles de mériter leur confiance et de devenir rapidement des auxiliaires précieux.

La Société d'enseignement mutuel des Tonkinois. — Cette société, déjà vieille de trente-trois ans, est connue des lecteurs de l'*Asie française*. Elle a rendu dans le passé et rend encore de réels services. Selon les paroles du président de son comité de patronage français, M. Tissot, ancien Résident supérieur, « elle a été la première à aider, avec un zèle et une loyauté sans équivoque, le protectorat français à préparer et à former les cadres sociaux de demain. Elle s'est efforcée d'attirer à lui le peuple annamite, de concilier et de confondre des intérêts qui paraissaient divers, dans un même désir de paix, de pensée et d'amitié ».

La fête annuelle de la société a permis à M. Pham-quynh, son président, de définir la situation actuelle et les moyens d'action de « l'Enseignement mutuel ».

L'année 1924, a-t-il déclaré, a été particulièrement féconde. Le nombre des membres s'est augmenté de presque une centaine, portant à 500 le chiffre total de nos adhérents.

Nos finances étaient prospères et accusaient en fin d'année un reliquat de plus de 600 piastres qui vient s'ajouter à notre fonds de réserve.

Les cours primaires du jour sont suivis régulièrement par quatre cents élèves et seule l'exiguïté de nos locaux ne nous a pas permis d'en recevoir davantage. Un grand nombre sont des enfants des sociétaires, mais beaucoup nous viennent également de l'extérieur. Tous suivent ici le même programme que dans les écoles officielles, sous la direction de maîtres qualifiés et d'un de nos collègues, bachelier de l'enseignement secondaire, qui remplit les fonctions de directeur des cours.

Tous les soirs fonctionnent deux cours de français et un cours de sciences et de mathématiques, et deux fois par semaine un cours de caractères chinois professé par un tu-tai.

Deux fois par mois, les 2^e et 4^e jeudis, ont lieu des conférences, tantôt en français, tantôt en annamite, faites par des membres de la Société et des personnalités françaises du Comité de patronage. Ces conférences sont le principal attrait de notre Société et lui donnent tous les quinze jours une animation de bon aloi. Elles portent sur des sujets les plus variés : histoire, littérature, sciences, morale, hygiène, etc., et sont suivies chaque fois par des centaines d'auditeurs. Quelques-unes d'entre elles ont eu un tel succès que non seulement toutes les places étaient occupées, mais que des auditeurs étaient obligés de se tenir debout jusque dans la cour. C'est un spectacle vraiment réconfortant que de voir non seulement cette jeunesse, mais aussi ces hommes mûrs se presser, s'entasser dans ces locaux devenus étroits pour entendre un conférencier qualifié leur ouvrir des horizons nouveaux dans les différents domaines du savoir.

Enfin, nous avons des Comités dans presque toutes les provinces, et certains d'entre eux sont en pleine prospérité, notamment ceux de Nam-dinh, Thai-binh, Ninh-binh, Cao-bang.

Ainsi « l'enseignement mutuel » travaille à répandre l'instruction et la langue française. Mais il n'oublie pas la langue annamite et, conformément aux vœux de l'élite indigène, il fait

effort pour enrichir l'idiôme populaire et pour l'utiliser « dans un exposé doctrinal ou même dans une discussion d'idées ».

La langue annamite elle-même, dit M. Pham-Quynh, grâce à ces causeries et à ces conférences bi-mensuelles, véritables exercices oratoires pour nos membres, a fait durant ces dernières années des progrès considérables. C'est ainsi que notre Société aura eu le mérite de travailler pour sa part à l'assouplissement de notre langue nationale, comme elle a toujours travaillé depuis plus de trente ans à la diffusion de la langue et des idées françaises.

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE

Envoi de soldats au Maroc. — Au début de juillet, a été publiée dans les Etablissements français de l'Inde une note officielle annonçant le recrutement de soldats indigènes à destination du Maroc. Un premier contingent (disait cette note) devait partir de Pondichéry le 27 juillet; un second contingent devait partir à son tour un mois plus tard. C'est là, après beaucoup d'autres, un exemple de coopération intercoloniale digne d'être retenu.

Levant

PAYS DE MANDAT FRANÇAIS

Le rappel du général Sarrail. — Le général Sarrail a été, à la date du 30 octobre, invité par le Gouvernement à venir en France lui fournir des explications sur la situation en Syrie. Comme il était prié de se rendre sans aucun retard à cette invitation, il s'est embarqué dès le 8 à Beyrouth, à bord du *Sphinx*, après avoir reçu les honneurs des troupes, de la gendarmerie et de la police. Les généraux Dupont et Gamelin, le président des Etats de Syrie, un certain nombre de députés et le Corps consulaire avaient salué, lors de son départ, le général haut commissaire qui, dès son arrivée en France, a gagné Paris et a été entendu par le Gouvernement et par les Commissions des Affaires étrangères et de l'Armée de la Chambre des Députés.

M. Henry de Jouvenel haut commissaire. — Chacun a compris, en apprenant le rappel du général Sarrail, que celui-ci ne retournerait pas en Syrie. Effectivement, avant même qu'il fût arrivé à Marseille, le gouvernement avait désigné M. Henry de Jouvenel pour remplir le poste de Haut Commissaire de France en Syrie et au Liban (7 novembre) et avait maintenu à côté de lui le général Gamelin pour commander les troupes et diriger les opérations militaires.

L'Asie française donne ailleurs (aux p. 336-339) son opinion sur le choix de M. Henry de Jouvenel, comme aussi sur la substitution d'un haut commissaire civil à un haut commissaire militaire. Nous n'avons donc ici qu'à enregistrer les faits sans insister sur les déclarations faites par M. Henry de Jouvenel avant son départ de France, et à constater que le nouveau commissaire a commencé par étudier la situation actuelle de la Syrie avec les personnalités les plus capables de le renseigner, jusques et y compris le général Sarrail lui-même. Puis il s'est embarqué pour Beyrouth, où il est arrivé le 2 décembre, relevant le général Duport de la mission que lui avait confiée le Gouvernement.

C'est en effet le général Duport qui avait été chargé de remplir en Syrie les fonctions de haut commissaire *p. i.* depuis le départ du général Sarrail jusqu'à l'arrivée de son successeur ; il avait été chargé en même temps de conduire en Syrie une enquête sur les événements qui se sont déroulés dans ce pays depuis quelques mois. Tandis que M. de Jouvenel commençait, aussitôt après avoir pris possession de ses fonctions, la tournée d'inspection qui le mettait en contact direct avec les populations des pays de mandat français, le général Duport, sa mission achevée et son rapport établi, rentrait en France à la date du 13 décembre.

Les événements. — Cependant les événements ont continué de se dérouler en Syrie avec une ampleur et une abondance telles que nous ne saurions prétendre ici les suivre dans le détail. Aussi bien la presse quotidienne les a-t-elle signalés au jour le jour, non seulement d'après les informations officielles qui lui étaient communiquées, mais aussi d'après les nouvelles publiées dans les journaux étrangers. Le général Duport mit la Presse en garde contre ces dernières informations, il est vrai, et, de fait, on a pu en constater souvent les exagérations, parfois même les inexactitudes, sinon la parfaite fausseté ; mais quand on sait combien, il y a peu de temps encore, la gravité de la situation était dissimulée par le général Sarrail et par son entourage, on ne peut reprocher aux journaux d'aller chercher leurs enseignements là où ils ont quelque chance d'en recueillir, en s'efforçant d'ailleurs d'en faire de leur mieux la discrimination.

Il nous faut débiter par revenir sur un des renseignements que contenait notre dernière chronique. Celle-ci ne parlait qu'au conditionnel (à la p. 323) de la destruction du palais Azem, à Damas, où M. Eustache de Lorey avait réuni des collections d'art tout à fait remarquables et qui devait être, dans l'esprit du général Gouraud, une sorte de Villa Médicis à l'usage des artistes désireux d'étudier sur place les arts de l'Orient. Les photographies publiées par le *Times* n'ont pas tardé à prouver la réalité du désastre, et la communication, adressée un peu plus tard à l'Académie des Inscriptions et Belles

Lettres par le général Gouraud ne l'a, hélas ! que trop confirmée. La responsabilité en incombe entièrement au Haut Commissaire qui a voulu faire d'un musée sa demeure, parce qu'il y trouvait un cadre où abriter dignement sa personnalité, et qui, contre toute prudence, s'est établi dans un quartier indigène et non pas dans un quartier européen. Quant aux origines de la révolte de Damas, à la connivence d'une partie de la population avec les Druses, le mieux est d'attendre la publication du rapport dont il vient d'être question pour en parler avec toute la précision désirable.

Mieux vaut simplement retenir que, malgré l'heureuse impression produite en Syrie par le rappel du général Sarrail et les premières déclarations de son successeur, malgré aussi la détente constatée par le général Duport au milieu de novembre, la révolte du Djebel Druse n'est pas encore terminée, loin de là, et que, plus d'une fois, des bandes de rebelles ont pu pénétrer dans les faubourgs de Damas. On prétend même que leurs incursions y seraient absolument continues et qu'il ne se passe guère de jour, ou plutôt de nuit, où l'on n'ait à y constater leur venue. On a signalé d'autre part des complots et des symptômes de mouvements hostiles à la France dans ces importantes villes de la Bekaa, bien connues pour leur affection à la religion musulmane et pour l'importance de leur population arabe, que sont Homs et Hama ; on vient enfin d'annoncer la découverte d'un complot tramé contre les jours du nouveau haut commissaire.

En même temps, l'insécurité, dont notre dernier numéro signalait déjà l'existence en plus d'un point, s'est étendue très largement, surtout dans le Sud, rappelant les plus mauvais jours de l'année 1920. En raison de la gravité de la situation, un corps de volontaires libanais chrétiens s'est constitué au milieu de novembre pour protéger l'Etat du Grand Liban contre les Druses et contre les musulmans insurgés, tandis que des milliers de paysans et de montagnards venus des districts d'Hasbeya, de Rachaya et de Merdjaïoun se réfugiaient à Beyrouth et que d'autres, passant la frontière de la Palestine, venaient des mêmes cantons, et aussi de Djedeida, chercher un refuge dans la Haute Galilée. Le voyage fait à Londres par M. de Jouvenel a assuré l'entente entre les deux pays mandataires, tandis que des opérations vigoureusement menées aboutissaient au dégagement des cantons du Liban où avaient pénétré les Druses.

Ajoutons que ces opérations militaires n'ont pas été sans donner quelque peine aux soldats qui ont dû les faire et aux chefs qui les ont conduites ; rendons aussi un hommage tout particulier à la résistance opposée aux assiégeants par la garnison de Rachaya. C'est un épisode très dramatique d'une toute récente et tragique histoire et sans doute conviendra-t-il d'y revenir dans un de nos prochains numéros.

Fermeture de la route automobile du désert de Syrie. — A la suite de différents incidents qui se sont produits ces temps derniers, jusqu'à une distance relativement minime de Homs, la route automobile Homs-Palmyre-Bagdad, sur laquelle les convois ne circulaient plus que d'une façon irrégulière, a été momentanément fermée. D'après le *Times*, un convoi automobile anglais aurait même dû rebrousser chemin après être arrivé jusqu'à Palmyre. Par là se trouvera sans doute renforcé encore le mouvement d'opinion qui s'est manifesté en Palestine et en Irak dès le mois de septembre et qui tend à relier directement Amman et Bagdad par une route d'automobiles passant tout entière en pays de mandat britannique. Cette route, qui se détacherait de la route actuelle auprès des puits de Rutba, serait plus courte qu'elle et pourrait être facilement surveillée par des avions. Son établissement est évalué à moins de 10.000 livres.

Le « Bulletin économique des Pays sous mandat français ». — Une décision du Haut Commissaire de France, en date du 30 mai 1925, a substitué au *Bulletin économique de l'Office commercial français pour la Syrie*, dont l'*Asie française* a plus d'une fois cité les informations très intéressantes et très précises, un « *Bulletin économique des Pays sous mandat français* (Etat de Syrie, Etat du Grand-Liban, Etat des Alaouites, Etat du Djebel Druse) », qui doit être, aux termes de la décision, « un recueil mensuel de documentation économique », publié avec le concours de l'Office commercial français du Levant et l'Association des Commerçants et Industriels français du Levant. Plusieurs numéros de ce nouveau périodique ont déjà paru ; c'est simplement, sous un autre format et avec un titre un peu différent, l'ancien *Bulletin économique* qui continue son œuvre excellente de publication et de diffusion de la documentation commerciale, industrielle et agricole concernant les pays sous mandat français.

Les stations estivales du Liban. — En signalant, dans son numéro de décembre 1924 (à la p. 442), le rôle de Beyrouth comme station maritime d'été de Bagdad, l'*Asie française* a appelé l'attention sur la venue au Liban, depuis l'Égypte et depuis l'Irak, de nombreux villégiateurs. Il convient de revenir un peu sur ce fait nouveau, à propos de la visite faite, à la fin du mois de septembre 1924, par un groupe de médecins égyptiens dans les stations d'estivage du Liban et de la Syrie. En neuf jours, ce groupe de médecins a parcouru près de 1.100 kilom. et visité, avec Beyrouth comme quartier général, la partie du pays ayant pour points extrêmes au Sud Djézine, à l'Est Damas, au Nord-Est Baalbeck, au Nord les Cèdres.

Dans trois numéros consécutifs du *Réveil* (de Beyrouth), le Dr Alex. Nasra, du Caire, a par la

suite rendu compte de cette excursion, énuméré les stations estivales de la contrée et mis en relief leur valeur climatique et thérapeutique.

Bien que Baalbeck soit passablement éloigné des régions généralement fréquentées dans ce but, le praticien égyptien y voit, par 1.170 m. d'altitude, une station remarquable par son climat très sec, ses eaux de source très fraîches, et sa situation au pied de cet Anti-Liban, qui contient, à Bloudane, par plus de 1.500 m., la station d'estivage la plus élevée de tout le pays sous mandat, après les Cèdres.

Baalbeck, dans la Bekaa, et Bloudane constituent le groupe des stations de l'Anti-Liban; dans le Liban même, le Dr Nasra distingue plusieurs groupes.

Zahlé, située sur le versant oriental de la chaîne par 950 m. d'altitude, au pied des coteaux qui encadrent la vallée au fond de laquelle coule le Nahr el Bardani, affluent droit du Nahr el Litani, Zahlé, dans la Bekaa comme Baalbeck, forme un autre groupe à soi seule, dont la petitesse contraste avec la multiplicité et l'importance des groupes situés sur le versant opposé, sur le versant occidental ou maritime du Liban.

Ici, sur les pentes méditerranéennes des montagnes, le Dr Nasra, distingue différents groupes dont les plus fréquentés sont ceux du Liban central, les plus proches de Beyrouth. On aurait tort, cependant, de négliger le groupe du nord et celui du Sud, tous deux accessibles de la capitale, mais accessibles également celui-ci depuis Tripoli et celui-là depuis Saïda. Djézine, à l'altitude moyenne de 830 m., à proximité immédiate de laquelle se trouve une belle forêt, Deïr el Kamar, où se plaisent à revenir par environ 900 m. d'altitude, dans les hameaux très rapprochés d'où ils sont originaires, tant de Libanais établis sur la côte et même en Égypte, Barouk à la source abondante et fraîche, Aïn Zebalta enfin, aux deux sources fraîches et abondantes, entourée d'une forêt de pins d'une certaine étendue, voilà les stations du groupe du Sud, auxquelles répondent, dans le groupe du Nord, des localités peut-être plus connues encore. La plus haute est le gros bourg maronite d'El-Hadeth, située dans un cadre merveilleux (par 1.550 m.), qui était naguère, en été, le siège de l'administration du district d'El-Batroun, et qui est toujours, comme Hasroun à 4 kilom. plus à l'Est, un lieu réputé pour ses vergers et pour ses jardins maraîchers. Bazoune, Bécharré, qui domine par 1.500 m. d'altitude la vallée du Nahr Kadicha, à quelque distance au-dessous du célèbre bois des cèdres (situé à 1.920 m.), Ehden enfin (1.445 m.), dont le climat est un des meilleurs du Liban, et dont les habitants vont régulièrement hiverner à Zeghartha ou Zagortha, à 7 kilom. S.-E. de Tripoli, sont les autres stations du groupe du Liban Nord; toutes, abstraction faite d'Ehden, occupent à plus de 1.300 m. le faite d'une vallée sauvage dont le fond, contrairement à celui des autres vallées

du Liban, demeure à environ 400 m., à peu près égal depuis sa tête jusqu'à son issue vers la Méditerranée.

C'est dans l'ancien district d'El Batroun que sont situées ces quatre stations; dans celui de Kesrouane se trouvent les localités estivales les plus septentrionales du Liban central : Ghazir, gros bourg bâti en amphithéâtre, à moins de 400 m. d'altitude, sur un coteau faisant face à la mer; puis, sur une autre route et à une plus grande hauteur, Djeltoun, Achkout Reyfoun, qui, par environ 1.100 m., est la station la plus réputée de cette région, Faïtroun et Mayrouba. Plus au Sud encore, dans le Matn, voici maintenant Chabanyeh, Hammana, Falougha, sans oublier Biskinta, située par 1.430 m. d'altitude sur le flanc Ouest du Sannin, et Chouaïr au climat très sain. Mais c'est déjà à une certaine distance de Beyrouth, aux points de naissance des vallées, ou sur certains mamelons les surmontant, que se trouvent ces différentes stations; seuls, par conséquent, ceux que leurs affaires ne rappellent pas dans la capitale du Liban peuvent y séjourner. Rien, au contraire, de plus facile qu'un retour quotidien à Beyrouth pour les estiveurs établis dans le voisinage immédiat de cette ville, des deux côtés de la route et du chemin de fer de Damas, Beit-Méri, Broumana (730 m.), la station préférée des Européens, Bikfaya, par 950 m., au-dessous d'un bois de pins et de nombreux vignobles, Dhour-El Chouaïr enfin, située en pleine forêt de pins, par plus de 1.100 m. d'altitude, telles sont les agglomérations situées au Nord de la voie ferrée, dans la banlieue immédiate de Beyrouth, sur la crête d'un chaînon d'où la vue peut plonger sur des vallées profondes, escarpées et sauvages et jouir de paysages exclusivement montagneux, Aley, Bhamdoun et Aïn-Sofar, dont les stations se trouvent respectivement, sur la ligne de Damas, à 820, 1.073 et 1.280 m. d'altitude, sont naturellement très fréquentées, elles aussi, et sont des endroits où la vie mondaine bat son plein durant tout l'été; elles appartiennent au groupe du Sud, comme aussi Bmekkinn, Souk el-Gharb et Aïn Zehalta, dont il a déjà été question et où le groupe du Liban méridional se soude à ceux du centre.

Cette longue et sèche énumération, qui ne vise pas à être complète, est intéressante à plus d'un titre, et montre bien de quelle manière, dès maintenant, grâce aux routes construites ou améliorées par la puissance mandataire, et grâce à l'automobile, le rôle touristique de l'État du Grand Liban se développe. Que les estiveurs trouvent des hôtels confortables, bâtis et aménagés, sous l'impulsion de la Commission du Tourisme au Liban, pour recevoir des hôtes et non pas comme des habitations privées, et l'essor sera bien plus grand encore ! Quelles indications précises le D^r Alex. Nasra donne, en effet, sur la valeur climatique et thérapeutique d'un séjour au Liban durant l'été !

Disons, en premier lieu, à ceux qui ont à faire des cures d'eau, qu'ils doivent renoncer à l'idée qui pourrait leur être suggérée, de se rendre au Liban, car ni sur ce territoire, ni sur celui de l'Anti-Liban, on ne trouve de l'eau minérale. Toutes les sources, sans exception, débitent de l'eau chargée plus ou moins de carbonate de chaux. Elles sont toutes, sauf exception rare, bonnes à boire et en raison de l'altitude de leurs sources, elles sont toutes fraîches, quelques-unes même presque glacées (5° à 6° au-dessus de 0).

La faveur dont le Liban jouit à juste titre, il la doit à son climat et à la douceur de sa température dans la saison chaude. Il la doit encore, quoique à un moindre degré, à la fixité de son ciel qui reste sans pluie, et par suite, sans orage, du milieu d'avril au milieu de novembre, soit pendant sept mois de l'année.

La pureté de l'air, jointe à l'action de l'altitude et au voisinage de la mer qui, tout en baignant les pieds du massif, se trouve cependant à une distance suffisante des localités qui en sont les plus rapprochées pour les mettre à l'abri de l'humidité qu'elle fait régner sur ses bords, peut-être aussi l'action lointaine du désert de Syrie dont l'atmosphère — malgré qu'elle soit pauvre en zone — pourrait posséder des propriétés en soi indéfinissables, mais néanmoins agissantes dans le sens régulateur des principales fonctions de l'organisme; tout cela réuni fait du climat du Liban l'un des meilleurs du monde.

Nous avons vu, pour notre part, des personnes que le climat de l'Égypte, pauvre en ozone et accablant dans la saison chaude, avait affaiblies considérablement et presque minées, se remettre rapidement sous l'action bienfaisante du climat du Liban, littoral compris. Quelques-unes même, dont trois Européens, par crainte de retomber dans leur ancien état en retournant en Égypte, ont dû, malgré le tort matériel qui pouvait en résulter pour elles, se fixer définitivement dans le pays.

Le D^r Nasra conclut ainsi :

A ceux de nos concitoyens qui sont désireux de passer le temps de la saison chaude hors d'Égypte... nous ne saurions assez conseiller le séjour du Liban. Ils y jouiront d'un ciel toujours serein comme chez eux, d'une fraîcheur agréable imprégnant l'air qu'ils respireront, ainsi que l'eau qu'ils boiront; ils y pourront surtout retremper leur énergie, fortifier leur santé et se débarrasser des troubles pouvant affecter leurs fonctions digestives ou des causes de dépression de leur système nerveux.

Ces avantages naturels, les Libanais commencent à comprendre l'utilité de les mettre en valeur; ils ont même entrepris d'organiser le contrôle des jeux de hasard dans les hôtels pour leur faire produire leur rendement maximum.

PAYS DE MANDAT BRITANNIQUE

L'avenir de la Palestine d'après Sir Herbert Samuel. — Le 2 novembre dernier, Sir Herbert Samuel a présenté à la Fédération Sioniste anglaise un tableau d'ensemble des récents progrès de la Palestine. Il a exposé qu'en cinq ans la population juive du pays avait plus que doublé et qu'elle croissait actuellement au taux de 30 0/0 par an. A son départ, le budget des recettes et des dépenses montrait, pour la dernière année financière, un excédent de recettes de plus de £ 250.000, et la réserve accumulée s'élevait à plus de £ 500.000. Grâce à cette situation

financière, son administration a pu réduire, cette année même, la dîme qui pèse si lourdement sur l'agriculture. D'autre part, la sécurité croissante du pays a permis de réduire, en quatre années, des quatre cinquièmes les charges militaires, les seules qui incombassent au contribuable britannique en ce qui concerne la Palestine. Sir Herbert a ajouté avoir quelque lieu d'espérer que, dans un proche avenir, une nouvelle réduction serait possible. Il a constaté, d'autre part, que les progrès réalisés en Palestine par les Juifs étaient aussi considérables dans l'ordre intellectuel que dans l'ordre économique. Une activité intense se manifeste dans la littérature, le journalisme, la musique, les recherches économiques. Trois causes principales ont abouti à ce résultat : la prudente, mais ferme politique de l'Angleterre a permis à chacun de se rendre compte de sa place, et de s'y tenir (et de là est résultée pour l'administration une grande force) ; de l'extérieur se sont déversées, sur la Palestine, des ressources considérables, plus de 7 millions de livres sterling envoyées par les Juifs seuls ; enfin, la politique suivie à l'égard de la population arabe a été une politique de bienveillance et d'assistance, et non pas d'hostilité ni d'oppression.

Voilà pour le passé. Quant à l'avenir, Sir Herbert Samuel l'envisage comme favorable. Dès maintenant se manifestent en Palestine une force croissante et une assistance mutuelle qui sont de bon augure. Pour lui, il pense que le peuple juif saura tirer parti de la Palestine ; il espère que, dans un petit nombre d'années, Tel Aviv sera devenu le centre industriel le plus important du Levant, que des colonies agricoles juives de plus en plus nombreuses subviendront à tous leurs besoins, enfin que la Palestine sera dotée d'un bon port, dont elle a un besoin urgent.

La question du mandat sur l'Irak aux Communes. — Le 16 novembre, en réponse à une question que lui avait posée un membre des Communes, Sir F. Hall, M. Amery, secrétaire d'Etat pour les affaires des Dominions, a répondu être dans l'impossibilité absolue de dire à quelle époque, conformément à l'article 6 de la décision prise le 27 septembre par le Conseil de la Société des Nations, finirait la responsabilité de la Grande-Bretagne vis-à-vis de l'Irak. C'est au cas où l'Irak serait admis dans la Société des Nations que cesserait cette responsabilité ; mais comment, à l'heure présente, donner une indication précise à ce propos ? — Sir F. Hall demanda alors si l'Angleterre ne se trouvait pas, en fait, investie pour vingt-cinq ans depuis l'achèvement de l'entreprise actuelle, du mandat sur l'Irak. — C'est, répondit M. Baldwin, une question qu'examinera le Gouvernement et, naturellement, les Communes auront l'occasion de faire connaître leurs vues à ce sujet. — M. Thomas : Mais des circonstances ne peuvent-elles pas se produire, dont la conséquence serait une

modification des vues exprimées naguère par le Premier Ministre au sujet de l'évacuation de l'Irak au bout de trois ans ? — Je ne dis pas non, a répliqué M. Baldwin, qui a fait remarquer ensuite combien il était peu expédient de discuter actuellement des questions encore pendantes.

Le chemin de fer à Kerkouk. — Il y a maintenant plusieurs mois que la ville de Kerkouk se trouve reliée par une voie ferrée à la capitale de l'Irak, et que, parallèlement à la ligne qui remonte le Tigre depuis Bagdad jusqu'à Kalaat-Chergat, en amont du confluent du Petit Zab, une autre ligne rejoint, à l'Est du fleuve et du Djebel Hamrin, les deux vallées de la Diala et du Chatt el Adhim, par Kizil Robat, Kingoban, Kifri et Kerkouk, en plein territoire contesté entre Irak et Turquie. Il convient de dire ici quelques mots de la construction de cette voie ferrée, dont la situation naturelle de Kerkouk justifie pleinement l'établissement.

C'est en effet la cité la plus considérable du bas Kurdistan que Kerkouk, non seulement grâce au nombre de ses habitants (20.000 environ), à ses thermes et à ses salines abondantes, mais grâce à sa position au point où débouche dans la plaine, par le col de Bazian, l'unique route venue de Souleimanié (90 kilom.) et des autres vallées du pays montagneux situé plus à l'Est. Non seulement Souleimanié commande cette route, mais elle est située près de la grande route, dite *Route royale*, qui conduit de Mossoul à Suse, en Perse, au long du talus occidental du plateau de l'Irak ; elle est enfin le lien commercial entre les plaines du sud et les montagnes, le marché où arrivent le tabac, les bois, les céréales appréciées des montagnards, et aussi les noix et les fruits recherchés des hommes des plaines. De là l'importance stratégique de Kerkouk, qui, malgré son peu de distance de Bagdad (140 kilomètres), demeurait tout récemment encore dans un complet isolement, alors que les routes étaient inondées par des débordements de torrents auxquels ne pouvait résister aucune auto, et que l'aérodrome était un pur marécage.

Pour faire cesser l'isolement de Kerkouk et relier cette ville au reste de l'Irak de façon définitive et ininterrompue, Yasin Pacha el Hachimi, alors premier ministre, et son collègue, le ministre des Travaux publics, résolurent de construire un chemin de fer de Kingoban jusqu'à ladite ville, et les travaux furent mis en train dès les premiers mois de 1924. Mais que d'obstacles vinrent les entraver ! Une invasion de sauterelles, des difficultés de recrutement soit de main-d'œuvre, soit de bêtes de somme pour le transport des matériaux, la sécheresse en octobre, puis des tempêtes de neige en décembre, ensuite, en mars 1925, des pluies torrentielles qui emportèrent les ponts déjà construits et les matériaux amenés ailleurs à pied d'œuvre ; de là, naturellement, une augmentation considérable des dépenses, qui se sont totalisées à 24

lakhs de roupies, soit 180.000 livres sterling en chiffres ronds. Néanmoins, le chemin de fer est achevé actuellement, au moment où la sentence de la Société des Nations peut en justifier plus complètement encore l'utilité, et le réseau ferré irakien s'est enrichi de 136 nouveaux kilomètres.

L'affaire de Mossoul. — Nous n'avons pas à revenir ici sur cette grave question de Mossoul, dont il a déjà été amplement parlé dans cette revue, et dont ce numéro même s'occupe encore longuement (aux p. 339-343). Nous n'avons pas à parler davantage des migrations de populations qui, pour de multiples raisons, se sont produites en territoire contesté entre Irak et Turquie. Il suffit de noter d'un mot que, après réponse donnée par la Cour permanente de Justice internationale de La Haye aux questions que lui avaient posées le Conseil de la Société des Nations, ce dernier a donné sa solution au litige, le 16 décembre, par une décision dont on trouvera le texte dans l'article cité plus haut.

TURQUIE

A la Grande Assemblée Nationale. — La grande assemblée nationale de Turquie, dont la nouvelle session s'est ouverte le lundi 26 octobre, a entendu quelques jours plus tard (le 1^{er} novembre) le discours présidentiel qu'a prononcé devant elle, en présence du corps diplomatique en uniforme, le Ghazi Moustapha Kemal Pacha. Ce dernier, en costume de soirée (comme aussi nombre de députés) a passé successivement en revue les principales manifestations de la vie nationale de la Turquie; il a insisté sur le besoin urgent qu'avait le pays de répudier ses anciens errements et d'adopter de nouvelles méthodes de civilisation et de progrès. C'est dire que la partie de son adresse consacrée aux questions intérieures a été la plus développée. Le Ghazi s'est félicité avec orgueil de la répression de la révolte du Kurdistan, qui était (a-t-il dit) le résultat d'un courant de réaction; il a déclaré que le pays était résolu à étouffer de telles influences réactionnaires, et que l'économie politique nationale de la Nouvelle Turquie était la pierre de touche de la future activité gouvernementale. Il a, d'autre part, déclaré approuver en principe la liberté de la Presse, mais s'est refusé à admettre que le pays tolérât l'existence de « brigands » de la presse; si des intellectuels profitent de cette liberté pour causer de l'agitation ou entraver le développement pacifique du pays, ils seront sévèrement punis. Passant ensuite en revue les progrès réalisés dans les différentes directions, Moustapha Kemal a remarqué avec satisfaction que la construction de nouvelles voies ferrées s'était réalisée sans interruption, malgré que la révolte kurde eût entraîné une dérivation des ressources du pays dans une autre direction. Il a aussi parlé de la nécessité d'une réorganisation de la justice, de la suppression du Code

actuel, si imparfait, et a demandé le vote rapide des projets de loi réformant les codes pénal, civil et commercial.

Breve avait été la partie du discours relative aux affaires extérieures. On a pu cependant y remarquer que la Turquie entretient avec le gouvernement des Soviets des relations basées sur une « mutuelle confiance », et que le Ghazi exprimait l'espoir de voir la Société des Nations rendre justice aux droits de la Turquie dans l'affaire de Mossoul.

Tels sont les points les plus dignes d'attention du discours de Moustapha Kemal; c'est une manifestation nouvelle de la ferme intention du Ghazi de pousser de plus en plus la Turquie dans les voies de la civilisation occidentale.

Un discours de Moustapha Kemal à Balikesri.

— Il convient de rapprocher ce discours de rentrée de celui que, quelques semaines plus tôt, le Ghazi avait prononcé à Balikesser (Balikesri), alors qu'il se rendait de Brousse à Smyrne. En réponse à celui qui lui avait souhaité la bienvenue et qui l'avait comparé au Christ — car si le Christ avait rendu la vie aux morts et la vue aux aveugles, lui, Moustapha Kemal, avait rappelé une nation entière à la vie et délié une langue depuis longtemps condamnée au mutisme, — le Président de la République turque a stigmatisé les réactionnaires qui essaient encore de maintenir les masses dans la nuit de l'obscurantisme et dans de stupides légendes; il s'est fait acclamer comme « l'apôtre du Turquisme » et a conclu en déclarant que le peuple turc obligerait bientôt le monde à reconnaître irréfutablement sa valeur et s'imposerait à tous ceux qui méconnaissent sa valeur et son importance. — Que signifient au juste ces paroles quelque peu énigmatiques? Est-ce une allusion à l'affaire de Mossoul? On y a plutôt vu, à Constantinople, un avertissement donné aux adversaires du Gouvernement et aux députés qui, tels les généraux Refet pacha et Kiazim Karabekir pacha, siègent maintenant à la Grande Assemblée nationale sur les bancs de l'opposition.

Prolongation des pouvoirs du tribunal d'Indépendance. — Opposition toujours faible, d'ailleurs, car le « Parti populaire » continue à constituer l'immense majorité de la Grande Assemblée. Au milieu de novembre, dans une réunion de groupe, ce parti a décidé de prolonger pour une nouvelle période de six mois les pouvoirs du Tribunal d'Indépendance d'Angora, comme aussi de maintenir pendant une année encore l'application de la loi martiale dans les vilayets de l'Est de la Turquie. La persistance d'une agitation sporadique dans le Kurdistan turc explique d'une certaine manière cette seconde décision, mais il convient aussi d'y voir une des manifestations de l'activité militaire que la Turquie déploie en prévision de la solution de la question de Mossoul et de la délimitation de la frontière turco-irakienne.

Préparatifs militaires. — Ce que l'on sait par contre fort bien, c'est que le gouvernement fait actuellement des préparatifs militaires indéniables. L'agence Reuter a récemment annoncé (de Copenhague, le 7 décembre) qu'il avait commandé à la firme Rohrbach 50 avions de combat, à la suite de la visite rendue par ses agents aux établissements de cette firme. Ces appareils doivent être pourvus de machines d'une puissance de 400 chevaux, qui ont été commandées à la Bayerische Motor Werke pour le prix de 60.000 marks-or, et qui doivent être livrés dans les douze mois.

Relations avec les Soviets. — En même temps, comme l'a dit le Ghazi dans le discours analysé un peu plus haut, l'entente avec l'U.R.S.S. se maintient, si elle ne se resserre davantage. On en a eu la preuve le jour où, au début de ce mois, le président du Conseil des Commissaires du Peuple, M. Rykoff, a reçu en audience le ministre turc de l'Agriculture, Sabri bey, de passage à Moscou. M. Rykoff a déclaré à son interlocuteur que la Société des Nations et les actes de Locarno étaient également dirigés contre l'Union des Républiques socialistes soviétiques et contre la Turquie ; il l'a assuré de l'entière communauté de vues du gouvernement soviétique avec la Turquie sur la question de Mossoul et a promis à la Turquie le maximum de soutien moral de la part des Soviets. Dans sa réponse, Sabri bey a constaté que, de manière générale, les intérêts des deux pays étaient en parfaite concordance au point de vue extérieur.

Les vaisseaux de guerre étrangers dans les eaux turques. — Convient-il de rattacher aux mêmes préoccupations la série de règlements que vient de promulguer le gouvernement ottoman sur le séjour des bâtiments de guerre étrangers dans les eaux turques. Les sous-marins étrangers n'y peuvent accéder, qu'ils naviguent en surface ou en plongée. Bien entendu, ces règlements ne s'appliquent pas aux Détroits, pour les navires qui ne font que les franchir.

Troubles à Erzeroum. — Quelque sens qu'il faille attacher à ces décisions, un fait est bien certain : les réformes nombreuses et précipitées de Moustapha Kemal sont loin d'être acceptées sans protestation par tout le monde ; les troubles qui se sont produits à Erzeroum à la fin de novembre en fournissent la preuve. Sans doute Erzeroum est-il un des principaux centres de la réaction en Turquie ; néanmoins il est significatif qu'un mouvement de protestation contre la modernisation de la Turquie y ait nécessité la proclamation de l'état de siège pendant un mois, l'établissement d'une cour martiale, l'arrestation (à la date du 28 novembre) de 114 personnes, dont trois ont été condamnées à mort et deux à dix ans de prison. Au reste, les troubles sont-ils demeurés confinés à Erzeroum ? Les bruits dont

la presse s'est fait l'écho prouvent à tout le moins l'existence d'un mécontentement manifeste à Sivas, à Trébizonde, à Rizeh ; et qui sait ce que pensent, au fond de leur cœur, les paysans du centre de l'Anatolie ? Dans tous les cas, fort maigres ont été les renseignements fournis par la presse sur ce qui s'est passé dans la partie nord-orientale de la Turquie. Par la suite, les journaux ont annoncé six exécutions à Erzeroum, une condamnation à mort et treize condamnations aux travaux forcés à Sivas, et nombre d'arrestations à Nabache!

On a appris d'autre part que ces troubles avaient provoqué, au sein de la Grande Assemblée, un violent incident, plusieurs députés ayant reproché à Nour ed Din pacha d'avoir provoqué ce mouvement réactionnaire en parlant contre la loi qui prescrivait le port du chapeau. Ils ont déclaré Nour ed Din beaucoup plus coupable que les insensés qui avaient été pendus et ont proposé de l'expulser de l'Assemblée et de le pendre. Nour ed Din a dû quitter la Chambre sans répondre.

Un traité russo-italien relatif à la Turquie. — A en croire le correspondant spécial du *New York World* à Chiasso, l'Italie et le gouvernement de Moscou auraient signé l'an dernier un traité dans lequel, après avoir reconnu l'identité des intérêts de l'Italie et de la Russie en Europe orientale, les gouvernements de ces deux pays se seraient engagés à ne pas s'opposer l'un à l'autre dans le Levant (art. 1), et, au cas où surgirait une question exigeant une intervention, à ne pas agir sans s'être mutuellement fournis des explications (art. 2). Par suite de l'identité de leurs intérêts en Turquie, les deux Puissances ont décidé d'adopter une ligne d'action commune pour la sauvegarde des dits intérêts (art. 3). L'article 4 s'occupant spécialement de la péninsule des Balkans n'a pas à être analysé ici.

Les généraux Cavaciocchi et Douhet et le colonel Maggiolini auraient signé ce traité pour l'Italie, et l'amiral Behrends, les généraux Goutor et Slavinski et M. Youreneff (naguère ambassadeur à Rome) pour la Russie. La durée de ce traité serait illimitée.

Un codicille daté du 12 mai 1924 promet, en cas de guerre entre l'Italie et la Turquie, que la Russie enverra devant Erzeroum un nombre d'unités russes proportionnel aux forces turques mises en ligne et prendra part aux opérations navales dans la mer Noire. En cas de conflit russo-turc, l'Italie, pour éviter des complications européennes, n'interviendra pas militairement, mais donnera à la Russie une aide politique et fera une déclaration formelle de neutralité.

Le *Times* du 6 novembre 1925 dit avoir eu connaissance du texte même de ce traité, qui n'a pas été publié parce que les adversaires politiques de M. Mussolini l'ont répandu sans autorisation du Gouvernement. Maintenant qu'il

est publié à l'étranger, il faudra en reconnaître ou en nier l'authenticité.

ARABIE

La mission de Sir Gilbert Clayton à Djedda. — L'*Asie française* a parlé naguère (n° d'août-septembre 1925, p. 288) d'un projet de conférence, à Djedda, entre représentants du roi du Hedjaz et du sultan du Nedjed, en présence d'un représentant du Gouvernement britannique, pour le rétablissement de la paix en Arabie. Cette conférence, si elle doit jamais être tenue, n'a pas pu encore avoir lieu et c'est seulement pour régler les questions pendantes entre le Nedjed et les pays de l'Asie antérieure placés sous le mandat britannique que Sir Gilbert Clayton se serait rendu à Djedda. Celui-ci est rentré au Caire en novembre en se déclarant très satisfait des résultats de sa mission. Il a, en effet, pu conclure avec Ibn Saoud des accords déterminant les frontières méridionales de l'Irak et de la Transjordanie et mettant fin aux divergences de vues considérables qui existaient au sujet des incursions des bédouins du Chammar en Irak, réglant aussi d'autres affaires analogues. Le journal officiel du sultan du Nedjed, *Omelkora*, déclare de son côté à la date du 6 novembre que les deux accords passés par Ibn Saoud et Sir Gilbert Clayton reconnaissent au Nedjed la possession du Wadi Sirhan tout entier, y compris les centres d'exportation du sel vers le Djebel Druse et le Hauran et l'oasis du Djôff; ils règlent, d'autre part, entre autres litiges, la question des terrains d'élevage entre les Mountéfiks et les Ikhwan. Un point ne semble pas encore complètement éclairci, toutefois; une correspondance du Caire, publiée dans le *Times* du 12 novembre, dit qu'Ibn Saoud aurait insisté pour que le territoire du Nedjed s'étendît vers le Nord jusqu'à la frontière de la Syrie de mandat français; Sir Gilbert Clayton aurait refusé de discuter cette demande du sultan du Nedjed.

Les hostilités entre Hedjazis et Wahabites. — L'envoyé britannique, s'il a tenté de réconcilier les deux adversaires — ce dont il se défend aujourd'hui, — a complètement échoué dans cette partie de sa mission. Certes, déclarent les journaux du Caire, les deux armées belligérantes aspirent à la paix, mais Ibn Saoud se refuse formellement à quitter le Hedjaz avant le départ de la famille Hachémite; il accepterait, croit-on, de reconnaître comme souverain du Hedjaz un des principaux chérifs des clans hassanides des descendants du Prophète, mais non pas un des Hachémites. Par ailleurs, Ibn Saoud lui-même, s'il est vraiment un excellent chef de tribus, ne possède absolument pas les qualités administratives nécessaires pour jouer un rôle plus considérable.

En ce qui concerne la situation de Djedda, elle devient de jour en jour plus précaire, par suite de la diminution progressive des vivres et de l'argent. Si l'émir Ali, le fils et le successeur

du Malik Hussein, ne parvient pas à se procurer des fonds, sa reddition n'est plus qu'une question de temps.

Les Wahabites aux Lieux Saints de l'Islam. — Quant à la façon dont se sont comportés, dans les Villes saintes des Sunnites, les soldats wahabites d'Ibn Saoud, on la connaît aujourd'hui avec quelque précision.

On se rappelle quelles rumeurs avaient été répandues par tout le monde islamique au sujet des dévastations dont (disait-on) s'étaient rendus coupables les vainqueurs; de là des protestations qui ont été notées ici dans leur temps (cf le n° d'août-septembre 1925, p. 288), des démonstrations publiques auxquelles il convient d'ajouter celles qui ont eu lieu à Bassora pour protester contre le bombardement de Médine, etc. En fait, en dépit des dénégations du sultan Ibn Saoud, il appert bien aujourd'hui que des destructions ont été opérées, et à La Mecque, et à Médine. Inspirés par leur vieil esprit de fanatisme, les gens du Nedjed ont détruit tous les tombeaux de La Mecque; mais du moins ont-ils épargné la Grande Mosquée qui entoure et encadre la Caaba. On dit qu'Ibn Saoud serait disposé à reconstruire les tombes détruites, si l'opinion musulmane en réprouvait dans l'ensemble la démolition. A Médine, les canons d'Ibn Saoud ont bien détruit le tombeau de Si Hamza, l'oncle du Prophète, mais on ne peut signaler aucun autre dégât, les soldats wahabites n'ayant pas encore pénétré dans la ville au moment où furent recueillis les renseignements que nous résumons ici.

La chute de Médine. — Ils y ont pénétré depuis. En effet, d'après un télégramme expédié de Jérusalem à Londres au début de décembre et confirmé par la suite, Médine a fini par succomber. Ainsi le sultan du Nedjed se trouve maintenant maître des deux villes saintes du Hedjaz, de celle qui contient la Caaba et de celle qui garde le tombeau du Prophète comme aussi de l'extrémité méridionale du chemin de fer.

Démission du roi Ali. — Aussi s'explique-t-on que le successeur du Malik Hussein, Ali, en faveur de qui son père avait naguère abandonné le pouvoir, ait à son tour donné sa démission. Il était presque un roi sans couronne, ne possédant plus que les deux ports de Djedda et de Yanbo sur la Mer Rouge et la soumission de ces deux villes n'étant qu'une question de temps. Cette démission permettra sans doute de mettre très vite fin maintenant au conflit entre Hedjaz et Nedjaz.

Une lettre du Premier Ministre britannique au Malik Hussein. — Quelques jours avant ces événements, vers la fin de novembre, les journaux britanniques avaient publié une longue lettre que le Premier Ministre, M. Stanley Baldwin,

avait écrite à la date du 27 octobre au ci-devant roi Hussein. Après avoir donné à celui-ci l'assurance qu'il n'était nullement traité comme un prisonnier de guerre — ce qu'il reconnaissait d'ailleurs — et qu'il serait toujours tenu pour un particulier qui, sur l'invitation de l'Angleterre, avait fixé sa résidence en Chypre, le Premier anglais se refuse à instituer aucune enquête sur les circonstances dans lesquelles le souverain a quitté Akaba. « V. M., écrit-il, reconnaît que Maan et Akaba servaient pour la concentration et le transport de troupes destinées à combattre le Sultan du Nedjed. Un tel aveu justifie notre opinion; dans ces deux endroits, V. M. et le Gouvernement du Hedjaz agissaient bien contre le Nedjed ». C'est une fois de plus, l'énoncé des revendications de l'Angleterre, au nom de la Transjordanie, sur Maan et sur Akaba.

M. Stanley Baldwin ajoute encore que le Gouvernement britannique a envisagé la requête de Hussein, et celle de son fils le roi Ali, relatives à une intervention auprès du Sultan du Nedjed pour la cessation des hostilités au Hedjaz. A la demande faite à ce dernier pour savoir s'il accepterait la médiation de la Grande-Bretagne dans les différends existant entre le Hedjaz et le Nedjed, Ibn Saoud a répondu par un refus. Donc, à moins que les deux parties ne recourent spontanément à ce pays, et jusqu'à ce moment, l'Angleterre se déclare incapable d'aider au rétablissement de la paix entre les deux pays.

Enfin le Premier britannique tient à déclarer que jamais le cabinet de Londres n'a exercé la moindre pression sur Hussein pour l'amener à abdiquer. « L'abdication de V. M. n'a jamais été influencée par lui; cette affaire ne le regardait ni directement ni indirectement. »

Extrême-Orient

SIAM

Mort du roi Rama VI. — Le 26 novembre est mort, des suites d'une opération abdominale, le roi de Siam Rama VI, fils du roi Rama V (Chulalongkorn) et de la reine Sowatha. Le prince Vajiravouhd (tel était le nom primitif du futur souverain) ne semblait pas, quand il naquit le 1^{er} janvier 1881, devoir monter sur le trône de Siam; mais la mort de son frère aîné le fit reconnaître en 1895 comme héritier de la couronne, et c'est en cette qualité qu'il représenta, deux ans plus tard, son père aux fêtes du soixantième anniversaire de l'avènement de la reine Victoria. Après plusieurs années de séjour en Angleterre, soit à l'école militaire de Sandhurst, soit à Oxford (1898-1901), où il fit preuve de goûts historiques, archéologiques et surtout littéraires qu'ont attestés par la suite ses traductions annotées de plusieurs pièces de Sha-

kespeare (*Roméo et Juliette, le Marchand de Venise, Comme il vous plaira*), le prince héritier de Siam regagna les Etats de son père et y fut associé au gouvernement quelque huit ans avant de devenir lui-même, par la mort de Rama V, le souverain du Siam (23 octobre 1910).

Il y aurait beaucoup à dire sur l'œuvre de consolidation et de développement qui fut accomplie au Siam pendant les quinze années du règne de Rama VI. La décision qu'il prit de très bonne heure, d'assujettir à l'impôt ses propriétés bâties et non bâties fut suivie de nombreuses mesures très utiles et très intelligentes : substitution de l'ère bouddhique à l'ère siamoise ayant pour date initiale celle de la fondation de Bangkok, abolition de la loterie et fermeture des maisons de jeu, rigoureuse réglementation du commerce de l'opium, fondation d'une organisation de Boy-Scouts, d'une Ligue navale, développement de la Société de la Croix-Rouge à laquelle furent rattachés l'Institut Pasteur et différents laboratoires. D'importantes réformes financières, de grands travaux d'irrigation ont été menés à bien durant le règne de Rama VI qui, on le sait, a témoigné beaucoup de sympathie à la cause des Alliés durant la Grande Guerre et s'est même, finalement, rangé de leur côté. Un contingent militaire siamois débarqua donc à Marseille en août 1918; aussi le Siam a-t-il été un des signataires de la paix de Versailles.

Le roi Rama VI ne laissant pas de fils, c'est son plus jeune frère, le prince Pratcha Tipok, qui lui a succédé sur le trône de Siam.

CHINE

La situation générale En pleine crise. — En présence des événements qui se déroulent actuellement en Chine, à la suite d'un état chaotique que nous n'avons cessé de signaler, il n'est peut-être pas inutile de mettre sous les yeux de nos lecteurs cette prédiction menaçante de la *Review of Reviews* :

Les pays européens qui possèdent des intérêts en Chine aussi bien que les Etats-Unis et le Japon, auront à affronter une situation infiniment plus grave que celle qui a été provoquée par le soulèvement des Boxers au début du siècle, car cette fois c'est le Problème du Pacifique tout entier qui se posera.

Depuis de longs mois, les étrangers là-bas perdent de plus en plus la face. En ne laissant que déception au fond de l'âme chinoise, ils augmentent son espoir en l'aide de la Russie Rouge. Tout devrait être mis en œuvre par eux pour lutter contre la bolchevisation de la Chine. Mais la maison brûle et ils se contentent de discuter sur son ameublement.

Eteignons l'incendie d'abord (disait *Civis* le 25 juillet, dans le dernier des articles que la *Dépêche Coloniale* a

publiés sous le titre « Ce qui se passe et se prépare en Chine », ou du moins cherchons à faire la part du feu et à protéger ce qui peut être sauvé. Il n'y a là-bas à agir que des éléments de désorganisation et c'est contre eux qu'il s'agit de se préserver. Dès qu'apparaîtront des éléments de génération, des éléments constructifs, la politique de défense pourra devenir une politique de concours, pour aider les bons microbes à triompher des mauvais, lutte éternelle dans chaque corps social comme dans l'organisme de tout être vivant.

Des conseils de ce genre ne sont guère écoutés en ce moment. Sous prétexte d'imposer le respect du principe de non-intervention et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, les Américains ne cessent de faire sentir à Pékin et ailleurs le poids d'une politique néfaste. Menées par eux, les Puissances s'apprêtent à faire à la Chine toutes les concessions qu'elle réclame, sur les droits et privilèges dérivant des anciens traités, sans s'occuper des garanties que l'organisation même du pays leur offrira.

La Conférence douanière de Pékin se prépare à donner à la Chine pleine liberté en matière de tarifs, la commission d'enquête sur l'extraterritorialité va se réunir, le Corps Diplomatique négocie la suppression de la cour mixte de Changhaï et l'admission des Chinois au conseil municipal, alors que le désordre est à son comble, que la guerre civile sévit d'un bout à l'autre du pays et que les Soviets massent leurs troupes à la frontière prêts à intervenir et à donner la main aux bolchevistes de Canton.

Le Gouvernement de Pékin est tombé sous la tutelle de Feng Yu Hsiang et les Grandes Puissances, sur l'invitation de l'Amérique, ne trouvent rien de mieux pour protéger leurs légations en péril, que de laisser toute liberté à la Chine, c'est-à-dire de ne pas intervenir dans les troubles et massacres probables et prochains.

Une nouvelle agitation couve partout. La désorganisation augmente chaque jour. Tout se disloque et s'effrite, et, comme remède à la situation, les Puissances ne trouvent que des concessions nouvelles. Elles ne veulent rien tenter qui n'obtienne l'approbation du peuple chinois; elles ne semblent pas craindre que ces concessions n'en amènent d'autres, parce qu'elles seront suivies de nouvelles grèves, de nouveaux boycottages, et que la fierté chinoise, si ombrageuse vis-à-vis des grandes Puissances, se transforme aisément en servile docilité vis-à-vis des tuteurs bolcheviks.

Cette anarchie persistante qui cause le plus grave préjudice à leurs intérêts commerciaux et risque à tout moment de compromettre la vie même de leurs nationaux, laisse les Puissances indifférentes. Attendent-elles, pour s'émouvoir, des événements qui seront certainement beaucoup plus graves qu'en 1900, étant donné la faiblesse croissante du gouvernement légal de la Chine et l'extension prise par la décomposition du pays ?

Ces considérations, tirées en grande partie des récents articles de la *Dépêche coloniale*, jettent

une lueur significative sur les événements actuels. Nos lecteurs en jugeront d'après les récits qui vont suivre.

La guerre civile. — Dans le Sud, la défaite des troupes antivolcheviques de Tcheng Tchioung Ming a été complète, malgré les renforts venus du Nord et la promesse de coopération des forces navales stationnées à Amoy.

Le général cantonais Tchong Kai Chek s'est emparé successivement de Waitchéou (sur la côte à l'Est de Canton) le 20 octobre, puis de Hoi-foung et enfin de Souatiou le 3 novembre. Les troupes de Tcheng Tchioung Ming avaient occupé cette dernière ville le 21 septembre (1).

Le 17 novembre, l'agence Reuter annonçait que tout le Kouangtoug était retombé sous la domination bolchevique.

Dans le Nord, la révolte d'Ou Pei Fou s'est déroulée avec un plein succès. La guerre était déclarée non seulement à Tchong Tso Lin, mais aussi au Président Touan Tsi Jouéi, coupable aux yeux des partis anti-Anfou et anti-Touan, c'est-à-dire des nationalistes irréductibles, d'avoir invité, au nom de la Chine, les représentants des Puissances à une conférence internationale.

Les troupes du Tchekiang, commandées par le général San Tchong Fang, ont occupé Changhaï le 16 octobre. Une brigade du Fengtien, qui n'avait pu s'échapper avant leur arrivée, a été faite prisonnière.

La marche sur Nankin était alors décidée et Sun Tchong Fang y entra le 20 octobre. Le même jour, Ou Pei Fou était élu commandant en chef des forces chinoises alliées contre Tchong Tso Lin. Il faisait parvenir aux différentes légations un manifeste demandant aux Puissances de n'accorder aucun emprunt au Gouvernement central pour l'achat d'armes et de munitions et de ne pas consentir à l'ouverture de la Conférence Douanière, tant que le Gouvernement actuel serait au pouvoir.

Les troupes du Fengtien après avoir évacué Nankin, retraits lentement vers le Nord le long de la ligne Tientsin-Poukéou, suivies à distance par les troupes du Tchekiang. Le point de concentration, indiqué par Tchong Tso Lin, était Hsoutchéoufou, dans le Chantoug, où arrivaient sans cesse de Mandchourie de nouvelles forces armées.

Pouvait-on espérer que l'alliance du Yangtze ne recevrait pas d'aide extérieure ? Et que l'agresseur n'irait pas plus loin, se contentant des immenses ressources en opium que lui procure l'occupation de Changhaï, des revenus des chemins de fer, de la gabelle et toutes les taxes illicites que les militaristes chinois perçoivent si facilement surtout sur les riches marchands ?

D'après un télégramme de Changhaï du 23 octobre, Ou Pei Fou avait conclu avec Feng Yu Hsiang une alliance dirigée contre Tchong Tso Lin et le Gouvernement de Pékin. Le correspon-

(1) V. *Asie française*, numéro d'octobre 1925, p. 327.

dant de l'*Evening News* à Tokio télégraphiait le 9 novembre que les hostilités étaient commencées dans la banlieue de Pékin.

Le 14 novembre, l'état de siège avait été proclamé dans la capitale chinoise; le Président Touan Tsi Jouéi tombé au pouvoir de Feng Yu Huang avait, disait-on, démissionné dans sa prison. La veille le correspondant du *Times* à Changhaï déclarait qu'une bataille qui aurait duré plusieurs jours et au cours de laquelle il y aurait eu des pertes considérables des deux côtés se serait terminée par la victoire de Tchang Tso Lin. Par contre, le représentant de la *Westminster Gazette* disait qu'aucun combat sérieux n'avait encore eu lieu et que toutes les victoires dont on parlait se bornaient à des tractations financières. C'est ainsi que 30.000 soldats auraient capitulé en échange d'une somme d'argent.

En réalité, Tchang Tso Lin avait envoyé une partie de ses forces à l'Est dans le but de s'emparer de Tsing Kiang fou sur le Grand Canal et de couper les communications de Sun Tchouan Fang. Mais il avait échoué complètement, et sa défaite se compliquait de la révolte de ses troupes, stationnées à Hsoutchéoufou et composées en majeure partie de contingents du Chantoung, dont la population était en faveur de l'alliance. La 5^e Division tout entière s'était mutinée, faisant feu sur l'arrière-garde de la brigade russe antibolchevique qui s'efforçait d'arrêter l'avance ennemie. Le 17 novembre, l'agence Reuter annonçait que la victoire d'Ou Pei Fou, qui venait de prendre la direction des opérations, était complète. Le Chantoung, envahi par les troupes du Honan, échappait à Tchang Tso Lin. Le Touchoun du Tchéli se déclarait indépendant le 26 novembre; en même temps la garnison de Lantchéou, sur la ligne Pékin-Moukden, se révoltait. Bien qu'entouré d'ennemis, Tchang Tso Lin prétendit lutter jusqu'au bout. Mais, après avoir résisté quelque temps à Tsinanfou, il dut retourner en Mandchourie où sa situation risquait déjà de devenir précaire. Chin Van Tao avait été occupé par ses adversaires le 27 novembre. Le 8 décembre, sa défaite semblait définitive. Profitant d'une demande de capitulation qui n'était qu'une feinte, les alliés avaient réussi à tourner son flanc gauche et sa ligne de défense avait été complètement disloquée. A Moukden le désarroi était complet et l'exode des étrangers général. Les alliés y entraient le 11 décembre. La plus grande partie des troupes de Tchang Tso Lin était prisonnière. Le reste battait en retraite sur Kirin. Le parti de l'ordre semble définitivement battu à l'heure actuelle. Cet événement a été soigneusement préparé par le Gouvernement de Moscou. Feng Yu Hsiang est ouvertement subventionné et appuyé par lui, ayant à ses côtés les généraux Gushin, Ivanoff, Rinoff, Tonkikh et Chalavine. Le 136^e régiment bolcheviste (régiment Troitzko Savski) est stationné à Loyang dans le Honan. On signalait à Pékin, le 25 octobre, des mouvements importants de troupes et de matériel de guerre en Transbaïkalie, et l'en-

voi probable de forces soviétiques en Mongolie. Déjà, depuis le mois de juin dernier, l'armée mongole est devenue par décret « l'armée Rouge du peuple de Mongolie ». Elle est en fait, la pupille et l'élève de l'armée rouge de Moscou, ayant, elle aussi, pour but, « la défense des intérêts du prolétariat et des droits que le peuple s'est acquis par la Révolution ». C'est le ministre plénipotentiaire de la République mongole à Moscou, qui a pris soin de le déclarer lui-même. Suivant le *Daily Telegraph* il y avait (nous l'avons indiqué dans notre dernier numéro), non loin de la frontière mandchoue et en Sibérie, plus de cent mille hommes bien équipés, capables d'être en moins de huit jours transportés à Kharbin, grâce au chemin de fer de l'Est chinois dont Moscou a conservé le contrôle. Maintenant que la barrière constituée par les troupes de Tchang Tso Lin a disparu, les armées soviétiques peuvent envahir la Chine, elles trouveront toute facilité pour assurer leur victoire définitive, grâce aux réserves stratégiques, au matériel constitués partout jusque dans le Sud, et aux sympathies qu'une propagande effrénée leur a procurées auprès des pires éléments de la population.

Déjà à la fin d'octobre, la situation dans laquelle se trouve le Japon, non seulement vis-à-vis de la Chine, mais aussi vis-à-vis de la Russie, apparaissait comme des plus délicates. Il est en effet le premier menacé, et l'envoi de 400 soldats de Port-Arthur à Moukden, le 10 décembre, ne peut être considéré que comme une mesure de la plus élémentaire prudence.

La T. S. F. — Aussi le Japon s'est-il efforcé d'aplanir toutes les difficultés qui pourraient surgir entre lui et les Etats-Unis, et de régler à l'amiable le différend qui a éclaté à propos des contrats de T. S. F. (1).

Estimant que le sujet constitue un obstacle à la coopération internationale pour le bien de la Chine et que son importance est minime comparée à celle du règlement du vaste problème de l'avenir, le Gouvernement de Tokio a envoyé le 14 octobre, comme instruction à son ambassadeur à Washington, M. Matsoudiara, de s'entendre avec M. Kellog pour arriver à un accord, en prenant pour base le contrôle chinois sur toutes les communications par T. S. F.

Le Gouvernement chinois lui ayant proposé la résiliation des contrats de la Compagnie Japonaise Mitsui et de la Compagnie Fédérale américaine et la formation d'un consortium entre la Chine, le Japon et les Etats-Unis, il acceptait en principe, tout en réclamant l'admission de la France et de l'Angleterre. Quant à l'installation d'un poste américain à Changhaï, il était bien obligé de s'y opposer pour la raison que le prix en est prohibitif eu égard aux conditions financières actuelles de la Chine.

(1) Voir *Asie Française*, octobre 1925, p. 330-331.

L'attitude du Japon avant la conférence des douanes. — Ce souci de la part du Japon de maintenir intacte, pour la défense des intérêts communs, l'union des Puissances devant le chaos chinois s'est manifesté à la conférence douanière.

M. Pierre Deloncle, dans la *Dépêche coloniale* du 26 octobre, signalait cette attitude loyale du Japon en face de l'égoïsme yankee, qui constitue, disait-il, une trahison vis-à-vis des nations civilisées. Il citait ces lignes du *Japan Advertiser* :

Non seulement les traités inégaux ne sont pour rien dans l'état de dépression et de désordre où tombe la Chine, non seulement leur suppression ou leur modification n'apporterait aucune amélioration au sort de ce pays, mais il est incontestable qu'elle ne ferait qu'aggraver la situation. Car ces traités ne sont pas une cause, mais un résultat de la déliquescence chinoise. Tous ceux qui prônent cette abolition dans les circonstances actuelles, sont ou bien totalement ignorants de la situation en Chine, ou bien les ennemis de la Chine. Jusqu'à ce qu'on ait trouvé quelque chose pour les remplacer, le mieux est de les maintenir. Seuls les Chinois, en s'améliorant, peuvent aider à leur remplacement.

C'est en effet à la Chine d'agir plus qu'aux Puissances. L'intérêt du Japon, d'ailleurs, est d'accord sur ces principes. Pour l'ensemble des huit premiers mois de l'année, les exportations japonaises en Chine s'élèvent à près de 359 millions de yens, dépassant les importations chinoises au Japon de 173 millions de yens environ. Tout cet essor est paralysé et même brisé si la Conférence accorde à la Chine l'autonomie douanière et même une simple majoration de plus de 2 1/2 % de ses droits de douane.

Et M. Pierre Deloncle conclut que la France, l'Angleterre et le Japon, cela fait un bloc capable de tenir en échec les Américains et leurs convoitises sans pudeur, mal dissimulées sous leurs homélies et leurs verbiages de primaires délirants.

L'attitude des Etats-Unis avant la Conférence des Douanes. — Si nos lecteurs se reportent à l'*Asie française* d'août-septembre (p. 291), ils verront que les Etats-Unis ont en effet commencé par déclarer très nettement leur volonté de rester étrangers à toutes les mesures qui exigent la coopération des Puissances. Le sénateur Borah ne disait-il pas alors : « Nous ne nous laisserons pas entraîner dans une action destinée à mettre un terme aux troubles actuels » ? Et un grand journal de Washington n'écrivait-il pas :

L'Amérique ne doit pas être confondue avec les nations qui ont encouru la haine du peuple chinois?... Que celles-ci supportent maintenant les conséquences de leur politique cupide. Tant pis pour elles et tant mieux si elles sont chassées des territoires injustement occupés ! L'Amérique y trouvera son compte !

Une fois les Anglais, les Français, les Italiens, les Japonais expulsés des forts et des territoires chinois (écrivait de son côté le *Chicago Tribune*), les Etats-Unis pourront vendre plus de machines à coudre, d'automobiles, de phonographes et de postes de radio. Le jeu des conces-

sions, droits territoriaux, maintien de police n'est pas le nôtre. Une Chine jouissant de sa pleine souveraineté et amie des Etats-Unis pourrait être un bien meilleur client de nos marchés qu'une Chine constamment irritée par les Blancs dominateurs.

Le journal américain ne prenait pas garde que la moindre fissure apparaissant dans le faisceau des grands intérêts moraux et matériels de la civilisation, le communisme chinois emporterait tout, y compris les bibles et les dollars.

Le mot d'ordre était « pas d'intervention ». Une conférence internationale était même considérée comme inutile, voire comme dangereuse. Que ferait-on avec la Russie ? L'inviterait-on à prendre part à la Conférence, ou bien oserait-on l'en exclure ? Il ne faut pas oublier que les gens de Moscou seront reconnus sans hésitation par le pays où le dollar est roi, dès qu'ils pourront acheter beaucoup et payer comptant. Leur seul crime, à l'heure actuelle, c'est de n'avoir pas encore de quoi devenir des clients sérieux de l'industrie et du commerce américains. Mais il faut réserver l'avenir.

Aussi les révolutionnaires chinois ne s'y trompaient pas. Ils étaient en droit de dire : « Nous n'avons rien à craindre ; l'Amérique est avec nous ». L'*Echo de Chine* publiait, en septembre, qu'on pouvait voir à Kweilin, dans le Kouangsi, à l'intérieur de la salle de lecture de la mission baptiste américaine, les affiches les plus séditieuses. Un Anglais et un Japonais étaient représentés entourés par des étudiants qui s'apprétaient à les assommer à coups de gourdins. L'impérialisme, sous les traits d'un Anglais, avait le coup pris entre les branches d'énormes cisailles prêtes à fonctionner. La liste des nations anti-impérialistes était donnée, l'Amérique et la Russie en tête bien entendu, avec la mention : *Combattons l'Angleterre, nation impérialiste, soutenue par la France.*

La politique d'intervention finit cependant par s'imposer, mais aux Etats-Unis, il ne pouvait s'agir que d'une intervention destinée à satisfaire à toutes les demandes des xénophobes chinois. Les Américains continuaient à se poser en champions de l'indépendance chinoise, en face des autres puissances, c'est-à-dire contre elles.

Le 12 août, le Président Coolidge, recevant M. Charles Crane, ancien ministre plénipotentiaire à Pékin, entendit sans protester ce diplomate lui faire les déclarations suivantes :

Ce n'est pas par des demi-mesures qu'on pourra améliorer la situation de la Chine ; il faut qu'on assure son indépendance complète vis-à-vis des Puissances. Les Etats-Unis doivent continuer à conduire la Chine par la main et à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour la libérer de cette influence. Ils ne doivent avoir de repos qu'elle n'ait obtenu sa liberté complète.

Le 23 août, le docteur Charles K. Edmonds, ancien recteur de l'Université de Canton, prononçait à Washington un long plaidoyer en faveur de la Chine.

Les jours de la domination étrangère en Chine sont

finis, disait-il. Il faut trouver autre chose que la stricte adhésion aux prétendus droits des anciens traités. Ceux qui craignent ou affectent de craindre que leurs biens ou leur vie placés sous la sauvegarde des Chinois soient en danger, ceux-là se trompent. J'ai vécu 20 ans en Chine et je ne crains rien de pareil.

Le 15 octobre, l'agence Sans Fil publiait une information de New-York disant que « quelle que soit la décision des autres Puissances, les Etats-Unis sont décidés à établir leurs tarifs douaniers conformément aux désirs de la Chine. La délégation américaine à la Conférence recevait comme instructions de réclamer pour la Chine l'autonomie complète. Si les autres Puissances n'acceptaient pas ce point de vue, les Etats-Unis se retireraient de la Conférence et concluraient avec la Chine un traité de commerce sur la base de la nation la plus favorisée.

Le ministre américain à Pékin aurait déclaré, ajoutait le *Times* après avoir donné la nouvelle, que

cette décision ne devait pas être considérée comme une simple manœuvre, mais comme l'intention bien arrêtée d'arriver à un résultat.

Ainsi, les Etats-Unis jettent le masque, écrit M. Pierre Delomb dans la *Dépêche Coloniale* du 23 octobre ; eux dont la civilisation n'est qu'une mosaïque de civilisations européennes, eux qui doivent aux grandes Puissances européennes toutes les apparences qu'ils présentent d'une nation civilisée, ne connaissent plus aucune solidarité avec ces peuples dont ils sont les héritiers : la politique pour eux, c'est la concurrence commerciale. Il s'agit avant tout d'obtenir des avantages pour leurs commis voyageurs. Leur cupidité d'abord, la paix du monde ensuite.

Les travaux de la Conférence. — On peut facilement s'imaginer, d'après ce qui précède, quelle a été l'allure des travaux de la Conférence. Malgré la guerre civile, elle s'est réunie à Pékin à la date fixée, le 26 octobre. Il est vrai qu'en raison de la suppression des transports par voie ferrée, la plupart des délégués venant de Changhaï ont dû faire le voyage par mer, ce qui leur a donné un instructif avant-goût de l'état du pays.

Ces délégués étaient pour la France, M. le ministre de France, M. Tripier, conseiller à la légation, et M. Knight, attaché commercial; pour les Etats-Unis, M. Mac Murray et M. Silas Strawn; pour l'Angleterre, le ministre Sir Ronald Mac Leay, le lieutenant-colonel Sidney Peel et M. K. D. Steward; pour la Chine, le ministre actuel des Affaires étrangères, Shen Jui Lin, et un grand nombre de ses diplomates les plus en vue, parmi lesquels Wang Tchen ting, négociateur du Protocole sino-russe avec Karakhan et Alfred Szé, qui fut ministre de Chine à Londres et à Washington. La Russie aurait été invitée secrètement à se faire représenter. N'a-t-elle pas d'ailleurs une immense frontière commune avec la Chine ?

Le ministre chinois des Affaires étrangères, une fois élu président, prit la parole pour fixer l'attention des délégués sur l'impossibilité de

restreindre en matière de tarifs douaniers les droits d'une Puissance souveraine; il déclara que son Gouvernement réclamait l'autonomie.

M. Wang présenta alors les propositions suivantes :

1° Les Puissances s'engagent à lever, en matière de tarifs, toutes les restrictions contenues dans les traités;

2° La Chine s'engage à abolir le likin, dès la mise en vigueur de la loi nationale douanière, c'est-à-dire au plus tard le 1^{er} janvier 1929;

3° D'ici là, une surtaxe provisoire de 5 % sur les marchandises ordinaires, de 30 % pour le vin et le tabac, et de 20 % sur les marchandises de luxe, sera ajoutée à la taxe actuelle de 5 %.

4° La perception de ces surtaxes commencera trois mois après la signature du présent accord.

Les délégués des neuf Puissances répondirent alors en affirmant naturellement leur sympathie pour les aspirations chinoises. Le ministre britannique, Sir Ronald Mac Leay, indiqua bien, il est vrai, que l'abolition des douanes intérieures nécessiterait la revision complète des relations fiscales du Gouvernement central et des Provinces, mais il se déclara prêt à aborder la question de l'autonomie douanière. Le délégué japonais, M. Hioki, souligna l'analogie de situation de son pays autrefois et de la Chine actuelle.

Si, après 53 ans d'efforts, le Japon a obtenu l'indépendance douanière, il ne peut que favoriser la Chine si elle est disposée à suivre son exemple,

dit-il avait raison. Mais aucun des délégués, dit le *Times*, ne manifesta de surprise, en entendant M. Wang parler d'une loi douanière, votée la veille sans aucun doute pour les besoins de la cause, et réclamer une surtaxe de 5 % au lieu des 2 1/2 % prévus à la Conférence de Washington.

La conférence nomma ensuite son secrétaire général et organisa le comité chargé de fixer le programme des travaux; puis elle se sépara.

Pendant ce temps, deux mille étudiants manifestaient dans la capitale, réclamant le droit de siéger à la Conférence. Leur requête ayant été repoussée, ils attaquaient la police à coups de pierres et de bâton. Trente agents blessés devaient être transportés à l'hôpital.

A la réunion suivante, le 3 novembre, le délégué japonais développa sa proposition précédente de donner à la Chine toute facilité pour arriver par étapes successives à l'autonomie en matière de tarifs. Mais les autres délégués adoptèrent les propositions suivantes du délégué américain, M. Mac Murray :

1° Trois mois après la signature du présent accord, la Chine aura toute liberté, en attendant l'autonomie douanière, de relever provisoirement les taxes de 5 à 12 1/2 % pour les importations et de 7 1/2 % pour les exportations;

2° Les tarifs douaniers terrestres, actuellement les 2/3 des tarifs douaniers maritimes, seront dorénavant les mêmes;

3° L'accroissement des revenus sera conservé par l'Administration des Douanes et affecté :

a) aux provinces en compensation de la suppression du likin ;

b) au remboursement des perceptions contraires aux traités ;

c) au remboursement des dettes non garanties ;

d) aux dépenses administratives du Gouvernement central ;

4° L'administration actuelle des douanes ne sera aucunement modifiée ;

5° Le likin et autres taxes commerciales intérieures seront abolies ;

6° Moyennant quoi, tous les tarifs restrictifs actuels seront abolis et la loi nationale douanière chinoise entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1929, comme le demande la Chine ;

7° Les Puissances signataires feront tous leurs efforts pour rendre l'accord effectif aussitôt que possible ;

8° Si la majorité des Puissances signataires le demande avant le 1^{er} janvier 1928, une conférence se réunira le 1^{er} mai 1928 pour constater que le likin a bien été aboli et négocier les nouveaux accords qui pourraient être nécessaires.

Bien que ces propositions, suivant l'expression du *Times* du 4 novembre, « balaient le plancher en faisant entièrement disparaître l'ancienne charte commerciale et donnent à la Chine toute facilité pour obtenir ce qu'elle veut à la date qu'elle a fixée », la délégation chinoise ne parut pas leur faire bon accueil. Elle s'abstint de tout commentaire à leur sujet, se réservant sans doute d'en faire l'examen à loisir.

A la séance suivante, le 6 novembre, elle proposa à nouveau une surtaxe de 20 0/0 sur tous les objets de luxe, en comprenant parmi eux tous les produits étrangers, sucre, indigo, laine et coton, caoutchouc, automobiles, matériel électrique. Le délégué italien fit bien remarquer que le laps de temps consacré à l'abolition du likin était extrêmement court et à peine suffisant pour la réalisation d'une réforme fiscale aussi importante. Le délégué japonais déclara bien qu'une surtaxe de plus de 2 1/2 % ruinerait le commerce et l'industrie de son pays, et qu'une information supplémentaire était nécessaire pour connaître les moyens dont se servirait la Chine pour abolir le likin. Ces observations n'empêchèrent pas la Conférence d'adopter le point de vue américain, et de se réunir le 19 novembre pour signer le projet d'article accordant à la Chine l'autonomie douanière à compter du 1^{er} janvier 1929 et prendre acte de son engagement d'abolir le likin à la même date.

Ainsi les délégués des Puissances n'ont pas craint de placer entre les mains de la Chine l'arme redoutable de la liberté des tarifs. Ils n'ignoraient pourtant pas que la suppression du likin promise par Pékin en échange de l'autonomie douanière est irréalisable parce qu'il n'y a aucune relation entre ces mesures. Les likins produisent un revenu considérable, on a dit 40 millions de taëls.

M. Tang Chao Yi, écrit M. Albert Maybon dans la *Dépêche Coloniale* du 29 novembre, déclarait récemment

que le rendement des octrois dépassait 65 millions de dollars et il faisait remarquer que les droits d'importation augmentés de 2 1/2 % ne produisaient que 28 millions de dollars. Et il concluait : la Chine n'a aucun avantage à abolir les likins. « Si nous abolissons les likins disait, de son côté, le docteur Wang, le gouvernement central devrait verser chaque année aux provinces pour les dédommager une somme énorme. » D'ailleurs, une tentative pour supprimer les impôts provinciaux rencontrerait aujourd'hui plus de résistance que jamais, car ils font vivre les clans militaires qui se partagent ce malheureux pays et qui se refusent à désarmer.

Les autorités provinciales cesseront-elles jamais de lever des taxes arbitraires en dépit des décisions venues d'en haut ? Le Gouvernement de Pékin est incapable d'exercer la moindre autorité. Comme l'écrivait le *Journal des Débats*, « Pékin n'est que le cœur affaibli et défaillant de la Chine républicaine ». Le likin, s'il était jamais supprimé, renaîtrait sous une forme ou sous une autre, suivant la fantaisie des gouverneurs et des chefs militaires.

Certains Chinois auraient voulu obtenir l'autonomie douanière sans condition. Des étudiants et des professeurs ont manifesté à Pékin dans ce sens, allant même jusqu'à réclamer la dissolution de la Conférence, si cette autonomie sans condition ne leur était accordée. Sans doute, les Puissances ne peuvent accepter des tarifs de douane qui troubleront profondément leur commerce, sans être sûres que l'argent ne sera pas gaspillé. Les bolchevistes qui viennent d'occuper Souatou se sont emparés de la caisse des douanes, et nos lecteurs n'ont pas oublié les événements de Canton, en décembre 1923 (1), qui ont nécessité l'envoi de navires de guerre étrangers. Mais combien les délégués eussent été mieux inspirés de consacrer l'accroissement des tarifs au remboursement des dettes non garanties du Gouvernement chinois !

La revision des traités. — Ainsi la conférence douanière a fait droit aux réclamations de la Chine. Voici qu'une nouvelle conférence — juridique cette fois — va se réunir pour reviser le régime de l'exterritorialité !

Une information non-officielle, mais de source autorisée, venue de Pékin le 17 septembre, annonce en effet que le Conseil des ministres chinois a définitivement arrêté à cet effet la date du 18 décembre.

Le ministre des Finances aurait accordé immédiatement un crédit de 300.000 dollars pour améliorer sans délai l'administration de la justice à Pékin, Changhaï, Tientsin et Hankéou, et cela, d'après l'agence Reuter, « pour commencer la réforme des tribunaux et des prisons avant la réunion de la Conférence chargée d'étudier la question de l'exterritorialité ». Ainsi le Gouvernement chinois manifeste dès maintenant l'intention de jeter de la poudre aux yeux des délé-

(1) Voir *Asie française*, décembre 1923 ; janvier, février, mars, avril 1924.

gués à cette nouvelle conférence. Ceux-ci se laisseront-ils tromper par un vernis de réorganisation appelé à s'écailler dès leur départ ?

Il semble bien, dans tous les cas, que cette conférence promise à la Chine par les États-Unis ne puisse être évitée. La France, l'Angleterre et le Japon seront obligés d'y envoyer des délégués. Qu'en sortira-t-il ? Rien, sans aucun doute, car la solution du problème ne dépend pas des Puissances, mais de la Chine seule, et le Gouvernement de Pékin est-il capable d'organiser un pouvoir judiciaire vigoureux et respectable, alors qu'il se réduit à une caricature de Parlement et à une ombre défaillante errant dans les salles des palais impériaux ?

Il y a trois raisons pour lesquelles l'exterritorialité est nécessaire, au dire de M. George Woodhead, dans le *China Year Book* :

1° Les Chinois regardent tous les étrangers comme des barbares et les traitent comme tels;

2° Les différences entre les lois chinoises et étrangères sont considérables, en particulier en ce qui concerne l'homicide;

3° La base de la législation chinoise, c'est la responsabilité collective, et non individuelle.

Sans doute les Puissances ont décidé d'abandonner leurs droits d'exterritorialité lorsqu'elles trouveraient les garanties nécessaires dans les lois chinoises, les décrets d'administration et autres règlements publics. Mais le nouveau Code pénal édicté en 1912 n'est pas appliqué dans les coins reculés des provinces. On l'ignore même souvent à Pékin. Rien n'a été fait pour mettre en vigueur les lois de la République. L'administration de la Justice est inexistante. Les tribunaux provinciaux sont sous le contrôle des autorités militaires des districts et les militaires ne dépendent que des Cours martiales; or il y a, en Chine, un million et demi d'hommes sous les armes. La torture et les exécutions sans jugement sont très fréquentes. Dans son ensemble, la situation est pire qu'au milieu du siècle dernier, lorsque les droits d'exterritorialité furent accordés. Les Chinois qui réclament l'abolition de ces droits sont les premiers à se réfugier dans les Légations à la moindre menace de guerre civile.

Les assassinats d'étrangers, les enlèvements d'enfants, de missionnaires ou autres et les pillages de trains, dit de son côté l'*Echo de Chine* du 19 septembre, sont plus fréquents que sous le règne de l'impératrice Tsi-Tsu, la moralité des fonctionnaires chinois n'existe pas et le pouvoir du Gouvernement est nul. En face d'une situation aussi critique, il y a lieu de se demander à quoi peuvent aboutir des négociations avec Pékin en vue de l'abolition de l'exterritorialité. La conférence projetée prouve que les Puissances ont l'intention d'ajourner alors que leur devoir est de refuser nettement d'aborder la question.

Pourquoi réunir cette conférence ?

Demandez-le aux Américains, répond M. Pierre Deloncle, ils s'en prévalent déjà auprès de la Chine, avec une candeur plus ou moins consciente, comme d'un nouveau témoignage d'amitié.

Et le Gouvernement de Pékin ne s'y trompe pas. Au début d'octobre, le ministre de la Justice n'a pas craint de publier dans la *Gazette officielle* une note circulaire qui contient le passage suivant sur les incidents de Changhaï du 30 mai :

Tous ces malheurs ont leur origine dans la juridiction consulaire. Que le meurtrier soit puni de mort, c'est un principe commun aux Chinois et aux étrangers, mais les consuls étrangers qui possèdent le pouvoir judiciaire sont facilement corruptibles et la conséquence en est qu'un étranger qui tue ou blesse un Chinois n'est jamais puni, et la protection dont il est entouré est une véritable prime à de nouveaux meurtres. Si la Chine ne recouvre pas la juridiction sur les étrangers, la situation restera chargée des pires dangers.

Sans doute, dit le *Times*, le Doyen du Corps diplomatique a protesté dès le 9 octobre contre cette audacieuse diatribe et exprimé la pénible surprise de ces collègues, qu'à la veille de l'enquête sur l'exterritorialité, un ministre chinois ait osé publier de pareilles réflexions sur l'intégrité des consuls des Puissances amies de la Chine. Les étrangers sont fixés, ils savent ce qui les attend lorsqu'ils seront forcés de se confier, eux et leurs biens, à la justice chinoise.

L'enquête sur les événements de Changhaï.

— La Commission judiciaire internationale a commencé ses travaux le 7 octobre. Le délégué américain, M. Finby Johnson, élu président, prit soin de déclarer qu'il n'y avait dans cette affaire ni plaignant, ni accusé, que le devoir de la Commission ne pouvait être de rendre un jugement, mais d'établir simplement un rapport exact des faits. Cette déclaration n'est pas pour surprendre, et cependant les Chinois ont systématiquement boycotté la commission et refusé de s'associer, de quelque manière que ce fût, à ses travaux.

Le 14 octobre, l'inspecteur de la police, M. Everson, faisait la déposition suivante sur les incidents du 30 mai :

Ayant appris que des étudiants étaient rassemblés dans Nanking Road, empêchant la circulation et refusaient de se disperser, il fit arrêter quatre meneurs. La foule refoula alors les agents dont l'un fut renversé et qui durent faire usage de leurs bâtons. Elle se rua ensuite sur le poste. Les agents reçurent l'ordre de préparer leurs armes et de crier en anglais et en chinois : *L'ordre de faire feu va être donné*. L'avis ne fut peut-être pas entendu. En tout cas, déclara M. Everson, une minute après je donnais l'ordre de tirer sur les manifestants qui pendant ce temps s'étaient précipités sur les agents cherchant à leur arracher leurs armes.

Le 27 octobre, la Commission s'ajournait *sine die*, sans avoir obtenu d'autres résultats. Est-ce à dire que le Corps diplomatique les jugeait suffisants ? Nullement; mais (on l'a dit plus haut) il s'apprête à donner satisfaction aux Chinois qui réclament la suppression du Tribunal mixte.

Les autorités chinoises, demandait le *Times* du 14 octobre, doivent-elles exercer leur juridiction sur les Chinois résidant dans la Concession

internationale ? Ceux-ci sont près d'un million, et, actuellement, ils ne peuvent être arrêtés que par la Police municipale. Le magistrat chinois qui les juge est nommé par les consuls étrangers et assisté d'un assesseur étranger qui fait, lui aussi, fonction de juge. La loi appliquée est bien la loi chinoise, mais une loi chinoise contrôlée par les étrangers. Les Chinois voudraient en particulier supprimer, dans toutes les affaires criminelles, la présence de l'assesseur étranger, bien qu'on puisse leur répondre qu'il n'y a pas à Changhaï de cas criminel purement chinois, car dans toutes les affaires criminelles, la paix, l'ordre et la bonne administration de la commission sont directement ou indirectement affectés.

En tout cas, le statut de la concession internationale de Changhaï est le même que celui de toutes les concessions étrangères en Chine, et il est à craindre, qu'après avoir cédé pour celle-ci, les Puissances ne soient amenées à faire de même pour les autres.

Les intérêts français et étrangers. — Ainsi, sous l'influence des Etats-Unis, les Puissances s'appêtent à abandonner à la Chine les droits indispensables à la sécurité de leurs nationaux. Il n'est pas sans intérêt d'examiner quels titres les Américains peuvent invoquer à ce rôle d'arbitre et de chefs de la politique mondiale en Extrême-Orient.

M. Pierre Deloncle a étudié cette question dans une série d'articles de la *Dépêche coloniale*, parus au début d'octobre sous le titre : « Les intérêts français et étrangers en Chine ».

Dernière venue des Puissances dans l'ancien empire du Milieu, dit-il, les Etats-Unis ont montré après le Japon que l'Europe n'avait pas le monopole des convoitises si souvent reprochées aux impérialismes occidentaux.

Jusqu'aux environs de 1890, les Etats-Unis s'étaient soigneusement abstenus de toute intervention politique hors de leur territoire. Mais le 30 novembre 1889 était voté un programme conforme aux vues du Naval Policy Board, approuvant la construction d'une marine de guerre, divisée en deux flottes, l'une de l'Atlantique, l'autre du Pacifique. Le 6 octobre 1890 entrait en vigueur le bill Mackinley établissant, en faveur des produits manufacturés américains, une protection allant souvent jusqu'à la prohibition.

Ces deux lois nous paraissent aussi graves de conséquences l'une que l'autre. Les Etats-Unis vont devenir une grande Puissance militaire dans le Pacifique et l'industrie américaine trop bien protégée sera un jour ou l'autre amenée à la surproduction, c'est-à-dire à la conquête politique de marchés nouveaux (1).

La paix de Paris (10 décembre 1898) fait des Etats-Unis une puissance coloniale : elle leur

(1) Dans son curieux ouvrage, daté de 1904, *La véritable solution de la question chinoise*, Sun Yat Sen écrivait : « Les Philippines font des Etats-Unis un des plus proches voisins de la Chine et celle-ci un des plus grands marchés pour les produits américains. »

accorde Porto-Rico, l'île de Guam et les Philippines. La même année, les îles Hawaï sont annexées. En 1899, c'est le tour des Samoa.

Il y avait dès lors dans le Pacifique, un impérialisme de plus, le plus curieux peut-être, cet impérialisme américain où se mélangent comme dans un étrange cocktail, les ambitions commerciales les plus fortes et l'eau gazeuse des rêveries humanitaires.

Dès la fin du XIX^e siècle, négociants et missionnaires américains commencent à parcourir la Chine et à s'y fixer; mais l'effort américain restera toujours un effort commercial, un effort de propagande intellectuelle et religieuse plutôt qu'une coopération importante aux grands travaux d'utilité publique.

En 1899, les Etats-Unis se font accorder une concession territoriale à Amoy. Ils prennent part à la répression de la révolte des Boxers en 1900. C'est leur offre de médiation qui met fin en 1904 à la guerre russo-japonaise. Elle est appuyée par une puissance financière que le Japon est bien forcé de ménager. Ils interviennent encore à la fin du conflit mondial pour limiter les bénéfices que le Japon espérait retirer de ses succès militaires. Par leur politique anti-nipponne, ils gagnent les sympathies des Dominions britanniques inquiets de l'émigration toujours croissante des Jaunes. Ils s'efforcent ensuite d'obtenir pour la Chine la suppression du régime de l'exterritorialité, le relèvement des droits de douane, la suppression des bureaux de poste étrangers et d'autres mesures destinées à flatter son amour-propre. Ils espèrent ainsi se faire une magnifique publicité de notoriété et se réserver plus de libertés pour la conquête du marché de consommation chinois. Seul ce marché est assez vaste pour décongestionner le marché de production américain.

Mais, en promettant à la Chine tant de faveurs qui annulent les avantages si chèrement acquis par les Européens depuis trois quarts de siècle, l'Amérique commet une double erreur : elle méprise de parti-pris les leçons du passé et engage redoutablement l'avenir. La Chine actuelle n'est pas en effet un état assez évolué, assez uni et assez fort pour tenir des engagements dépourvus de toute sanction.

Malgré leur puissance économique et financière, malgré leur puissance navale dans le Pacifique, les Etats-Unis ne sauraient revendiquer sans danger une influence dirigeante en Extrême-Orient.

On doit avec soin éviter de les laisser édifier avec cette sérénité de candeur apparente qui est un de leurs dangereux prestiges, une de ces constructions analogues à la paix de Versailles, dont le périlleux équilibre ne paraît pas les effrayer. Nous devons veiller en Chine comme sur le Rhin à ne pas être ensevelis sous les ruines de ces cités irréelles bâties, comme la ville d'Aristophane, sur des nuées.

En définitive, les Américains se croient tout permis pour arriver à leurs fins, la défense de leur marché, la domination économique du monde.

Est-il possible que la France et l'Angleterre se mettent à leur remorque, écrivait M. Albert Maybon, le 29 novembre. Ne devraient-elles pas d'un commun accord résister à une politique fautive et menteuse ? L'abandon des garanties assurées par les traités ne fera pas, après la renonciation aux sphères d'influence, le bonheur d'une Chine incapable de se gouverner, et qui, trop tôt livrée à elle-même, tombera dans une anarchie encore plus profonde.

La France peut parler dans les Conférences internationales au nom d'intérêts matériels considérables, certes inférieurs à ceux du Japon et de l'Angleterre, mais nettement supérieurs à ceux des Etats-Unis.

En effet, nos intérêts matériels en Chine, ce sont surtout les emprunts consentis par notre épargne pour construire des chemins de fer dans ce vaste pays, ce sont les hôpitaux, les écoles, les dispensaires créés sur tous les points du territoire par notre gouvernement, par notre Indochine, par nos missionnaires. Nombre pour nombre, immeubles pour immeubles, ces hôpitaux ne valent-ils pas un peu plus que des huileries de soja, des fabriques de jaune d'œuf ou des manufactures d'eau gazeuse ?

Nul pays au monde mieux que la France ne s'est penché depuis plus longtemps ni avec plus de sympathie sur ce que la civilisation chinoise représente de véritable valeur. Nuls savants au monde, et depuis plus longtemps, n'ont mieux travaillé à faire connaître au reste de l'univers cette civilisation chinoise. Depuis le P. Bouvet qui publia en 1697 son *Estat présent de la Chine* jusqu'au regretté Henri Cordier dont la France porte encore le deuil, en passant par toute la pléiade de missionnaires, de diplomates, d'anciens élèves des Langues Orientales, c'est une magnifique bibliothèque chinoise que la France a publiée peu à peu depuis plus de deux siècles.

La France a un rôle à jouer. C'est à elle qu'appartient plus qu'à personne de parler loyalement, clairement et avec cœur. « La cause en péril est celle de la civilisation elle-même menacée par les germes putrides qui ont trouvé dans les ruines du Céleste Empire un virulent foyer. » Et M. Pierre Deloncle de conclure que l'opinion en France devrait être préparée aux résolutions viriles, les seules d'où puisse sortir le salut.

« De plus, devant l'incendie qui s'allume en Chine, écrit M. Outrey dans l'*Echo de Chine* du 17 octobre, il faut veiller à ce que les flammèches ne viennent pas tomber en Indochine. » Il n'est que temps de lui barrer la route. Une politique de faiblesse serait désastreuse. Nous sommes suffisamment avertis des visées communistes aux colonies pour prendre toutes les mesures absolument indispensables.

JAPON

Economies budgétaires. — La politique d'économie, sinon même de restriction, pratiquée par le cabinet que préside le vicomte Kato, entraîne dans les estimations de crédits de tous les ministères, en vue de l'établissement du prochain budget, des réductions très considérables. Ces réductions doivent ramener de 500 à 60 millions

de yen le total des engagements pour dépenses nouvelles et ont pour inévitable conséquence l'abandon de nombre de projets déjà étudiés et dont les services compétents escomptaient la prochaine réalisation. Les crédits qui, seuls, ont été conservés sont destinés à remédier à la dépréciation de la monnaie en circulation, à organiser un régime d'assurance contre la maladie, à établir le fonctionnement du jury, à servir l'intérêt des emprunts Nishihara, et enfin à poursuivre l'œuvre de reconstruction des parties du pays dévastées par les secousses séismiques de 1923. D'autre part, le programme naval dont l'exécution devait être assurée en trois ans serait ramené de 325 à 158 millions de yen. De là, aurait résulté, au début de novembre, quelque tension entre le Ministère des Finances et celui de la Marine, celui-ci ne pouvant se résigner aux réductions demandées par M. Hamaguchi.

Le prochain budget. — L'accord s'est établi néanmoins, de telle sorte que le Ministre des Finances a pu, le 19 novembre, exposer à une réunion de banquiers les grandes lignes du budget de 1926-1927.

Les dépenses sont évaluées à 1.598 millions de yen, dont 1.079 millions pour les dépenses ordinaires et 519 millions pour les dépenses extraordinaires. Il faut compter pour 220 millions de yen les dépenses de toute nature résultant directement du grand tremblement de terre de 1923, c'est-à-dire la reconstruction de la capitale et des édifices publics endommagés et les intérêts des emprunts de reconstruction. Les augmentations de dépenses sont, par rapport à celles de l'année précédente, de quelque 48 millions de yen, dont 20 millions pour augmentation de traitement des maîtres des écoles primaires, 8 millions pour la construction de navires auxiliaires pour la Marine et 7 millions pour subventions à la Banque industrielle du Japon, à la Banque de Taiwan et à la Banque de Chosen en raison de leurs prêts à la Chine.

En même temps, M. Hamaguchi a annoncé que, dans la prochaine session de la Diète, le Gouvernement comptait déposer un projet de loi relatif à l'amélioration du système de l'impôt. Les principaux caractères du projet sont les suivants : réduction de l'impôt sur le revenu, de l'impôt foncier et de l'impôt sur le chiffre d'affaires, abolition de la taxe indirecte sur les textiles de coton, de la taxe sur les chemins de fer et de moindres taxes, mais, par contre, établissement d'un impôt nouveau sur les superdividendes et accroissement des taxes sur les spiritueux, enfin accroissement des taxes successorales.

En ce qui concerne les emprunts d'Etat, le total en sera augmenté en 1926-1927 d'environ 150 millions de yen, qui seront affectés à l'œuvre de reconstruction, à la mise en valeur des colonies, aux travaux des Chemins de fer de l'Etat. C'est par l'entremise des bureaux de pos-

te ou par la voie d'avances aux différents services publics que seront émis ces emprunts, et non pas en recourant au marché bancaire.

Emploi de rails britanniques. — Après des expériences répétées pendant deux ans, la supériorité des rails britanniques s'est complètement affirmée, au double point de vue de la fabrication et de la durée. Aussi les autorités compétentes du Ministère des Travaux publics songeraient-elles à substituer partout les rails anglais aux rails américains au cours de la prochaine décennie.

Une conférence russo-sino-japonaise à Moscou. — C'est une manifestation non équivoque de l'entente existant entre l'U.R.S.S., la Chine et le Japon que la tenue à Moscou d'une conférence destinée à étudier la question du transit des voyageurs et des marchandises entre la Russie, la Chine et le Japon. Aussitôt que cette conférence aura clos ses travaux et en aura publié les résultats, il conviendra d'en étudier soigneusement les résolutions. Sans doute, les délibérations de cette conférence sont-elles en connexion avec l'établissement projeté par le gouvernement des Soviets, à travers toute la Chine occidentale, d'une chaîne de consulats, dont un est déjà établi — un consulat général — à Ouroumtsi (Turkestan chinois) depuis le 29 octobre, tandis qu'un consulat général chinois est fondé depuis le même mois d'octobre à Semipalatinsk « pour le développement de relations commerciales normales entre l'Union soviétique et la Chine occidentale ».

A la Conférence de Pékin. — Voici le résumé des instructions données par le gouvernement à M. Hioki, le chef de la délégation nipponne à la conférence de révision des tarifs douaniers chinois, à la veille de son départ pour Pékin. Les délégués du Japon devront accéder à toutes les demandes raisonnables de la Chine, même si elles dépassent les concessions consenties à Washington en 1921 par la Conférence du désarmement, pourvu que la Chine démontre nettement qu'elle est capable de faire face aux nécessités qui en résulteront. Ils ne soulèveront pas de discussions au sujet des emprunts non garantis, mais agiront de concert avec toute autre Puissance qui soulèvera la question. Le Japon espère fermement que la Chine elle-même proposera de consolider ces dettes.

M. Hioki a quitté Tokio le 16 octobre, afin de conférer avec le ministre américain, M. Mc Murray, avant l'ouverture de la Conférence. A en croire les journaux, il y avait complète concordance de vues, sur la conduite à tenir à la Conférence, entre les Etats-Unis et le Japon.

Le Japon et les événements de Chine. — Avec les transformations incessantes qui se produi-

sent en Chine et qui en bouleversent la situation politique, cette attitude ne pouvait pas ne pas se modifier.

A la fin de novembre, cependant, le Ministère de la Guerre démentait encore qu'il dût envoyer (comme on l'avait dit) un régiment en Mandchourie ; le Gouvernement, disait-il, a décidé de surseoir à toute action de ce genre tandis que se développent les événements qui peuvent encore en éviter l'envoi. On persistait cependant à croire, au Japon, qu'un régiment de la division de Kiou-Siou était prêt à partir à la première alerte pour aller renforcer les troupes japonaises de Mandchourie, 6.000 hommes, soit le quart du chiffre autorisé par le traité. Seul, dans tous les cas, le destroyer *Tachibana* s'est alors rendu de Port-Arthur à Chinwasitao pour y protéger les nationaux japonais. Par cette attitude expectante a été pleinement confirmée et bien mise en évidence la résolution que le Baron Shidehara, le ministre des Affaires étrangères, avait déjà énoncée au « Petit Hsu » lorsque celui-ci l'avait supplié d'intervenir en faveur de Tuan Chi-jui, le Président de la République chinoise. « C'est la Chine tout entière que le Japon veut aider, aurait répondu le baron Shidehara à son interlocuteur ; mais les partis qui se disputent la direction de sa politique intérieure n'ont rien à attendre de lui. »

Le Japon a donc joué d'abord le rôle d'observateur, et s'est contenté de marquer les coups. Mais bientôt les événements l'ont contraint de quitter son attitude expectante pour envoyer des soldats dans la Mandchourie du Sud et protéger à la fois ses nationaux et la voie ferrée. Des troupes étaient prêtes à partir, sinon alertées (on l'a dit plus haut), elles se sont embarquées les premières ; d'autres — 2.500 hommes, dit-on — auraient suivi après la défaite de Tchang Tso Lin pour renforcer les garnisons de la zone ferroviaire en Mandchourie, et protéger les intérêts japonais et étrangers dans le Sud de ce pays. Ainsi, disent certains hommes politiques, est posée la question de l'exterritorialité. Ainsi se trouve peut-être posée une question plus grave : celle des rapports récemment noués avec les Soviets et dont un récent accord avec l'U.R.S.S. atteste encore l'excellence.

La colonisation de la Province maritime. — En effet, d'après la *Dépêche Coloniale* du 5 décembre, un important accord aurait été conclu il y a quelques semaines, au sujet de la Province maritime de Sibérie. Tel est le résultat de longues négociations, engagées par le gouvernement de Tokio avec celui de Moscou dès le lendemain de la reconnaissance du régime soviétique.

Ecarté du Nouveau Monde, ou du moins des Etats-Unis, par le vote de la loi récente relative à l'immigration, le Japon a cherché à procurer ailleurs des débouchés à sa population surabondante. La colonisation de ses départe-

ments délaissés et de ses colonies toutes proches, du Hokkaïdo, de la Corée, de la Mandchourie méridionale ne lui ayant pas semblé constituer un champ suffisant pour son activité colonisatrice, il a proposé à la Russie de mettre en valeur la Sibérie orientale. Accueillie d'abord à Moscou avec une répugnance manifeste, cette ouverture a fini par être écoutée, le jour où les hommes d'Etat russes furent bien convaincus, non pas tant de la nécessité où se trouvait le Japon de trouver des terres d'immigration en Sibérie orientale, que des raisons politiques qui militaient en faveur de cette immigration.

Une compagnie s'est donc constituée à Tokio, au capital de 30 millions de yen, sous le patronage des hommes d'Etat qui avaient travaillé avec le plus de succès à dissiper les méfiances soviétiques, les vicomtes Goto et Inouyé; son objet est l'exploitation des richesses de la Sibérie orientale et le développement de la culture du riz dans ce pays. En tête de ses statuts, où est prévue une participation d'un monopole gouvernemental soviétique, cette compagnie déclare poursuivre un but politique, et vouloir assurer une coopération étroite entre la Russie et le Japon. Elle s'engage à transporter et à installer 90.000 travailleurs japonais dans la Province Maritime, puis à introduire, suivant les besoins, d'autres colons dans le pays. L'exploitation des bois et de diverses mines, le développement de l'industrie des pêcheries, l'aménagement de vastes rizières au long du littoral, tels sont les principaux projets formés par la Compagnie, qui compte tirer de la Province Maritime de nombreuses matières premières dont elle était jusqu'à présent obligée de se fournir à l'étranger, et surtout en Amérique. De nombreuses lignes de navigation sillonneront la Mer du Japon et en feront une véritable Méditerranée japonaise.

Le Mexique et l'immigration jaune. — De tels accords sont d'autant plus heureux pour le Japon que les Etats-Unis et le Canada, autrement dit les pays les plus considérables de l'Amérique septentrionale, ne sont plus les seuls à s'inquiéter de l'arrivée de nombreux Jaunes sur leur territoire; voici que le Mexique s'en émeut à son tour. Nous avons déjà, naguère (v. le numéro de février 1925, p. 91) montré quel rôle avaient joué des travailleurs japonais dans certains Etats de l'Ouest du Mexique; il convient d'ajouter que certains Mexicains se sont émus des résultats obtenus par eux, et qu'il s'est constitué au Mexique une société privée, dans le but nettement marqué de combattre l'immigration jaune. Il serait plus que temps d'y obvier, à en croire un collaborateur de l'*Universal*, M. Vargas de la Maza; en effet, toutes les mesures restrictives prises par les gouvernements des Etats de Sinaloa, de Sonora et de Basse-Californie au cours des dernières années se sont montrées impuissantes à ralentir cette immigration.

En Basse-Californie, le commerce est presque exclusivement fait par les Jaunes; à Mulege, plus un seul commerçant mexicain; La Paz, la Ensenada, San José del Cabo, Tijuana, Mexicali se trouvent à peu près dans la même situation. Non contents d'accaparer tout le commerce, les Jaunes y enfreindraient les lois du pays et y pratiqueraient des négoce prohibés. A Mexicali, à la suite d'un incendie qui détruisit une partie de la ville, le déblaiement des sous-sols aurait permis de découvrir l'existence de plusieurs fumeries d'opium. D'autre part, les Jaunes seraient loin d'être tous « désirables »; nombre d'entre eux seraient des criminels, ou exerceraient de louches métiers. Enfin nombreux seraient les mariages entre eux et les indigènes du Mexique.

Que de raisons, de valeur inégale, pour combattre l'immigration asiatique au Mexique ! On va même jusqu'à dire que les Jaunes établis dans le pays seraient résolus à ne pas se laisser faire sans résistance et auraient formé une société secrète — on sait combien celles-ci sont nombreuses en Chine — pour répondre par l'action directe à tout acte d'hostilité vis-à-vis des Asiatiques.

ASIE ANGLAISE

L'indianisation de l'armée. — De toutes les réformes réclamées à grands cris par les politiciens nationalistes, le remplacement très prochain de tous les officiers anglais par des indigènes dans les régiments indiens est la plus pénible à l'amour-propre britannique. Sur cette question brûlante, le major-général sir George Macmunn a publié dans le numéro de mars du *Blackwood's Magazine* un intéressant article.

Si le mot « indianisation » est récent, la chose, dit-il, ne l'est point. Au début de la domination anglaise, des indigènes occupaient des postes importants dans les régiments; lorsque l'armée devint plus régulière, ils continuèrent à commander dans les corps irréguliers et locaux. Mais le cours des événements obligea les autorités anglaises à se départir de ce système quand elles voulurent introduire dans l'armée de l'Inde les principes qui avaient triomphé dans la guerre d'Espagne; très peu des jeunes gens de la classe habituée par tradition à entrer dans l'armée — celle des propriétaires ruraux — possédaient l'instruction et l'éducation requises par les nouvelles méthodes de combat; et l'expérience avait montré que le soldat indien se battait infiniment mieux lorsque son unité était commandée par un officier anglais. Le coup de tonnerre de la mutinerie de 1857 ne put que fortifier les Anglais dans leur désir de se montrer fort circonspects dans les nominations d'officiers afin d'éviter le retour d'une pareille explosion. Cepen-

dant, lorsque le gouvernement passa de la Compagnie à la Couronne, celle-ci témoigna l'intention généreuse de favoriser l'indianisation raisonnable de tous les emplois, même militaires; et, dans la cavalerie surtout, une excellente camaraderie s'établit entre officiers britanniques et indigènes. Mais, une fois encore, les choses furent plus fortes que le désir des hommes : la guerre se fit de plus en plus scientifique, la venue des Russes en Asie centrale compliqua le problème, l'instruction donnée aux indigènes les effémina; aucune école, au sens européen du mot, ne développait chez le jeune Indien les qualités de caractère qui l'eussent rendu apte à prendre la place de l'officier anglais.

Rappelons-nous l'œuvre immense accomplie en un siècle par les Anglais dans l'Inde : à l'anarchie qui suivit la chute de l'empire des Mongols, aux luttes entre royaumes rivaux, à la menace perpétuelle des ennemis du dehors ont succédé la paix, la prospérité et une certaine homogénéité. Quel fut l'instrument de cette étonnante transformation ? une armée indigène, rendue agissante par le levain d'un petit nombre de soldats européens et conduite par un cadre remarquable d'officiers britanniques :

Il est intéressant et connexe de la question de l'indianisation de rechercher pourquoi cette poignée d'officiers anglais et ce petit noyau de troupes européennes ont réussi à faire triompher une grande armée indienne d'autres Indiens — qui n'étaient pas nécessairement leurs compatriotes, car on ne peut pas considérer l'Inde comme un seul et même pays, au sens où le sont la France ou l'Allemagne.

C'est que l'officier anglais était entouré d'un halo qui faisait de lui une sorte de demi-dieu aux yeux des cipayes ; car les motifs qui le faisaient agir étaient incompréhensibles à ces fils du sol indien. Brave jusqu'à la témérité, avide du danger, il répondait à l'esprit martial séculaire de cette classe de guerriers de tradition, désintéressés et de tout temps fidèles à leurs chefs ; mais accessible à tous, exempt de toute jalousie et de tout préjugé de caste, il leur inspirait un étonnement admiratif. On en eut un témoignage naïf et irréfutable au cours des opérations de la commission Esher en 1920 : un des membres, éminent juge bengali, jusque-là étranger aux choses de l'armée, déclara : « J'ai entendu les dépositions de beaucoup d'officiers anglais ; ils ne parlent que d'améliorer le sort du cipaye, soldat, hygiène et baraquements, jamais d'eux-mêmes. » Cela dépassait sa compréhension.

Aussi le cipaye, patient et fidèle, a-t-il suivi ses officiers de la Grande Muraille dans les Flandres, des neiges de Cabou' aux tropiques — pas toujours brave, pas toujours récompensé par le succès, mais toujours sûr et plein de bonne volonté.

Mais le temps marche ; depuis 1858, le Gouvernement n'a cessé de tendre vers l'expérience parlementaire actuellement tentée dans la Dé-

pendance. Et il faut « indianiser » l'armée. On eût pu le faire en 1911, lors de la visite du roi, en posant ses conditions, en choisissant les sujets véritablement aptes ; on a laissé passer l'occasion favorable et aujourd'hui la situation est toute différente : il n'est plus question de faciliter aux fils de propriétaires fonciers l'accès aux grades supérieurs, mais d'ouvrir l'armée, comme les administrations civiles, à l'*intelligentsia* bourgeoise, pour qu'elle y trouve des carrières rémunératrices. Les politiciens indiens estiment que l'Inde peut et doit se gouverner par elle-même : aspiration digne d'éloges, assurément, mais est-elle réalisable ? Le Parlement l'a approuvée, mais en ajoutant : « en tant que possible », ce qui veut dire : « sans nuire à la bonne marche des services ».

On a donc nommé, dans l'armée, de jeunes Indiens à des postes jusqu'ici occupés par des Anglais. Il est regrettable que cela ne se soit pas fait avant la guerre, car ces nouveaux officiers auraient eu l'occasion d'y prouver leur aptitude à commander. On a fondé dans la Dépendance un collège préparatoire à Sandhurst ; et, en attendant qu'ils soient en état d'entrer dans la grande école militaire de la mère-patrie, on y a envoyé d'autres jeunes Indiens, soigneusement choisis. Plusieurs en sont déjà sortis et ont été nommés dans des régiments ; leurs camarades anglais les ont très cordialement accueillis. Que donneront-ils dans l'avenir ? Nul ne le peut dire. Sir G. Macmunn résume le problème sous forme de questions et de réponses :

1. *Ont-ils réussi ?* — Oui, peut-être, jusqu'ici.
2. *Sauront-ils manier leurs hommes ?* — Peut-être.
3. *Pourront-ils tenir la balance égale entre les multiples races et les croyances ennemies, ceux qui appartiennent à une de ces races et professent une de ces religions ? Maintiendront-ils en bonne harmonie Sikhs et Musulmans, Dogras et Pathans ?* — Ils n'ont pas encore eu l'occasion de le montrer.
4. *Peuvent-ils acquérir la confiance de leurs hommes ?* — Oui, dans une certaine mesure ; mais ils n'ont pas encore eu plus à le montrer que les anciens sous-officiers indigènes.
5. *Leurs camarades anglais les aiment-ils ?* — Oui, car ce sont des *gentlemen*, et ils se comportent comme tels.
6. *Fréquentent-ils les femmes anglaises ?* — Oui, dans une certaine mesure ; d'ailleurs, depuis que les femmes indiennes commencent à être admises dans la société anglaise, cette question est devenue moins brûlante.
7. *Quelle figure feront-ils dans les grades supérieurs ?* — Ah !

Un autre problème se pose. Sagement, les autorités anglaises avaient décidé qu'on répartirait ces officiers indigènes entre tous les régiments, pour y être mélangés aux Anglais. Les libéraux indiens ont forcé la main au commandant en chef et ont obtenu qu'à titre d'essai certains régiments fussent complètement « indianisés » (1) ; pourtant lord Rawlinson leur avait affirmé avoir mis quarante ans à se rendre apte à remplir ses fonctions. Mais les jeunes

(1) Cf. *Asie française*, juillet 1923, p. 257.

officiers indigènes témoignent fort peu d'empressement à servir dans ces unités où il n'y a plus d'Anglais :

Ils désirent vivre et avancer en grade au milieu de camarades britanniques. Ils sentent peut-être qu'un officier anglais peut et veut être en bons termes avec des camarades de toute race et de toute religion, tandis que des conflits peuvent éclater dans un mess où se heurteraient les races et les fois diverses.

Un régiment où tous les officiers seraient des indigènes serait exposé à « flancher » dans certaines circonstances :

Les régiments britanniques pourraient à bon droit demander un jour qu'on ne compromette pas leur sécurité en leur faisant former brigade avec des unités où le commandement ne serait pas à la hauteur de l'effort qu'il leur faudrait fournir.

(N'y a-t-il pas dans cette dernière phrase une menace à peine déguisée et l'annonce d'une manœuvre en vue d'entraver l'indianisation de l'armée ?)

D'autres questions restent encore à résoudre. L'entraînement parviendra-t-il à vaincre l'apathie physique à laquelle tant d'Indiens sont sujets au début de l'âge mûr ? Comment réglerait-on le droit au commandement quand un Indien aura plus d'ancienneté de grade qu'un Anglais servant dans la même unité ?

Et voici la conclusion de l'article :

Il y a un avertissement que ne doivent pas négliger les Indiens qui rêvent d'une armée commandée uniquement par des Indiens. Depuis mille ans, les races et les princes du nord ont fait de l'Inde leur chose : à l'exception de l'Etat, brillant mais caduc, fondé par Runjet Singh, nul dans l'Inde n'a pu les arrêter. Et même le succès de Runjet Singh peut avoir été dû à la ruine du royaume afghan au milieu des querelles de ses princes. C'est l'armée indienne, commandée par ses officiers anglais et renforcée par un noyau de baïonnettes anglaises, qui mit fin au péril afghan. Il existe encore au Pendjab des gens qui ont entendu leurs pères parler de ce danger sans cesse renaissant. Il y a un siècle, les gouvernants anglais eux-mêmes s'en inquiétaient fort. Et, il n'y a pas plus de six brèves années, le roi Amanoullah de Caboul a pris soin de faire voir que ces possibilités ne sont pas oubliées.

La culture du coton. — Un très substantiel article de M. H. A. Lindsay, commissaire au commerce pour l'Inde, dans le *Manchester Guardian Commercial* du 4 juin, nous permet de nous faire une idée précise de la culture du coton dans la Dépendance.

La surface ensemencée ne cesse de s'accroître :

1922-1923	1923 1924	1924-1925
(du 1 ^{er} avril au 31 mars)		
8.721.600	9.454.400	10.584.400 ha

Par suite de la température favorable et de l'augmentation du prix de vente, la produc-

tion et l'exportation suivent la même marche ascendante :

	Production	Exportation
(en milliers de balles de 400 livres anglaises)		
Moyenne d'avant guerre.	4.000	2.407
Pendant la guerre.....	4.400	2.191
1919-1920.....	5.799	2.400
1920-1921.....	5.600	2.074
1921-1922.....	4.485	2.989
1922-1923.....	5.075	3.363
1923-1924.....	5.162	3.764
1924-1925.....	6.058	3.533

L'Inde importe, surtout d'Amérique et de l'Afrique Orientale, le coton à longs brins, qu'elle ne produit pas. Ses filatures et tissages ont absorbé les quantités suivantes de coton :

Avant la guerre	Pendant la guerre	1919-20	1920-21	1921-22	1922-23	1923-24
(du 1 ^{er} septembre au 31 août)						
(en milliers de balles de 400 livres anglaises)						
2.026	2.126	1.952	2.120	2.203	2.151	1.879

On évalue la quantité absorbée par les métiers à main à 750.000 balles par an; mais ce chiffre n'est qu'approximatif.

Les grands travaux d'irrigation actuellement en cours d'exécution ou décidés permettront de cultiver d'immenses surfaces, dont beaucoup seront sans doute consacrées au coton; il n'est donc pas inutile d'en rappeler les caractéristiques :

Région	Nom du système	Commencement des travaux	Délai d'achèvement	Surface irriguée
Présidence de Bombay	Soukkour	oct. 1923		2.400.000
	Vallée du Nira	terminé à la fin de 1924		40.000
Pendjab	Vallée du Sutlej	1923	3 ans	1.000.000
	Mandi	approuvé en mars 1925	4 ans	1.000.000
Provinces Unies Etat d'Haïderabad	Chenab sup.			700.000
	Sarda	mars 1923	3 ans	700.000
Provinces centrales	Nizamia-Saugor	oct. 1923	6 ans	100.000
	Tandula	terminé		62.000
	Waingang	terminé		25.000
	Maniari	approuvé en mars 1924		120.000
	Arpa	à l'étude		
Agar Hap	à l'étude			

Si nous considérons la qualité des filés, nous constatons que la production indigène diminue pour les numéros 1 à 20 et augmente pour les autres; l'importation (provenant surtout du Japon et de Grande-Bretagne) diminue pour les numéros 21 à 30 et augmente pour les autres.

*
**

Quelles mesures ont été prises pour augmenter dans l'Inde la production de coton à longs brins? La question est très importante pour le Lancashire : car plus la Dépendance produira de coton de bonne qualité, plus ses tissages seront indépendants de l'étranger. En 1917, le gouvernement de l'Inde nomma une commis-

sion chargée : 1) d'examiner ce qui avait déjà été tenté dans les diverses provinces; 2) d'indiquer les méthodes qui auraient réussi; 3) de rechercher les causes des insuccès qui se seraient produits et de proposer des remèdes. A la suite d'une étude détaillée de la question, cette commission recommanda d'améliorer les procédés de décorticage, l'organisation des marchés, d'empêcher la falsification, de publier des prévisions et des statistiques plus exactes et partant plus utiles, de développer la culture du coton à longs brins dans les districts les mieux appropriés, de faire des études dans les différentes provinces, de contrôler les marchés, de favoriser la création de sociétés coopératives de vente, de s'opposer au transport de coton à brins courts dans les régions réservées au coton à longs brins, de réglementer les usines de décorticage. Conformément à ce rapport, un Comité central du coton (*Indian Central Cotton Committee*) fut institué à Bombay en mars 1921, avec des filiales dans les provinces. Ce comité tire ses ressources d'une taxe de 4 annas par balle perçue sur tous les cotons exportés ou ouvrés dans les usines du pays; il subventionne les centres d'études dans les provinces et la formation technique d'experts (1); il entretient à Bombay un laboratoire de recherches dirigé par M. A. James Turner, ancien professeur de science textile à Manchester.

Le comité a déjà obtenu d'importants résultats; en 1923, il a fait voter par l'Assemblée Législative une loi autorisant les gouvernements provinciaux à interdire l'introduction de coton à brins courts dans certaines zones réservées; une autre loi, votée cette année, rend obligatoire l'indication sur chaque balle du nom de l'usine où elle a été pressée, de façon à favoriser les maisons soigneuses dans leur travail. Le comité surveille aussi les marchés. Le résultat de ces efforts se montre déjà : les terresensemencées en coton de meilleure qualité ont augmenté comme suit de superficie :

	1920-21	1921-22	1922-23	1923-24
				Acres
Provinces-Unies	200.000	83.275	125.120	31.436
Pendjab.....	513.791	409.282	489.780	667.954
Bombay.....	20.648	372.300	715.543	833.979
Madras.....	68.500	104.041	151.746	263.525
Prov. Centrales.	363.370	248.837	281.224	545.640
Birmanie.....	498	837	6.000	6.348
Total.....	1.166.807	1.218.782	1.769.413	2.348.882

Le passage suivant du rapport sur les opérations du ministère de l'Agriculture du Pendjab en 1923-24 rend compte des résultats obtenus :

L'année a été, dans l'ensemble, bonne pour les agriculteurs, surtout en ce qui concerne le coton, dont le prix a augmenté. La surfaceensemencée en coton américain a atteint le chiffre record de 603.513 acres (+ 57 %). Il y a vingt ans à peine que le *zemindar* du Pendjab a admis la possibilité de cultiver cette variété, fournie par l'admi-

(1) A cet effet, il a accordé une bourse à neuf étudiants d'universités indiennes.

nistration; on estime l'augmentation de bénéfices ainsi réalisée à 2 1/2 crores en un an. Une nouvelle variété, le 285-F, se répand de plus en plus et rapporte beaucoup.

La *British Cotton growing Association* donne ses soins tout particuliers à cette variété.

Du fait de ces efforts, l'accroissement de la production a été pour les deux genres de coton (en milliers de balles) :

	Moyenne des années 1915-18	Estimation pour 1924-25		
Coton à brins courts...	2.999	3.881 (+ 29,4 %)		
Coton à brins longs...	1.161	2.107 (+ 81,5 %)		
	1921-22	1922-23	1923-24	depuis le 1.8.24
	67.000	184.000	253.000	160.000 balles

Index des prix de gros à Calcutta. — Nous avons dit naguère (numéro de juillet 1925, p. 245) que le recul de la part de la Grande-Bretagne dans le mouvement commercial de l'Inde s'expliquait par les habitudes de restriction prises pendant la Grande Guerre, par de petites gens dont la puissance d'achat était fort limitée. Voici une preuve intéressante de ce fait, un index des variations des prix de gros à Calcutta, au cours des années 1914-1924, qui porte vraiment avec lui son enseignement :

INDEX DES PRIX DE GROS A CALCUTTA

1. Matières premières

Année	JULIET	100	100	100	100	100
1914	JULIET	100	100	100	100	100
1916	106	85	80	121	118
1918	110	104	75	300	96
1919	163	198	115	230	184
1920	154	173	104	153	147
1921	146	135	83	143	108
1922	137	147	110	191	120
1923	114	138	90	244	135
1924	123	144	102	272	124

2. Produits manufacturés importés

Année	JULIET	100	100
1914	JULIET	100	100
1916	150	136
1918	320	301
1919	319	236
1920	354	238
1921	306	237
1922	278	175
1923	268	165
1924	275	162

Bilans de Sociétés. — Aux différents bilans que nous avons publiés à différentes reprises dans nos colonnes, il convient d'ajouter encore les suivants :

Le dernier exercice (du 1^{er} juillet 1923 au 30 juin 1924) de l'*Orient Steam Navigation Co.* a été particulièrement favorable; voici les chiffres des deux dernières années (en livres sterling) :

Valeur des navires	3.662.519	3.834.419
Report.	»	72.821
Bénéfices.	279.964	295.376
Disponible.	»	359.642

A la réserve	100.000	150.000
Assurance.	25.000	»
A reporter.	61.800	64.929
Dividende.	»	12 1/2 %

British Burmah Petroleum Co. — Les actionnaires de cette société pétrolière n'ont rien touché cette année, au lieu de 7 1/2 pence par titre de 8 sh. l'an dernier. L'exercice 1923-24 se solde par une recette de 195.080 livres (contre 224.253) et un bénéfice net de 52.099 livres (-23.431). En ajoutant à cette somme le report de 3.014 livres, le bénéfice sur les placements et le remboursement d'impôts, et après avoir déduit 67.000 livres pour l'amortissement et porté 5.000 à la réserve, il ne reste disponible que 5.585 livres, au lieu de 80.849 l'an dernier. La situation de la société n'est pas mauvaise, mais on a trop donné aux actionnaires précédemment (77.825 livres l'an dernier).

Gordon (Malaya) Rubber Estate Ltd. — La première assemblée annuelle a eu lieu le 25 novembre 1924. La production du caoutchouc atteignait, au 30 juin, 124.879 livres anglaises, soit beaucoup plus qu'on n'espérait, et pourtant on a arrêté l'extraction pendant les mois de février et de mars, pour permettre aux arbres de se reposer; le caoutchouc récolté est excellent; le directeur de la plantation est en train d'éclaircir les arbres et de drainer les parties en pente; quand ce travail sera achevé, la plantation n'aura rien à envier aux voisines. Le bénéfice de l'exercice n'a été que de 81 livres, 19 sh., 1 penny; cela tient à ce que le caoutchouc, qui valait 1 sh. 5 pence la livre anglaise quand la Société s'est constituée, est tombé à un moment à 9 1/2 pence. Pour l'année courante, on estime la production à 170.000 livres; le taux actuel de restriction permettra d'exporter toute cette quantité; la plantation sera en plein rapport à dater du 1^{er} janvier; les frais diminuent, le prix de vente monte. L'avenir se présente donc favorablement, d'autant plus que la consommation augmente; pendant le mois d'octobre, relativement calme, l'Amérique a absorbé 33.000 tonnes; si ce taux se maintient, cela ferait près de 400.000 tonnes pour l'année; l'Europe et le reste du monde consommeront environ 120 000 tonnes. Les règlements actuels réduisent la production à 50 0/0 jusqu'au 1^{er} février, pour la porter alors à 60 0/0; le président de la Société estime qu'il faudra augmenter cette proportion, sinon le prix montera brusquement, ce qu'il convient d'éviter, ... et ce qui s'est produit!

Le Bureau sanitaire international de Singapour. — A la suite de la conférence internationale sanitaire qui s'est récemment tenue à Singapour, la section d'hygiène de la Société des Nations a installé dans cette ville un bureau d'Extrême-Orient qui recueillera et distribuera les informations relatives à la première apparition et au développement des maladies épidémi-

ques graves en Extrême-Orient. L'organisation de ce bureau a fait l'objet d'une conférence internationale qui a eu lieu à Singapour, du 4 au 13 février, et à laquelle étaient représentées douze administrations d'Orient. Les Gouvernements de l'Indochine française et des Indes Néerlandaises ont tous deux généreusement offert de transmettre gratuitement pour le bureau, au moyen des grandes stations radiotélégraphiques de Saïgon et de Bandong, un télégramme hebdomadaire contenant d'importantes informations. L'offre de l'Indochine française a été acceptée avec reconnaissance et le radiotélégramme hebdomadaire du bureau de Singapour sera transmis par Saïgon éventuellement au moyen d'un code. En attendant, tous les messages en clair ont été transmis tous les vendredis à 1 h. 30 (Greenwich) depuis le vendredi 3 avril, sur 20.800 mètres de longueur d'onde. Toutes les administrations de santé intéressées, en Orient ou ailleurs, ont été priées de bien vouloir prendre des dispositions pour la réception de ces messages.

Prospérité des plantations de thé et de caoutchouc à Ceylan. — Les chiffres suivants, relatifs à deux des principales Compagnies, permettent de se faire une idée des bénéfices obtenus par les planteurs durant ces deux dernières années :

Eastern Produce and Estates Co.

	1923	1924
Thé :		
Récolte.....	4.930.152	5.549.474 liv. angl.
Prix de vente...	1 sh. 4 3/4	1 sh 5 3/4 la livre
Prix de revient..	9 3/4 pence	10 1/2 pence la livre
Caoutchouc :		
Récolte.....	420.299	426.497 liv. angl.
Prix de revient..	1 sh. 0 1/4	1 sh. 0 3/4 la livre
Prix de vente...	1 sh. 0 1/2	1 sh. 2 1/2
Bénéfices.....	L. 160.135	L. 180.529
Dividende.....	35 %	42 1/2 %

Ceylon Tea Plantations Co.

Thé :		
Récolte.....	4.926.809	5.365.973 liv. angl.
Prix de vente...	1 sh. 2,63	1 sh. 5,93 la livre
Caoutchouc :		
Récolte.....	1.103.482	1.058.510 liv. angl.
Prix de vente...	1 sh. 1,02	1 sh. 2,51 la liv.
Noix de coco :		
Récolte.....	5.318.641	7.120.696 liv. angl.
Prix de vente...	22 sh. 6 pence	23 sh. les 112 liv. angl.
Bénéfices.....	L. 161.033	L. 221.896
Dividende.....	40 %	50 %

PERSE

La révolution de Perse. — On a lu plus haut l'étude qu'un de nos collaborateurs a consacrée aux causes de la révolution qui a substitué, à Téhéran, un nouveau souverain au dernier des Khadjars. Il convient, pour montrer l'enchaî-

nement des faits, d'y revenir brièvement ici en reprenant la suite des événements depuis le jour où, au printemps de 1923, échoua la tentative faite dans le but de créer une république persane.

Cette tentative était un avertissement pour le jeune Chah Ahmed Khadjar, le fils de Mohamed Ali, qui avait abdicué en 1909. Mais celui-ci l'interpréta dans un sens particulier. Conscient de sa jeunesse et de son inexpérience, et aussi de son impuissance à lutter contre le premier ministre Riza Khan, il quitta la Perse, laissant ainsi son trône à la merci de ceux qui désiraient s'en emparer. Riza Khan, qui avait réorganisé le ministère de la guerre et l'armée, qui lui avait donné, avec l'aide de conseillers et d'instructeurs européens, un noyau de 40.000 hommes bien armés, bien équipés, bien payés, pourvus d'automobiles, d'avions et de chars d'assaut, et qui s'était servi de cette force militaire pour vaincre toutes les résistances provinciales, — celle des Turcomans au Nord-Est, celle du cheikh de Mohammerah au Sud, — Riza Khan se fit nommer au début de l'année « chef de toutes les forces militaires du pays », préparant ainsi son accession au pouvoir suprême.

Celle-ci fut consommée à la fin du mois d'octobre, après que le Chah eût annoncé en septembre son intention de revenir enfin auprès de son peuple bien-aimé. A la suite de démonstrations populaires destinées à effrayer le souverain et à l'empêcher de quitter Paris pour réaliser son dessein, et après une discussion qui dura trois jours au sein du Medjlis (27-29 octobre), le Chah Ahmed fut déposé et Riza Khan fut nommé chef du gouvernement provisoire de la Perse par l'Assemblée nationale. Quelques jours plus tard, après l'élection d'une nouvelle Assemblée nationale ou Medjlis, Riza Khan plaçait la couronne sur sa tête en dépit des protestations de troupes et d'éléments civils dans différentes parties de la Perse, à Chiraz par exemple.

L'exploitation du pétrole et l'Anglo-Persian Oil Co. — La quinzième assemblée annuelle a eu lieu à Londres le 25 novembre 1924. Le président, sir Charles Greenway, a donné des détails aussi intéressants que précis sur les ressources de la société. Elle possède 700 miles (1.125 kilomètres) de *pipe lines*, la plus grande partie d'au moins 10 pouces (253 mm.) de diamètre, 1.510 réservoirs sur différents points du globe, 382 chaudières, 9 raffineries, 180 ateliers, 4.329 maisons d'habitation et *bungalows*, 69 cités ouvrières pour les indigènes, plus de mille bâtiments divers, 685 installations, dont 48 dans divers ports et 708 annexes. Le personnel dépasse 50.000, dont 20.500 de nationalité britannique. Les moyens de transport comprennent 164 milles (264 kilomètres) de voies ferrées, 71 locomotives, 3.462 wagons, 1.847 camions automobiles et tracteurs, sans compter les voitures à chevaux et à mules. La flotte compte 333 navires, dont 67 ba-

teaux-réservoirs construits dans ces huit dernières années; la société a acquis 89 jetées et quais d'embarquement; les terrains achetés par elle se comptent par dizaines de milliers d'hectares.

Depuis 1914, la Société a distribué 9.500.000 livres en dividendes aux actionnaires et intérêts aux obligataires, et dépensé 19.000.000 livres provenant des bénéfices. La situation financière est très forte: la valeur réelle de l'actif est deux ou trois fois supérieure au chiffre porté au bilan.

La production n'a cessé de croître d'année en année:

1918-19	1.106.415 tonnes
1919-20	1.385.301 —
1920-21	1.743.557 —
1921-22	2.327.221 —
1922-23	2.959.028 —
1923-24	3.714.216 —

On prévoit pour 1924-25 de 4.250.000 à 4 millions 500.000 tonnes. Si l'on exploitait tous les puits forés, et si l'on achevait les puits commencés, on arriverait facilement à 10 millions de tonnes; mais les installations actuelles ne sont faites que pour un maximum de 5 millions. Les adversaires de la Société l'appellent « société à puits unique »; c'est une allusion au fameux puits F 7, qui a déjà fourni 6 millions de tonnes et dont le débit ne baisse pas; mais d'autres le dépassent, en particulier le B 17, situé à 1 mille 1/2 de F 7, qui donne 18.000 barils par jour, soit un million de tonnes par an. Ces puits à haut rendement ne sont pas concentrés en un seul point, mais disséminés sur toute la concession. Ces chiffres montrent l'inanité des attaques dirigées contre la Société par l'envie des rivaux.

Les sondages continuent sur d'autres points de la Perse, sans succès jusqu'ici. Cependant, dans l'île de Kichm (ou Tawila, dans le détroit d'Ormuz), un puits qu'on allait abandonner et dont le cuvelage était déjà enlevé a donné brusquement du pétrole pur; le débit varie de 400 à 1.400 gallons (1.800 à 6.300 litres) par jour. La concession dans la République Argentine a produit 28.000 tonnes.

La raffinerie d'Abadan fournit plus de 2 millions 800.000 tonnes par an; les conditions d'embarquement étant insuffisantes, la Société y allonge les jetées existantes et en construit quatre nouvelles. Elle avance également au Gouvernement de l'Irak les sommes nécessaires au dragage du Chat-el-Arab, évaluées à 450.000 livres; les intérêts et le remboursement seront couverts par un droit levé par les autorités du port de Bassorah; deux dragues du dernier modèle, coûtant 250.000 livres, ont été construites à cet effet, l'une est déjà dans le Golfe Persique. La raffinerie de Llandarcy (Pays de Galles) donne de bons résultats, ainsi que celle de Grangemouth (Ecosse), construite par la *Scottish Oils Ltd*, et achevée par la Société. Quoiqu'en aient dit certains critiques, il est bien plus avantageux de raffiner en Grande-Bretagne que sur place: d'une part, on réduit l'évaporation des éléments

les plus volatils, qui sont aussi les plus précieux, et la présence continuelle de chimistes expérimentés permet de livrer des produits d'une qualité uniformément excellente. La raffinerie établie en Australie par la *Commonwealth Oil Refineries Ltd.*, associée de la Société, a commencé à produire.

Les relations avec le gouvernement persan continuent à être très satisfaisantes; la classe dirigeante de la population semble de plus en plus encline à rétablir les rapports amicaux d'autrefois entre leur pays et l'Angleterre. Des difficultés se sont élevées entre le gouvernement central et le cheik de Mohammerah; des troupes furent rassemblées de part et d'autre, il y eut quelques escarmouches; mais ce territoire est trop éloigné de la concession pour que celle-ci puisse souffrir de ce différend, dont il faut espérer la fin prochaine.

La Société possède en Perse cinq hôpitaux contenant 274 lits et desservis par treize médecins, dont onze anglais, et vingt infirmières anglaises; au cours de l'année, on y a soigné 3.866 malades et donné plus de 34.000 consultations; parmi ces personnes beaucoup n'appartiennent pas à la Société. Celle-ci subventionne largement l'hôpital de Téhéran et plusieurs écoles où l'on prépare les indigènes aux emplois qu'elle a à leur offrir. Elle a organisé pour son personnel des clubs et des terrains de jeux.

Les renseignements qui précèdent sont d'autant plus précieux que, de l'aveu même de sir Charles Greenway, les sociétés pétrolières préfèrent en général « mettre la lumière sous le bûche », car il ne convient pas de laisser savoir aux concurrents ce qu'on fait; il ne les a donnés que pour « dissiper l'atmosphère de mensonges créée par les détracteurs ».

Le dernier exercice se solde par un bénéfice de 3.079.143 livres 9 sh. 11 pence, contre 2 millions 993.051 livres 17 sh. 2 pence l'an dernier; ce bénéfice aurait été plus élevé sans la « guerre de tarifs » poussée sur certains marchés continentaux à un degré fou:

mais nous pouvons attendre le résultat d'une âme parfaitement tranquille, car, pour chaque shilling que nous perdons, nos rivaux en perdent nécessairement deux ou davantage.

Le dividende, fixé à 10 0/0 pour les actions ordinaires, absorbera 895.000 livres sterling; 437.500 livres ont été payées aux porteurs d'actions privilégiées pour le semestre échu le 31 mars dernier; il reste donc 1.746.643 livres 9 sh. 11 pence à reporter; cette somme sera plus que suffisante pour couvrir l'*excess profits duty* et la *corporation profits tax*, dont le montant n'est pas encore fixé.

Dans le bilan nous relevons les chiffres suivants:

Passif:

Le capital s'est accru de L. 121.233, 10 sh. par suite de versements sur la dernière souscription;

Rachat d'obligations: £. 125.000;

Il a été émis pendant l'année pour £ 2.000.000 de bons quinquennaux, afin de rembourser le prêt de £ 2.829.000 consenti antérieurement par les banques;

£ 273.034, 6 sh. 5 pence ont été portés au fonds des retraites et des assurances du personnel, qui s'élève maintenant à £ 1.089.812, 3 sh. 5 pence;

Le total des réserves est de £ 5.283.128, 11 sh. 6 pence (+ 202.040, 18 sh.).

Actif:

Le compte achat de concessions, d'actions de sociétés et avances aux sociétés associées est en augmentation de £ 98.457, 10 sh. 5 p., mais les responsabilités correspondantes ont été réduites de £ 1.767.906, 2 sh. 9 pence;

Raffineries, réservoirs, etc.: +£ 232.640, 7 sh. 7 p.;

Stocks: — £ 63.651, 10 sh. 10 p.;

Espèces en caisse et en banque: £ 876.359, 5 sh. 4 p., contre 561.182, 6 sh. 2 p. l'an dernier.

La société possède 850.000 actions de la *Scottish-American Co.*, portées en compte pour la somme totale de... une livre sterling.

Que sera l'année courante? Il est très difficile de le prévoir; la production augmente, la consommation aussi; le prix a baissé, surtout parce que les Etats-Unis n'ont pas la possibilité d'emmagasiner des stocks suffisants et que les ventes forcées y sont fréquentes; mais la capacité des réservoirs s'accroît tous les jours;

si l'on ne découvre pas prochainement de nouveaux et abondants gisements, il y a toute raison de croire que le baromètre du prix du pétrole a atteint son point le plus bas et que, s'il bouge, ce sera pour monter vers « beau fixe ».

Le Gouvernement anglais, on le sait, est propriétaire d'une très grosse partie des actions de la *Anglo-Persian Oil Co.*; un actionnaire naïf (ou trop curieux) avait écrit au président de l'assemblée pour lui demander « s'il était souhaitable de nationaliser la Société »; le bruit courait en effet dernièrement que le Gouvernement cherchait à vendre ses actions. La réponse ne manque ni de saveur ni d'humour:

Cette lettre aurait plutôt dû être adressée au Gouvernement de Sa Majesté; je regrette d'être obligé de déclarer qu'il ne m'est pas possible d'entrer dans une discussion aussi sujette à controverse. Je me permettrai seulement de faire remarquer à cet actionnaire, si par hasard il est présent, que les membres du conseil d'administration, comme je l'ai déjà dit l'an dernier, n'ont en aucune façon le droit d'exprimer une opinion sur ce que le Gouvernement doit faire de ces actions, pas plus que de lui donner des conseils sur ce qu'il doit faire des titres émis par lui.

L'affaire de Bahrein. — Le dogme wilsonien du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes a déchaîné dans le monde entier des aspirations nationalistes, et il n'est si minuscule pays qui ne réclame son indépendance. Un exemple nous en est fourni par l'Etat de Bahrein; M. Mamaduke Pickthall nous conte cette tempête dans un verre d'eau dans le numéro de février de *Foreign Affairs*, organe de l'*Union of Democratic Control*, fondé par feu E. D. Morel; son exposé est-il rigoureusement impartial? Nous n'oserions l'affirmer; nous résumons toutefois son article, nos

lecteurs sauront y mettre le grain de sel nécessaire.

L'Etat de Bahrein se compose de cinq îles, dont une inhabitée, située près de la côte arabe du Golfe Persique, à l'ouest de la péninsule de Katar; ces îles sont célèbres par leurs riches pêcheries de perles. Jusque il y a environ un siècle, elles relevaient de l'empire persan; à mesure que celui-ci s'affaiblissait, la dépendance devenait purement nominale; enfin, Bahrein fut reconnu comme Etat arabe indépendant, gouverné par la dynastie locale des Al-Khalifa. C'est à ce titre que l'Angleterre, au cours du dix-neuvième siècle, conclut avec ce pays plusieurs traités et conventions tendant à réprimer la piraterie et la traite des esclaves, et à assurer la sécurité du commerce britannique dans le Golfe Persique et la mer d'Oman. Mais, à la fin de 1922, les choses se gâtèrent: le consul de Grande-Bretagne déposa le souverain, sous prétexte que ses sujets chiites, faible minorité d'origine étrangère, mais riche, s'étaient plaints de mauvais traitements: agitation artificielle et intéressée, disent les Bahreinis; le vrai motif, assurent-ils, c'est l'hésitation du cheik Isa à accorder certaines « concessions » considérées par lui comme contraires aux intérêts de son pays; les Anglais réclamaient certaines réformes, il vit là un désir et non un ordre, et prenait le temps de la réflexion... quand il se trouva déposé. Il régnait depuis cinquante ans; il croyait de bonne foi avoir été élu par ses sujets, le consul était persuadé qu'il avait été nommé par le gouvernement anglais: fâcheuse divergence de vues! Le parti progressiste, qui est aussi celui de l'indépendance, resté fidèle à Isa, fut persécuté, ses chefs exilés; et le consul anglais gouverne au nom du nouveau cheik, Hamd, fils d'Isa. Le correspondant à Bassorah de l'*Al-Akhbar* du Caire fait de ce prince un portrait peu flatteur: « Il s'occupe uniquement de l'élevage des chameaux, de sport, de chasse; il n'a pas une seule pensée pour le bien-être de ses sujets. »

A la suite de ces événements, un Congrès national fut convoqué; les tribus désignèrent douze délégués pour « faire tout leur possible en vue de maintenir et de faire aboutir les réclamations des habitants par tous les moyens légaux. » Ce Congrès demandait le retour d'Isa et souhaitait que le consul anglais s'abstînt d'intervenir dans les affaires intérieures du pays. Une lettre dans ce sens fut envoyée au consul général; elle signalait avec chagrin de nombreux cas de déportation, d'emprisonnement, d'amendes imposées sans jugement; les tribus, disait-elle, aimeraient mieux émigrer que de supporter l'oppression. La réponse, reçue par le télégraphe, ne leur donnant pas satisfaction, toute la tribu des Ad-Dawasir passa sur le territoire du sultan du Nedjed. Trois jours plus tard, le consul général arrivait à Bahrein; les délégués lui présentèrent à nouveau leurs doléances; il les fit venir au consulat, refusa de leur donner une réponse, les menaça de confisquer leurs biens et de ruiner les pêcheries s'ils émi-

graient; d'ailleurs, les chefs arabes avaient reçu l'ordre de ne pas les accueillir. Deux des délégués furent emmenés à Bombay sur un navire de guerre et remis en liberté seulement sur un ordre de la Haute-Cour de Justice.

Supposons que le gouvernement anglais et les autorités anglaises du Golfe Persique aient eu absolument raison de croire des réformes indispensables dans l'Etat de Bahrein: leur manière d'agir n'en est pas moins maladroite. Les habitants ne songeaient nullement à leur indépendance; ils ne pensent plus qu'à cela maintenant; ils regardaient l'Angleterre comme une amie, c'est désormais pour eux une ennemie. Ils ont la sympathie de tous les Arabes; pendant la guerre, l'Angleterre leur avait promis de les affranchir du joug turc; ils crurent à sa bonne foi; aujourd'hui que l'empire turc est vaincu, les Anglais, maîtres de la Mésopotamie, traitent les Arabes du Golfe Persique en sujets taillables et corvéables à merci. Ceux-ci considèrent qu'ils ont été trompés.

A mon avis, l'Angleterre, dans ses rapports avec ces peuples, commença par chercher uniquement à assurer la sécurité de ses routes maritimes et à supprimer la traite; elle a changé de politique depuis. Il s'est produit aussi, depuis la guerre, un abaissement marqué de la valeur des hommes et de la qualité des manières. Le passage au pouvoir de M. Lloyd George a permis d'envoyer en Orient et de faire avancer des fonctionnaires qu'on n'aurait jamais dû mettre en contact avec des gens aussi pointilleux que les Arabes, fonctionnaires foncièrement différents du type que les races orientales identifiaient avec le nom d'Anglais. J'ai entendu des Arabes, incapables de trouver un mot en faveur des Anglais qu'on rencontre aujourd'hui sur les bords du Golfe Persique, vanter ceux de jadis comme les hommes les plus droits qu'ils eussent jamais connus; mais on ne peut raisonnablement attendre de tous les indigènes de langue arabe qu'ils fassent cette distinction quand ils ont à subir ce qu'ils regardent comme « l'insulte » de la politique actuelle.

Est-il sage pour la Grande-Bretagne de s'aliéner le bon vouloir d'une race aussi susceptible? L'Arabe est capable de tout pour un ami, mais aussi de tout contre un ennemi. Et l'affaire de Bahrein, insignifiante en elle-même, pourrait avoir des conséquences graves pour le prestige britannique en Orient.

INDES NÉERLANDAISES

La production du caoutchouc. — Le gouvernement britannique avait espéré maintenir le cours du caoutchouc en obligeant les planteurs à restreindre leur production et en fixant les quantités de ce produit qu'ils pourraient exporter. Cette politique n'a pas produit les effets qu'on en attendait, parce que les planteurs hollandais des Indes Néerlandaises, au lieu de l'imiter, ont au contraire intensifié leur production. Peu de personnes, dit le *Times*, même parmi celles qui sont intéressées dans l'industrie du caoutchouc, se

rendent compte du développement pris par la culture indigène dans les Indes Néerlandaises depuis que les compagnies anglaises ont adopté la restriction volontaire : certains districts avaient cessé de produire ou tout au moins fortement diminué leur production ; aujourd'hui ils sont en plein essor. Un correspondant « bien informé » donne au grand journal de la Cité les chiffres suivants sur les importations mensuelles moyennes (en tonnes) de caoutchouc indigène des Indes Néerlandaises à Singapour depuis trois ans :

District	1921	1922	1923	(2 premiers mois)
				1924
Bengkalis	4	24	135	540
Bandjermassiu..	30	487	815	982
Djambi.....	217	613	1.125	1 566
Indragiri.....	32	175	266	497
Palembang.. ..	13	152	400	587
Paneh.....	32	36	101	131
Pontianak.....	59	165	371	718
Rengat.....	13	61	54	256
Sambas.....	45	153	244	313
Sarawak.....	110	204	270	277

De ces chiffres, il résulte que la production, rien que pour ces districts, atteindra sans doute, en 1924, 66.800 tonnes, au lieu de 24.840 en 1922, soit une augmentation de 168 %.

La question chinoise. — Il existe maintenant une question chinoise aux Indes néerlandaises, en particulier depuis le vote de la récente loi américaine sur l'immigration. La fermeture des territoires de l'Amérique du Nord aux travailleurs chinois menace en effet de détourner vers les Indes néerlandaises un afflux considérable d'immigrants de cette nationalité ; or, chaque année, au cours de la dernière décade, on a vu 30.000 Chinois sans ressources débarquer dans l'île déjà surpeuplée de Java (plus de 35 millions d'habitants en novembre 1920) ; que sera-ce désormais ?

La question est d'autant plus grave que les nouveaux venus ne sont nullement animés du même esprit que les anciens immigrants. Ceux-ci, demeurant Chinois avant tout, même quand ils se fixaient définitivement dans le pays, ne s'occupaient guère de politique ; exclusivement soucieux de conquérir l'aisance, voire même la fortune (car certains d'entre eux sont devenus de gros capitalistes, propriétaires d'usines et de plantations ou d'importantes maisons de commerce), ils étaient reconnaissants à Java de son hospitalité et vivaient paisiblement dans l'île, sous la conduite d'un corps d'officiers chinois, hommes de confiance du gouvernement et de la population tout à la fois, qui veillaient au maintien d'une bonne collaboration entre les *peranakans* (ainsi appelle-t-on les Chinois fixés à Java) et les autorités néerlandaises. Tout autres sont les préoccupations des nouveaux immigrants, les *singkahs*, adeptes et propagateurs des idées nationalistes et bolchévistes tout à la fois ; ils sont animés de tous les sentiments qui découlent de la maxime « L'Asie aux Asiatiques » et se montrent par conséquent

de plus en plus hostiles au gouvernement néerlandais qu'ils tiennent pour un gouvernement intrus et usurpateur ; de là des mesures de répression, et aussi d'expulsion, prises par celui-ci, des protestations violentes dans la presse chinoise, et même la naissance d'un vif mécontentement chez les paisibles *peranakans*, qui souffrent parfois de l'application un peu rude de mesures de police prises contre les *singkeh*s. Aussi leur représentant au Conseil national ou *Volksraad* des Indes néerlandaises — ce Conseil a été institué en 1916 — s'est-il plaint des retards apportés à la mise en vigueur de l'assimilation des Chinois aux Européens, assimilation dont le principe est depuis longtemps accordé.

Autre grief des Chinois : jusqu'en 1922, leurs compatriotes qui venaient s'établir aux Indes néerlandaises payaient en débarquant un droit de 25 florins ; or ce droit a été doublé, puis quadruplé, puisqu'il est actuellement de 100 florins après avoir passé par le chiffre intermédiaire de 50. 100 florins constituent, disent-ils, une somme considérable, beaucoup trop forte pour de pauvres gens désireux, en abandonnant leur patrie, d'échapper à la misère et aux guerres ; il conviendrait donc de réduire ce droit de débarquement... — Pas du tout, répliquent les Hollandais, qui reconnaissent parfaitement le dénuement des immigrants chinois ; le droit de 100 florins constitue à la fois une sauvegarde et une barrière ; il empêche l'entrée continue d'individus sans ressources à Java ; il prévient l'apparition, dans les principaux centres de la grande île, d'un paupérisme chinois qui pourrait constituer un vrai danger pour l'ordre social.

Parfaitement plausible pour Java, qui compte 266 habitants au kilomètre carré, cette réponse ne vaut nullement pour les autres îles des Indes néerlandaises, Bali et Lombok exceptées (151 habitants). Les parties les plus peuplées de Sumatra ne possèdent que 32 habitants au kilomètre carré (Bancoulen, Tapanoëli) ou 31 (Palembang, Djambi), et que dire des parties néerlandaises de Bornéo, des Molusques, de la partie occidentale de la Nouvelle-Guinée ? Là, faute d'habitants, la pénurie de main-d'œuvre se fait nettement sentir ; on pourrait sans inconvénient, semble-t-il, détourner de leur côté l'immigration chinoise et faciliter l'accès de ces cantons aux travailleurs sans grandes ressources que le gouvernement des Indes néerlandaises estime peu opportun d'accueillir à Java à l'heure actuelle.

POLYNÉSIE

Relations entre l'Indochine et la Nouvelle-Calédonie. — On sait combien sont lentes et quels multiples transbordements exigent actuellement les relations entre l'Indochine et la Nouvelle-Calédonie ; il n'existe pas de relations directes, non plus que de relations régulières, entre notre grand empire d'Extrême-Orient et les archipels français

de la Mélanésie. Comme on s'explique, dans de telles conditions, le manque de liaison, dans tous les sens du mot, existant entre celui-ci et ceux-là ! Le jour où elle sera entrée en service, la ligne actuellement projetée Saïgon-Singapour par le détroit de Torrès-Sydney-Nouméa constituera un grand et très heureux progrès ; par elles se trouveront assurées des relations régulières et directes entre notre Indochine et la Nouvelle-Calédonie, dont, de ce fait même, l'isolement se trouvera réduit dans le Pacifique.

L'Indochine et les Nouvelles-Hébrides. — Ce n'est pas seulement par l'envoi d'une main-d'œuvre précieuse pour la mise en valeur de ses terres fécondes que l'Indochine vient en aide, à l'archipel néo-hébridais ; elle y travaille aussi d'autre manière. On sait qu'un décret du 20 octobre 1924 a autorisé, dans la limite établie pour les autres formes de placement, les avances ou prêts productifs d'intérêts d'une colonie à d'autres colonies. Le 27 décembre suivant a été promulgué en Indochine un autre décret, également daté du 20 octobre, autorisant l'avance, par le budget général de l'Indochine, au budget spécial des Nouvelles-Hébrides d'une somme d'un million de francs. Cette avance est remboursable en 25 ans et porte intérêt au profit du budget général de l'Indochine, à 5 % par an, amortissement non compris.

Les Chinois à Tahiti. — Tandis que les dernières statistiques coloniales donnent avec précision le chiffre des Japonais et des Chinois qui vivent à la Nouvelle-Calédonie et aux Nouvelles-Hébrides, elles ne le font nullement pour les Etablissements français de l'Océanie. On ne saurait douter cependant que Tahiti ne possède une petite population jaune, et voici qui en fournit la preuve : une école chinoise va être créée à Papeete, dans le but de donner aux enfants asiatiques de la colonie l'enseignement du français et du chinois.

Les doléances des colons des Iles Sous-le-Vent, c'est-à-dire du groupe situé au Nord-Ouest de Tahiti, en fournissent une autre preuve. Des colons se plaignent que les terres habitées par eux ne soient point reliées par un service maritime régulier avec Tahiti. Les relations ne sont assurées, disent-ils, que par une goëlette chinoise qui donne toujours la priorité aux marchandises chinoises. Les vanilles et les produits locaux dont nos compatriotes et nos sujets océaniens font le commerce souffrent de cet état de choses. Il serait désirable qu'un petit vapeur français établît la liaison entre les îles de ce groupe et Papeete, qui en est, en Tahiti, la petite capitale.

Voici, d'après le *Bulletin de l'Union Coloniale* d'août 1924, un fait qui confirme l'exactitude de ces doléances et qui les précise. Dans le chargement du dernier vapeur parti de Papeete à destination de San Francisco, 74 % du volume de la cargaison était destiné au commerce chinois, et 26 % seulement au commerce européen ; en va-

leur, les marchandises destinées aux commerçants chinois étaient déclarées pour 665.687 francs et les marchandises adressées aux commerçants européens pour 475.386 francs. Ainsi environ 60 % allait au commerce chinois, et 40 % seulement au commerce européen.

Les Japonais des îles Hawaï et la loi sur l'immigration. — Voici bien longtemps qu'on signale l'importance de la population nipponne dans l'archipel de Sandwich ou Hawaï. Chaque recensement en a montré l'essor, si bien que le dernier *Census*, celui de 1920, a mis en lumière la présence de 109.000 Japonais dans ce groupe insulaire, qui compte une population totale de 256.000 habitants environ.

De ces 109.000 Nippons, dont 30.000 environ constituent l'accroissement de la colonie japonaise des Hawaï entre 1910 et 1920, on estime que près de 61.000 sont nés au Japon ; des 48.000 autres, une partie est née en dehors des territoires de l'Empire du Soleil Levant, et même dans les différentes îles dont l'ensemble constitue le groupe des Sandwich et sur lesquelles flotte depuis 1908 le drapeau des *stars and stripes*. Le territoire des Etats-Unis allait-il se trouver, en vertu de la nouvelle loi sur l'Immigration, interdit à cette catégorie de Japonais ? Les journaux du grand empire de l'Extrême-Orient se le sont demandé avec curiosité au lendemain du vote du bill Johnson ; ils espéraient que, eux au moins, les Japonais des Sandwich pourraient pénétrer librement en territoire américain. Cette attente a été déçue ; le Ministère du Travail a décidé, en se fondant sur d'anciens statuts, que ceux-là, pas plus que les autres, ne jouiraient d'une telle faculté et que les territoires insulaires constituaient une catégorie différente de celle des territoires continentaux des Etats-Unis.

Simple perpétuation d'une politique traditionnelle, et non pas vexation nouvelle découlant de la loi Johnson, voilà ce qu'est cette décision du Labour Department. Quand elle a été rendue, au mois d'août 1924, elle a (on pouvait s'y attendre) contribué néanmoins pour sa part à exaspérer encore le mécontentement populaire, et ce ne sont pas les affirmations du *New York Times* relatives au sort heureux des Nippons des Sandwich, et à leur peu de désir de passer en Californie qui ont pu panser la profonde blessure d'amour-propre et d'orgueil national des Japonais.

Bibliographie

LA CONGRÉGATION DES SŒURS DE SAINT-JOSEPH DE L'APPARITION. Paris, Letouzey et Ané, 1923, in-12 de 158 p., avec gravures.

Les Sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition possédèrent dès 1844 un établissement à Larnaca dans l'île de Chypre, et tôt après, de 1846 à 1856, des fondations vinrent s'y ajouter à Beyrouth en Syrie et à Moulmein en Birmanie, à Jérusalem, à Jaffa, à Trébizonde, à Bethléem et à Saïda,

à Er
Chyp
drett
Mont
zaréti
nie o
bre d
méri
l'Asia
lons
l'hist
ses d
puis
tuelle
et la
logiq
biblio
illustr

Charl
Lon
ave

Ce
(Pitm
sont
une
suit
dont
cultu
produ
sur l
qu'ins
moder
les er

LES P
Par
grap

Un
savan
être d
éprou
de ple
livre
sance
d'étud
compl
posé
moder
la soi
préc
la sé
Chacu
la Chi
et le
march
quent
frança
(qui f
rite d
frança

Paul
les
de 2
Etu
l'occa
questi
banqu
des c
piastre

à Erzeroum, à Alep. Par la suite, Limassol et Nicosie en Chypre, Samsoun en Arménie, Mersina en Cilicie, Alexandrette, Hamchit et Sour en Syrie, Dejr-el-Kamar dans le Mont Liban, Ramleh, Ramallah et Beit-Djalla, puis Nazareth en Palestine, enfin Mandalay et Bassein en Birmanie ont agumenté considérablement jusqu'en 1900 le nombre des maisons asiatiques de cette congrégation. Aussi mérite-t-elle d'être connue et appréciée par les lecteurs de *L'Asie Française*. Le petit livre (anonyme) que nous signalons aujourd'hui répond parfaitement à ce but; il raconte l'histoire d'abord de la fondation de l'Institut des Religieuses de Saint-Joseph de l'Apparition par Emilie de Vialar, puis de ses développements, il en expose la situation actuelle, il en montre la nature et renseigne sur la formation et la vie de celles qui en font partie. Un tableau chronologique des principales fondations entre 1832 et 1900, une bibliographie sommaire complètent ce petit volume bien illustré, très intéressant et fort bien conçu.

Charles-E. DOUGLAS: **Rice; its cultivation and preparation.** Londres Pitman and Sons [1924], in-12 de 143 p., avec gravures.

Ce petit volume de poche fait partie d'une collection (Pitman's Common Commodities and Industries) où sont étudiés, également dans un esprit de vulgarisation, une foule d'autres produits d'usage industriel. L'auteur suit l'objet de son travail depuis le grain de riz naturel, dont il décrit la structure, à travers les divers cycles de culture et de préparation qui l'amènent à devenir un produit alimentaire à l'usage des Européens. C'est surtout sur les modes de culture en Inde et en Extrême-Orient qu'insiste M. Douglas. Il connaît particulièrement ces modes de culture, qui constituent, avec le chapitre sur les ennemis du riz, la partie la plus intéressante du livre.

LES INDUSTRIES DE LA SOIE EN FRANCE, par Pierre CLERGET, Paris, Armand Colin, 1925, in-16 de 196 pages avec 10 graphiques et 15 tableaux statistiques.

Un volume sur la soie, signé de M. Pierre Clerget, le savant directeur de l'École de Commerce de Lyon, ne peut être que très documenté et très au courant. A le lire, on éprouvera davantage encore qu'à le prendre ce sentiment de pleine sécurité que procure toujours le commerce d'un livre très soigneusement construit, étayé sur une connaissance parfaite du sujet et fournissant partout les moyens d'étudier plus complètement le sujet traité. Un historique complet de l'évolution des industries de la soie, un exposé clair et précis des procédés de fabrication les plus modernes, un tableau de l'état actuel du commerce de la soie et de ses possibilités de développement, le tout précédé, en manière d'introduction, de quelques pages sur la sériciculture, voilà ce que contient ce petit volume. Chacun sait que la soie est venue du pays des Sères, de la Chine, dès l'antiquité, et que la Chine, le Japon, l'Inde et le proche Orient comptent aujourd'hui encore parmi les marchés étrangers des soieries; à tous égards, par conséquent, et au point de vue asiatique et au point de vue français, l'excellent petit volume de M. Pierre Clerget (qui forme le n° 61 de la *Collection Armand Colin*), mérite d'être signalé à l'attention des lecteurs de *L'Asie Française*.

Paul RESTANY: **Les placements de capitaux français dans les colonies françaises.** Paris, Jouve et Cie, 1924, in-8 de 212 pages.

Etude sur l'importance actuelle de ces placements à l'occasion de laquelle sont passées en revue différentes questions d'ordre général ou particulier concernant les banques coloniales, les projets divers de mise en valeur des colonies et de crédit colonial, la question de la piastre, etc. Des annexes relatives aux valeurs coloniales

ou nord-africaines complètent cet essai de synthèse sur le crédit colonial — entendu au sens large — présent et futur.

ABADIE (Maurice): **Les races du Haut-Tonkin.** De Phong-Tho à Lang-Son. Paris, Société d'Éditions géographiques, maritimes et coloniales, 1924, in-4 de VIII-196 p., carte et 44 planches de photographies h. t.

Le lieutenant-colonel Maurice Abadie, de l'infanterie coloniale, a naguère profité d'un séjour de trois ans en Indochine pour y recueillir une série de clichés documentaires, d'une haute valeur ethnologique. C'est surtout dans le Haut-Tonkin, c'est-à-dire dans le pays allant de Phong-Tho à Lang-Son, que cet officier a pris une importante série de photographies, à l'appui d'observations patiemment poursuivies sur place et comparées à celles qui avaient déjà été faites par ses prédécesseurs dans la contrée. Une fois rentré en France, le colonel Abadie a revu ses photographies et relu ses notes, et, en rapprochant les unes des autres, il a composé un livre de haute valeur, illustré de nombreuses et superbes planches, sur les *Races du Haut-Tonkin*.

Ce livre débute, naturellement, par donner un aperçu d'ensemble de la contrée. On sait quels en sont les traits caractéristiques: c'est un pays montagneux, de haute altitude moyenne, en partie boisé, profondément découpé et raviné, aux communications difficiles; c'est aussi un pays où les terrains propres à la culture — du riz et du maïs surtout — ne présentent que des surfaces très réduites. La population y est donc assez clairsemée; mais, comme le Haut-Tonkin est arrosé par des rivières dont les unes vont rejoindre le Si-Kiang tandis que les autres se groupent autour du Fleuve Rouge, elle est extrêmement diverse. Le colonel Abadie la distribue entre les quatre groupes « Thai », « Man », « Méo » et « Lolo », en dehors desquels il laisse, bien entendu, les Chinois venus de l'Est et du Nord-Est, et les Annamites. C'est uniquement les relations de ceux-ci et de ceux-là avec les groupes indigènes, et l'influence exercée par eux sur ces derniers ou subie par eux de leur part qu'étudie l'auteur quand il s'occupe des Chinois et des Annamites; par contre, à chacun des quatre groupes nommés plus haut, il consacre un chapitre spécial, dans lequel chaque sous-groupe ou tribu possède sa petite monographie. De cette manière, *Les Races du Haut-Tonkin* constituent un ouvrage très précis qui, grâce à la juxtaposition de 122 clichés choisis parmi les plus typiques de la collection du colonel Abadie, devient une véritable « évocation » (suivant le mot de M. Paul Palliot dans sa préface) du pays et de ses habitants. Excellent volume au total, parfaitement documenté, très précis, très utile, et faisant vraiment honneur à son signataire comme à la science française.

COLONIE FRANÇAISE DE MONACO

COMITÉ DE BIENFAISANCE

Grande Loterie annuelle

au profit des Régions Dévastées

Gros lot: 30.000 francs en un Bon de la Défense Nationale ou une automobile de même valeur. Autres Lots: 5.000, 2.000, 1.000, 4 de 500 et 10 de cent en Bon de la Défense. Un Lot offert par le Président de la République et de nombreux objets d'art.

Prix du billet: 2 francs, le tirage aura lieu fin février.

Envoyer le montant de préférence par mandat-poste ou mandat-carte, les contre-remboursements ne sont pas acceptés.

Adresser les demandes à la COLONIE FRANÇAISE, 26, rue de Millo, MONACO.

Le Gérant H. COMBAT

PARIS. — SOC. GÉN. D'IMPRIMERIE ET D'ÉDITION, 17, RUE CASSETTE.

TABLE DES MATIÈRES

PUBLIÉES DANS

L'Asie Française

ANNÉE 1925

GÉNÉRALITÉS

Comité de l'Asie française. — Liste des souscripteurs, 6, 47, 95, 144, 183, 215, 247, 336.

A nos adhérents, 5, 96, 247.

Réunions du Comité. — Réunion du 5 janvier 1925, 7. — Assemblée générale annuelle du 30 avril 1925, 144. — Réunion du Comité du 23 mai 1925, 184.

Nécrologie. — M. de la Boulinière, 48. — M. P. Ristelhueber, 96. — M. Henri Cordier, 97. — M. Auguste Nisard,

La fondation Eugène Etienne, 97. — M. Alexandre Varenne, gouverneur général de l'Indochine, 248.

Asie dans son ensemble. — *Articles.* — Les missions catholiques en Asie, par R. LE CONTE, 22. — La discussion du budget des Affaires étrangères et nos intérêts en Asie, 48. — L'agitation soviétique en Asie, par Henri FROIDEVAUX, 184.

Chroniques. — Les cours relatifs à l'Asie à la section russe de l'Institut d'Etudes slaves, 27. — Les cours relatifs à l'Asie à l'École de préparation coloniale de Lyon, 27. — Les colonies asiatiques en Ukraine, 160.

Bibliographie. — *Chroniques du Ministère Poincaré* : II. *La Bataille de la Ruhr*, par René PINON, 45. — *Rapport sur une mission scientifique en Belgique, Hollande, Danemark et Suède*, par Frédéric MACLER, 334. — *La Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition*, 388. — *Rice, its cultivation and preparation*, par Charles-E. DOUGLAS, 389. — *Les industries de la soie en France*, par Pierre CLERGET, 389. — *Les placements de capitaux français dans les colonies françaises*, par Paul RESTANY, 389.

Sommaire des Périodiques, 46, 94, 142, 181, 301.

Les problèmes du Pacifique. — *Chroniques.* — Rapports du Japon avec les Etats-Unis, 42. — M. Matzubiara à Washington, 92. — Craintes américaines à l'égard du Japon, 92. — Les intérêts de la France dans le Pacifique, 292. — Les intérêts français et étrangers en Chine, 376.

L'expansion asiatique. — *Chroniques.* — La question de l'immigration nipponne en Nouvelle-Zélande, 42. — La

mission du général Uchiyama dans les pays latino-américains, 91. — Une escadre japonaise à Vancouver, 92. — Les Libanais au Vénézuéla, 128. — Les Chinois au Mexique, 137. — Le Mexique et l'immigration jaune, 377.

Questions coloniales. — *Article.* — Les devoirs nouveaux de l'administrateur colonial français, par DALADIER, 73.

ASIE FRANÇAISE

(INDOCHINE, ETABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE)

Indochine. — *Articles.* — L'Institut Curie de l'Indochine, 118. — Les récents progrès agricoles de la Cochinchine, par Auguste THOLANCE, 195. — M. Alexandre Varenne gouverneur général de l'Indochine, 248. — L'enseignement franco-indigène en Indochine, par Charles PRÉVOST, 314, 347. — Un grand explorateur de l'Indochine: Auguste Pavie, par FRIQUEGNON, 351.

Variété. — La danseuse d'Angkor, par Mme L.-P. NAPIER (trad. par P. MARTIN), 225. — Un faux tombeau de l'évêque d'Adran, par A. SALLES, 276.

Chroniques. — La contribution de l'Indochine aux dépenses de souveraineté, 28. — L'éducation physique dans les écoles de la Cochinchine, 28. — Les fêtes du Tang-Toc à Phnom-Penh, 29. — La question de la sériciculture à l'Assemblée consultative indigène du Cambodge, 29. — Les fêtes de Hué, 29. — Recherches préhistoriques au Tonkin, 29. — La colonisation agricole européenne en 1923, 30. — La colonisation européenne et le commerce au Laos, 31. — Relations navales avec le Japon, 43. — Le discours de M. Martial Merlin au Conseil de Gouvernement, 79. — Le développement du port de Saïgon, 81. — Amélioration de la navigation du Mékong, 82. — La lutte contre les inondations au Tonkin, 82. — Création d'une école de sages-femmes indigènes au Laos, 82. — La propagande communiste, 121. — Les travaux du service géographique, 122. — Le commerce de la colonie avec la France, 123. — Les thés indochinois en Tunisie, 123. — Le traitement de la lèpre au Cambodge, 124. — Une fête littéraire anna-

mite à Hanoï, 124. — Une mission économique japonaise, 160. — Le troisième concours de paddy, 161. — La foire de Hanoï, 162. — La situation économique du territoire de Kouang-tchéou-wan en 1924, 163. — Utilisation de l'aviation, 198. — L'avenir de l'automobilisme, 199. — Un concours littéraire indochinois, 199. — Création d'une Ecole des beaux-arts, 199. — Une opinion cochinchinoise sur l'enseignement du français, 200. — Une carte économique de l'Annam, 201. — Le musée Khai-dinh à Hué, 201. — Discours de M. Martial Merlin à la Commission permanente du Conseil du Gouvernement, 227. — Le gouverneur de Hong-Kong en Indochine, 227. — L'enseignement primaire indochinois et la langue française, 228. — L'exercice de la pharmacie par les indigènes, 228. — La colonisation française en Cochinchine et son œuvre, 228. — Réorganisation de la bibliothèque royale du Cambodge, 229. — Inauguration du Bockor-Palace, 229. — Inauguration du monument van Vollenhoven, 229. — Inspections par avions, 230. — La naturalisation des indigènes, 279. — Les pertes causées en 1924 par les cataclysmes, 280. — La situation des routes à la fin de 1924, 280. — Les peintres français en Indochine, 281. — Concours de culture du cotonnier en Cochinchine, 281. — Inauguration du palais de justice de Pnom-Penh, 281. — Les sports européens en Annam, 282. — Un nouvel hôtel à Nha-Trang, 282. — Rôle de l'aviation au Laos, 282. — Les mines et les carrières du Tonkin en 1924, 282. — Réorganisation de la justice indigène à Kouang-tchéou-wan, 283. — Le Gouverneur général, 319. — L'opinion indigène, 319. — La situation financière, 320. — Déclarations de M. Alexandre Varenne, 320. — L'Institut des recherches agronomiques de l'Indochine, 321. — La Société de protection des enfants métis abandonnés, 321. — La population de l'Indochine en 1924, 356. — Le budget de la colonie pour 1926, 356. — Réorganisation de l'Ecole Supérieure de pédagogie, 358. — Les humanités gréco-latines, 358. — Réam et Bokor, 359. — Société de protection maternelle et infantile, 359. — Le développement de l'industrie de la soie, 360. — Préparation des jeunes Français aux carrières commerciales, 360. — La Société d'Enseignement mutuel des Tonkinois, 361. — Relations entre l'Indochine et la Nouvelle-Calédonie, 3. — L'Indochine et les Nouvelles-Hébrides, 3.

Bibliographie. — *Les populations du Tonkin occidental et du Haut-Laos*, par le commandant DUSSAULT, 245. — *Dans l'Asie qui s'éveille*, par François de TESSAN (Albert MAYBON), 299. — *Les Races du Haut-Tonkin*, de Phong-Tho à Lang-Son, par Maurice ARADIE, 389.

Portrait. — Auguste Pavie (1847-1925), 355.

Etablissements français de l'Inde. — *Chronique.* — Envoi de soldats au Maroc, 361.

ASIE ANTÉRIEURE

(LEVANT, PERSE, AFGHANISTAN)

Généralités. — *Articles.* — L'Angleterre et la France en Orient, par P. M., 9. — La discussion du budget des Affaires étrangères et nos intérêts en Asie, 48. — Le Levant et Maroc, par Henri FROIDEVAUX, 303.

Chronique. — Le commerce des automobiles dans le Levant, 125.

Pays de mandat français. — *Articles.* — La Société des Nations et l'exercice du mandat français en Syrie et

au Liban, 8. — Cinquantenaire de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth (1875-1925), par Louis JALABERT, 218. — L'affaire du Djebel Druse, 249. — Le changement du Haut-Commissaire en Syrie et au Liban, 336.

Chroniques. — Les adieux du général Weygand aux pays sous mandat, 31. — Appréciations de la presse syrienne sur le général Weygand, 31. — Le général Sarrail à Beyrouth, 32. — Une nouvelle organisation des Etats de la Syrie, 33. — Proclamation de l'Etat de Syrie, 33. — Dissolution du Conseil représentatif du Grand-Liban, 33. — Organisation de l'Etat des Alaouites, 82. — Les travaux municipaux depuis le mandat français, 83. — La question des honneurs liturgiques, 83. — Attitude de la Turquie à l'égard des Libanais d'Anatolie, 85. — Organisation de l'Etat de Syrie, 126. — La fusion des tribunaux au Grand-Liban, 127. — L'œuvre économique de la France, 127. — Les Libanais au Vénézuéla, 128. — Pour la bonne circulation sur la piste de Damas-Bagdad, 130. — Le Haut Commissaire de France à la Messe consulaire de Pâques, 163. — Contre la liberté de la Presse, 165. — M. Auguste Brunet en Syrie, 165. — Les troubles de Damas, 166. — Un statut provisoire pour les Syriens et les Libanais en Egypte, 202. — Essor économique du sandjak d'Alexandrette, 202. — Nécessité d'un enseignement agricole dans le sandjak d'Alexandrette, 203. — Pour l'enseignement officiel au Grand-Liban, 203. — La mission Brunet, 230. — La répartition de la dette ottomane, 230. — Le cinquantenaire de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth, 231. — Les Libano-Syriens d'Egypte, 231. — La situation budgétaire, 283. — Le soulèvement des Druses du Djebel, 284. — Le général Gamelin à Damas, 284. — Relations radiotélégraphiques, 284. — L'insurrection druse, 323. — La situation, 323. — L'insécurité, 323. — Le rappel du général Sarrail, 361. — M. Henry de Jouvenel, haut-commissaire, 361. — Les événements, 362. — Fermeture de la route automobile du désert de Syrie, 363. — Le « Bulletin économique des Pays sous mandat », 363. — Les stations estivales du Liban, 363.

Bibliographie. — *Le mandat de la France sur la Syrie et le Grand-Liban*, par Alphonse JOFFRE, 141. — *La Syrie à l'époque des Mamelouks d'après les auteurs arabes*, par GAUDEFROY-DEMOMBYNES, 181.

PAYS DE MANDAT BRITANNIQUE. — *Articles.* — Le voyage de Lord Balfour en Palestine, par Henri FROIDEVAUX, 144. — La question d'Akaba et la politique britannique, par Henri FROIDEVAUX, 216. — La question de Mossoul devant la Société des Nations, par ***, 256. — L'affaire de Mossoul, par ***, 339.

Chroniques. — Une convention anglo-américaine au sujet de la Palestine, 34. — Les Arabes de la Palestine et la déclaration Balfour, 34. — Un conflit judéo-arabe, 34. — Sir Herbert Samuel à Haïfa, 34. — L'agriculture en Palestine, 34. — Raids wahabites en pays iraki, 37. — Une future monnaie palestinienne, 84. — Les élections en Irak, 84. — Juifs et Arabes en Palestine, 128. — Grèves et jours de deuil, 128. — Inauguration de l'Université Hébraïque, 129. — Entre Grecs orthodoxes de Palestine, 130. — Une incursion wahabite en Transjordanie, 130. — Pour la bonne circulation sur la piste Damas-Bagdad, 130. — Epilogue du voyage de Lord Balfour, 166. — Les Arabes et M. Amery, 166. — Le voyage de MM. Hoare et Amery en Irak, 167. — Une opération de police dans le Djebel Sindjar, 167. — L'évacuation de l'Irak, 167. — Les deux provinces de la Palestine, 204. — Immigration en Palestine et émigration de Palestine, 204. — Le départ de Sir Herbert Samuel,

232. — Les suites de la nomination de lord Plumer, 232. — Annexion du territoire de Maan à la Transjordanie, 232. — Lord Plumer en Palestine, 284. — Les Arabes de Palestine, 285. — Le roi de l'Irak à Londres, 285. — La question de Mossoul et la Société des Nations, 285. — Les Arabes de Palestine, 324. — Propagande turque en Irak, 324. — L'avenir de la Palestine, d'après Sir Herbert Samuel, 364. — La question du mandat sur l'Irak aux Communes, 365. — Le chemin de fer à Kerkouk, 365. — L'affaire de Mossoul, 366.

Carte. — Carte ethnographique du territoire contesté de Mossoul, 259.

TURQUIE. — *Articles.* — Lettre du Levant: Turcs et Arméniens, 72. — Les Kurdes racontés par eux-mêmes, par B. NIKITINE, 148. — Voies de communications et moyens de transports en Cilicie, par F. TAILLARDAT, 187, 305. — La question de Mossoul devant la Société des Nations, par ***, 256. — L'affaire de Mossoul, par ***, 339.

Chroniques. — Orientation générale de la diplomatie ottomane, 35. — Vers la reprise des relations diplomatiques avec la Yougoslavie, 35. — Les Hellènes réfugiés en Grèce depuis 1920, 35. — La question des Grecs de Constantinople, 35. — Un parti d'opposition à l'Assemblée Nationale, 36. — Démission du Bach Vékil Ismet Pacha, 36. — La question des émigrés, 36. — Le cabinet Féthy-bey, 37. — Orientation générale de la politique étrangère, 84. — Attitude à l'égard des Libanais d'Anatolie, 85. — L'affaire de Mossoul, 85. — L'influence allemande, 86. — La situation financière, 86. — La population en 1924, 130. — Activité du port de Smyrne, 131. — Le nouveau ministère Ismet pacha, 131. — Le différend gréco-turc sur les Grecs de Constantinople, 131. — La question du patriarcat oecuménique, 131. — La révolte du Kurdistan, 132. — Retour de la Commission d'enquête, 133. — M. Franklin-Bouillon à Angora, 133. — La fin de l'insurrection kurde, 167. — Le tribunal d'indépendance de Diarbékir, 168. — Les documents saisis sur le Cheikh Saïd, 168. — Les projets d'emprise turque sur le Kurdistan, 169. — La répression à Constantinople, 169. — Les chefs de la révolte du Kurdistan, 204. — Les repréailles turques au Kurdistan, 204. — Un nouveau complot, 204. — Pour l'essor de l'aviation militaire, 205. — Constantinople résidence des ambassadeurs étrangers, 205. — Pour la pacification du Kurdistan, 232. — Les charges pécuniaires de la Turquie, 233. — Un traité de commerce germano-turc, 233. — Un nouveau nom pour Constantinople, 233. — La question de Mossoul et la Société des Nations, 285. — Les relations extérieures, 286. — Négociations avec la France, 287. — Relations diplomatiques gréco-turques, 287. — Relations officielles avec la Yougoslavie, 287. — Occidentalisation de la Turquie, 287. — Pour l'essor de l'aviation, 287. — Développement des stations de T. S. F., 288. — Propagande turque en Irak, 324. — Relations turco-bulgares, 325. — Relations gréco-turques, 325. — Négociations avec la France, 325. — L'enseignement de la langue française, 325. — Nouvelle rédaction des codes turcs, 325. — Modernisation de la contrée, 325. — L'affaire de Mossoul, 366. — A la Grande Assemblée nationale, 366. — Un discours de Moustapha Kemal à Balikesri, 366. — Prolongation des pouvoirs du tribunal de l'Indépendance, 366. — Préparatifs militaires, 367. — Relations avec les Soviets, 367. — Les vaisseaux de guerre étrangers dans les eaux turques, 367. — Troubles à Erzeroum, 367. — Un traité russo-italien relatif à la Turquie, 367.

Cartes. — Carte routière de la Cilicie, 189. — Carte ethnographique du territoire contesté de Mossoul, 259.

CHYPRE. — *Chronique.* — Chypre colonie britannique, 205.

ARABIE. — *Article.* — La question d'Akaba et la politique britannique, par Henri FROIDEVAUX, 216.

Chroniques. — L'avance des Wahabites en direction de Djedda, 37. — Raids wahabites en pays iraki, 37. — La guerre au Hedjaz, 86. — Une incursion wahabite en Transjordanie, 130. — La guerre au Hedjaz, 133. — Le Cheikh des Senoussi à La Mecque, 133. — Les découvertes du capitaine Cheesman au Nedjed, 133. — La situation au Hedjaz, 170. — Absence de subventions britanniques, 170. — Rivalités entre les souverains du Yémen et de l'Asir, 170. — La lutte pour Hodeïda, 171. — Levée du siège de Djedda, 205. — Départ du malik Hussein pour Chypre, 205. — Annexion du territoire de Maan à la Transjordanie, 232. — Le roi Hussein et le gouvernement britannique, 234. — Les causes de la chute du roi Hussein, 234. — Les Wahabites devant Médine, 288. — Un projet de conférence à Djedda, 288. — La mission de Sir Gilbert Clayton à Djedda, 368. — Les hostilités entre Hedjaz's et Wahabites, 368. — Les Wahabites aux Lieux Saints de l'Islam, 368. — La chute de Médine, 368. — Démission du roi Ali, 368. — Une lettre du Premier Ministre britannique au Malik Hussein, 368.

PERSE. — *Articles.* — Les vrais Persans, par Sedighé DOLATABADI, 222. — Le coup d'Etat perse, 344.

Chroniques. — La révolution de Perse, 383. — L'exploitation du pétrole et l'Anglo-Persian Oil Co, 384. — L'affaire de Bahrein, 385.

EXTRÊME-ORIENT

(SIAM, CHINE ET JAPON)

Généralités. — *Variété.* — Un historien de l'Extrême-Orient: M. Henri Cordier, par Henri FROIDEVAUX, 76.

Chronique. — Commerce et Navigation dans les mers de l'Extrême-Orient, 134. — Craintes d'un conflit mondial en Extrême-Orient, 135.

Siam. — *Articles.* — L'enseignement du Droit au Siam, 12. — Les derniers accords franco-siamois, par Robert DE CAIX, 97. — Fonctionnaires et Conseillers étrangers au Siam, 157.

Chroniques. — Signature d'un accord avec la France, 87. — Le budget pour 1923-1924, 234. — Mort du roi Rama VI, 369.

Chine. — *Articles.* — L'Association amicale et de patronage franco-chinoise, par Eugène BRADIER, 119. — Quelques notes sur Sun Yat Sen, par B, 158. — Le Thibet vu de la frontière sino-thibétaine, 274.

Variété. — Une fête chinoise dans les Etats malais, par F. M., 197.

Chroniques. — La guerre civile dans la vallée du Yangtze, 38. — Les attentats des militaristes, 38. — Réponse du Gouvernement de Pékin à la reconnaissance des Puissances, 39. — L'organisation fédérale, 39. — L'influence des Soviets et l'observation des traités, 39. —

L'hôpital consulaire de Yunnanfou, 40. — Relations entre Chine et Japon, 42. — La guerre civile dans la région de Changhaï, 87. — Les influences étrangères, 88. — La question des écoles, 89. — Le protectorat français des catholiques en Chine, 90. — La conférence de réorganisation, 91. — La mort de Sun Yat Sen, 91. — Craintes d'un conflit mondial en Extrême-Orient, 135. — Un succès à Hankéou pour l'industrie française, 136. — La Société d'Agriculture de la Chine nouvelle, 137. — Les Chinois au Mexique, 137. — Les schistes pétrolifères de la Mongolie, 137. — L'œuvre archéologique du colonel Kozlof en Mongolie, 137. — Le règlement de l'attentat de Lin Tchong, 171. — Règlement de la question du franc or, 171. — Le chaos chinois, 172. — La guerre civile au Honan et au Kouangtong, 173. — Préparatifs de campagne dans le Nord, 173. — La conférence de réorganisation, 174. — Mort de Sun Yat Sen, 174. — La propagande soviétique dans les pays-frontières, 175. — En Chine, dans les dix-huit provinces, 176. — Le bloc russo-asiatique, 177. — L'action des Soviets, 206. — Les événements de Changhaï, 207. — Les troubles dans le reste de la Chine, 208. — Attitude du gouvernement de Pékin, 208. — Appréhensions européennes, 209. — Le tremblement de terre du Yunnan, 210. — Les troubles de la Chine et le commerce sino-japonais, 211. — A la veille d'une guerre de races, 235. — Les événements, 236. — Le rôle des autorités chinoises, 238. — La rupture des négociations de Changhaï, 239. — Echange de notes diplomatiques, 239. — L'aide des Soviets, 239. — La conférence pour l'abrogation des traités et le relèvement du tarif des douanes, 240. — Les intérêts japonais en Chine, 241. — Les derniers événements, 288. — L'aide des Soviets, 289. — La situation de l'Angleterre, 290. — La rupture des relations avec les Soviets, 290. — Formation d'un bloc antisoviétique, 290. — Impossibilité d'une intervention armée, 291. — Les intérêts de la France dans le Pacifique, 292. — Les missions catholiques françaises, 292. — Ce qui se passe et ce qui se prépare en Chine, 292. — L'attitude du Japon, 294. — La situation générale, 326. — L'activité bolchévique et les troubles actuels, 326. — L'enquête sur les événements de Changhaï, 329. — La Conférence des Douanes, 329. — Divergence des intérêts en présence, 330. — Reprise de la guerre civile, 331. — La situation générale : en pleine crise, 369. — La guerre civile, 370. — La T. S. F., 371. — L'attitude du Japon avant la Conférence des Douanes, 372. — L'attitude des Etats-Unis avant la Conférence des Douanes, 372. — Les travaux de la Conférence, 373. — La révision des Traités, 374. — Les intérêts français et étrangers, 376. — Une conférence russo-sino-japonaise à Moscou, 378. — A la Conférence de Pékin, 378. — Le Japon et les événements de Chine, 378. — La question chinoise aux Indes néerlandaises, 387. — Les Chinois à Tahiti, 388.

Japon. — *Article.* — La politique japonaise. Le gouvernement de coalition du vicomte Kato, par Albert MAYBON, 15.

Chroniques. — Ouverture de la diète, 41. — Le nouveau budget, 41. — Un accord japo-soviétique au sujet de Sakhaline, 41. — Relations avec la Chine, 42. — La base de Singapour, 42. — La question de l'immigration en Nouvelle-Zélande, 42. — Rapports avec les Etats-Unis, 42. — Relations navales avec l'Indochine, 43. — La mission du général Uchiyama dans les pays latino-américains, 91. — Une escadre japonaise à Vancouver, 92. — M. Matzudaira à Washington, 92. —

Craintes américaines à l'égard du Japon, 92. — Evacuation de l'île Sakhaline, 138. — Le vote du budget, 138. — Acquisition de propriétés foncières par les étrangers, 138. — Une loi sur la sûreté de l'Etat, 138. — Vote de la loi sur le suffrage universel, 138. — Un projet de militarisation scolaire, 139. — Reconstruction de Yokohama, 139. — Un grand incendie à Tokio, 139. — Reconstitution de la Bibliothèque de l'Université impériale, 139. — La base de Singapour, 140. — Une mission économique japonaise en Indochine, 150. — Promulgation de la loi sur le suffrage universel, 177. — Le traité russo-japonais du 20 janvier 1925, 178. — Les troubles de Chine et le commerce sino-japonais, 211. — Une mission économique française, 211. — Un service d'aviation Tokio-Fukuoka, 211. — Un prince de la famille royale en Angleterre, 241. — Les intérêts japonais en Chine, 241. — Plaintes d'industriels indiens contre l'industrie nipponne, 242. — Crise ministérielle, 293. — Un envoi d'or à New-York, 293. — Inondations, secousses sismiques et incendies, 293. — Le voyage du prince George d'Angleterre, 294. — Méfiances à l'égard des doctrines soviétiques, 294. — Attitude à l'égard de la Chine, 294. — La chasse des animaux marins, 331. — Charbon et pétrole à Sakhaline, 332. — Essor de la marine marchande, 332. — L'attitude du Japon avant la Conférence des Douanes, 372. — Economies budgétaires, 377. — Le prochain budget, 377. — Emploi de rails britanniques, 378. — Une conférence russo-sino-japonaise à Moscou, 378. — A la Conférence de Pékin, 378. — Le Japon et les événements de Chine, 378. — La colonisation de la Province maritime, 378. — La Mexique et l'immigration jaune, 379. — Les Japonais des îles Hawaï et la loi sur l'immigration, 388.

Carte. — Ile Sakhaline, 41.

Bibliographie. — *Annuaire financier et économique du Japon pour 1922* (M. F.), 46. — *Japan's Foreign Trade for 1922* (M. F.), 46. — *The charts showing foreign Trade of Yokohama and of Japan for 1922* (M. F.), 46. — *Le Japon d'aujourd'hui*, par Albert MAYBON (Henri FROIDEVAUX), 94.

ASIE ANGLAISE

Articles. — Une étoile pâlit au ciel de l'Hindoustan, par Paul MARTIN, 112. — Villes fixes et villes errantes de l'Inde, par Francis P. RENAULT, 223. — Figures indiennes disparues : lord Curzon, par Paul MARTIN, 312. — Quelques notes sur le recensement de l'Inde anglaise du 18 mars 1921, par Paul MARTIN, 346.

Variétés. — Gandhi : le masque et le visage, par Paul MARTIN, 24. — Visions de Malacca, 120. — Chez les Négrilles de la péninsule malaise, par M. F., 160. — Une fête chinoise dans les Etats malais, par F. M., 197. — A Delhi : les « globe-trotters », 318.

Chroniques. — La base de Singapour, 42. — Mort de M. E. Samuel Montagu, 43. — Service aérien entre l'Angleterre et l'Inde, 44. — La concurrence commerciale allemande, 45. — Le commerce français à Singapour, 45. — Figures indiennes disparues, 93. — Bilans de Sociétés, 93. — Le commerce de la Malaisie britannique en 1923, 93. — La base de Singapour, 140. — La situation politique, 140. — Chambre des Princes, 141. — La lèpre, 179. — La Commission Mudiman, 212. — Le gouverneur de Hong-Kong en Indo-

chine, 227. — Plaintes d'industriels indiens contre l'industrie nipponne, 242. — Mort de lord Rawlinson, 242. — La situation politique, 243. — Le commerce de l'Inde en 1924, 244. — Figures indiennes disparues, 295. — La situation politique, 296. — Abolition de l'esclavage au Nepaul, 299. — La menace communiste, 332. — « Kim » a menti, 333. — Une visite à Gandhi, 333. — L'indianisation de l'armée, 379. — La culture du coton, 381. — Index des prix de gros à Calcutta, 382. — Bilans de Sociétés, 382. — Le Bureau sanitaire international de Singapour, 383. — Prospérité des plantations de thé et de caoutchouc à Ceylan, 383.

Carte. — Léproseries de l'Inde, 180.

Diagrammes. — Seize ans de commerce de l'Inde (1908-1924), 244. — Consommation locale et exportations des principaux produits de l'Inde en 1924, 244.

ASIE RUSSE

Chroniques. — L'influence des Sovièts et l'observation des traités par la Chine, 39. — Un accord japo-soviétique au sujet de Sakhaline, 41. — Le traité russo-japonais du 20 janvier 1925, 178. — Charbon et pétrole à Sakhaline, 332. — Une Conférence russo-sino-japo-

naise à Moscou, 378. — La colonisation de la Province maritime, 378.

Carte. — Ile Sakhaline, 41.

Bibliographie. — *Bêtes, Hommes et Dieux*, par Ferdinand OSSENDOWSKI (Henri FROIDEVAUX), 142.

AUSTRALASIE

(INSULINDE, PHILIPPINES, AUSTRALIE ÉT NOUVELLE-ZÉLANDE, MICRONESIE ET POLYNÉSIE)

Insulinde. — La production du caoutchouc, 386. — La question chinoise, 387.

Nouvelle-Zélande. — *Chroniques.* — La question de l'immigration nipponne en Nouvelle-Zélande, 42.

Polynésie. — Relations entre l'Indochine et la Nouvelle-Calédonie, 387. — L'Indochine et les Nouvelles-Hébrides, 388. — Les Chinois à Tahiti, 388. — Les Japonais des îles Hawaï et la loi sur l'immigration, 388.

MESSAGERIES MARITIMES

A différentes reprises, l'attention a déjà été appelée sur les efforts entrepris depuis la fin des hostilités par la Compagnie des Messageries Maritimes, pour combler les vides causés dans sa flotte par la guerre sous-marine et rétablir au plus tôt dans leur intégralité les diverses lignes qui relient la France à la Méditerranée Orientale, à l'Extrême-Orient, à Madagascar, à l'Australie et à la Nouvelle-Calédonie. Voici ce qui a été fait pour le rétablissement de la ligne d'Egypte et Syrie.

Par suite des pertes considérables subies, les Messageries Maritimes ne pouvaient disposer, lors de l'armistice, que de deux paquebots pour assurer le service d'Egypte-Syrie : le *Sphinx*, terminé pendant la guerre et qui avait été spécialement étudié pour cette ligne, et le *Lotus*, modernisé et amélioré à la veille même du conflit mondial. Il ne fallait donc pas songer à reprendre la périodicité hebdomadaire d'avant-guerre, et les Messageries Maritimes se préoccupèrent aussitôt de se procurer les moyens nécessaires à la reprise du service en passant commande de deux paquebots à la Société Provençale de Constructions Navales. Sans attendre la livraison de ce nouveau matériel, elles parvinrent peu à peu à accélérer la périodicité des départs grâce à l'affectation provisoire de différentes unités au service de la ligne d'Egypte-Syrie.

Des deux paquebots commandés à la Société Provençale de Constructions Navales et qui ont reçu les noms de *Champollion* et de *Mariette-Pacha*, le premier est terminé et le second est en voie d'achèvement. Le *Champollion*, après avoir effectué ses essais avec plein succès, a même quitté Marseille pour accomplir son premier voyage.

Voici quelques renseignements sur ce navire :

Le *Champollion*, qui mesure 160 mètres de long et dont le déplacement en pleine charge dépasse 15.000 tonnes, est aménagé pour recevoir, indépendamment des voyageurs de troisième classe et d'entrepont, 10 passagers en appartements et cabines de luxe, 179 passagers en première classe, 133 en deuxième classe.

Au point de vue de l'élégance et du confort, les Messageries Maritimes n'ont rien épargné pour mettre le *Champollion* au premier rang des navires en service sur la Méditerranée. Destiné à l'Egypte, portant le nom d'un homme que ses travaux d'égyptologie ont rendu illustre, il leur a plu que, dans les aménagements intérieurs du nouveau paquebot, le style même rappelât la région qu'il est principalement appelé à desservir. La décoration, dans son ensemble, est une transposition de l'art antique dans le moderne, transposition exécutée en grande partie en utilisant des bois variés.

Quant au confort proprement dit, indépendamment de l'eau courante chaude et froide installée dans toutes les cabines et des nombreuses salles de bains mises à la disposition des passagers, l'éclairage et l'aération ont été étudiés tout spécialement et ce qui a été établi constitue un notable progrès sur ce qui s'est fait jusqu'à ce jour.

Avec la mise en service du *Champollion* et la prochaine entrée en ligne du *Mariette-Pacha*, la réorganisation des services d'Egypte-Syrie des Messageries Maritimes touche à sa fin.

Les voyageurs seront sûrement unanimes à vivement apprécier les superbes navires mis ainsi à leur disposition par les Messageries Maritimes et à féliciter cette Compagnie de l'effort accompli par elle au cours de ces dernières années.

APPEL D'OFFRES

pour l'organisation et l'exploitation à compter du 1^{er} septembre 1927 de lignes fluviales reliant Saïgon à Pnom-Penh, Khône, Vientiane et Luang-Prabang et Saïgon à Battambang

Il est ouvert un appel d'offres pour l'organisation et l'exploitation, à compter du 1^{er} septembre 1927 de lignes fluviales reliant Saïgon à Pnom-Penh, Khône, Vientiane et Luang-Prabang et Saïgon à Battambang.

Les offres devront être déposées, avant le 30 avril 1926 dans les Bureaux de l'Agence Economique de l'Indochine, 20, rue La Boétie, à Paris, de la Direction des Affaires Economiques, 2, boulevard Jauréguiberry à Hanoï, ou du Service de l'Inscription Maritime, 10, rue Tabert à Saïgon. Toutefois, les soumissionnaires éventuels sont priés de faire connaître leur intention de concourir, par lettre recommandée, aux mêmes adresses, avant le 31 janvier 1926 et l'Administration se réserve le droit de clore l'appel d'offres dès qu'elle aura reçu les propositions des soumissionnaires qui se seront déclarés dans le délai indiqué.

Les offres devront contenir tous renseignements utiles sur la personnalité des soumissionnaires, sur leurs références techniques et leurs ressources financières.

Le cahier des charges relatif à cet appel d'offres est déposé à l'Agence Economique de l'Indochine (Service Commercial), 20, rue La Boétie, Paris, où les intéressés pourront en prendre connaissance tous les jours (dimanches et jours de fête exceptés), de 9 heures à midi et de 14 heures à 18 heures.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANEE

Relations entre Paris et la Côte d'Azur

L'attention des voyageurs se rendant de Paris sur la côte d'Azur est appelée sur les relations suivantes :

1^o A partir du 3 novembre :

Rapide de nuit : places de luxe, 1^{re} classe, wagon-restaurant, Paris, dép., 19 h. 55; Marseille, arr., 8 h. 40; Toulon, arr., 10 h. 24; Saint-Raphaël, arr., 12 h. 10; Cannes, arr. 12 h. 43; Nice, arr. 13 h. 30; Monaco, arr., 14 h. 19; Monte-Carlo, arr., 14 h. 25; Menton, arr., 14 h. 42.

Rapide de nuit : 1^{re}, 2^e et 3^e classes : Paris, dép., 21 h. 40; Marseille, arr., 10 h. 14; Toulon, arr., 11 h. 51; Saint-Raphaël, arr., 13 h. 52; Cannes, arr., 14 h. 23; Nice, arr., 15 h. 10; Monaco, arr., 16 h. 3; Monte-Carlo, arr., 16 h. 9; Menton, arr., 16 h. 26.

2^o A partir du 6 novembre :

Train de luxe : wagons-lits, wagon-restaurant. Paris, dép., 19 h. 45; Toulon, arr., 9 h. 3; Saint-Raphaël, arr., 10 h. 40; Cannes, arr., 11 h. 10; Nice, arr., 11 h. 45; Monaco, arr., 12 h. 30; Monte-Carlo, arr., 12 h. 38; Menton, arr., 12 h. 53.

3^o A partir du 20 novembre : Les lundis, mercredis et vendredis, du 20 novembre au 14 décembre et tous les jours à partir du 15 décembre : Rapide de nuit : places de luxe, 1^{re} classe, wagon-restaurant. Paris, dép., 19 h. 35; Marseille, arr., 7 h. 29; Toulon, arr., 8 h. 49; Saint-Raphaël, arr., 10 h. 25; Cannes, arr., 10 h. 55; Nice, arr., 11 h. 30; Monaco, arr., 12 h. 14; Monte-Carlo, arr., 12 h. 21; Menton, arr., 12 h. 40.

4^o A partir du 19 décembre :

Rapide de nuit : 1^{re}, 2^e et 3^e classes. Paris, dép., 21 h. 30; Marseille, arr., 9 h. 55; Toulon, arr., 11 h. 34; Saint-Raphaël, arr., 13 h. 33; Cannes, arr., 14 h. 7; Nice, arr., 14 h. 55.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON
ET A LA MEDITERRANEE

Les Sports d'Hiver au Mont-Revard et à Chamonix-Mont-Blanc. — Train rapide de nuit avec places de luxe 1^{re} et 2^e classes.

Pour faciliter l'accès aux stations de sports d'hiver de la Savoie, un train rapide de nuit avec couchettes, lits-salon, 1^{re} et 2^e classes, wagon-restaurant, est mis en circulation entre Paris, Aix-les-Bains, Saint-Gervais et Chamonix, à partir du 18 décembre au départ de Paris et du 19 décembre au départ de Chamonix.

Aller. — Paris dép. 20 h. 55; Aix-les-Bains-Mont-Revard, arr. 6 h. 28; Sallanches-Combloux (Mégève-Mont-d'Arbois), arr. 10 h. 21; Saint-Gervais, arr. 10 h. 34; Chamonix-Mont-Blanc, arr. 11 h. 50.

Retour. — Chamonix-Mont-Blanc, dép. 17 h. 23; Saint-Gervais, dép. 18 h. 58; Sallanches-Combloux (Mégève-Mont-d'Arbois), dép. 19 h. 09; Aix-les-Bains-Mont-Revard, dép. 22 h. 49; Paris, arr. 9 h. 10.

Route d'hiver des Alpes

De Nice à Aix-les-Bains-Mont-Revard ou vice-versa en cars-limousines P.-L.-M.

Les services automobiles de la Route d'hiver des Alpes, que la Compagnie P.-L.-M. a organisés l'an dernier pour permettre aux touristes d'admirer la montagne sous sa parure hivernale, seront repris, cette année, dans les conditions suivantes :

Le parcours de Nice à Aix-les-Bains se fera en trois étapes : Nice-Digne, Digne-Grenoble, Grenoble-Aix-les-Bains ou vice-versa, au moyen de cars-limousines, avec éclairage et chauffage intérieur.

Départs de Grenoble (place Grenette) pour Nice : les lundi et jeudi, du 14 décembre au 25 décembre;

Départs d'Aix-les-Bains pour Grenoble et Nice : les dimanche et mercredi du 26 décembre au 13 février; les dimanche, mercredi et vendredi du 14 février au 28 mai;

Départs de Nice (gare P.-L.-M. ou place Masséna) pour Grenoble et Aix-les-Bains-Mont-Revard : les jeudi et dimanche du 31 décembre au 17 février; les jeudi, dimanche et mardi du 18 février au 30 mai.

De Marseille à Menton, en cars-limousines P.-L.-M.

Outre les Services d'excursions qui fonctionnent au départ de Marseille, Hyères, Cannes et Nice, pour la visite des principales curiosités des environs, l'organisation automobile P.-L.-M. sur le Littoral méditerranéen comporte la mise en circulation, à partir du 15 décembre, de Services automobiles entre Marseille et Nice. Des cars-limousines à 11 places effectueront le parcours, dans la même journée, avec déjeuner au Lavandou, en passant par Toulon, Hyères, la Côte des Maures, l'Estérel et Cannes. De Nice, des voitures conduisent à Menton par la Grande Corniche.

A dater du 5 janvier, d'autres Services, assurés par des cars-limousines à 14 places, permettront de faire, également dans la même journée, le voyage aller et retour entre, d'une part, Les Lecques, Toulon, Hyères et La Croix, et, d'autre part, La Croix, Cannes et Nice.

Les touristes auront ainsi à leur disposition tous les moyens de transport pour visiter la région et en apprécier le charme captivant : mer, soleil et fleurs. Ils pourront, au surplus, se procurer des billets combinés (chemin de fer et autocars) à prix réduit. Les billets délivrés au départ de Paris-P.-L.-M. seront valables 14 jours; ceux délivrés au départ de Lyon seront valables 8 jours.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLEANS

L'Amérique du Sud

Vià Bordeaux

Il est rappelé au Public les facilités offertes pour les relations avec l'Amérique du Sud vià Bordeaux.

Sur présentation d'un billet de passage des Compagnies *Sud-Atlantique et Chargeurs-Réunis*, conjointement avec un billet de chemin de fer pour Bordeaux, les bagages sont enregistrés directement à Paris-Quai d'Orsay pour la destination définitive, après visite par la Douane. L'enregistrement est fait à Paris-Quai d'Orsay la veille du jour fixé pour le départ des paquebots de Bordeaux. Des dispositions spéciales sont en outre prévues pour amener les voyageurs, sans changer de voiture, jusqu'au quai d'embarquement.

Dans le sens du retour, les bagages à destination de Paris peuvent être enregistrés directement à bord du paquebot, avant son arrivée à Bordeaux. La visite de ces bagages par la Douane n'a lieu qu'à la gare de Paris-Quai d'Orsay, et tout est fait pour faciliter aux voyageurs le plus possible, comme à l'aller, la traversée de Bordeaux.

SOMMAIRE DES PÉRIODIQUES

Comité d'Etudes et de Propagande pour le Laos, bulletin n° 1. — Rapport présenté par M. le Colonel F. BERNARD concernant les voies et communications du Laos (avec carte).

Correspondance d'Orient, 1924, octobre. — SAINT-BRICE : La chute du roi Hussein. — D^r GEORGE-SAMNÉ : Le différend anglo-turc; la prise de la Mecque. — LOUIS BRESSE : L'envers d'une Révolution manquée. — Documents officiels (Syrie et Liban). — Documents du mois. — Informations économiques.

Etudes, 1925, 20 janvier. — LOUIS JALABERT : Une guerre évitée. La question de Mossoul devant le Conseil de la Société des Nations.

Etudes, 1925, 5 février. — HENRI LAMMENS : La chute de La Mecque et du roi Hussein (13 octobre 1924).

L'Europe Nouvelle, 1925, 28 mars. — S. SOUME TCHENG : Sun Yat Sen. — Le Traité Russo-Japonais : I. Convention touchant les principes fondamentaux des rapports entre l'Union des Républiques socialistes soviétiques et le Japon, signée à Pékin, le 20 janvier 1925, ratifiée le 20 février 1925, par l'U. R. S. S., et le 26 février 1925, par le Japon. — II. Protocole A. — III. — Protocole B. — IV. Lettre de M. Karakhan et réponse de M. Yenhi Iochizava.

L'Europe Nouvelle, 1925, 18 avril. — F. de TESSAN : M. Albert Sarraut, ambassadeur de France en Turquie.

L'Europe Nouvelle, 1925, 25 avril. — KUNIKIDIA DOPPO : Un conte japonais : « Les « Inoims » (traduction de MM. Yoshitomi et Albert Maybon). — 1925, 2 mai. — M. G. : Musulmans et « Indous » s'unissent dans l'Inde pour une politique commune.

Les Nouvelles Religieuses, 1925, 1^{er} avril. — Hors de France. — L'évangélisation des Japonais au Brésil.

Les Nouvelles Religieuses, 1925, 15 avril. — Pays de Missions : Le problème de la conversion des sauvages de la Nouvelle-Guinée.

Revue des Troupes Coloniales, 1925, 1^{er} février. — Lieutenant-Colonel DURAND : L'expédition militaire dans la haute région du Tonkin. — Colonel F. BREGNON : Opérations dans le Haut-Laos et la province de Lai-Chau.



L'Asie Française



BULLETIN MENSUEL
DU
COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Indochine – Levant – Extrême-Orient

FÉVRIER 1925

AU SIÈGE DU COMITÉ
PARIS — 19-21, Rue Cassette, 19-21. — PARIS
TÉLÉPH. *Segur* 32 84.

Le Numéro : 3 francs

DENIS FRÈRES DE BORDEAUX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 5.000.000 DE FRANCS

18, rue Ferrère, BORDEAUX

Téléphone 713-3991

DENIS FRÈRES D'INDOCHINE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.500.000 PIASTRES

4, rue Catinat, SAÏGON

SUCCURSALES à

Haiphong, Hanoï, Pnom-Penh, Tourane, Vientiane

Adresse Télégraphique : FULGENTIO

MAISON FONDÉE EN 1862

EXPORTATION — IMPORTATION — ARMEMENT — ASSURANCES

Importation en INDOCHINE de tous produits
Exportation de tous produits d'INDOCHINE

Agents de : Société Française des Charbonnages du Tonkin.

— Vacuum Oil Company — Société Indochinoise des Allumettes. — Matériel de Chemin de Fer Pétolat.

Représentants des Comités des Assureurs Maritimes de Paris-Bordeaux, Le Havre

Agents à Hanoï de la Hongkong and Shanghai Banking Corporation.

Sté An^{me} des Riz d'Indochine Denis Frères

AU CAPITAL DE 300.000 PIASTRES

4, rue Catinat, SAÏGON

R. C. Bordeaux 2066 B

CASE A LOUER

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANEE

Agenda P.-L.-M. pour 1925

L'Agenda que la Compagnie P.-L.-M. publie chaque année constitue non seulement un ouvrage d'un réel intérêt artistique, mais il est aussi le bréviaire du bon voyage. Il est très recherché par les gens qui se déplacent et son succès va grandissant d'année en année.

L'édition 1925, qui est sur le point d'être épuisée, sera bientôt introuvable. Les personnes qui désirent se la procurer sont invitées à la demander sans retard au Service de la publicité P.-L.-M., 20, boulevard Diderot, à Paris, qui la leur expédiera à domicile, à réception d'un mandat-poste de 8 fr. 90 pour la France et 10 fr. 75 pour l'étranger.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLEANS

Mise en vente d'Affiches artistiques

Grands Châteaux de la Loire

Amboise, Blois, Chambord, Chaumont, Saumur, Ussé, Villandry.

Sites et Monuments de la Côte Sud de Bretagne
Douarnenez, Le Faouët.

Paysages des Monts d'Auvergne et des Pyrénées.

Lac Chambon, Plomb du Cantal, Puy Mary, Cauterets, Luchon, Cité de Carcassonne.

Vieilles Villes et Bourgades d'entre Loire et Garonne

Albi, Beynac, Limoges, Rocamadour, Vallon d'Audoubert.

Vue du Maroc

Une porte à Fès.

Ces affiches sont mises en vente au Bureau de la Publicité de la Compagnie, 1, place Valhubert, à Paris, au prix de 4 francs l'exemplaire (frais de port, 0 fr. 20 par affiche, en sus).

Ce prix est réduit à 2 fr. 50 pour les Membres de l'Enseignement.

CHEMINS DE FER DE PARIS A ORLEANS ET DU MIDI

Relations entre la France et l'Algérie par Port-Vendres

Trains et Paquebots rapides

De Paris (Quai d'Orsay) à Port-Vendres par Limoges, Toulouse, Narbonne. Train rapide permanent de nuit toutes classes, wagon-lits.

Traversée la plus courte dans les eaux les mieux abritées.

Délivrance de billets directs de ou pour Alger et Oran via Port-Vendres.

Il est délivré, pour les ports d'Alger et d'Oran, par les gares suivantes du Réseau d'Orléans ou vice versa : Paris-Quai d'Orsay, Angers-Saint-Laud, Angoulême, Bourges, Blois, Brive, Châteaudun, Châteauroux, Gannat (via Montauban), La Bourboule, Le Mans, Le Mont-Dore, Limoges-Bénédictins, Montluçon-Ville, Nantes, Orléans, Périgueux, Poitiers, Quimper, Saint-Nazaire, Saumur et Tours, des billets directs :

1° Simples valables 15 jours;

2° D'aller et retour valables 20 jours, sans prolongation.

3° D'aller et retour valables 90 jours, sans prolongation;

L'Asie Française

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Indochine — Levant — Extrême-Orient

MARS-AVRIL 1925

AU SIÈGE DU COMITÉ
PARIS — 19-21, Rue Cassette, 19-21. — PARIS
TÉLÉPH. *Segur* 32 84.

Le Numéro : 3 francs

Appareillage électrique **Genteur**

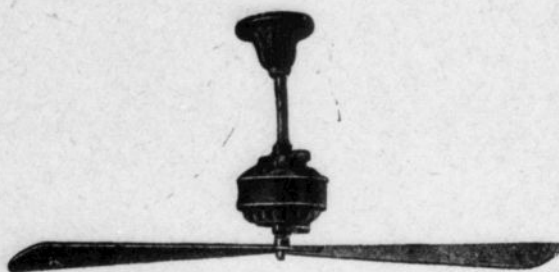
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.200.000 FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 122, Avenue Philippe-Auguste

TÉLÉPHONE : BOUQUETTE 40-38
ou 80-54

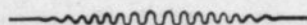
PARIS (XI^e)

R. C. Seine 60-210



VENTILATEURS ÉLECTRIQUES

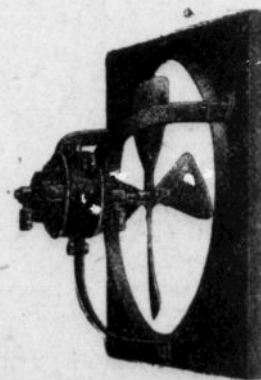
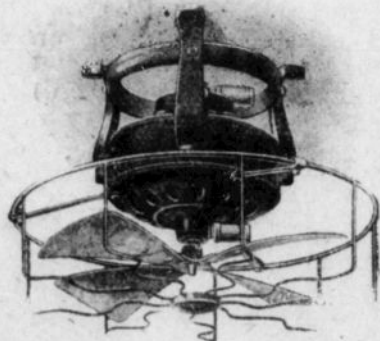
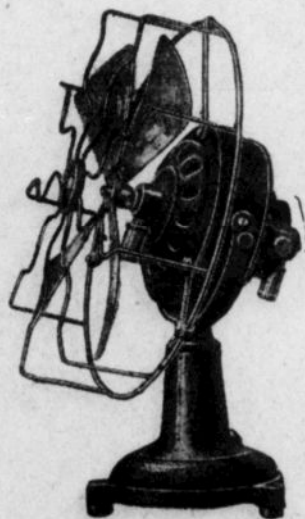
MODÈLES SPÉCIAUX POUR LES COLONIES



PETITS MOTEURS

ET

APPAREILLAGE ÉLECTRIQUE



L'Asie Française

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Indochine – Levant – Extrême-Orient



MAI 1925

„AU SIÈGE DU COMITÉ
PARIS — 19-21, Rue Cassette, 19-21. — PARIS
TÉLÉPH. *Segur* 32 84.

Le Numéro : 3 francs

Appareillage
électrique **Genteur,**

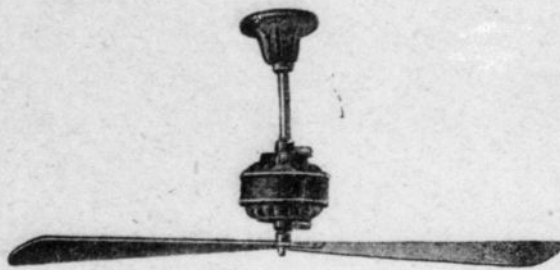
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.200.000 FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 122, Avenue Philippe-Auguste

TÉLÉPHONE : ROQUETTE 40-38
ou 80-54

PARIS (XI^e)

R. C. Seine 60-210



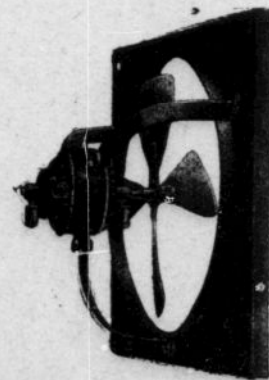
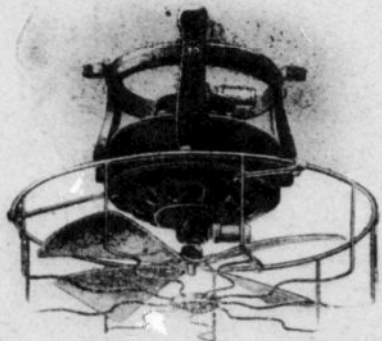
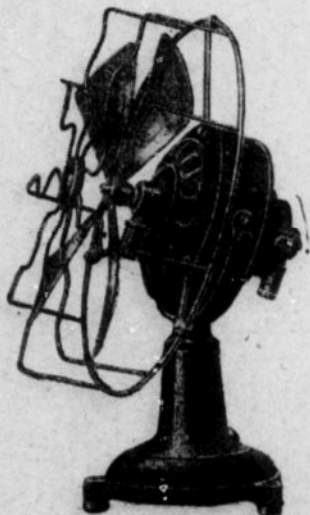
VENTILATEURS ÉLECTRIQUES

MODÈLES SPÉCIAUX POUR LES COLONIES

~~~~~  
PETITS MOTEURS

ET

APPAREILLAGE ÉLECTRIQUE





# L'Asie Française

*BULLETIN MENSUEL*

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

---

Indochine — Levant — Extrême-Orient



---

JUIN 1925

---

AU SIÈGE DU COMITÉ

PARIS — 19-21, Rue Cassette, 19-21. — PARIS

TÉLÉPH. *Segur* 32 84.

---

Le Numéro : 3 francs



*Appareillage*  
*électrique* **Genteur,**

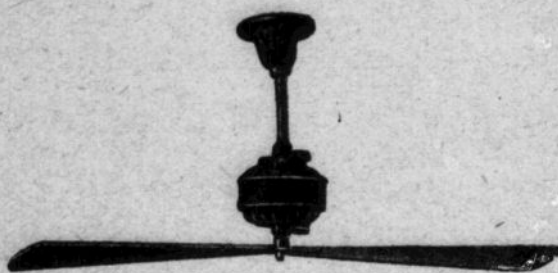
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 4.200.000 FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 122, Avenue Philippe-Auguste

TÉLÉPHONE : ROQUETTE 40-38  
ou 80-54

PARIS (XI<sup>e</sup>)

R. C. Seine 60-210



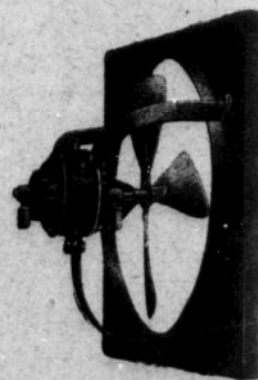
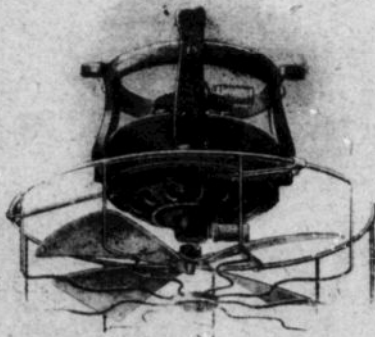
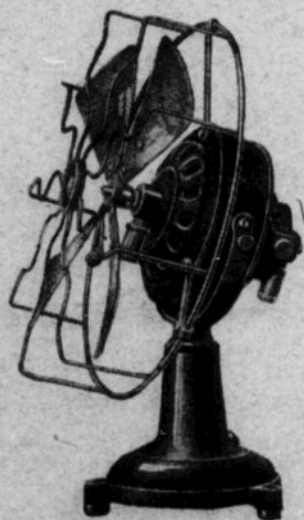
# VENTILATEURS ÉLECTRIQUES

MODÈLES SPÉCIAUX POUR LES COLONIES

PETITS MOTEURS

ET

APPAREILLAGE ÉLECTRIQUE





# SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES DISTILLERIES DE L'INDOCHINE

Ancienne Société A. R. FONTAINE et C<sup>e</sup>

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 11.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 10, rue la Boétie, PARIS

USINES à Cholon (Cochinchine); à Hanoi, Haïduong et Namdinh (Tonkin)

**RIZ, ALCOOLS, RHUM, AMIDON, SUCRAMYLOSE, DEXTRAMYLOSE**

**PRODUITS AZOTÉS ALIMENTAIRES**

R. C. Seine, 148.193

(1849)

## DENIS FRÈRES DE BORDEAUX

Société Anonyme au Capital de 5.000.000 de francs  
Bordeaux, 18, Rue Ferrère. — Adresse Télégr.: Fulgentio.  
R. C. Bx. 2.006 B

(1862)

## DENIS FRÈRES D'INDOCHINE

Société Anonyme au Capital de 2.500.000 piastres  
Saigon, 4, Rue Catinat. — Adresse Télégraphique: Fulgentio.  
Saigon - Haiphong - Hanoi - Pnom-Penh - Tourane - Vientiane

COMMERCE GÉNÉRAL D'EXPORTATION  
ET D'IMPORTATION  
ARMEMENT ASSURANCES

Agents du Lloyd à Saigon, des Comités des Assureurs Maritimes de Paris, Bordeaux, Le Havre (à Saigon), de la Hongkong and Shanghai Banking Corporation (à Hanoi), de la C<sup>e</sup> Française des Charbonnages du Tonkin, de la S<sup>e</sup> Indochinoise des Allumettes, de la Vacuum Oil Co., de la S<sup>e</sup> des Tabacs du Globe. — Gérants de la C<sup>e</sup> Côtière de l'Annam.

## SOCIÉTÉ DES RIZ D'INDOCHINE DENIS FRÈRES

Société Anonyme au Capital de 300.000 piastres.  
Saigon, 4, Rue Catinat. — Adresse Télégraphique: Compafinch  
Agents de la C<sup>e</sup> Franco-Indochinoise  
Société Anonyme au Capital de 3.000.000 de Francs  
13, Rue de la Pépinière, Paris.

## CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANEE

### Relations de Paris avec les Villes d'Eaux et les Centres de séjour de la Savoie et de la Tarentaise pendant la saison 'été

L'attention des voyageurs désireux de se rendre dans les Villes d'eaux et les Centres de séjour de la Savoie et de la Tarentaise est appelée sur les relations suivantes :

- 1<sup>o</sup> A partir du 1<sup>er</sup> juillet et jusqu'au 13 septembre :  
Rapide de nuit : places de luxe, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes, entre Paris, Evian et Chamonix-Mont Blanc.  
Paris, dép. - 9 h. 35. — Evian, arr. 7 h. 34. — Sallanches-Combloux, arr. 8 h. 05. — Chamonix-Mont Blanc, arr. 9 h. 53.
- 2<sup>o</sup> A partir du 8 juillet et jusqu'au 26 septembre :  
Rapide de nuit : places de luxe, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes entre

Paris, Aix-les-Bains et la Tarentaise (toutes classes entre Paris et Chambéry).

Paris, dép. 21 h. 45. — Aix-les-Bains, arr. 6 h. 49. — Chambéry, arr. 9 h. 20. — Moutiers-Salins (Brides-les-Bains), arr. 9 h. 20. — Bourg-Saint-Maurice, arr. 10 h. 30.

Correspondance à Moutiers-Salins sur Pralognan par autocars P.-L.-M.

## CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLEANS

### Saison Thermale d'Auvergne 1925

Trains de nuit. — a) Départ de Paris-Quai d'Orsay à partir du 4 juin et jusqu'au 24 septembre inclus à 22 h.; arrivée à La Bourboule à 7 h. 16, au Mont-Dore à 7 h. 36, à Saint-Nectaire à 9 h. 30. (Service automobile entre Le Mont-Dore et Saint-Nectaire.)

Voitures directes toutes classes. — Wagon-lits entre Paris, La Bourboule et Le Mont-Dore.

b) Départ de Paris-Quai d'Orsay à 22 h. 20. Arrivée à Evaux-les-Bains à 7 h. 25. Voitures directes de toutes classes. Arrivée: Saint-Gervais-Châteauneuf (Châteauneuf-les-Bains), 8 h. 26 (1).

c) Départ de Paris-Austerlitz à 19 h. 47, arrivée à Vic-sur-Cère 9 h. 02 et au Lioran à 8 h. 11 (via Bort-Neussargues).

Voitures directes toutes classes de Paris à Vic-sur-Cère.

Train de jour. — A partir du 29 mai, départ de Paris-Quai d'Orsay à 8 h. 22 (les samedis et veilles de fêtes, dimanches et jours de fête du 27 juin au 30 août inclus, ainsi que les 1<sup>er</sup> et 31 juillet, départ à 8 h. 47), arrivée à Montluçon à 13 h. 59 (service automobile entre Montluçon et Nérès-les-Bains), à Saint-Gervais-Châteauneuf (Châteauneuf-les-Bains) à 19 h. 30 (2), à Evaux-les-Bains à 15 h. 06, à La Bourboule à 17 h. 58 (du 29 mai au 4 juin, arr. à 18 h. 28), au Mont-Dore à 18 h. 20 (du 29 mai au 4 juin, arr. 18 h. 50), à Saint-Nectaire à 20 h. (service automobile entre Le Mont-Dore et Saint-Nectaire).

Voitures directes toutes classes entre Paris, La Bourboule et Le Mont-Dore. Wagon-restaurant entre Paris et Eygurande.

(1) Changement de train à Montluçon.

(2) Changement de train à Montluçon et à Lapeyrouse.



## BANQUE de SYRIE & du GRAND LIBAN

Capital : 25.500.000 Francs.

SIEGE SOCIAL : 16, rue Le Peletier, PARIS  
Téléphones : Louvre 41-98, Bergère 40-77.

AGENCE à MARSEILLE, 25, rue de la Darse.  
SUCCESSIONS : à BEYROUTH, DAMAS, ALEP, HOMS  
HAMAH, TRIPOLI DE SYRIE, ALEXANDRIE  
SAIDA, ZAHLÉ, LATTAKIÉ, ANTIOCHE

### TOUTES OPERATIONS DE BANQUE

En France, en Syrie et à l'Etranger.

La BANQUE DE SYRIE effectue, par lettre ou par télégramme, aux conditions les plus réduites, les transferts de fonds sur toutes les villes de Syrie, et se charge du recouvrement de tous effets de commerce sur ce Pays.

### CORRESPONDANTS DANS TOUS LES PAYS

Adresse télégraphique : SYRIBANK  
R. C. Seine 52.297

PARIS  
MARSEILLE  
BEYROUTH

## COMPTOIRS

## PICHOT & RENNEÇON

Société Anonyme. — Capital : 1.000.000 de Francs.

16, rue Beauvau, MARSEILLE

Télégraphe : Mesirak-Marseille  
Codes : Cogef Lugage, Lieber's, etc.

COURTIERS-AGENTS  
EN PRODUITS COLONIAUX  
IMPORTATION — EXPORTATION  
CONSIGNATIONS  
AVANCES sur CONSIGNATIONS

N. B. — La Maison publie périodiquement une revue du marché des produits coloniaux.

R. C. Marseille 43.060



Pour tous renseignements s'adresser à :

### PARIS

Siege Social :  
8 Rue Vignon

Passages :

8 bis Rue Vignon

Services :

9 Rue de Sèze

### MARSEILLE

Agence générale :  
3 pl. Sadi-Carnot

Les Messageries Maritimes sont en outre représentées dans tous les ports desservis par leurs navires ainsi que dans les principales villes de France et de l'Etranger par des Agents et des Correspondants.

## Messageries Maritimes

### SERVICES CONTRACTUELS

Départs à dates fixes de Marseille pour :

LE PORTUGAL — L'ITALIE — LA GRÈCE  
LA TURQUIE — L'EGYPTE — LA SYRIE  
L'ARABIE — LES INDES  
L'INDO CHINE — LA CHINE — LE JAPON  
LA CÔTE ORIENTALE D'AFRIQUE  
MADAGASCAR — LA RÉUNION — MAURICE  
L'Australie — LES ÉTABLISSEMENTS  
FRANÇAIS DE L'Océan — LA NOUVELLE  
ZÉLANDE — LA NOUVELLE-CALÉDONIE

### LIGNES COMMERCIALES

Services réguliers au départ  
d'Anvers, Londres, Dunkerque, Le Havre,  
La Pallice, Bordeaux, Marseille pour la  
Méditerranée — l'Inde — l'Indo-Chine  
l'Extrême Orient.

### VOYAGES CIRCULAIRES EN MÉDITERRANÉE

Par les paquebots de luxe : " Sphinx " —  
" Lotus ", " Lamartine ", " Pierre-Loti ".

### VOYAGES AUTOUR DU MONDE

ITINÉRAIRE : Marseille, Port-Saïd, Suez,  
Djibouti, Colombo, Fremantle, Melbourne,  
Sydney, Nouméa, Suva, Papeete, Panama,  
Colon, Fort-de-France, Pointe-à-Pitre,  
Marseille.

Consignation - Transit - Représentation.

Reg. du Com. Seine : 31.016, 176.390



58, Boulevard de la Villette

PARIS

*Bornibus*  
Sa  
MOUTARDE

Ses CORNICHONS Mère Marianne

## ASSAINISSEMENT DES HABITATIONS ET DES CULTURES

Par le

# CRÉSYL-JEYES

Désinfectant  
Antiseptique  
Parasiticide

Reg. du Com. Seine 79.266

**SEUL CRÉSYL VÉRITABLE**

Adopté par les Administrations Publiques. — Indispensable aux Colonies contre les Epidémies, les attaques des parasites, les maladies des cultures coloniales, etc. — Renseignements et Références franco sur demande à la  
Société française de Produits Sanitaires et Antiseptiques, 35, rue des Francs-Bourgeois, Paris.



# SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES DISTILLERIES DE L'INDOCHINE

Ancienne Société A. R. FONTAINE et C<sup>ie</sup>  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 11.000.000 DE FRANCS  
SIÈGE SOCIAL : 10, rue la Boétie, PARIS

USINES à Cholon (Cochinchine); à Hanoï, Haiduong et Namdinh (Tonkin)

**RIZ, ALCOOLS, RHUM, AMIDON, SUCRAMYLOSE, DEXTRAMYLOSE**

**PRODUITS AZOTÉS ALIMENTAIRES**

R. C. Seine 148.193

## DENIS FRÈRES DE BORDEAUX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 5.000.000 DE FRANCS  
18, rue Ferrère, BORDEAUX  
Téléphone 713-3991

## DENIS FRÈRES D'INDOCHINE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.500.000 PIASTRES  
4, rue Catinat, SAÏGON

SUCCURSALES à

Haïphong, Hanoï, Pnom-Penh, Tourane, Vientiane

Adresse Télégraphique : FULGENTIO

MAISON FONDÉE EN 1862

EXPORTATION — IMPORTATION — ARMEMENT — ASSURANCES

Importation en INDOCHINE de tous produits  
Exportation de tous produits d'INDOCHINE

Agents de : Société Française des Charbonnages du Tonkin.  
— Vacuum Oil Company. — Société Indochinoise des Allumettes. — Matériel de Chemin de Fer Pétolat.

Représentants des Comités des Assureurs Maritimes de Paris-Bordeaux, Le Havre

Agents à Hanoï de la Hongkong and Shanghai Banking Corporation.

## S<sup>te</sup> An<sup>no</sup> des Riz d'Indochine Denis Frères

AU CAPITAL DE 300.000 PIASTRES

4, rue Catinat, SAÏGON

R. C. Bordeaux 2066 B

## CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLEANS

*Billets combinés, chemin de fer et auto-car,  
de Paris aux Châteaux du Blésois et de Touraine*

Pendant la période de fonctionnement des circuits en auto-car organisés par la Compagnie d'Orléans au départ de Tours et de Blois, du 1<sup>er</sup> avril au 18 octobre 1925, il sera délivré des billets spéciaux de toutes classes comportant un voyage aller et retour de Paris à Blois ou à Tours et, au choix du voyageur, le droit d'effectuer celui ou ceux des circuits en auto-car qu'il aura choisis au départ de ces deux villes.

Pour le parcours en chemin de fer, ces billets bénéficieront, suivant le cas, de la réduction des billets aller et retour ordinaires, des billets de familles nombreuses ou de réformés de guerre. Ils donneront, sans supplément

de prix, des facultés d'arrêt à divers points du parcours; leur validité normale sera augmentée d'un jour par circuit effectué.

Les coupons du trajet en auto-car bénéficieront d'une réduction de 5 % sur le tarif normal.

Cette dernière réduction s'appliquera également aux coupons d'auto-car émis conjointement avec les billets de famille, du tarif G. V. 6, de Paris à Blois ou à Tours. Ces billets, lorsqu'ils seront ainsi émis conjointement avec des coupons d'auto-car, donneront droit sans supplément aux facultés d'arrêt signalées ci-dessus.

Les voyageurs pourront se procurer, à leurs frais, lors du départ des auto-cars à Blois et Tours, des tickets pour la visite des châteaux compris dans les circuits et pour les déjeuners.

## CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANEE

*Exposition internationale de la Houille blanche  
et du Tourisme*

L'inauguration de l'Exposition internationale de la Houille blanche et du Tourisme à Grenoble est fixée au 21 mai prochain.

Les fêtes de la Pentecôte ayant lieu cette année les 31 mai et 1<sup>er</sup> juin, on ne saurait trop engager tous ceux qui s'intéressent à cette importante manifestation à profiter de ces journées pour la visiter.

Grenoble est le point de départ de nombreux Services automobiles organisés par la Compagnie P.-L.-M. qui permettent de découvrir à cette époque de l'année les Alpes encore en fleurs.

Nous citerons plus particulièrement le Circuit de la Grande Chartreuse (25 francs), le Service Grenoble-Le Lautaret-Grenoble (45 francs), qui ont lieu tous les jours; les excursions de l'après-midi: de Grenoble à Saint-Nizier (20 francs), à Vizille-Uriage (15 francs), à Saint-Eynard (15 francs), aux Petites-Roches (20 francs).

Sur ces prix, une réduction de 20 % est accordée aux porteurs de bons de l'Exposition.

En raison du succès obtenu par la « Route d'Hiver des Alpes », la Compagnie P.-L.-M. a décidé de proroger, jusqu'au 14 juin 1925, dans le sens Nice-Aix-les-Bains-Mont Revard, le fonctionnement des Services automobiles qui devait prendre fin le 16 mai.

Jusqu'au 16 mai, les services auront lieu, comme précédemment: au départ de Nice, les jeudi et dimanche; au départ d'Aix-les-Bains, les mercredi et dimanche.

Du 16 mai au 14 juin, ils seront exécutés exclusivement au départ de Nice, les jeudi et dimanche, en suivant le même itinéraire par Digne et Grenoble.



## BANQUE de SYRIE & du GRAND LIBAN

Capital : 25.500.000 Francs.

SIÈGE SOCIAL : 16, rue Le Peletier, PARIS  
Téléphones : Louvre 41-98, Bergère 40-77.

AGENCE à MARSEILLE, 25, rue de la Darse.  
SUCCURSALES : à BEYROUTH, DAMAS, ALEP, HOMS  
HAMAH, TRIPOLI DE SYRIE, ALEXANDRETTE  
SAIDA, ZAHLÉ, LATTAKIÉ, ANTIOCHE

### TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE

En France, en Syrie et à l'Étranger.

La BANQUE DE SYRIE effectue, par lettre ou par télégramme, aux conditions les plus réduites, les transferts de fonds sur toutes les villes de Syrie, et se charge du recouvrement de tous effets de commerce sur ce Pays.

### CORRESPONDANTS DANS TOUS LES PAYS

Adresse télégraphique : SYRIBANK } PARIS  
MARSEILLE  
BEYROUTH  
R. C. Seine 52.297

## COMPTOIRS

# PICHOT & RENNEÇON

Société Anonyme. — Capital : 4.000.000 de Francs.

16, rue Beauvau, MARSEILLE

Télégraphe : Codes : Cogef Lugage,  
Mesirak-Marseille Lieber's, etc.

COURTIERS-AGENTS  
EN PRODUITS COLONIAUX  
IMPORTATION — EXPORTATION  
CONSIGNATIONS  
AVANCES sur CONSIGNATIONS

N. B. — La Maison publie périodiquement une revue du marché des produits coloniaux.

R. C. Marseille 43.060



## Messageries Maritimes

### SERVICES CONTRACTUELS

Départs à dates fixes de Marseille pour :  
LE PORTUGAL — L'ITALIE — LA GRÈCE  
LA TURQUIE — L'EGYPTE — LA SYRIE  
L'ARABIE — LES INDES  
L'INDO-CHINE — LA CHINE — LE JAPON  
LA CÔTE ORIENTALE D'AFRIQUE  
MADAGASCAR — LA RÉUNION — MAURICE  
L'Australie — LES ÉTABLISSEMENTS  
FRANÇAIS DE L'Océanie — LA NOUVELLE  
ZÉLANDE — LA NOUVELLE-CALÉDONIE

### LIGNES COMMERCIALES

Services réguliers au départ  
d'Anvers, Londres, Dunkerque, Le Havre,  
La Pallice, Bordeaux, Marseille pour la  
Méditerranée — l'Inde — l'Indo-Chine  
l'Extrême Orient.

### VOYAGES CIRCULAIRES EN MÉDITERRANÉE

Par les paquebots de luxe : " Sphinx " —  
" Lotus ", " Lamartine ", " Pierre-Loti ".

### VOYAGES AUTOUR DU MONDE

ITINÉRAIRE : Marseille, Port-Saïd, Suez,  
Djibouti, Colombo, Fremantle, Melbourne,  
Sydney, Nouméa, Suva, Papeete, Panama,  
Colon, Fort-de-France, Pointe-à-Pitre,  
Marseille.

Consignation - Transit - Représentation.

Pour tous renseignements s'adresser à :

### PARIS

Siège Social :  
8 Rue Vignon

### Passages :

8 bis Rue Vignon

### Services :

9 Rue de Sèze

### MARSEILLE

Agence générale :  
3 pl. Sadi-Carnot

Les Messageries Maritimes sont en outre représentées dans tous les ports desservis par leurs navires ainsi que dans les principales villes de France et de l'Étranger par des Agents et des Correspondants.

Reg. du Com. Seine : 31.016, 176.390



58, Boulevard de la Villette

PARIS

# Bornibus

Sa  
MOUTARDE

Ses CORNICHONS Mère Marianne

## ASSAINISSEMENT DES HABITATIONS ET DES CULTURES

Par le

# CRÉSYL-JEYES

Désinfectant  
Antiseptique  
Parasiticide

Reg. du Com. Seine 79.266

### SEUL CRÉSYL VÉRITABLE

Adopté par les Administrations Publiques. — Indispensable aux Colonies contre les Epidémies, les attaques des parasites, les maladies des cultures coloniales, etc. — Renseignements et Références franco sur demande à la Société française de Produits Sanitaires et Antiseptiques. 35, rue des Francs-Bourgeois, Paris.



# SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES DISTILLERIES DE L'INDOCHINE

Ancienne Société A. R. FONTAINE et C<sup>o</sup>

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 11.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 10, rue la Boétie, PARIS

USINES à Cholon (Cochinchine); à Hanoï, Haïduong et Namdinh (Tonkin)

**RIZ, ALCOOLS, RHUM, AMIDON, SUCRAMYLOSE, DEXTRAMYLOSE**

**PRODUITS AZOTÉS ALIMENTAIRES**

R. C. Seine 148.193

## DENIS FRÈRES DE BORDEAUX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 5.000.000 DE FRANCS

18, rue Ferrère, BORDEAUX

Téléphone 713-3991

## DENIS FRÈRES D'INDOCHINE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.500.000 PIASTRES

4, rue Catinat, SAÏGON

SUCCURSALES à

Haïphong, Hanoï, Pnom-Penh, Tourane, Vientiane

Adresse Télégraphique : FULGENTIO

MAISON FONDÉE EN 1862

EXPORTATION — IMPORTATION — ARMEMENT — ASSURANCES

Importation en INDOCHINE de tous produits

Exportation de tous produits d'INDOCHINE

Agents de : Société Française des Charbonnages du Tonkin.  
— Vacuum Oil Company. — Société Indochinoise des Allumettes. — Matériel de Chemin de Fer Pétolat.

Représentants des Comités des Assureurs Maritimes de Paris-Bordeaux, Le Havre

Agents à Hanoï de la Hongkong and Shanghai Banking Corporation.

## S<sup>té</sup> An<sup>me</sup> des Riz d'Indochine Denis Frères

AU CAPITAL DE 300.000 PIASTRES

4, rue Catinat, SAÏGON

R. C. Bordeaux 2066 B

## CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLEANS

Voyages au Maroc

via Algésiras et Tanger ou via Gibraltar  
et Casablanca

La plus courte traversée maritime

Par suite de nouveaux accords intervenus entre les Compagnies intéressées de Chemins de fer et de Navigation, les relations entre la France et le Maroc par l'Espagne profitent d'importantes améliorations au point de vue de la rapidité et du confort.

Un voyageur partant de Paris-Quai d'Orsay à 10 h.

par le train de luxe « Sud-Express » trouve à Madrid un train rapide quotidien (Service de luxe tri-hebdomadaire) à destination d'Algésiras qui arrive dans ce port à 12 h. 05 le matin du lendemain. Il peut s'embarquer immédiatement pour Tanger (Service quotidien) où il arrive le soir à 16 h., soit 2 jours après son départ de Paris, ou pour Casablanca (Service hebdomadaire, le mardi) qu'il atteint le matin à 7 h. 30, moins de 3 jours après avoir quitté Paris et avec 14 heures de traversée seulement.

Un train rapide de toutes classes partant de Paris-Quai d'Orsay à 21 h. 50 permet d'effectuer le même parcours avec un allongement de 12 heures environ.

Les voyageurs craignant la mer peuvent également emprunter le service automobile de Tanger à Casablanca par Rabat quatre fois par semaine, trajet dans la même journée.

Billets directs et enregistrement direct des bagages à Paris-Quai d'Orsay pour Algésiras.

Pour tous renseignements et délivrance des billets, s'adresser à l'Agence de la Compagnie d'Orléans, 16, boulevard des Capucines, à Paris.

## CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON

ET A LA MEDITERRANEE

Visitez la Corse, l'île de Beauté

A une nuit de traversée de Marseille, à quelques heures de Nice par les Services maritimes de jour, la Corse est par excellence la région des belles excursions. Ici, la mer s'allie à la montagne et le paysage exerce sur le voyageur un véritable attrait. Aucune description ne saurait montrer l'île dans toute sa beauté; il faut la visiter pour en goûter tout le charme captivant.

Des billets directs avec enregistrement direct des bagages permettent aux touristes de se décharger de tout souci en cours de route. Ils trouveront à Ajaccio, Bastia, et Corte, des cars de la Compagnie P.-L.-M. qui leur permettront de visiter, du 15 mars au 15 octobre, dans des conditions de confort très appréciées, les sites les plus intéressants de l'île: les Calanche de Piana qui dressent leurs blocs gigantesques au-dessus du golfe de Porto qu'elles dominent de plus de 400 mètres; les défilés imposants de la Scala de Santa-Regina et de l'Inzecca; les aiguilles de Bavella taillées en dents de scie; la falaise de Bonifacio qui s'avance au-dessus des flots comme une proue de navire; enfin le tour du Cap Corse où la montagne et la mer semblent s'être réunies pour procurer au touriste une extase qu'il ne saurait goûter ailleurs.



## BANQUE de SYRIE & du GRAND LIBAN

Capital : 25.500.000 Francs.

Siège Social : 16, rue Le Peletier, PARIS  
Téléphones : Louvre 41-98, Bergère 40-77.

AGENCE à MARSEILLE, 25, rue de la Darse.  
SUCCURSALES : à BEYROUTH, DAMAS, ALEP, HOMS  
HAMAH, TRIPOLI DE SYRIE, ALEXANDRETTE  
SAIDA, ZAHLÉ, LATTAKIÉ, ANTIOCHE

**TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE**  
En France, en Syrie et à l'Étranger.

La BANQUE DE SYRIE effectue, par lettre ou par télégramme, aux conditions les plus réduites, les transferts de fonds sur toutes les villes de Syrie, et se charge du recouvrement de tous effets de commerce sur ce Pays.

**CORRESPONDANTS DANS TOUS LES PAYS**

Adresse télégraphique : SYRIBANK  
R. C. Seine 52.297

|  |           |
|--|-----------|
|  | PARIS     |
|  | MARSEILLE |
|  | BEYROUTH  |

## COMPTOIRS PICHOT & RENNEÇON

Société Anonyme. — Capital : 1.000.000 de Francs.  
16, rue Beauvau, MARSEILLE

Télégraphe : Codes : A.B.C. 5 th' Ed.  
Mesirak-Marseille Lieber's, etc.

**COURTIERS-AGENTS  
EN PRODUITS COLONIAUX  
IMPORTATION — EXPORTATION  
CONSIGNATIONS  
AVANCES sur CONSIGNATIONS**

N. B. — La Maison publie périodiquement une revue du marché des produits coloniaux.

**CORRESPONDANCE SOLLICITÉE**

R. C. Marseille 45.060



Pour tous renseignements s'adresser à :

**PARIS**

Siège Social :  
8 Rue Vignon

Passages :  
8 bis Rue Vignon

Services :  
9 Rue de Sèze

**MARSEILLE**

Agence générale :  
3 pl. Sadi-Carnot

Les Messageries Maritimes sont en outre représentées dans tous les ports desservis par leurs navires ainsi que dans les principales villes de France et de l'Étranger par des Agents et des Correspondants.

## Messageries Maritimes

### SERVICES CONTRACTUELS

Départs à dates fixes de Marseille pour :  
LE PORTUGAL — L'ITALIE — LA GRÈCE  
LA TURQUIE — L'EGYPTE — LA SYRIE  
L'ARABIE — LES INDES  
L'INDO-CHINE — LA CHINE — LE JAPON  
LA CÔTE ORIENTALE D'AFRIQUE  
MADAGASCAR — LA RÉUNION — MAURICE  
L'AUSTRALIE — LES ÉTABLISSEMENTS  
FRANÇAIS DE L'Océanie — LA NOUVELLE  
ZÉLANDE — LA NOUVELLE-CALÉDONIE

### LIGNES COMMERCIALES

Services réguliers au départ  
d'Anvers, Londres, Dunkerque, Le Havre,  
La Pallice, Bordeaux, Marseille pour la  
Méditerranée — l'Inde — l'Indo-Chine  
l'Extrême-Orient.

### VOYAGES CIRCULAIRES EN MÉDITERRANÉE

Par les paquebots de luxe : "Sphinx"  
"Lotus", "Lamartine", "Pierre-Loti".

### VOYAGES AUTOUR DU MONDE

ITINÉRAIRE : Marseille, Port-Saïd, Suez,  
Djibouti, Colombo, Fremantle, Melbourne,  
Sydney, Nouméa, Suva, Papeete, Panama,  
Colon, Fort-de-France, Pointe-à-Pitre,  
Marseille.

Consignation - Transit - Représentation.

Reg. du Com. Seine : 31.016, 476.390

## GUILLEMINOT



PLAQUES  
PAPIERS

58, Boulevard de la Villette

PARIS

# Bornibus

Sa  
**MOUTARDE**

Ses CORNICHONS Mère Marianne

## ASSAINISSEMENT DES HABITATIONS ET DES CULTURES

Par le

# CRÉSYL-JEYES

Désinfectant  
Antiseptique  
Parasiticide

Reg. du Com. Seine 79.266

## SEUL CRÉSYL VÉRITABLE

Adopté par les Administrations Publiques. — Indispensable aux Colonies contre les Epidémies, les attaques des parasites, les maladies des cultures coloniales, etc. — Renseignements et Références franco sur demande à la  
Société française de Produits Sanitaires et Antiseptiques. 35, rue des Francs-Bourgeois. Paris.



# SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES DISTILLERIES DE L'INDOCHINE

Ancienne Société A. R. FONTAINE et C<sup>ie</sup>

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 11.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 10, rue la Boétie, PARIS

USINES à Cholon (Cochinchine); à Hanoï, Haïduong et Namdinh (Tonkin)

## RIZ, ALCOOLS, RHUM, AMIDON, SUCRAMYLOSE, DEXTRAMYLOSE

### PRODUITS AZOTÉS ALIMENTAIRES

R. C. Seine 148.493

#### LANCEMENT DU PAQUEBOT « MARIETTE PACHA »

Le 8 février, à 11 heures du matin, a eu lieu avec un plein succès à la Ciotat le lancement du paquebot « Mariette Pacha » construit par la Société Provençale de Constructions Navales pour les Messageries Maritimes.

Ce navire, analogue au « Sphinx » actuellement si apprécié par la clientèle de la ligne d'Égypte, est destiné à effectuer le même service.

Les principales caractéristiques du « Mariette Pacha » sont les suivantes :

Longueur hors-tout : 156 m. 70.

Largeur hors-tout : 19 m. 17.

Creux au pont principal : 13 m. 86.

Déplacement en pleine charge : 15.100 tonnes.

Force en chevaux : 4.500 HP.

Le « Mariette Pacha » a été aménagé pour recevoir :

2 passagers en 1 cabine de grand luxe à 2 lits;

2 passagers en 1 cabine de luxe à 2 lits;

4 passagers en 2 cabines de demi-luxe à 2 lits;

2 passagers en 2 cabines de demi-luxe à 1 lit;

179 passagers de 1<sup>re</sup> classe en cabines à 1, 2 ou 3 couchettes;

133 passagers de 2<sup>e</sup> classe en cabines à 2, 3 ou 4 couchettes;

128 passagers de 3<sup>e</sup> classe en cabines à 2, 3 ou 4 couchettes;

500 passagers d'entrepont en couchettes superposées 2 à 2.

Les aménagements de 1<sup>re</sup> classe comprennent une salle à manger de 158 couverts avec 2 salles à manger annexes 32 couverts pour les enfants. Sur le pont extérieur, communiquant par un ascenseur avec la salle à manger, se trouve un vaste hall relié par deux galeries à un salon de musique; un fumoir avec terrasse s'ouvrant sur l'arrière et une salle de jeux pour les enfants compléteront ces locaux communs dont la décoration, en cours d'études, sera certainement aussi soignée et d'un goût aussi sûr que celle du Sphinx.

L'appartement de grand luxe comportera, outre la chambre à 2 lits, un salon et une salle de bains.

Les deux cabines de luxe auront également chacune une salle de bains.

Les cabines de 1<sup>re</sup> classe à 1, 2 ou 3 couchettes seront toutes claires et bien aérées. Les couchettes ne seront en aucun cas superposées. Les lavabos auront l'eau courante chaude et froide. Des armoires et des placards pour les bagages compléteront l'ameublement.

Les cabines de 2<sup>e</sup> classe également claires, recevront sans doute aussi l'eau chaude et l'eau froide. Les locaux communs comprendront une vaste salle à manger avec deux carrés pour les enfants, un fumoir et un sa-

lon de musique. La décoration, plus sobre qu'en 1<sup>re</sup> classe, ne sera cependant ni moins soignée ni de moins bon goût.

Les 3<sup>e</sup> classes et les émigrants, logés dans la partie avant du paquebot, disposeront sur le pont supérieur d'emplacements spacieux.

Le navire, malgré ses installations importantes pour les passagers, disposera encore d'un volume de cales et d'entrepôts pour les marchandises d'environ 7.000 m. 3.

Les manipulations se feront au moyen de 6 grues électriques de 3.000 kgs et de 3 mâts de charge de 5 quintaux.

Signalons ici qu'au point de vue esthétique, la substitution presque totale des grues aux mâts de charge allégera heureusement la silhouette du navire.

L'appareil moteur et évaporatoire se composera de 7 chaudières Prudon-Capus chauffant au mazout et alimentant deux machines alternatives à triple expansion.

Il est à remarquer que les Messageries Maritimes ont cru devoir revenir à l'emploi des machines alternatives, malgré la vogue dont ont joui jusqu'à ces derniers temps les turbines. Des machines alternatives, telles que celles du *Porthos* ou du *Sphinx*, qui serviront de prototypes à celles du *Mariette Pacha*, ont donné des résultats si parfaits, au point de vue de l'absence de vibrations et de la régularité de la marche, que des turbines ne leur sont pas préférables.

Nul doute que le *Mariette Pacha*, auquel nous souhaitons une heureuse carrière, ne réponde et au delà à toutes les exigences de la clientèle des Messageries Maritimes.

#### CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANEE

##### Agenda P.-L.-M. pour 1925

Digne de ses devanciers et plus artistique encore, l'Agenda P.-L.-M. pour 1925 comporte des contes, nouvelles, chroniques rétrospectives et d'actualité, 600 compositions et croquis de paysages, 16 illustrations hors texte en couleurs, 12 cartes postales héliogravées, un roman inédit.

Son succès auprès du public va sans cesse grandissant, et l'on ne saurait trop engager les personnes désireuses d'acquiescer ce recueil annuel à se le procurer, avant l'épuisement du tirage, en s'adressant à l'Agence P.-L.-M., 88, rue Saint-Lazare, aux Agences de voyages, Grands Magasins à Paris et dans les bureaux et bibliothèques du réseau P.-L.-M. Prix : 7 francs.

Envoi à domicile contre mandat-poste (8 fr. 90 pour la France et 10 fr. 75 pour l'étranger) adressé au Service de la Publicité de la Compagnie P.-L.-M., 20, boulevard Diderot, à Paris.



## BANQUE de SYRIE & du GRAND LIBAN

Capital : 25.500.000 Francs.

SIÈGE SOCIAL : 16, rue Le Peletier, PARIS

Téléphones : Louvre 44-98, Bergère 40-77.

AGENCE à MARSEILLE, 38, rue Saint-Ferréol.

SUCCURSALES : à BEYROUTH, DAMAS, ALEP, HOMS  
HAMAH, TRIPOLI DE SYRIE  
ALEXANDRETTE, SAÏDA, ZAHLÉ, LATTAQUIÉ

### TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE

En France, en Syrie et à l'Étranger.

La BANQUE DE SYRIE effectue, par lettre ou par télégramme, aux conditions les plus réduites, les transferts de fonds sur toutes les villes de Syrie, et se charge du recouvrement de tous effets de commerce sur ce Pays.

### CORRESPONDANTS DANS TOUS LES PAYS

Adresse télégraphique : SYRIBANK

R. C. Seine 52.297

PARIS  
MARSEILLE  
BEYROUTH

## COMPTOIRS PICHOT & RENNEÇON

Société Anonyme. — Capital : 1.000.000 de Francs.

16, rue Beauvau, MARSEILLE

Télégraphe :  
Mesirak-Marseille

Codes : A.B.C. 5 th' Ed.  
Lieber's, etc.

COURTIERS-AGENTS  
EN PRODUITS COLONIAUX  
IMPORTATION — EXPORTATION  
CONSIGNATIONS  
AVANCES sur CONSIGNATIONS

N. B. — La Maison publie périodiquement une revue du marché des produits coloniaux.

### CORRESPONDANCE SOLLICITÉE

R. C. Marseille 45.060



## Messageries Maritimes

### SERVICES CONTRACTUELS

Départs à dates fixes de Marseille pour :

LE PORTUGAL — L'ITALIE — LA GRÈCE  
LA TURQUIE — L'ÉGYPTÉ — LA SYRIE  
L'ARABIE — LES INDES

L'INDO-CHINE — LA CHINE — LE JAPON  
LA CÔTE ORIENTALE D'AFRIQUE  
MADAGASCAR — LA RÉUNION — MAURICE  
L'Australie — LES ÉTABLISSEMENTS  
FRANÇAIS DE L'Océan — LA NOUVELLE  
ZÉLANDE — LA NOUVELLE-CALÉDONIE

### LIGNES COMMERCIALES

Services réguliers au départ

d'Anvers, Londres, Dunkerque, Le Havre,  
La Pallice, Bordeaux, Marseille pour la  
Méditerranée - l'Inde - l'Indo-Chine  
l'Extrême Orient.

### VOYAGES CIRCULAIRES EN MÉDITERRANÉE

Par les paquebots de luxe : " Sphinx " —  
" Lotus ", " Lamartine ", " Pierre-Loti ".

### VOYAGES AUTOUR DU MONDE

ITINÉRAIRE : Marseille, Port-Saïd, Suez,  
Djibouti, Colombo, Fremantle, Melbourne,  
Sydney, Nouméa, Suva, Papeete, Panama,  
Colon, Fort-de-France, Pointe-à-Pître,  
Marseille.

Consignation - Transit - Représentation.

Pour tous renseignements s'adresser à :

### PARIS

Siège Social :  
8 Rue Vignon

### Passages :

8 bis Rue Vignon

### Services :

9 Rue de Séze

### MARSEILLE

Agence générale :  
3 pl. Sadi-Carnot

Les Messageries Maritimes sont en outre représentées dans tous les ports desservis par leurs navires ainsi que dans les principales villes de France et de l'Étranger par des Agents et des Correspondants.

Reg. du Com. Seine : 31.016. 176.390



58, Boulevard de la Villette

PARIS

# Bornibus

Sa

MOUTARDE

Ses CORNICHONS Mère Marianne

## ASSAINISSEMENT DES HABITATIONS ET DES CULTURES

Par le

# CRÉSYL-JEYES

Désinfectant

Antiseptique

Parasiticide

Reg. du Com. Seine 70.266

### SEUL CRÉSYL VÉRITABLE

Adopté par les Administrations Publiques. — Indispensable aux Colonies contre les Epidémies, les attaques des parasites, les maladies des cultures coloniales, etc. — Renseignements et Références franco sur demande à la

Société française de Produits Sanitaires et Antiseptiques. 35, rue des Francs-Bourgeois, Paris.



# L'Asie Française

*BULLETIN MENSUEL*

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

---

**Indochine – Levant – Extrême-Orient**



---

JUILLET 1925

---

AU SIÈGE DU COMITÉ

PARIS — 19-21, Rue Cassette, 19-21. — PARIS

TÉLÉPH. *Segur* 32 84.

---

*Le Numéro : 3 francs*



Appareillage  
électrique **Genteur,**

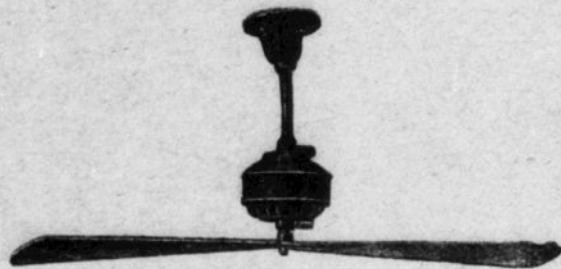
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.200.000 FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 122, Avenue Philippe-Auguste

TÉLÉPHONE : ROQUETTE 40-38  
ou 80-54

PARIS (XI<sup>e</sup>)

R. C. Seine 60-210



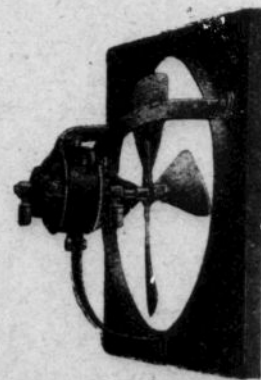
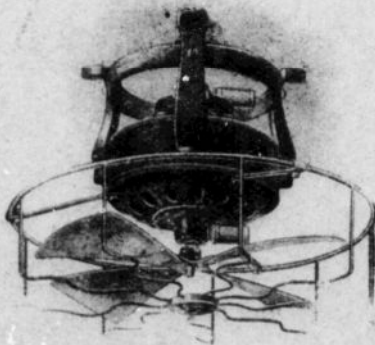
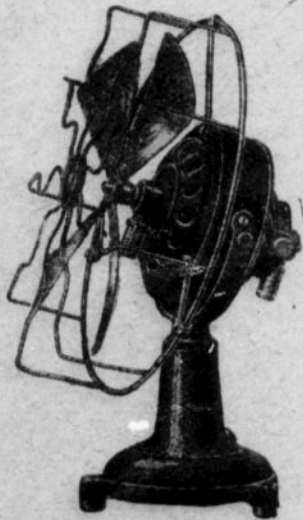
# VENTILATEURS ÉLECTRIQUES

MODÈLES SPÉCIAUX POUR LES COLONIES

PETITS MOTEURS

ET

APPAREILLAGE ÉLECTRIQUE





# L'Asie Française

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

---

Indochine – Levant – Extrême-Orient

---

AOÛT-SEPTEMBRE 1925

---

AU SIÈGE DU COMITÉ

PARIS — 19-21, Rue Cassette, 19-21. — PARIS

TÉLÉPH. *Segur* 32 84.

---

Le Numéro : 3 francs



*Appareillage*  
*électrique* **Genteur,**

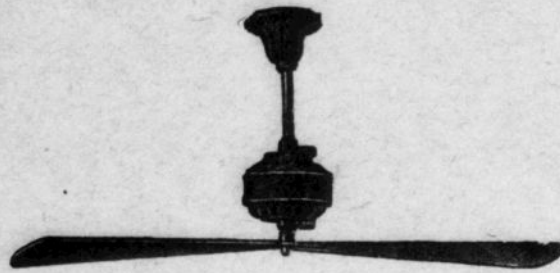
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.200.000 FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 122, Avenue Philippe-Auguste

TÉLÉPHONE : ROQUETTE 40-38  
ou 80-54

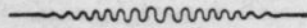
PARIS (XI<sup>e</sup>)

R. C. Seine 60-210



# VENTILATEURS ÉLECTRIQUES

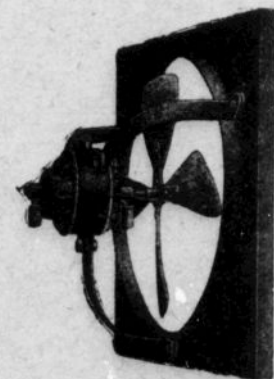
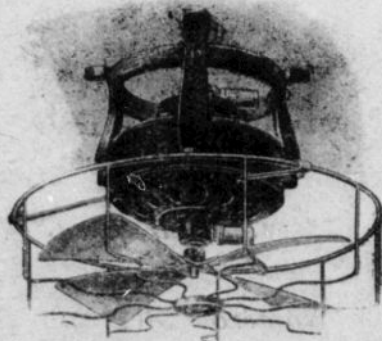
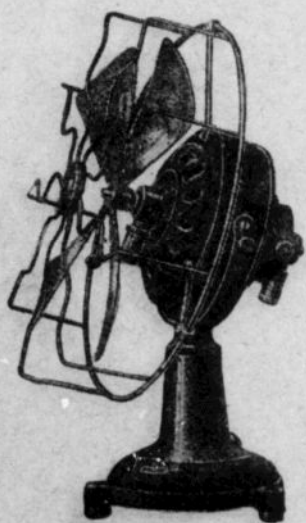
MODÈLES SPÉCIAUX POUR LES COLONIES



## PETITS MOTEURS

ET

## APPAREILLAGE ÉLECTRIQUE





# L'Asie Française



*BULLETIN MENSUEL*  
DU  
COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Indochine – Levant – Extrême-Orient

OCTOBRE 1925

AU SIÈGE DU COMITÉ  
PARIS — 19-21, Rue Cassette, 19-21. — PARIS  
TÉLÉPH. *Segur* 32 84.

*Le Numéro : 3 francs*



*Appareillage*  
*électrique* **Genteur,**

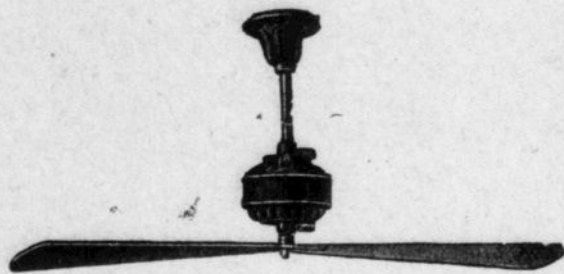
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.200.000 FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 122, Avenue Philippe-Auguste

TÉLÉPHONE : ROQUETTE 40-38  
ou 80-54

PARIS (XI<sup>e</sup>)

R. C. Seine 60-210



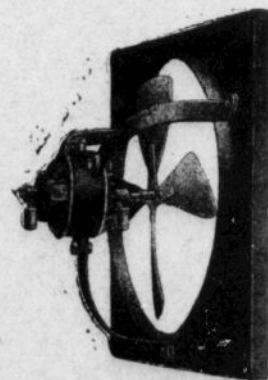
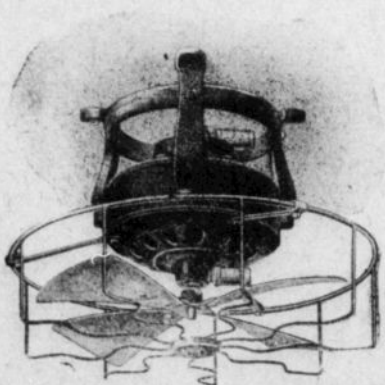
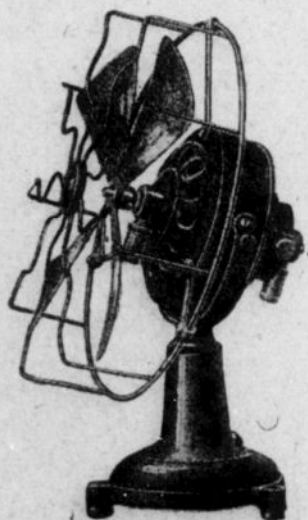
# VENTILATEURS ÉLECTRIQUES

MODÈLES SPÉCIAUX POUR LES COLONIES

~~~~~  
PETITS MOTEURS

ET

APPAREILLAGE ÉLECTRIQUE



L'Asie Française

BULLETIN MENSUEL
DU
COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE



Indochine – Levant – Extrême-Orient

NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1925

AU SIEGE DU COMITÉ
PARIS — 19-21, Rue Cassette, 19-21. — PARIS
TÉLÉPH. *Segur 32 84.*

Le Numéro : 3 francs

Appareillage
électrique **Genteur,**

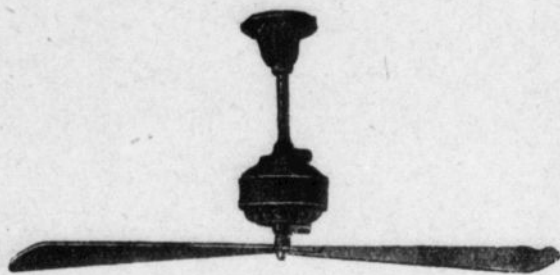
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.200.000 FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 122, Avenue Philippe-Auguste

TÉLÉPHONE : ROQUETTE 40-38
ou 80-54

PARIS (XI^e)

R. C. Seine 60-210



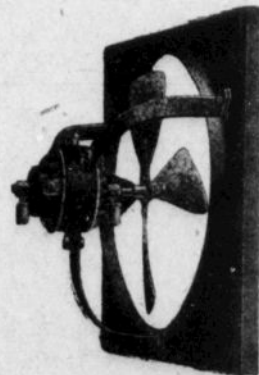
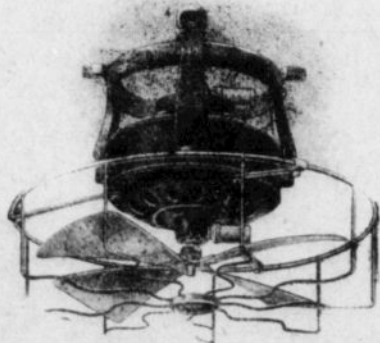
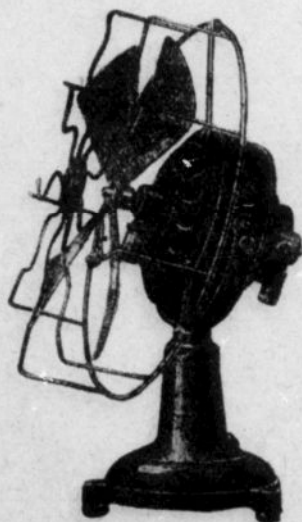
VENTILATEURS ÉLECTRIQUES

MODÈLES SPÉCIAUX POUR LES COLONIES

—~~~~~—
.PETITS MOTEURS

ET

APPAREILLAGE ÉLECTRIQUE



SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES DISTILLERIES DE L'INDOCHINE

Ancienne Société A. R. FONTAINE et C^{ie}

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 11.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 10, rue la Boétie. PARIS

USINES à Cholon (Cochinchine); à Hanoï, Haïduong et Namdinh (Tonkin)

RIZ, ALCOOLS, RHUM, AMIDON, SUCRAMYLOSE, DEXTRAMYLOSE

PRODUITS AZOTÉS ALIMENTAIRES

R. C. Seine 148.193

DENIS FRÈRES DE BORDEAUX

(1849)
Société Anonyme au Capital de 5.000.000 de francs
Bordeaux, 18, Rue Ferrère. — Adresse Télégr. : Fulgentio
R. C. Bx. 2 006 B

DENIS FRÈRES D'INDOCHINE

(1881)
Société Anonyme au Capital de 2.500.000 piastres
Saigon, 4, Rue Catinat. — Adresse Télégraphique : Fulgentio.
Saigon - Haiphong - Hanoi - Pnom-Penh - Tourane - Vientiane

COMMERCE GÉNÉRAL D'EXPORTATION
ET D'IMPORTATION
ARMEMENT — ASSURANCES

Agents du Lloyd (à Saigon), des Comités des Assureurs Maritimes de Paris, Bordeaux, Le Havre (à Saigon), de la Hongkong and Shanghai Banking Corporation (à Hanoi), de la C^{ie} Française des Charbonnages du Tonkin, de la S^{ie} Indochinoise des Allumettes, de la Vacuum Oil Co., de la S^{ie} des Tabacs du Globe. — Gérants de la C^{ie} Côtière de l'Annam.

SOCIÉTÉ DES RIZ D'INDOCHINE DENIS FRÈRES

Société Anonyme au Capital de 300.000 piastres.
Saigon, 4, Rue Catinat. — Adresse Télégraphique : Compafinoh
Agents de la C^{ie} Franco-Indochinoise
Société Anonyme au Capital de 3.000.000 de Francs
Rue de la Pépinière, Paris.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLEANS ET DU MIDI

AGENDA P.-L.-M. 1926.

Comme les années précédentes, l'Agenda P.-L.-M. pour 1926 a obtenu le plus grand succès et le tirage s'épuise rapidement. Aussi l'on ne saurait trop engager les personnes désireuses de l'acquiescer à se hâter de se le procurer.

Cet ouvrage renferme, sous une reliure bleue, noire et or, des chroniques rétrospectives et d'actualité, des contes nouvelles, etc. 16 illustrations hors texte en couleurs, 500 illustrations dans le texte.

En vente, avec une pochette de 12 cartes postales héliogravées, au prix de 7 francs l'exemplaire, à l'Agence de renseignements P.-L.-M., 88, rue Saint-Lazare, à

Paris, dans les bureaux de ville, gares et bibliothèques du réseau P.-L.-M., dans les Agences de voyages et Grands Magasins de Paris, dans les principales librairies, etc...

Envoi recommandé à domicile contre mandat-poste (9 francs pour la France et 12 francs pour l'Etranger) adressé au Service de la Publicité de la Compagnie P.-L.-M., 20, boulevard Diderot, à Paris.

CHEMINS DE FER DE PARIS A ORLEANS ET DU MIDI

Sports d'hiver aux Pyrénées
Saison 1925-1926

Service spécial de wagons-lits et de voitures directes 1^{re} et 2^e classes entre Paris-Quai d'Orsay, Villefranche-Vernet-les-Bains (Font-Romeu) et Luchon (Superbagnères) (du 19 décembre au début de mars)

I. — Paris à Villefranche-Vernet-les-Bains (Font-Romeu)

Aller

Départ de Paris-Quai d'Orsay à 17 h. 00. Arr. à Villefranche-Vernet-les-Bains à 8 h. 57 et à Font-Romeu à 10 h. 35.

Wagon-Restaurant de Paris à Châteauroux.

Retour

Départ de Font-Romeu à 17 h. 21 et de Villefranche-Vernet-les-Bains à 18 h. 49. Arr. à Paris-Quai d'Orsay à 10 h. 55.

Wagon-Lits et voitures directes 1^{re} et 2^e cl. pendant toute la saison des Sports d'Hiver.

Wagon-Restaurant de Perpignan à Toulouse et de Châteauroux à Paris.

II. — Paris à Luchon (Superbagnères)

Aller

Départ de Paris-Quai d'Orsay à 17 h. 00. Arrivée à Luchon (Superbagnères) à 7 h. 31.

Wagon-Restaurant de Paris à Châteauroux.

Retour

Départ de Luchon (Superbagnères) à 20 h. 10. Arr. à Paris-Quai d'Orsay à 10 h. 55.

Voiture directe 1^{re} et 2^e classes, comportant un Lits-Toilette (Lits complets avec draps) et un compartiment-couchettes en 1^{re} classe pendant toute la Saison des Sports d'Hiver. Toutefois du 19 décembre au 3 janvier et du 22 au 31 janvier à l'aller et du 20 décembre au 4 janvier et du 23 janvier au 1^{er} février au retour, la voiture Lits-Toilette avec couchettes sera remplacée par un wagon-lits et par une voiture directe 1^{re} et 2^e classe.

Wagon-Restaurant de Châteauroux à Paris.

BANQUE de SYRIE & du GRAND LIBAN

Capital : 25.500.000 Francs.

Siège Social : 16, rue Le Peletier, PARIS
Téléphones : Louvre 41-98, Bergère 40-77.

AGENCE à MARSEILLE, 25, rue de la Darse.
SUCCURSALES : à BEYROUTH, DAMAS, ALEP, HOMS
HAMAH, TRIPOLI DE SYRIE, ALEXANDRETTE
SAIDA, ZAHLÉ, LATTAKIÉ, ANTIOCHE

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE
En France, en Syrie et à l'Étranger.

La BANQUE DE SYRIE effectue, par lettre ou par télégramme, aux conditions les plus réduites, les transferts de fonds sur toutes les villes de Syrie, et se charge du recouvrement de tous effets de commerce sur ce Pays.

CORRESPONDANTS DANS TOUS LES PAYS

Adresse télégraphique : SYRIBANK } PARIS
MARSEILLE
BEYROUTH
R. C. Seine 52.297

COMPTOIRS

PICHOT & RENNEÇON

Société Anonyme. — Capital : 1.000.000 de Francs.

16, rue Beauvau, MARSEILLE

Télégraphe : Codes : Cogef Lugage,
Mesirak-Marseille Lieber's, etc.

COURTIERS-AGENTS
EN PRODUITS COLONIAUX
IMPORTATION — EXPORTATION
CONSIGNATIONS
AVANCES sur CONSIGNATIONS

N. B. — La Maison publie périodiquement une revue du marché des produits coloniaux.

R. C. Marseille 43.060



Messageries Maritimes

SERVICES CONTRACTUELS

Départs à dates fixes de Marseille pour :
LE PORTUGAL — L'ITALIE — LA GRÈCE
LA TURQUIE — L'ÉGYPTÉ — LA SYRIE
L'ARABIE — LES INDES
L'INDO-CHINE — LA CHINE — LE JAPON
LA CÔTE ORIENTALE D'AFRIQUE
MADAGASCAR — LA RÉUNION — MAURICE
L'Australie — LES ÉTABLISSEMENTS
FRANÇAIS DE L'Océanie — LA NOUVELLE
ZÉLANDE — LA NOUVELLE-CALÉDONIE

LIGNES COMMERCIALES

Services réguliers au départ
d'Anvers, Londres, Dunkerque, Le Havre,
La Pallice, Bordeaux, Marseille pour la
Méditerranée — l'Inde — l'Indo-Chine
l'Extrême Orient.

VOYAGES CIRCULAIRES EN MÉDITERRANÉE

Par les paquebots de luxe : " Sphinx " "
" Lotus ", " Lamartine ", " Pierre-Loti ".

VOYAGES AUTOUR DU MONDE

ITINÉRAIRE : Marseille, Port-Saïd, Suez,
Djibouti, Colombo, Fremantle, Melbourne,
Sydney, Nouméa, Suva, Papeete, Panama,
Colon, Fort-de-France, Pointe-à-Pitre,
Marseille.

Consignation - Transit - Représentation.

Reg. du Com. Seine : 31.016, 176.390

Pour tous renseignements s'adresser à :

PARIS

Siège Social :
8 Rue Vignon

Passages :

8 bis Rue Vignon

Services :

9 Rue de Sèze

MARSEILLE

Agence générale :
3 pl. Sadi Carnot

Les Messageries Maritimes sont en outre représentées dans tous les ports desservis par leurs navires ainsi que dans les principales villes de France et de l'Étranger par des Agents et des Correspondants.



58, Boulevard de la Villette

PARIS

Bornibus
Sa
MOUTARDE

Ses CORNICHONS Mère Marianne

ASSAINISSEMENT DES HABITATIONS ET DES CULTURES

Par le

CRÉSYL-JEYES

Désinfectant
Antiseptique
Parasiticide

Reg. du Com. Seine 79 266

SEUL CRÉSYL VÉRITABLE

Adopté par les Administrations Publiques. — Indispensable aux Colonies contre les Epidémies, les attaques des parasites, les maladies des cultures coloniales, etc. — Renseignements et Références franco sur demande à la Société française de Produits Sanitaires et Antiseptiques, 35, rue des Francs-Bourgeois, Paris.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES DISTILLERIES DE L'INDOCHINE

Ancienne Société A. R. FONTAINE et C^{ie}

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 11.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 10, rue la Boétie, PARIS

USINES à Cholon (Cochinchine); à Hanoï, Haïduong et Namdinh (Tonkin)

RIZ, ALCOOLS, RHUM, AMIDON, SUCRAMYLOSE, DEXTRAMYLOSE

PRODUITS AZOTÉS ALIMENTAIRES

R. C. Seine 148.193

(1849) DENIS FRÈRES DE BORDEAUX

Société Anonyme au Capital de 5.000.000 de francs
Bordeaux, 18, Rue Ferrère. — Adresse Télégr. : Fulgentio.
R. C. Bx. 2.006 B

(1862) DENIS FRÈRES D'INDOCHINE

Société Anonyme au Capital de 2.500.000 piastres
Saigon, 4, Rue Catinat. — Adresse Télégraphique : Fulgentio.
Saigon - Haiphong - Hanoï - Pnom-Penh - Tourane - Vientiane

COMMERCE GÉNÉRAL D'EXPORTATION
ET D'IMPORTATION
ARMEMENT — ASSURANCES

Agents du Lloyd (à Saigon), des Comités des Assureurs Maritimes de Paris, Bordeaux, Le Havre (à Saigon), de la Hongkong and Shanghai Banking Corporation (à Hanoï), de la C^{ie} Française des Charbonnages du Tonkin, de la S^{ie} Indochinoise des Allumettes, de la Vacuum Oil Cy., de la S^{ie} des Tabacs du Globe. - Gérants de la C^{ie} Côtière de l'Annam.

SOCIÉTÉ DES RIZ D'INDOCHINE DENIS FRÈRES

Société Anonyme au Capital de 300.000 piastres.
Saigon, 4, Rue Catinat. — Adresse Télégraphique : Compafinch
Agents de la C^{ie} Franco-Indochinoise
Société Anonyme au Capital de 3.000.000 de Francs
23, Rue de la Pépinière, Paris.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLEANS

Enregistrement des bagages à domicile dans Paris

La Compagnie d'Orléans croit devoir rappeler que, d'accord avec elle, la Société des Voyages Duchemin, 20, rue de Grammont, à Paris, effectue au domicile des voyageurs non seulement la délivrance des billets, l'enlèvement et la livraison des bagages, mais encore l'enregistrement de ces bagages.

Sans aucun dérangement et sur simple demande détaillée adressée à la Société Duchemin, le voyageur reçoit à domicile la visite des Agents de cette Société qui pèsent ses bagages et lui remettent immédiatement, contre paiement des taxes et frais, le billet de chemin de fer, le bulletin d'enregistrement de baga-

ges et même un ticket « garde-place » s'il a manifesté le désir d'avoir une place retenue.

Les bagages sont ensuite conduits directement à la gare de Paris-Quai d'Orsay ou à celle de Paris-Austerlitz, par les voitures de la Société Duchemin et le voyageur se trouve ainsi complètement débarrassé des soucis inhérents à tout départ.

S'adresser à la Société des Voyages Duchemin, 20, rue de Grammont, à sa succursale, 3, place Victor-Hugo. Téléphone (Gutenberg 06-15 et Central 97-51) et dans ses bureaux aux gares de Paris.

CHEMINS DE FER DE PARIS A ORLEANS ET DU MIDI

Les billets aller et retour individuels pour les stations balnéaires, thermales et climatiques sont rétablis

Pour répondre aux désirs du public en favorisant les villégiatures, ces billets sont rétablis à titre d'essai pour l'été 1925.

Ils seront délivrés en 1^{re} et 2^e classes au départ de toutes gares des Réseaux d'Orléans, de l'Etat et du Midi, à destination des stations balnéaires, thermales et climatiques des mêmes réseaux sous condition d'effectuer un parcours simple d'au moins 300 kilomètres (1) ; ils comporteront les avantages ci-après :

Réduction : a) pour un parcours simple de 300 km (1) au minimum ou payant pour cette distance : 25 % en 1^{re} classe, 20 % en 2^e classe.

b) Pour un parcours simple de 600 km. au minimum ou payant pour cette distance : 30 % en 1^{re} classe, 25 % en 2^e classe.

Délivrance : Pour les stations balnéaires du 10 juillet au 30 septembre ; pour les stations thermales et climatiques du 20 août au 30 septembre.

Validité : 33 jours avec faculté de prolongation de deux fois 30 jours moyennant supplément de 10 % du prix initial du billet à chaque prolongation pour les billets de stations balnéaires et sans faculté de prolongation pour les stations thermales et climatiques en raison de la limitation de la période de délivrance pour ces dernières stations.

En aucun cas, la validité des billets ne peut dépasser la date du 5 novembre.

Pour plus amples renseignements, notamment pour les itinéraires et facultés d'arrêt, consulter : les gares ; l'Agence des Compagnies d'Orléans et du Midi, 16, boulevard des Capucines ; le Bureau de Penseignements, 126, boulevard Raspail, à Paris.

(1) Le minimum est abaissé à 150 km. pour les billets délivrés par les gares du Réseau du Midi à destination des stations thermales et climatiques de ce réseau.

BANQUE de SYRIE & du GRAND LIBAN

Capital : 25.500.000 Francs.

SIÈGE SOCIAL : 16, rue Le Peletier, PARIS
Téléphones : Louvre 44-98, Bergère 40-77.

AGENCE à MARSEILLE, 25, rue de la Darse.
SUCCURSALES : à BEYROUTH, DAMAS, ALEP, HOMS
HAMAH, TRIPOLI DE SYRIE, ALEXANDRETTE
SAIDA, ZAHLÉ, LATTACQUIÉ, ANTIOCHE

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE
En France, en Syrie et à l'Étranger.

La BANQUE DE SYRIE effectue, par lettre ou par télégramme, aux conditions les plus réduites, les transferts de fonds sur toutes les villes de Syrie, et se charge du recouvrement de tous effets de commerce sur ce Pays.

CORRESPONDANTS DANS TOUS LES PAYS

Adresse télégraphique : SYRIBANK
R. C. Seine 52.297

PARIS
MARSEILLE
BEYROUTH

COMPTOIRS PICHOT & RENNEÇON

Société Anonyme. — Capital : 1.000.000 de Francs.

16, rue Beauvau, MARSEILLE

Télégraphe : Codes : Cogef Lugage,
Mesirak-Marseille Lieber's, etc.

**COURTIERS-AGENTS
EN PRODUITS COLONIAUX
IMPORTATION — EXPORTATION
CONSIGNATIONS
AVANCES sur CONSIGNATIONS**

N. B. — La Maison publie périodiquement une revue du marché des produits coloniaux.

R. C. Marseill 45.060



Pour tous renseignements s'adresser à :

PARIS

Siège Social :
8 Rue Vignon

Passages :
8 bis Rue Vignon

Services :
9 Rue de Sèze

MARSEILLE

Agence générale :
3 pl. Sadi-Carnot

Les Messageries Maritimes sont en outre représentées dans tous les ports desservis par leurs navires ainsi que dans les principales villes de France et de l'Étranger par des Agents et des Correspondants.

Messageries Maritimes

SERVICES CONTRACTUELS

Départs à dates fixes de Marseille pour :
LE PORTUGAL — L'ITALIE — LA GRÈCE
LA TURQUIE — L'EGYPTE — LA SYRIE
L'ARABIE — LES INDES
L'INDO-CHINE — LA CHINE — LE JAPON
LA CÔTE ORIENTALE D'AFRIQUE
MADAGASCAR — LA RÉUNION — MAURICE
L'AUSTRALIE — LES ÉTABLISSEMENTS
FRANÇAIS DE L'Océanie — LA NOUVELLE
ZÉLANDE — LA NOUVELLE-CALÉDONIE

LIGNES COMMERCIALES

Services réguliers au départ
d'Anvers, Londres, Dunkerque, Le Havre,
La Pallice, Bordeaux, Marseille pour la
Méditerranée — l'Inde — l'Indo-Chine
l'Extrême Orient.

VOYAGES CIRCULAIRES EN MÉDITERRANÉE

Par les paquebots de luxe : " Sphinx "
" Lotus ", " Lamartine ", " Pierre-Loti "

VOYAGES AUTOUR DU MONDE

ITINÉRAIRE : Marseille, Port-Saïd, Suez,
Djibouti, Colombo, Fremantle, Melbourne,
Sydney, Nouméa, Suva, Papeete, Panama,
Colon, Fort-de-France, Pointe-à-Pitre,
Marseille.

Consignation - Transit - Représentation.

Reg. du Com. Seine : 31.016. 176.390



58, Boulevard de la Villette

PARIS

Bornibus
Sa
MOUTARDE

Ses CORNICHONS Mère Marianne

ASSAINISSEMENT DES HABITATIONS ET DES CULTURES

Par le

CRÉSYL-JEYES

Désinfectant
Antiseptique
Parasiticide

Reg. du Com. Seine 79.266

SEUL CRÉSYL VÉRITABLE

Adopté par les Administrations Publiques. — Indispensable aux Colonies contre les Epidémies, les attaques des parasites, les maladies des cultures coloniales, etc. — Renseignements et Références franco sur demande à la
Société française de Produits Sanitaires et Antiseptiques, 35, rue des Francs-Bourgeois, Paris.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES DISTILLERIES DE L'INDOCHINE

Ancienne Société A. R. FONTAINE et C^o

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 10, rue la Boétie, PARIS

USINES à Cholon (Cochinchine); à Hanoï, Haïduong et Namdinh (Tonkin)

RIZ, ALCOOLS, RHUM, AMIDON, SUCRAMYLOSE, DEXTRAMYLOSE

PRODUITS AZOTÉS ALIMENTAIRES

R. C. Seine 148.193

DENIS FRÈRES DE BORDEAUX

(1892)
Société Anonyme au Capital de 5.000.000 de francs
Bordeaux, 18, Rue Ferrère. — Adresse Télégr. : Fulgentio
R. C. Bx. 2.006 B

DENIS FRÈRES D'INDOCHINE

(1902)
Société Anonyme au Capital de 2.500.000 piastres
Saigon, 4, Rue Catinat. — Adresse Télégraphique : Fulgentio.
Saigon - Haiphong - Hanoï - Pnom-Penh - Tourane - Vientiane

COMMERCE GÉNÉRAL D'EXPORTATION
ET D'IMPORTATION
ARMEMENT — ASSURANCES

Agents du Lloyd (à Saigon), des Comités des Assureurs Maritimes de Paris, Bordeaux, Le Havre (à Saigon), de la Hongkong and Shanghai Banking Corporation (à Hanoï), de la C^o Française des Charbonnages du Tonkin, de la S^o Indochinoise des Allumettes, de la Vacuum Oil Cy., de la S^o des Tabacs du Globe. — Gérants de la C^o Côtière de l'Annam.

SOCIÉTÉ DES RIZ D'INDOCHINE DENIS FRÈRES

Société Anonyme au Capital de 300.000 piastres.
Saigon, 4, Rue Catinat. — Adresse Télégraphique : Compafino.
Agents de la C^o Franco-Indochinoise
Société Anonyme au Capital de 3.000.000 de Francs
23, Rue de la Pépinière, Paris.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANEE

Trains spéciaux de vacances à prix réduits

A l'occasion des grandes vacances, la Compagnie des Chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée mettra en marche de Paris sur la Savoie, l'Auvergne, la Franche-Comté et le Jura, le Morvan et l'Avallonnais, l'Ardèche et la Drôme, un certain nombre de trains spéciaux de vacances comportant une réduction de 30 à 35 % sur le prix du Tarif général.

Ces trains seront formés de voitures de 2^e et 3^e classes. Ils seront à nombre de places limité.

Le retour s'effectuera au gré des voyageurs jusqu'au 1^{er} novembre 1925, par tous les trains du service régulier, sans arrêt en cours de route et sous réserve, pour

l'usage des express et rapides, des conditions de parcours fixées pour l'admission dans ces trains.

Les départs de Paris des trains spéciaux de vacances auront lieu respectivement aux dates suivantes :

Sur la Savoie, 30 juin, 12, 15, 20 et 31 juillet, 2, 4, 13 et 31 août;

Sur l'Auvergne, 10, 25 et 30 juillet, 3, 8, 17 août et 1^{er} septembre;

Sur la Franche-Comté et le Jura, 24 juillet et 9 août;

Sur l'Ardèche et la Drôme, le 7 août;

Sur le Morvan et l'Avallonnais, 29 juillet et 12 août.

Pour tous renseignements sur les horaires, location et prix des places, gares de délivrance des billets, etc., s'adresser :

Pour les trains spéciaux sur la Savoie, soit au journal *le Savoyard de Paris*, 123, rue Montmartre, à Paris, soit au bureau de renseignements de la gare de Paris P.-L.-M., 20, boulevard Diderot;

Pour les trains spéciaux sur l'Auvergne, à l'Agence des Voyages d'Auvergne, 26, rue de la Cerisaie, à Paris;

Pour les autres trains, au bureau de renseignements de la gare de Paris P.-L.-M.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLEANS

Rétablissement des billets d'excursion à prix réduit

En vue de faciliter le tourisme sur son réseau, la Compagnie d'Orléans rétablit à titre d'essai, du 20 juin au 30 septembre 1925, des billets individuels d'excursion à itinéraires fixes en 1^{re} et 2^e classes, avec facultés d'arrêt pour les régions ci-après :

1^o De Paris à la Vallée de la Loire, au Croisic et retour;

2^o Côte Sud de Bretagne;

3^o Auvergne, Haut-Quercy, Périgord;

4^o Limousin, Haut-Quercy, Périgord.

Réduction de 30 % en 1^{re} classe et de 25 % en 2^e classe.

Validité : — 33 jours — avec faculté de prolongation de deux fois 30 jours pour les 1^{re} et 2^e circuits qui desservent des stations balnéaires et sans faculté de prolongation pour les 3^e et 4^e circuits.

Il est délivré pour les 2^e, 3^e et 4^e itinéraires, au départ de toutes les gares du Réseau d'Orléans, des billets spéciaux complémentaires à prix réduit, de 1^{re} et 2^e classes, pour gagner ou quitter leurs points d'accès.

Pour plus amples renseignements, consulter : les gares et stations; Agence de la Cie d'Orléans, 16, boulevard des Capucines; le Bureau de Renseignements, 126, boulevard Raspail, à Paris.

BANQUE de SYRIE & du GRAND LIBAN

Capital : 25.500.000 Francs.

SIEGE SOCIAL : 16, rue Le Peletier, PARIS

Téléphones : Louvre 41-98, Bergère 40-77.

AGENCE à MARSEILLE, 25, rue de la Darce.

SUCCURSALES : à BEYROUTH, DAMAS, ALEP, HOMS
HAMAH, TRIPOLI DE SYRIE, ALEXANDRETTE
SAIDA, ZAHLÉ, LATTAKIÉ, ANTIOCHE

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE

En France, en Syrie et à l'Etranger.

La BANQUE DE SYRIE effectue, par lettre ou par télégramme, aux conditions les plus réduites, les transferts de fonds sur toutes les villes de Syrie, et se charge du recouvrement de tous effets de commerce sur ce Pays.

CORRESPONDANTS DANS TOUS LES PAYS

Adresse télégraphique : SYRIBANK

R. C. Seine 52.297

PARIS
MARSEILLE
BEYROUTH

COMPTOIRS

PICHOT & RENNEÇON

Société Anonyme. — Capital : 1.000.000 de Francs.

16, rue Beauvau, MARSEILLE

Télégraphe :
Mesirak-Marseille

Codes : Cogef Lugage,
Lieber's, etc.

COURTIERS-AGENTS
EN PRODUITS COLONIAUX
IMPORTATION — EXPORTATION
CONSIGNATIONS
AVANCES sur CONSIGNATIONS

N. B. — La Maison publie périodiquement une revue du marché des produits coloniaux.

R. C. Marseille 45.060



Pour tous renseignements s'adresser à :

PARIS

Siege Social :

8 Rue Vignon

Passages :

8 bis Rue Vignon

Services :

9 Rue de Sèze

MARSEILLE

Agence générale :

3 pl. Sadi-Carnot

Les Messageries Maritimes sont en outre représentées dans tous les ports desservis par leurs navires ainsi que dans les principales villes de France et de l'Etranger par des Agents et des Correspondants.

Messageries Maritimes

SERVICES CONTRACTUELS

Départs à dates fixes de Marseille pour :

LE PORTUGAL — L'ITALIE — LA GRÈCE
LA TURQUIE — L'EGYPTE — LA SYRIE
L'ARABIE — LES INDES
L'INDO-CHINE — LA CHINE — LE JAPON
LA CÔTE ORIENTALE D'AFRIQUE
MADAGASCAR — LA RÉUNION — MAURICE
L'AUSTRALIE — LES ÉTABLISSEMENTS
FRANÇAIS DE L'Océanie — LA NOUVELLE
ZÉLANDE — LA NOUVELLE-CALÉDONIE

LIGNES COMMERCIALES

Services réguliers au départ

d'Anvers, Londres, Dunkerque, Le Havre,
La Pallice, Bordeaux, Marseille pour la
Méditerranée — l'Inde — l'Indo-Chine
l'Extrême-Orient.

VOYAGES CIRCULAIRES EN MÉDITERRANÉE

Par les paquebots de luxe : " Sphinx " "
" Lotus ", " Lamartine ", " Pierre-Loti ".

VOYAGES AUTOUR DU MONDE

ITINÉRAIRE : Marseille, Port-Saïd, Suez,
Djibouti, Colombo, Fremantle, Melbourne,
Sydney, Nouméa, Suva, Papeete, Panama,
Colon, Fort-de-France, Pointe-à-Pitre,
Marseille.

Consignation - Transit - Représentation.

Reg. du Com. Seine : 31.016, 176.390



58, Boulevard de la Villette

PARIS

Bornibus

Sa
MOUTARDE

Ses CORNICHONS Mère Marianne

ASSAINISSEMENT DES HABITATIONS ET DES CULTURES

Par le

CRÉSYL-JEYES

Désinfectant

Antiseptique

Parasiticide

Reg. du Com. Seine 79.266

SEUL CRÉSYL VÉRITABLE

Adopté par les Administrations Publiques. — Indispensable aux Colonies contre les Epidémies, les attaques des parasites, les maladies des cultures coloniales, etc. — Renseignements et Références franco sur demande à la Société française de Produits Sanitaires et Antiseptiques, 35, rue des Francs-Bourgeois, Paris.

**RETRO
NEWS**